ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DES ZONES D'EXPANSION DES CRUES, ZONES A RISQUES ET AMENAGEMENT DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE PI ET DEFINITION D'UNE STRATEGIE D'INTERVENTION

PHASES 1-2 ET 1-3 : DETERMINATION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE (ZEC) ET DES ZONES A RISQUES OU SE CONCENTRENT LES ENJEUX

13 septembre 2021

Maître d'ouvrage

EPTB Vienne
Établissement Public Territorial de Bassin

Structures à compétence PI partenaires

SMBPC
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA PETITE CREUSE

SMABCAC
Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise

SMABCA

SIASEBRE
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la SEdelle - Cazine - BREzentine

SMABB
Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de la Bouzanne

GRAND CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MARCHE BERRICHONNE

Autre organisme financeur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau Loire-Bretagne
agence.eau-loire-bretagne.fr

Informations relatives au document

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Auteur(s)	D. BIDAULT
Fonction	Chargé de projet
Version	V8

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Version	Date	Vérifié par	Fonction	Signature
V1	14-avr.-21	J.-H. JUILLARD	Directeur de projet	
V2	15-avr.-21	J.-H. JUILLARD	Directeur de projet	
V3	21-avr.-21	J.-H. JUILLARD	Directeur de projet	
V4	25-mai-21	J.-H. JUILLARD	Directeur de projet	
V5	02-juil.-21	J.-H. JUILLARD	Directeur de projet	
V6	16-juil.-21	J.-H. JUILLARD	Directeur de projet	
V7	06-sept.-21	J.-H. JUILLARD	Directeur de projet	
V8	13-sept.-21	J.-H. JUILLARD	Directeur de projet	

DESTINATAIRES

Nom	Entité
V. BERTHELOT	Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne

SOMMAIRE

1 - RAPPEL DU CONTEXTE ET DE L'OBJET DE L'ETUDE 9

1.1 - Rappel du contexte de l'étude 9

1.2 - Rappel de l'objet de l'étude 10

2 - RAPPEL DU PERIMETRE DE L'ETUDE 11

3 - CONTENU DU PRESENT RAPPORT DE PHASES 1-2 ET 1-3 16

4 - RAPPEL DE LA METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE (ZEC) 17

4.1 - Détermination des hauteurs d'eau en crues 18

4.2 - Création des profils transversaux 19

4.3 - Attribution d'une cote de crue aux profils transversaux 21

4.4 - Création du modèle numérique de superficie en eau 22

4.5 - Différence entre le modèle numérique de superficie en eau et le modèle numérique de terrain 23

4.6 - Détermination des zones d'expansion de crue 26

5 - IDENTIFICATION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE (ZEC) SUR LE TERRITOIRE D'ETUDE 27

5.1 - Prospection complémentaire de terrain 29

5.2 - Occupation des sols en zones d'expansion de crue 32

5.3 - Lien entre zones d'expansion de crue et zones à dominante humide 35

6 - IDENTIFICATION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE (ZEC) PAR SOUS-BASSIN VERSANT 37

6.1 - Sous-bassin versant de la Petite Creuse 37

6.1.1 - Occupation des sols 37

6.1.2 - Zones à dominante humide 37

6.2 - Sous-bassin versant de la Creuse amont 39

6.2.1 - Occupation des sols 39

6.2.2 - Zones à dominante humide 39

6.3 - Sous-bassin versant de la Sédelle 41

6.3.1 - Occupation des sols 41

6.3.2 - Zones à dominante humide 41

6.4 - Sous-bassin versant de la Bouzanne 43

6.4.1 - Occupation des sols 43

6.4.2 - Zones à dominante humide 43

6.5 - Sous-bassin versant de la Claise 45

6.5.1 - Occupation des sols 45

6.5.2 - Zones à dominante humide 45

6.6 - Sous-bassin versant de l'Aigronne 47

6.6.1 - Occupation des sols 47
6.6.2 - Zones à dominante humide 47
6.7 - Sous-bassin versant de l'Anglin 49
6.7.1 - Occupation des sols 49
6.7.2 - Zones à dominante humide 49
6.8 - Sous-bassin versant de la Gartempe 51
6.8.1 - Occupation des sols 51
6.8.2 - Zones à dominante humide 51
6.9 - Sous-bassin versant de la Creuse médiane 53
6.9.1 - Occupation des sols 53
6.9.2 - Zones à dominante humide 53
6.10 - Sous-bassin versant de la Creuse aval 55
6.10.1 - Occupation des sols 55
6.10.2 - Zones à dominante humide 55

7 - IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ZONES A RISQUES OU SE CONCENTRENT LES ENJEUX 57

7.1 - Identification des zones à risques où se concentrent les enjeux 57
7.1.1 - Sous-bassin versant de la Petite Creuse 57
7.1.2 - Sous-bassin versant de la Creuse amont 60
7.1.3 - Sous-bassin versant de la Sédelle 62
7.1.4 - Sous-bassin versant de la Bouzanne 66
7.1.5 - Sous-bassin versant de la Claise 70
7.1.6 - Sous-bassin versant de l'Aigronne 81
7.1.7 - Sous-bassin versant de l'Anglin 83
7.1.8 - Sous-bassin versant de la Gartempe 89
7.1.9 - Sous-bassin versant de la Creuse médiane 91
7.1.10 - Sous-bassin versant de la Creuse aval 100
7.2 - Hiérarchisation des zones à risques où se concentrent les enjeux 107
7.3 - Bilan sur les zones à risques où se concentrent les enjeux 108

8 - HIERARCHISATION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE (ZEC) 109

8.1 - Identification des zones d'expansion de crue prioritaires 109
8.1.1 - Sous-bassin versant de la Petite Creuse 109
8.1.2 - Sous-bassin versant de la Sédelle 111
8.1.3 - Sous-bassin versant de la Bouzanne 112
8.1.4 - Sous-bassin versant de la Claise 113
8.1.5 - Sous-bassin versant de l'Aigronne 115
8.1.6 - Sous-bassin versant de l'Anglin 115
8.1.7 - Sous-bassin versant de la Gartempe 117
8.1.8 - Sous-bassin versant de la Creuse 117
8.2 - Paramètres de classement des zones d'expansion de crue prioritaires 119

8.3 - Méthode de classement des zones d'expansion de crue prioritaires 120
8.3.1 - Paramètres caractéristiques de la zone d'expansion de crue 120
8.3.2 - Paramètres relatifs à la sécurité des personnes et des biens dans la zone d'expansion de crue 120
8.3.3 - Paramètre relatif à la sécurité des personnes et des biens à l'aval de la zone d'expansion de crue 121
8.3.4 - Paramètre relatif aux zones humides dans la zone d'expansion de crue 121
8.4 - Classement des zones d'expansion de crue prioritaires 121
8.4.1 - Sous-bassin versant de la Petite Creuse 122
8.4.2 - Sous-bassin versant de la Sédelle 124
8.4.3 - Sous-bassin versant de la Bouzanne 126
8.4.4 - Sous-bassin versant de la Claise 129
8.4.5 - Sous-bassin versant de l'Aigronne 131
8.4.6 - Sous-bassin versant de l'Anglin 133
8.4.7 - Sous-bassin versant de la Gartempe 136
8.4.8 - Sous-bassin versant de la Creuse 138
8.5 - Impact cumulé des « petites » zones d'expansion de crue 140
8.5.1 - Sous-bassin versant de la Petite Creuse 140
8.5.2 - Sous-bassin versant de la Sédelle 142
8.5.3 - Sous-bassin versant de la Bouzanne 144
8.5.4 - Sous-bassin versant de la Claise 146
8.5.5 - Sous-bassin versant de l'Aigronne 148
8.5.6 - Sous-bassin versant de l'Anglin 148
8.5.7 - Sous-bassin versant de la Gartempe 150
8.5.8 - Sous-bassin versant de la Creuse amont 152
8.5.9 - Sous-bassin versant de la Creuse médiane 154
8.5.10 - Sous-bassin versant de la Creuse aval 156

REFERENCES

Figure 1 : Territoire d'étude 11
Figure 2 : Carte des principaux cours d'eau du territoire d'étude (linéaire de 1 140,5 km) 13
Figure 3 : Carte des cours d'eau étudiés (linéaire de 1 273,3 km) 15
Figure 4 : Localisation des repères de la crue de 1960 sur la Creuse (cotes exprimées en mètres NGF) 18
Figure 5 : Profils transversaux régulièrement répartis sur le linéaire du Béroux 20
Figure 6 : Modèle numérique de superficie en eau (au pas de 5 m) sur le linéaire du Béroux 22
Figure 7 : Extrait du RGE Alti 5 m sur le territoire d'étude 23
Figure 8 : Modèle numérique de terrain (RGE Alti® 5 m) sur le linéaire du Béroux 24
Figure 9 : Hauteurs d'eau sur le linéaire du Béroux 25
Figure 10 : Enveloppe des zones d'expansion de crue du Béroux 26
Figure 11 : Carte des zones d'expansion de crue du territoire d'étude 28
Figure 12 : Carte des ZEC et de l'occupation des sols du territoire d'étude (Corine Land Cover 2018) 33
Figure 13 : Carte des ZEC et des zones à dominante humide du territoire d'étude 36
Figure 14 : Carte des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Petite Creuse 38
Figure 15 : Carte des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Creuse amont 40
Figure 16 : Carte des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Sédelle 42
Figure 17 : Carte des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Bouzanne 44
Figure 18 : Carte des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Claise 46
Figure 19 : Carte des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de l'Aigronne 48
Figure 20 : Carte des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de l'Anglin 50
Figure 21 : Carte des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Gartempe 52
Figure 22 : Carte des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Creuse médiane 54
Figure 23 : Carte des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Creuse aval 56
Figure 24 : Carte des zones d'expansion de crue du Béroux et de la Petite Creuse au niveau de Boussac 57
Figure 25 : Carte des zones d'expansion de crue du Verraux au niveau de Parsac-Rimondeix 58
Figure 26 : Carte de l'occupation des sols et des enjeux humains et matériels sur le sous-bassin versant de la Petite Creuse 59
Figure 27 : Carte des zones d'expansion de crue de la Creuse et de ses affluents au niveau de La Celle-Dunoise 60
Figure 28 : Carte de l'occupation des sols et des enjeux humains et matériels sur le sous-bassin versant de la Creuse amont 61
Figure 29 : Carte des zones d'expansion de crue de la Sédelle au niveau de La Souterraine 62
Figure 30 : Carte des zones d'expansion de crue de la Sédelle au niveau de Saint-Agnant-de-Versillat 63
Figure 31 : Carte des zones d'expansion de crue de la Cazine au niveau de Saint-Léger-Bridereix 64
Figure 32 : Carte de l'occupation des sols et des enjeux humains et matériels sur le sous-bassin versant de la Sédelle 65
Figure 33 : Carte des zones d'expansion de crue de la Bouzanne au niveau de La Neuvy-Saint-Sépulchre 66
Figure 34 : Carte des zones d'expansion de crue de la Bouzanne au niveau d'Arthon 67
Figure 35 : Carte des zones d'expansion de crue de la Bouzanne au niveau du Pont-Chrétien-Chabenet 68
Figure 36 : Carte de l'occupation des sols et des enjeux humains et matériels sur le sous-bassin versant de la Bouzanne 69
Figure 37 : Carte des zones d'expansion de crue de la Claise au niveau de Claise 70
Figure 38 : Carte des zones d'expansion de crue de la Claise au niveau de Vendoeuvres 71
Figure 39 : Carte des zones d'expansion de crue de la Claise et de l'Yoson au niveau de Subtray 72
Figure 40 : Carte des zones d'expansion de crue de la Claise au niveau de Mézières-en-Brenne 73
Figure 41 : Carte des zones d'expansion de crue de la Claise au niveau de Saint-Michel-en-Brenne 74
Figure 42 : Carte des zones d'expansion de crue de la Claise au niveau de Martizay 75
Figure 43 : Carte des zones d'expansion de crue du Chambon au niveau du lieu-dit Chambon 76

Figure 44 : Carte des zones d'expansion de crue de l'Yoson au niveau de Méobecq 77
Figure 45 : Carte des zones d'expansion de crue du Fonteneau au niveau de Paulnay 78
Figure 46 : Carte des zones d'expansion de crue du Clecq au niveau d'Azay-le-Ferron 79
Figure 47 : Carte de l'occupation des sols et des enjeux humains et matériels sur le sous-bassin versant de la Claise 80
Figure 48 : Carte des zones d'expansion de crue de l'Aigronne au niveau d'Obterre 81
Figure 49 : Carte de l'occupation des sols et des enjeux humains et matériels sur le sous-bassin versant de l'Aigronne 82
Figure 50 : Carte des zones d'expansion de crue de l'Anglin au niveau de Bélâbre 83
Figure 51 : Carte des zones d'expansion de crue de l'Anglin au niveau de Mauvières 84
Figure 52 : Carte des zones d'expansion de crue de l'Anglin au niveau d'Angles-sur-l'Anglin 85
Figure 53 : Carte des zones d'expansion de crue du Portefeuille et du Boisrémont au niveau de Saint-Benoit-du-Sault 86
Figure 54 : Carte des zones d'expansion de crue de la Sonne au niveau de Luzeret 87
Figure 55 : Carte de l'occupation des sols et des enjeux humains et matériels sur le sous-bassin versant de l'Anglin 88
Figure 56 : Carte des zones d'expansion de crue de la Gartempe au niveau de Vicq-sur-Gartempe 89
Figure 57 : Carte de l'occupation des sols et des enjeux humains et matériels sur le sous-bassin versant de la Gartempe 90
Figure 58 : Carte des zones d'expansion de crue de la Creuse au niveau du Menoux 91
Figure 59 : Carte des zones d'expansion de crue de la Creuse au niveau d'Argenton-sur-Creuse 92
Figure 60 : Carte des zones d'expansion de crue de la Creuse au niveau de Saint-Gaultier et de Thenay 93
Figure 61 : Carte des zones d'expansion de crue de la Creuse au niveau du lieu-dit Scoury 94
Figure 62 : Carte des zones d'expansion de crue de la Creuse au niveau de Ruffec 95
Figure 63 : Carte des zones d'expansion de crue de la Creuse au niveau du Blanc 96
Figure 64 : Carte des zones d'expansion de crue de la Creuse au niveau de Bénavent 97
Figure 65 : Carte des zones d'expansion de crue de la Creuse et du Suin au niveau de Tournon-Saint-Martin 98
Figure 66 : Carte de l'occupation des sols et des enjeux humains et matériels sur le sous-bassin versant de la Creuse médiane 99
Figure 67 : Carte des zones d'expansion de crue de la Creuse et de la Gartempe au niveau de la Roche-Posay 100
Figure 68 : Carte des zones d'expansion de crue de la Creuse et de la Luire au niveau de Lésigny 101
Figure 69 : Carte des zones d'expansion de crue de la Creuse au niveau de Leugny 102
Figure 70 : Carte des zones d'expansion de crue de la Creuse au niveau de Saint-Rémy-sur-Creuse 103
Figure 71 : Carte des zones d'expansion de crue de la Creuse au niveau de Buxeuil 104
Figure 72 : Carte des zones d'expansion de crue de la Creuse au niveau de Port-de-Piles 105
Figure 73 : Carte de l'occupation des sols et des enjeux humains et matériels sur le sous-bassin versant de la Creuse aval 106
Figure 74 : Carte des zones d'expansion de crue prioritaires sur le sous-bassin versant de la Petite Creuse 110
Figure 75 : Carte des zones d'expansion de crue prioritaires sur le sous-bassin versant de la Sédelle 111
Figure 76 : Carte des zones d'expansion de crue prioritaires sur le sous-bassin versant de la Bouzanne 112
Figure 77 : Carte des zones d'expansion de crue prioritaires sur le sous-bassin versant de la Claise 114
Figure 78 : Carte des zones d'expansion de crue prioritaires sur le sous-bassin versant de l'Aigronne 115
Figure 79 : Carte des zones d'expansion de crue prioritaires sur le sous-bassin versant de l'Anglin 116
Figure 80 : Carte des zones d'expansion de crue prioritaires sur le sous-bassin versant de la Gartempe 117
Figure 81 : Carte des zones d'expansion de crue prioritaires sur le sous-bassin versant de la Creuse 118
Figure 82 : Hiérarchisation des zones d'expansion de crue prioritaires sur le sous-bassin versant de la Petite Creuse 123

Figure 83 : Hiérarchisation des zones d'expansion de crue prioritaires sur le sous-bassin versant de la Sédelle 125
Figure 84 : Hiérarchisation des zones d'expansion de crue prioritaires sur le sous-bassin versant de la Bouzanne 128
Figure 85 : Hiérarchisation des zones d'expansion de crue prioritaires sur le sous-bassin versant de la Claise 130
Figure 86 : Hiérarchisation des zones d'expansion de crue prioritaires sur le sous-bassin versant de l'Aigronne 132
Figure 87 : Hiérarchisation des zones d'expansion de crue prioritaires sur le sous-bassin versant de l'Anglin 135
Figure 88 : Hiérarchisation des zones d'expansion de crue prioritaires sur le sous-bassin versant de la Gartempe 137
Figure 89 : Hiérarchisation des zones d'expansion de crue prioritaires sur le sous-bassin versant de la Creuse 139
Figure 90 : Tronçons représentatifs du sous-bassin versant de la Petite Creuse 141
Figure 91 : Tronçons représentatifs du sous-bassin versant de la Sédelle 143
Figure 92 : Tronçons représentatifs du sous-bassin versant de la Bouzanne 145
Figure 93 : Tronçons représentatifs du sous-bassin versant de la Claise 147
Figure 94 : Tronçons représentatifs du sous-bassin versant de l'Anglin 149
Figure 95 : Tronçons représentatifs du sous-bassin versant de la Gartempe 151
Figure 96 : Tronçons représentatifs du sous-bassin versant de la Creuse amont 153
Figure 97 : Tronçons représentatifs du sous-bassin versant de la Creuse médiane 155
Figure 98 : Tronçons représentatifs du sous-bassin versant de la Creuse aval 157

1 - RAPPEL DU CONTEXTE ET DE L'OBJET DE L'ETUDE

1.1 - Rappel du contexte de l'étude

L'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne) est un syndicat mixte dont l'objectif est de faciliter, à l'échelle du bassin de la Vienne, l'action des collectivités et plus globalement des acteurs de l'eau en faveur de la gestion équilibrée de la ressource en eau. A ce titre, il assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil dans ses domaines et son périmètre de compétence.

Sur le plan statuaire, l'EPTB Vienne est un regroupement de collectivités (syndicat mixte ouvert), composé des régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire, des départements de l'Indre-et-Loire, de la Vienne, de la Charente et de la Creuse, des communautés urbaines de Grand Poitiers et de Limoges Métropole, des communautés d'agglomérations de Grand Châtellerault et de Grand Guéret, de la communauté de communes Charente Limousine et du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne – EPAGE.

Dans le cadre de la réforme territoriale, la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 introduit une nouvelle compétence obligatoire concernant la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention de Inondations (GeMAPI). Cette compétence est attribuée aux communes et depuis le 1er janvier 2018, en lieu et place des communes, aux Etablissements Publiques de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Elle peut également être transférée, ou, dans certaines conditions, déléguée à des groupements de collectivités.

Le contenu de la compétence GeMAPI est fondé sur 4 items issus de l'article L. 211-7 du code de l'environnement. Parmi ces items, qui sont sécables, il ressort que les items suivants concernent plus particulièrement le volet « Prévention des inondations » (PI) de la compétence GeMAPI :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

5° La défense contre les inondations et contre la mer.

Afin de mettre en œuvre la compétence PI, il incombe aux structures référentes :

- D'identifier et de préserver voire d'optimiser les champs d'expansion de crue et d'identifier et de réduire les risques d'inondation sur les zones à enjeux (bourg ou zones d'activités inondées…) ;
- D'identifier et de gérer, voire de construire, des systèmes d'endiguement et des ouvrages hydrauliques visant la prévention des inondations.

A ce jour, certaines structures à compétence PI du bassin de la Creuse ont commencé à prendre en compte cette compétence obligatoire.

Cependant en 2019, 60 % du territoire reste à diagnostiquer pour que l'ensemble du bassin de la Creuse soit couvert.

Il a ainsi été proposé aux structures opératrices de la compétence PI n'ayant à ce jour pas réalisé ou prévu d'actions, de coopérer pour réaliser un diagnostic et établir une stratégie d'intervention à une échelle hydrographique cohérente couvrant environ 60 % du bassin versant de la Creuse.

Le territoire concerné par la présente étude représente une superficie de 4 605 km^2 et est réparti sur 7 structures à compétence GeMAPI.

Compte tenu de son territoire d'intervention, l'EPTB Vienne propose d'assurer le portage de cette phase d'acquisition des connaissances en association avec les syndicats et EPCI concernés. Ensuite, une fois l'état des lieux et la stratégie d'intervention établis et partagés, chaque opérateur PI pourra, en propre, mettre en œuvre les actions qui apparaissent nécessaires à l'échelle de son territoire d'intervention.

1.2 - Rappel de l'objet de l'étude

L'objectif principal de l'étude consiste à définir, en adéquation avec les caractéristiques du territoire (faible population, nombreuses zones naturelles et zones humides...) le système et le niveau de protection du territoire d'étude pour répondre aux exigences réglementaires relatives à l'exercice de la compétence PI et d'identifier les actions à mettre en œuvre.

Au regard de cette analyse, il s'agira :

- D'identifier les Zones d'Expansion de Crue (ZEC), d'évaluer leurs fonctionnalités et de mettre en évidence les zones à risques où se concentrent les enjeux ;
- D'identifier les aménagements de protection contre les inondations tels que les systèmes d'endiguement et les ouvrages écrêteurs de crue et évaluer le niveau de protection associé ;
- De définir une stratégie d'intervention et d'aménagement en matière de prévention des inondations.

La présente étude s'organise en 2 phases et 6 sous-phases :

- **Phase 1 : État des lieux/diagnostic**
  - Phase 1-1 : Recueil des données et analyse de terrain ;
  - Phase 1-2 : Détermination des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) ;
  - Phase 1-3 : Détermination des zones à risques où se concentrent les enjeux ;
  - Phase 1-4 : Détermination des aménagements de protection contre les inondations.

- **Phase 2 : Stratégie d'interventions et d'aménagements**
  - Phase 2-1 : Actions de gestion, d'entretien et de restauration des ZEC ;
  - Phase 2-2 : Actions de gestion, d'entretien et de restauration des dispositifs de protection contre les inondations.

2 - RAPPEL DU PERIMETRE DE L'ETUDE

L'étude porte sur la partie du bassin versant de la Creuse hachurée en noir sur la figure suivante :

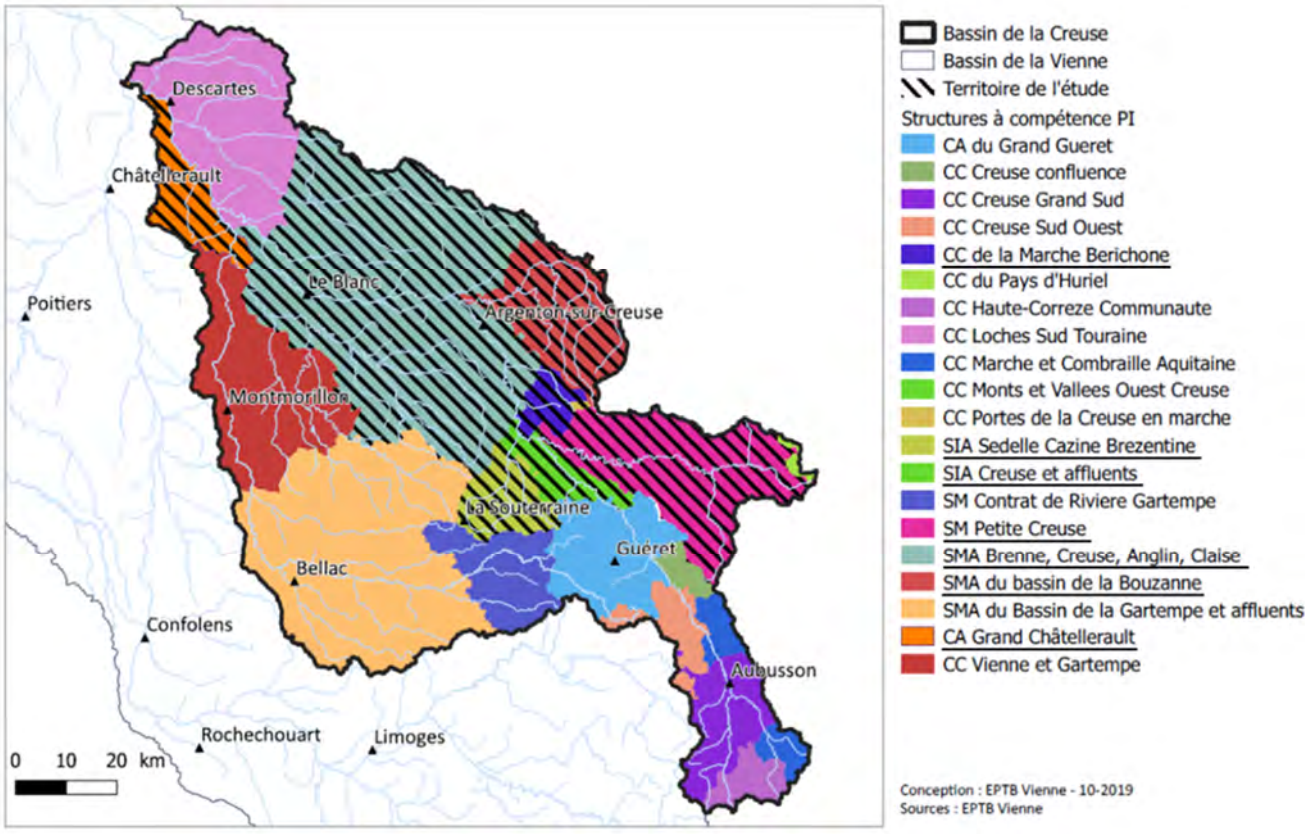

FIGURE 1 : TERRITOIRE D'ETUDE

Cette zone d'étude comporte l'intégralité des territoires des structures suivantes :

- Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse (SMBPC)
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Creuse Aval (SMABCA)
- Syndicat Intercommunal Sédelle Cazine Brézentine (SIASEBRE)
- Syndicat Mixte d'Aménagement Brenne Creuse Anglin Claise (SMABCAC)
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bouzanne (SMABB)

Et une partie des territoires des structures suivantes :

- Communauté de Communes Marche Berrichonne
- Communauté d'Agglomération du Grand Châtellerault

Dans un premier temps, l'étude portera à minima sur un linéaire de cours d'eau de 1 140,5 km correspondant au principaux cours d'eau de la zone d'étude, qui sont présentés dans le tableau et sur la carte qui suivent.

Nom du cours d'eau	Linéaire de cours d'eau dans le territoire d'étude (km)
la Creuse	167.5
la Petite Creuse	96.6
l'Anglin	92.9
la Bouzanne	88.1
l'Abloux	53.4
la Claise	55.5
la Sédelle	41.4
le Suin	36.7
la Sonne	36.3
le Verraux	32.2
l'Auzon	30.4
le Gourdon	30.3
le Creuzançais	29.4
les Cinq Bondes	26.5
l'Yoson	25.4
l'Allemette	24.7
la Gargilesse	23.7
la Brézentine	21.7
le Portefeuille	20.2
le Bel Rio	19.3
le Brion	17.4
la Luire	15.8
Ruisseau de la Cazine	14.2
le Clecq	13.1
la Gartempe	11.8
le Bouzanteuil	11.7
le Béroux	11
le Bouzantin	10.9
l'Isles	10.7
l'Aigronne	10.5
Ruisseau d'Yvernaud	9.4
la Gastevine	9
le Ris	8.8
la Caquignolle	7.6
Affluent de la Creuse	7.2
Rivière la Petite Claise	6.6
la Benaize	6.3
le Salleron	4.2
Affluent de la Gartempe	2.1
Linéaire total de cours d'eau (km)	**1 140.5**

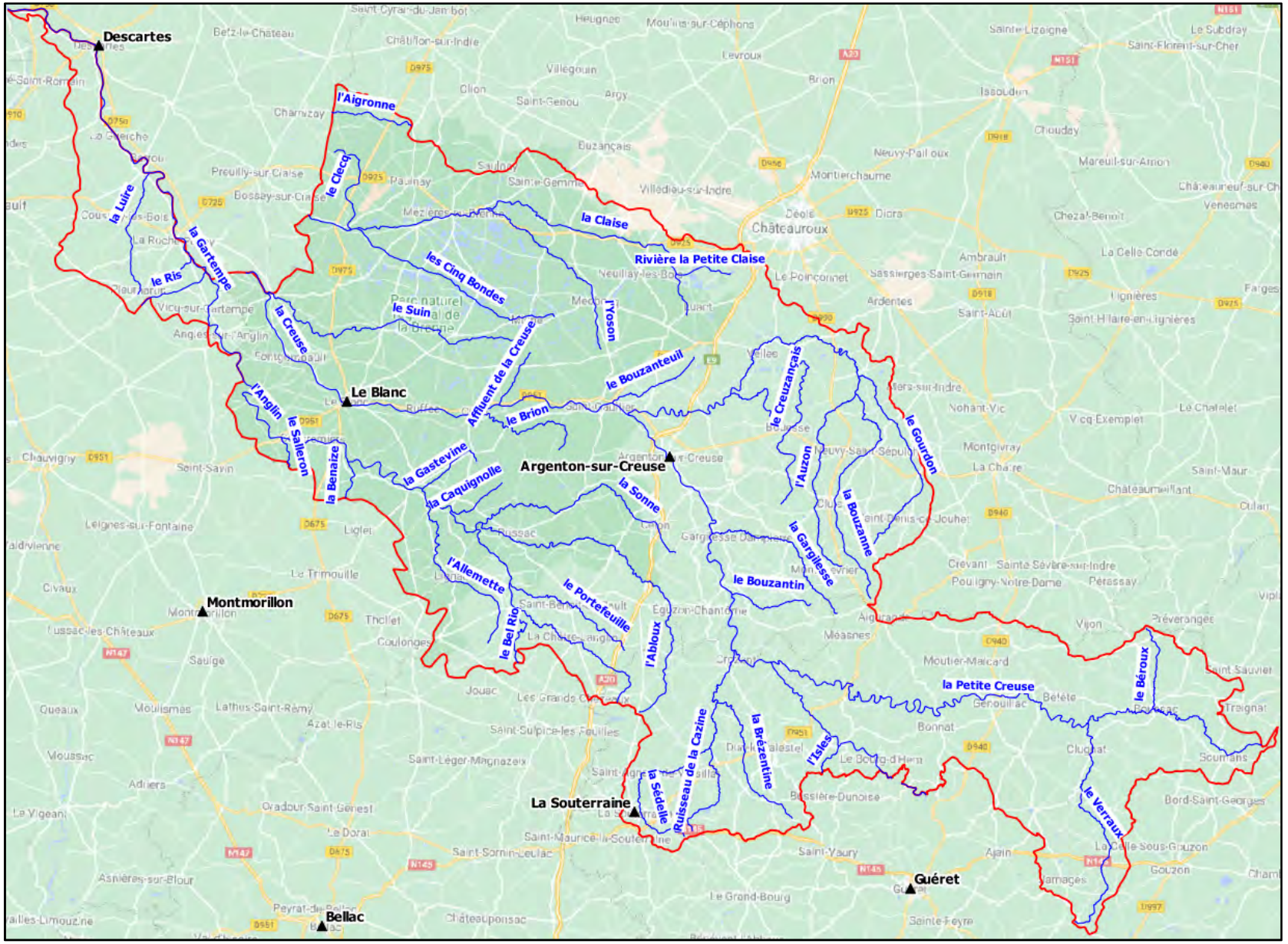

FIGURE 2 : CARTE DES PRINCIPAUX COURS D'EAU DU TERRITOIRE D'ETUDE (LINEAIRE DE 1 140,5 KM)

Cependant, il avait été prévu d'étudier un linéaire de cours d'eau complémentaire d'au maximum 300 km.

Suite au retour des questionnaires transmis à l'ensemble des communes et aux échanges avec les structures du territoire d'étude, il a été retenu d'étudier un linéaire de cours d'eau complémentaire de 132,8 km, présenté dans le tableau et sur la carte qui suivent (en rouge).

Nom du cours d'eau	**Linéaire de cours d'eau dans le territoire d'étude (km)**
Affluent du Fonteneau	1.4
le Fonteneau	18.3
les Chézeaux	5.3
le Couvent	8.7
le Chantadoux	2.7
le Boisrémont	5.5
Ruisseau de Saint-Victor	8.6
le Rossignol	14.7
Ruisseau de la Fontrouille	3.7
l'Aubord	11.7
les Dauges	3.9
le Damay	3.8
la Mage	6.8
la Rongère	4.2
Ruisseau de la Poirière	4.2
le Portefeuille	8.0
Ruisseau de Longsagne	2.3
Ruisseau de Marseuil	2.5
le Rimort	2.2
le Chambon	8.5
Talwegs sec Thenay	5.7
Linéaire total de cours d'eau (km)	**132.8**

L'étude portera donc sur un linéaire total de cours d'eau de 1 273,3 km.

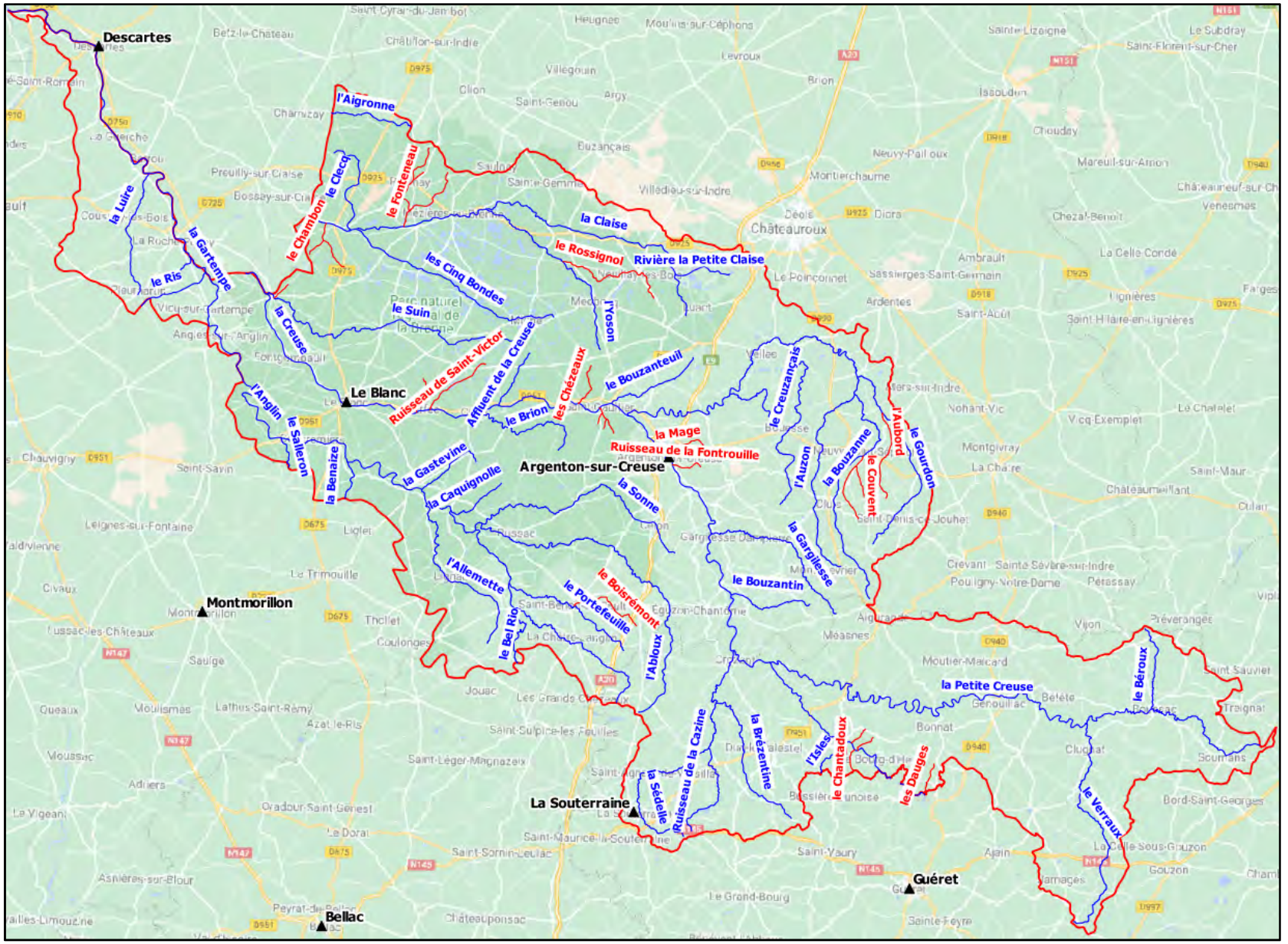

FIGURE 3 : CARTE DES COURS D'EAU ETUDIES (LINEAIRE DE 1 273,3 KM)

3 - CONTENU DU PRESENT RAPPORT DE PHASES 1-2 ET 1-3

Le présent rapport de phases 1-2 et 1-3 permet d'identifier les Zones d'Expansion de Crue (ZEC) ainsi que les zones à risques où se concentrent les enjeux sur la totalité du territoire d'étude.

Les zones d'expansion de crue sont des espaces naturels non urbanisés ou non artificialisés qui pourront être protégés ou restaurés afin de laisser « s'étaler » les eaux en crue pour préserver les zones à enjeux.

A partir des bases de données disponibles et de l'analyse des évènements passés, les zones d'expansion de crue du territoire d'étude seront identifiées. Une analyse avec un MNT (RGE Alti 1 m ou RGE Alti 5 m) sera aussi réalisée. Les zones identifiées seront cartographiées et hiérarchisées.

Le bassin de la Creuse est couvert intégralement par 2 études « délimitation, caractérisation et hiérarchisation des zones à dominante humide » réalisées par l'EPTB Vienne dans lesquelles les zones à dominante humides ont été inventoriées puis hiérarchisées en croisant les enjeux (dont l'enjeu inondation) avec les pressions et la fonctionnalité. Ces études permettent de mettre en évidence des zones humides prioritaires (selon les méthodes de définition des ZHIEP et ZSGE). Le lien étroit entre ZEC et zones humides implique que ces études seront exploitées.

La hiérarchisation tiendra compte à minima de :

- Leur localisation géographique au sein du bassin versant notamment à partir d'une analyse des sous-bassins les plus générateurs de crue. Les autres sous-bassins seront aussi analysés ;

- Leur localisation par rapport aux zones à risque où se concentrent les enjeux.

Une carte de synthèse sera établie à l'échelle de la zone d'étude, elle reprendra la localisation des zones d'expansion de crue, leur hiérarchisation et leurs caractéristiques, pour permettre une exploitation à l'échelle des sous-bassins versants principaux.

À partir des bases de données disponibles et de l'analyse des évènements passés, les zones à risques où se concentrent les enjeux, et sur lesquelles une attention particulière doit être portée pour protéger les personnes et les biens, seront identifiées sur les sous-bassins versants principaux. Ces zones identifiées seront cartographiées et hiérarchisées.

Une carte de synthèse sera établie à l'échelle de la zone d'étude, elle reprendra la localisation des zones à risques où se concentrent les enjeux et leur hiérarchisation, pour permettre une exploitation à l'échelle des sous-bassins versants principaux.

N.B. : La phase 1-2 (détermination des ZEC), qui englobe l'identification et la hiérarchisation des ZEC, et la phase 1-3 (détermination des zones à risques où se concentrent les enjeux) sont traitées dans un rapport commun car elles sont interdépendantes. En effet, la hiérarchisation des ZEC nécessite d'avoir déterminé au préalable les zones à risques où se concentrent les enjeux, pour permettre d'évaluer la localisation des ZEC vis-à-vis de ces zones à risques.

4 - RAPPEL DE LA METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE (ZEC)

La méthode proposée pour identifier les zones d'expansion de crue sur le territoire d'étude (déjà mise en œuvre sur le sous-bassin versant de la Petite Creuse) est rappelée ci-après.

Cette méthode a notamment été mise en œuvre récemment pour l'identification des zones d'expansion de crue sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, situé au sud de la zone d'étude.

Cette méthode est également approuvée par les services de l'État pour la Directive Inondation et a notamment été mise en œuvre, dans le cadre de l'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI).

4.1 - Détermination des hauteurs d'eau en crues

Au moyen des données issues de la base de données historiques sur les inondations (BDHI – *www.bdhi.developpement-durable.gouv.fr*), de la plateforme nationale collaborative des sites et repères de crues (*www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr*), ainsi que des PPRI et des AZI présents sur le territoire, il conviendra d'identifier les repères de crues historiques, relatifs aux plus fortes crues connues, existants sur le territoire d'étude. Ces derniers permettront d'estimer les hauteurs d'eau transitant dans les cours d'eau d'étude lors des évènements extrêmes.

Des repères de la crue de 1960 sur la Creuse (~ crue centennale) sont fournis par SOGREAH dans son atlas cartographique des zones inondables dans le département de la Creuse en date de novembre 2000.

Ces repères ont été reportés sur la carte ci-après.

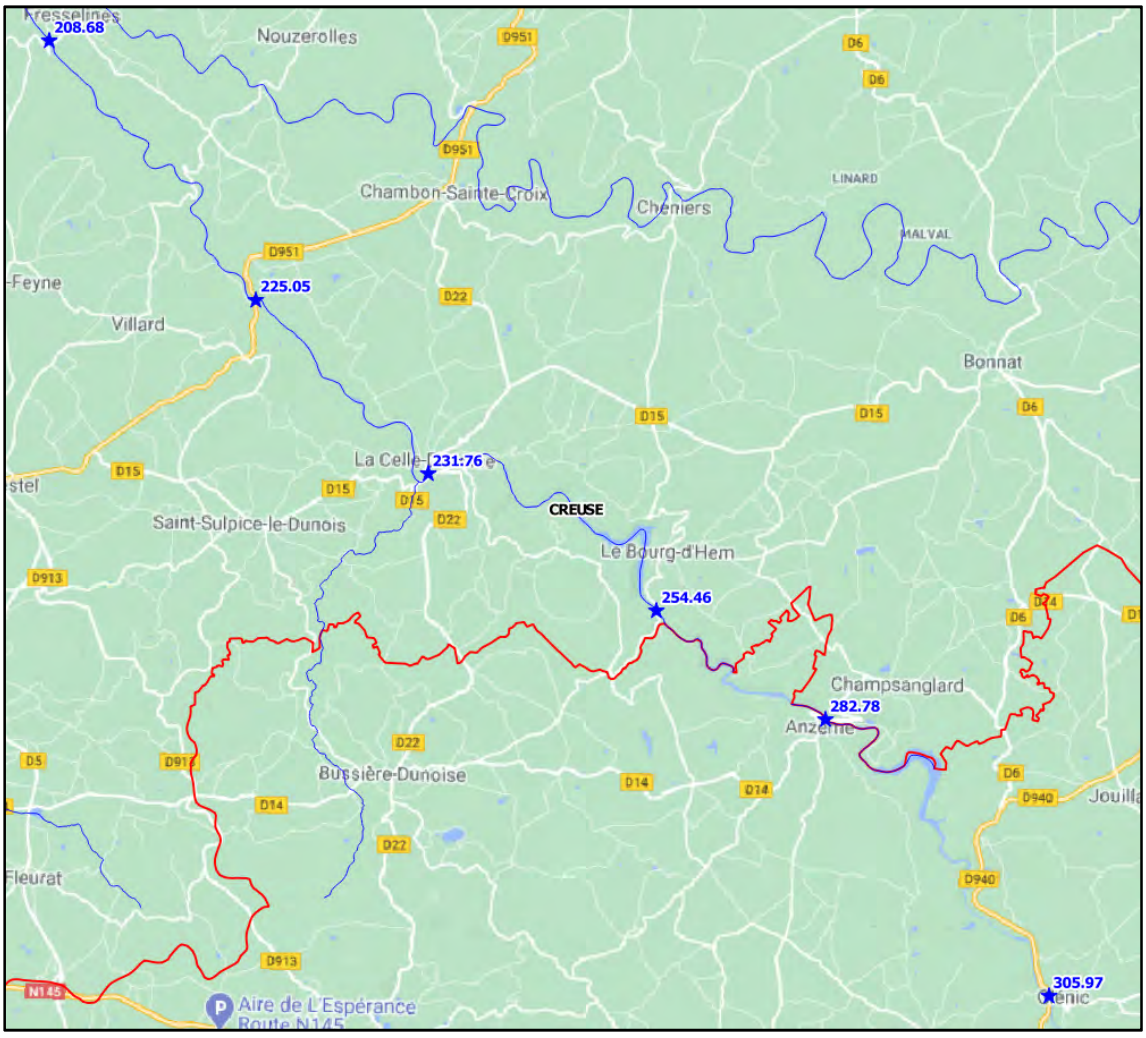

FIGURE 4 : LOCALISATION DES REPERES DE LA CRUE DE 1960 SUR LA CREUSE (COTES EXPRIMEES EN METRES NGF)

Ces repères de crue permettent d'estimer la hauteur d'eau transitant dans la vallée de la Creuse lors d'une crue exceptionnelle.

Cependant, ces repères de crues ne sont pas disponibles sur tous les cours d'eau étudiés.

On se reportera donc à la méthodologie d'attribution des hauteurs d'eau en crue décrite dans le paragraphe 4.3 ci-après.

4.2 - Création des profils transversaux

Il convient ensuite de créer des profils transversaux régulièrement répartis sur tout le linéaire des cours d'eau étudiés, indépendamment les uns des autres.

Les profils sont régulièrement répartis à partir de l'origine du cours d'eau (issu de la BD TOPAGE®).

La distance inter-profils est fonction de la pente du cours d'eau étudié : plus la pente est importante, plus les profils sont resserrés.

La distance inter-profils n'est pas forcément la même sur tous les cours d'eau du territoire d'étude, elle varie généralement entre 100 m et 500 m. Elle est choisie à dire d'expert selon la pente du cours d'eau et la morphologie de la vallée.

On présente ici, à titre illustratif, l'exemple du Béroux, affluent rive droite de la Petite Creuse.

Les profils transversaux régulièrement répartis (tous les 250 mètres) sur le linéaire du Béroux sont reportés sur la carte ci-dessous :

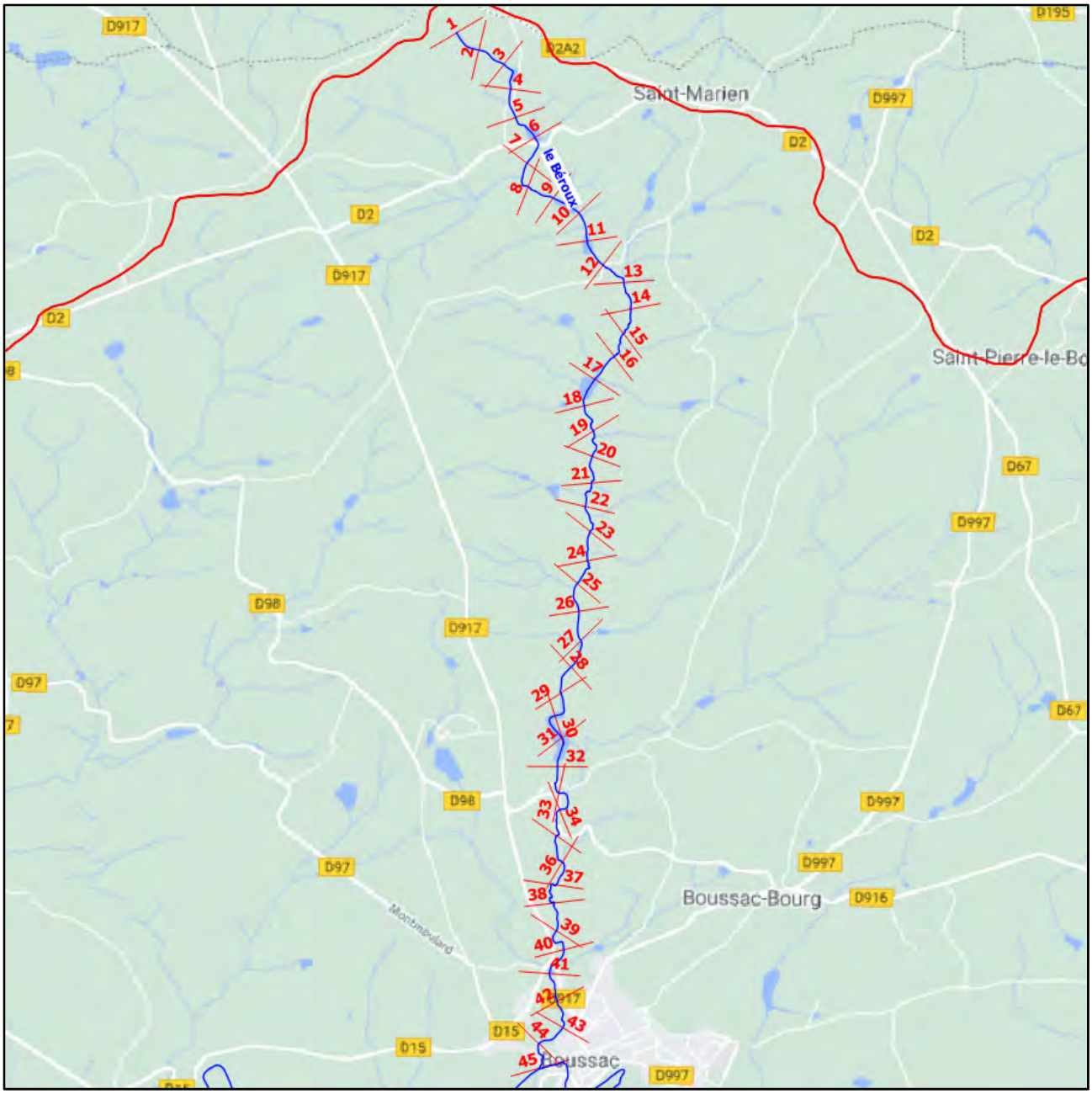

FIGURE 5 : PROFILS TRANSVERSAUX REGULIEREMENT REPARTIS SUR LE LINEAIRE DU BEROUX

4.3 - Attribution d'une cote de crue aux profils transversaux

Il convient alors d'attribuer une cote de ligne d'eau (correspondant à la crue historique extrême) à chacun des profils transversaux.

Pour ce faire, on attribue une hauteur d'eau de crue (par rapport à un point de référence commun : berges ou fil d'eau levé par la méthode LiDAR) à chacun des profils transversaux, soit au moyen des repères de crues précédemment présentés, soit (s'il n'existe aucun repère de crue sur le cours d'eau étudié) selon la taille du bassin versant drainé (la hauteur d'eau augmentant progressivement de l'amont vers l'aval).

La méthodologie d'attribution d'une hauteur d'eau en crue à chacun des profils transversaux en fonction de la taille du bassin versant drainé est explicitée dans le tableau ci-après :

Superficie du bassin versant (en kilomètres carrés)	**Hauteur d'eau en crue (en mètres)**
$S_{BV} \leq 1\ km^2$	2 m
$1\ km^2 < S_{BV} \leq 50\ km^2$	3 m
$50\ km^2 < S_{BV} \leq 100\ km^2$	4 m
$100\ km^2 < S_{BV} \leq 500\ km^2$	5 m
$500\ km^2 < S_{BV} \leq 1\ 000\ km^2$	6 m
$1\ 000\ km^2 < S_{BV} \leq 2\ 500\ km^2$	7 m
$2\ 500\ km^2 < S_{BV} \leq 5\ 000\ km^2$	8 m
$5\ 000\ km^2 < S_{BV} \leq 10\ 000\ km^2$	9 m

4.4 - Création du modèle numérique de superficie en eau

Il convient ensuite d'interpoler les valeurs des cotes de ligne d'eau en crue entre chacun des profils transversaux afin de créer un modèle numérique de superficie en eau (MNSE), et ce pour chacun des cours d'eau étudiés, indépendamment les uns des autres.

Le pas du modèle numérique de superficie en eau créé doit être le même que le modèle numérique de terrain auquel il va être comparé. Par exemple, si le modèle numérique de terrain utilisé est le RGE Alti® 5 m, ce qui est le cas sur la majeure partie du territoire d'étude, alors le modèle numérique de superficie en eau devra également avoir un pas de 5 m.

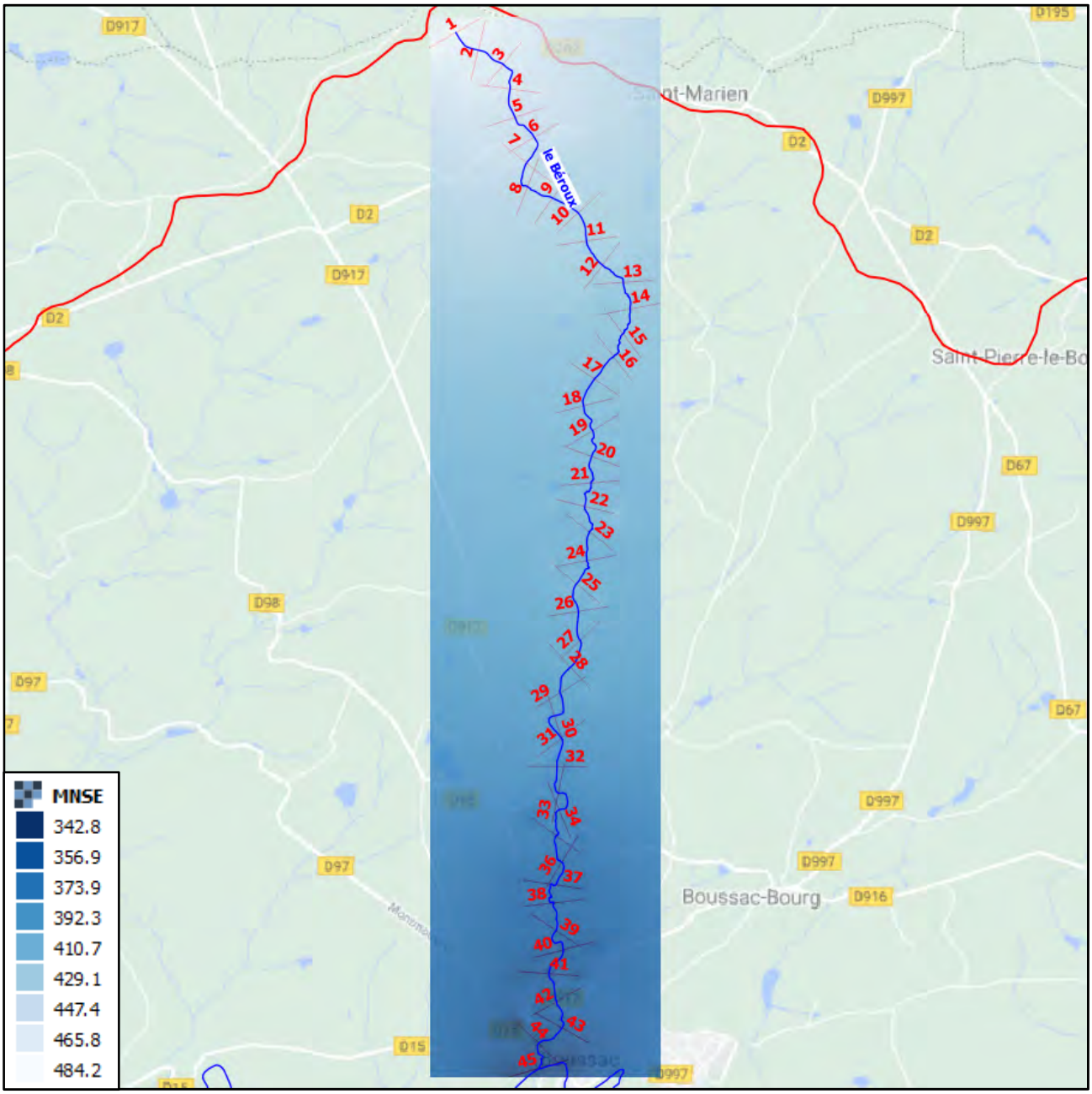

FIGURE 6 : MODELE NUMERIQUE DE SUPERFICIE EN EAU (AU PAS DE 5 M) SUR LE LINEAIRE DU BEROUX

4.5 - Différence entre le modèle numérique de superficie en eau et le modèle numérique de terrain

Un modèle numérique de terrain (MNT) est un ensemble de points référencés en planimétrie et en altimétrie doté d'une méthode d'interpolation modélisant le relief du sol sous forme numérique.

La technique d'acquisition des données mise en œuvre par l'IGN est la technologie LiDAR, qui est déployée pour les zones inondables et littorales, et sur les grands massifs forestiers. L'exactitude altimétrique du MNT sur ces zones est comprise entre 0,2 m et 0,5 m. Le LiDAR ou « Light Detection And Ranging » est un système de mesure de terrain par balayage laser. Il est pris ici systématiquement au sens de LiDAR aéroporté, qui est un système permettant de mesurer la distance entre un point d'un avion et des points au sol.

Le MNT utilisé ici est produit par l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

On utilise donc la composante altimétrique du référentiel à grande échelle (RGE ALTI®), qui est un MNT maillé au pas de 5 mètres.

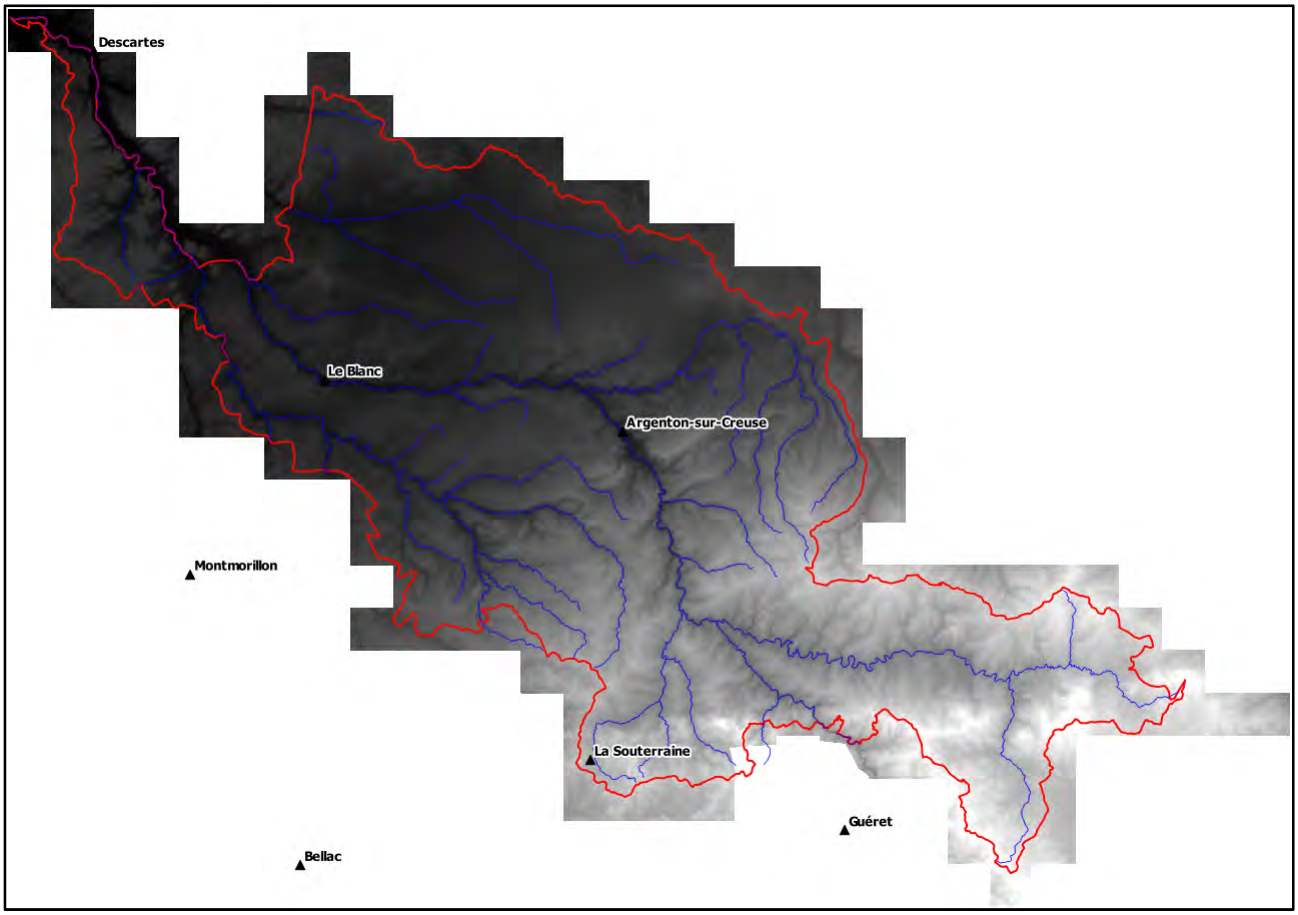

FIGURE 7 : EXTRAIT DU RGE ALTI 5 M SUR LE TERRITOIRE D'ETUDE

Possédant un modèle numérique de terrain (MNT) sur le territoire d'étude (RGE Alti® 5 m), il est donc possible de soustraire le modèle numérique de terrain au modèle numérique de superficie en eau précédemment créé.

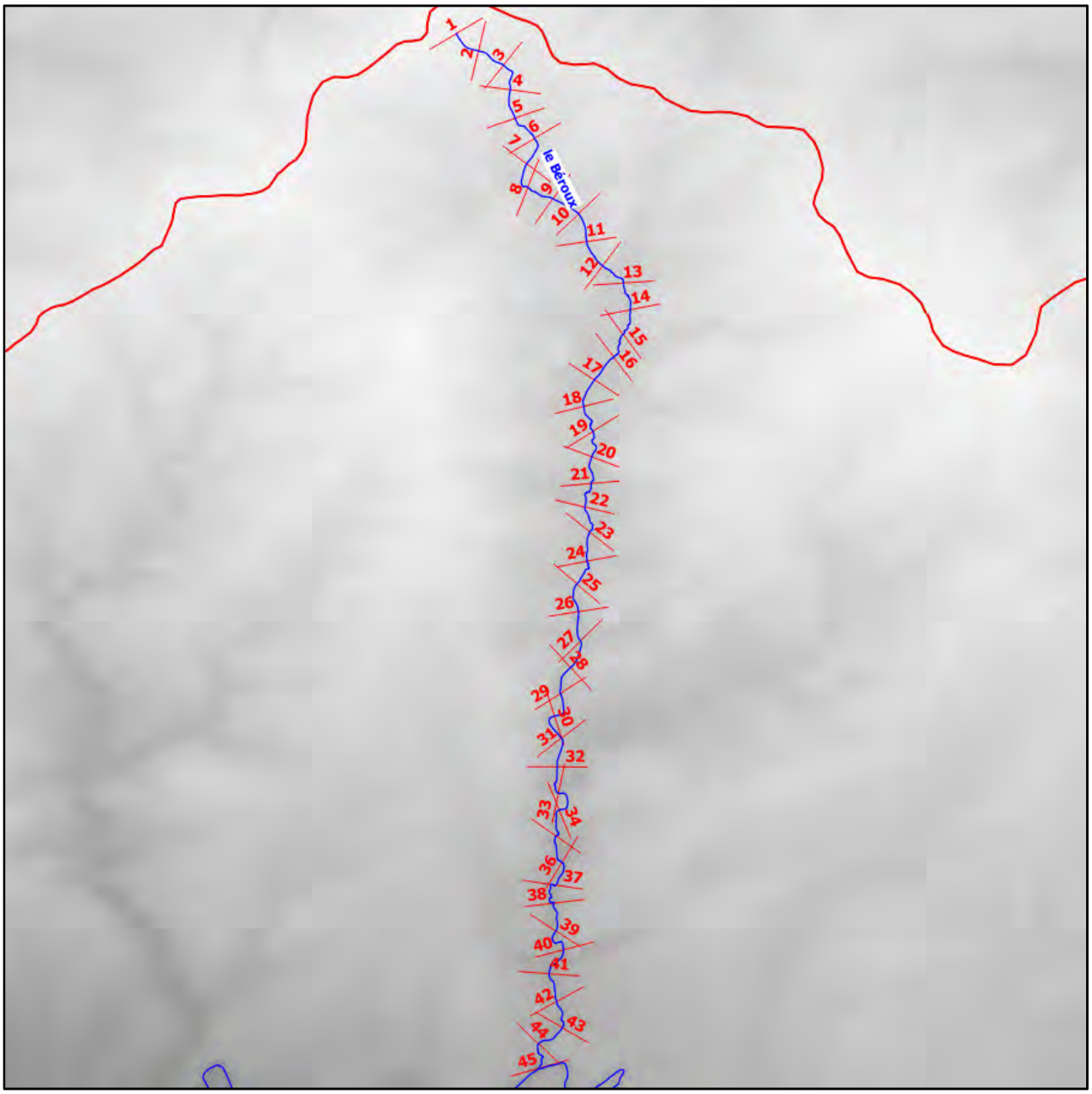

FIGURE 8 : MODELE NUMERIQUE DE TERRAIN (RGE ALTI® 5 M) SUR LE LINEAIRE DU BEROUX

La différence entre le modèle numérique de superficie en eau et le modèle numérique de terrain fournit ainsi les hauteurs d'eau en crue sur le linéaire de cours d'eau étudié.

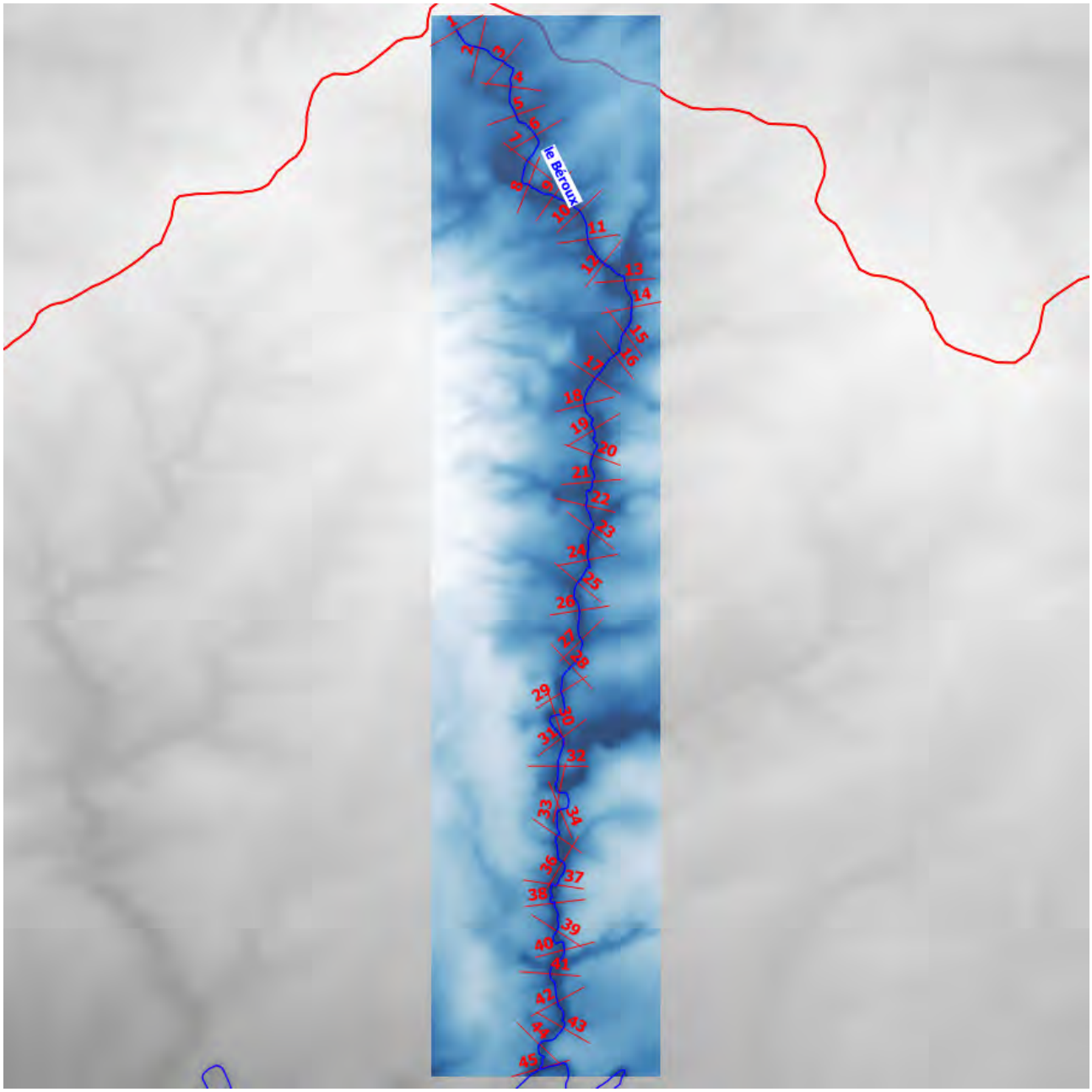

FIGURE 9 : HAUTEURS D'EAU SUR LE LINEAIRE DU BEROUX

4.6 - Détermination des zones d'expansion de crue

En ne choisissant d'afficher que les valeurs supérieures à zéro, on obtient une représentation de la zone d'expansion de crue, constituée de carreaux de 5 m de côté (car on a utilisé le RGE Alti 5 m®), qui peut être lissée pour ne conserver que l'emprise de la zone d'expansion de crue.

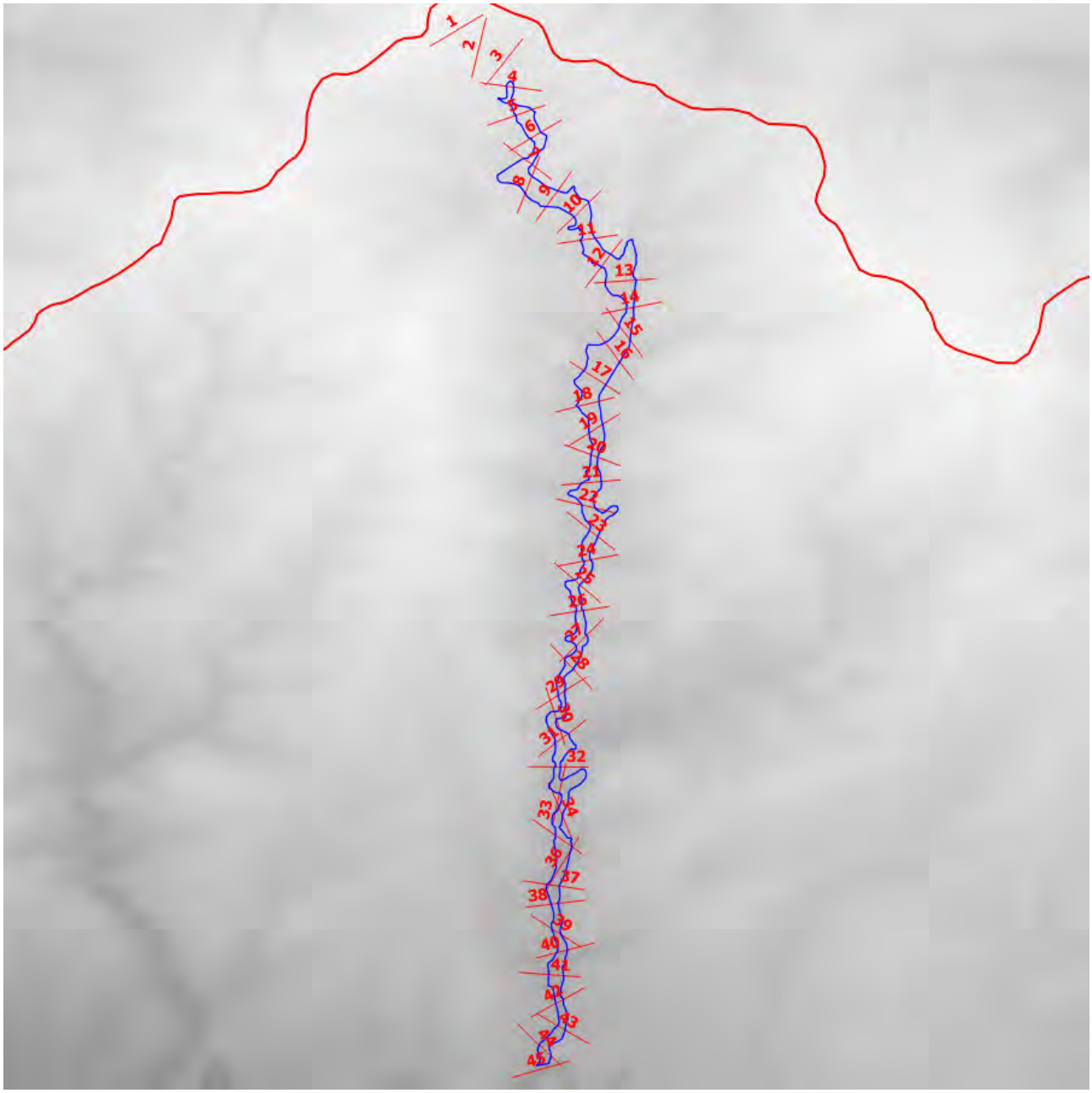

FIGURE 10 : ENVELOPPE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DU BEROUX

5 - IDENTIFICATION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE (ZEC) SUR LE TERRITOIRE D'ETUDE

La même méthodologie que celle présentée précédemment pour le Béroux est mise en œuvre sur la totalité du territoire d'étude afin d'obtenir la délimitation des zones d'expansion de crue.

Il convient de noter que le RGE Alti 5 m a été utilisé comme MNT sur tous les cours d'eau du territoire d'étude, hormis sur la Creuse, où le RGE Alti 1 m est disponible et offre une meilleure précision.

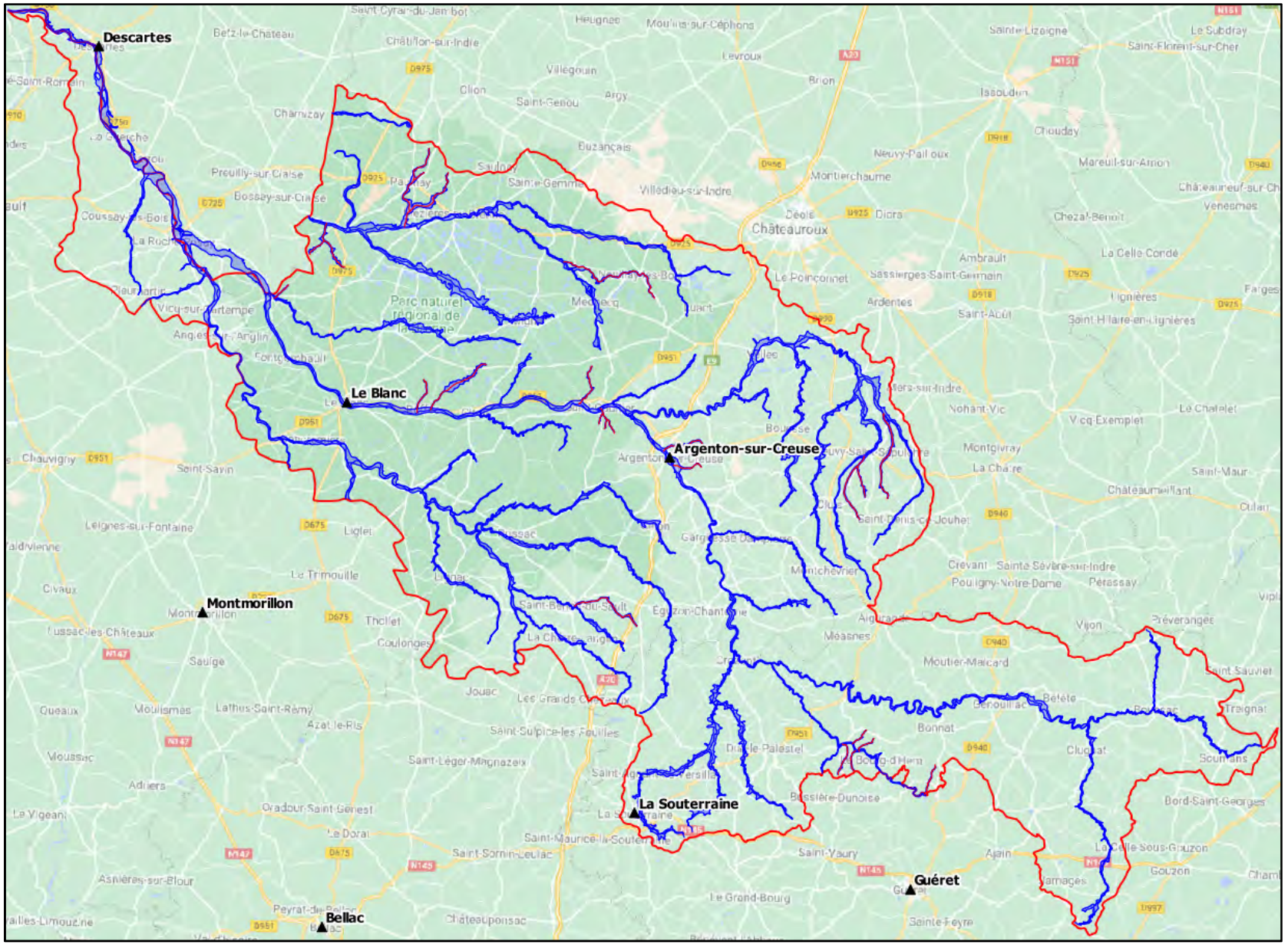

FIGURE 11 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DU TERRITOIRE D'ETUDE

5.1 - Prospection complémentaire de terrain

Il était prévu dans le cahier des charges la réalisation d'investigation de terrain dans le cadre de la phase 1.2 : Détermination des zones d'expansion de crue (ZEC).

Les données LIDAR (Light Detection And Ranging) ont permis la constitution d'un modèle numérique de terrain (MNT) maillé, au pas d'au moins 5 mètres. Ce MNT, avec une précision altimétrique comprise entre 0.2 m et 0.5 m, fourni une description précise de la morphologie du lit majeur et est directement exploitable pour les simulations hydrauliques de la crue exceptionnelle.

Dans ces conditions, l'enquête de terrain réalisée depuis le sol, ne peut pas procurer d'information plus précise vis-à-vis de la morphologie du lit majeur naturel que le MNT issu du LIDAR.

L'enquête de terrain permet par contre une meilleure compréhension de l'impact hydraulique de certaines infrastructures et en particulier des ouvrages hydrauliques non visibles par la technologie aéroportée LiDAR comme les ouvrages de décharge sous les remblais ou les ouvrages de franchissement au niveau du lit mineur des cours d'eau.

Afin de mieux comprendre le fonctionnement hydraulique en crue au droit de certains ouvrages, le bureau d'études Egis Eau a donc réalisé plusieurs enquêtes de terrain au cours de la phase 1. Ces analyses, à dire d'expert, avaient pour objectif principal d'évaluer l'éventuel rôle de protection contre les inondations de certaines infrastructures. À la suite des enquêtes de terrain, il apparait que les ouvrages identifiés ne jouent finalement pas de rôle de protection contre les inondations (voir paragraphe 1.4 et détail des 12 ouvrages inspectés sur le terrain).

Le parcours de terrain a été réalisé entre le 17 mai 2021 et le 27 juillet 2021. Il concerne principalement les territoires suivant :

- Vallée de la Creuse entre Argenton-sur-Creuse et la confluence avec la Vienne : mai et juin 2021 ;
- Confluence Creuse-Gartempe et commune de La Roche-Posay : juin 2021 ;
- Vallée de l'Anglin : juin 2021 ;
- Vallée de la Claise entre Vendoeuvres et Martizay : Juillet 2021 ;
- Vallée de la Bouzanne de Neuvy-Saint-Sépulchre à la confluence avec la Creuse : juillet 2021.

Les 4 photos suivantes constituent un témoignage des différentes campagnes de terrain réalisés pendant la période de printemps-été 2021 :

Vallée de la Bouzanne à Neuvy-Saint-Sépulchre – Juillet 2021

Vallée de la Claise à Mézières-en-Brenne – Juillet 2021

Vallée du Portefeuille à Saint-Benoit-du-Sault – Juin 2021

Vallée de la Creuse à Saint-Gaultier – Mai 2021

Il apparait par ailleurs que pendant l'étude, des inondations ont affecté les vallées de l'Anglin et de la Claise en juillet 2021 ainsi que la vallée de la Bouzanne en février 2021.

Les photos suivantes transmises par le SMABCAC sont présentées ci-après et constituent un témoignage de crue moyenne (ordre de retour de l'événement pluvieux compris entre 5 ans et 20 ans) pour ces affluents de la Creuse.

L'Anglin à Bélâbre lors de la crue de juillet 2021

L'Anglin à Mauvières lors de la crue de juillet 2021

La Bouzanne au Pont-Chrétien-Châbenet lors de la crue de février 2021

5.2 - Occupation des sols en zones d'expansion de crue

Les zones d'expansion de crue obtenues ont également été confrontées à la base de données géographiques CORINE Land Cover, qui est un inventaire biophysique de l'occupation des sols.

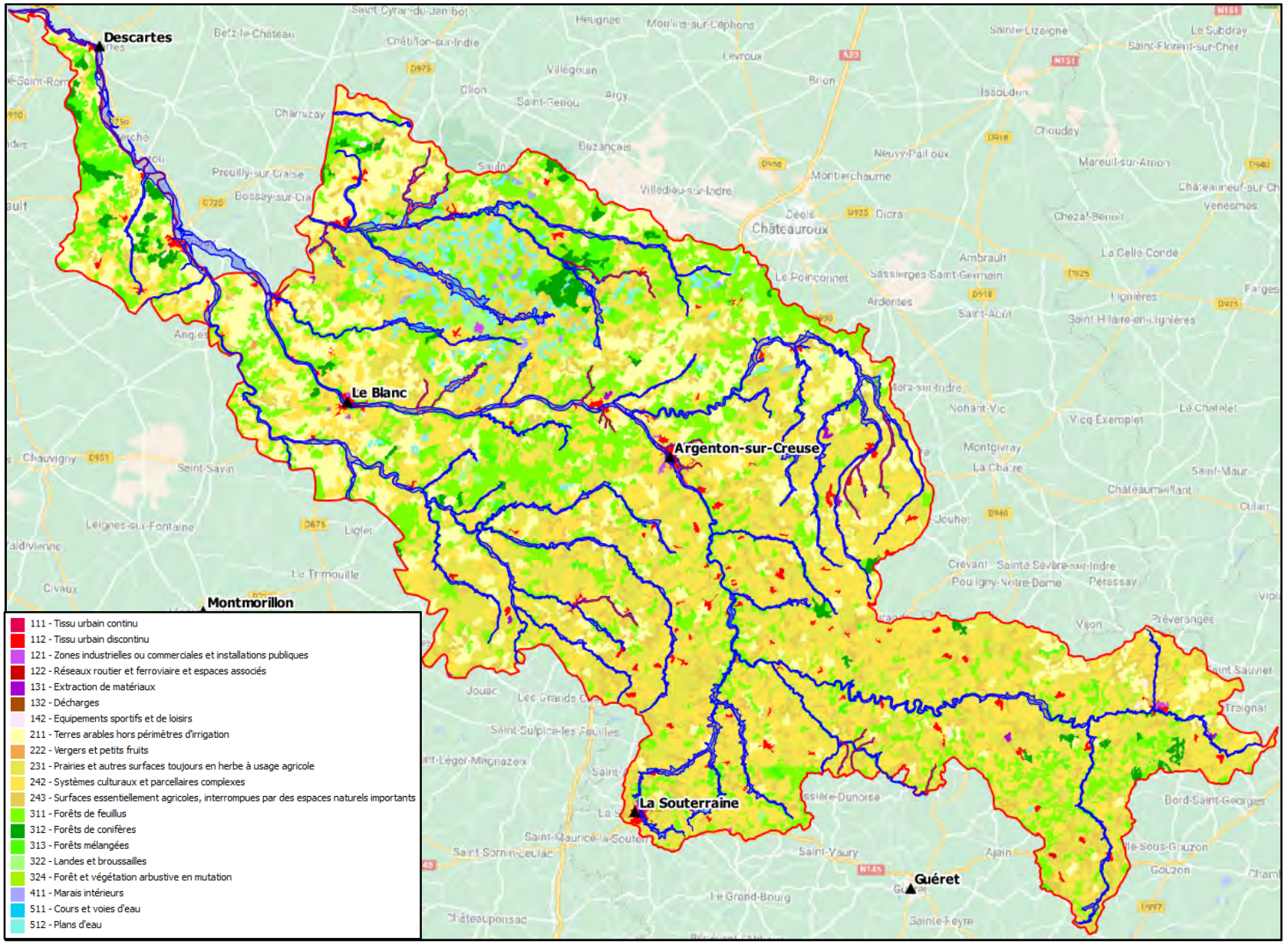

FIGURE 12 : CARTE DES ZEC ET DE L'OCCUPATION DES SOLS DU TERRITOIRE D'ETUDE (CORINE LAND COVER 2018)

Il est ainsi possible d'estimer l'occupation des sols en zones d'expansion de crue, et plus précisément la proportion (en terme de superficie) de territoires artificialisés, de territoires agricoles et de forêts.

En zones d'expansion de crue, d'une superficie totale de 25 834 ha soit environ 5,6 % de la superficie totale du territoire d'étude (4 605 km^2), il est constaté la présence de :

- 3 % de territoires artificialisés (superficie totale de 844 ha) ;
- 71 % de territoires agricoles (superficie totale de 18 433 ha) ;
- 16 % de forêts et milieux semi-naturels (superficie totale de 4 133 ha) ;
- 10 % de surfaces en eau (superficie totale de 2 424 ha).

Les territoires artificialisés présents au sein des zones d'expansion de crue constituent a priori des zones à risques où se concentrent les enjeux, qui seront identifiées ultérieurement.

5.3 - Lien entre zones d'expansion de crue et zones à dominante humide

Les zones d'expansion de crue obtenues sur le territoire d'étude ont également été comparées aux zones à dominantes humides afin de mettre en valeur le lien entre les deux.

Pour ce faire, l'inventaire et la caractérisation des zones à dominante humide, fourni par l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne), a été utilisé.

Sur le territoire d'étude, la superficie totale des zones d'expansion de crue identifiées est de 25 834 ha, soit environ 5,6 % de la superficie totale du territoire d'étude (4 605 km^2)

Dans ces zones d'expansion de crue, les zones à dominante humide représentent une superficie de 9 356 ha, soit un peu plus de 36 % de la superficie totale des zones d'expansion de crue.

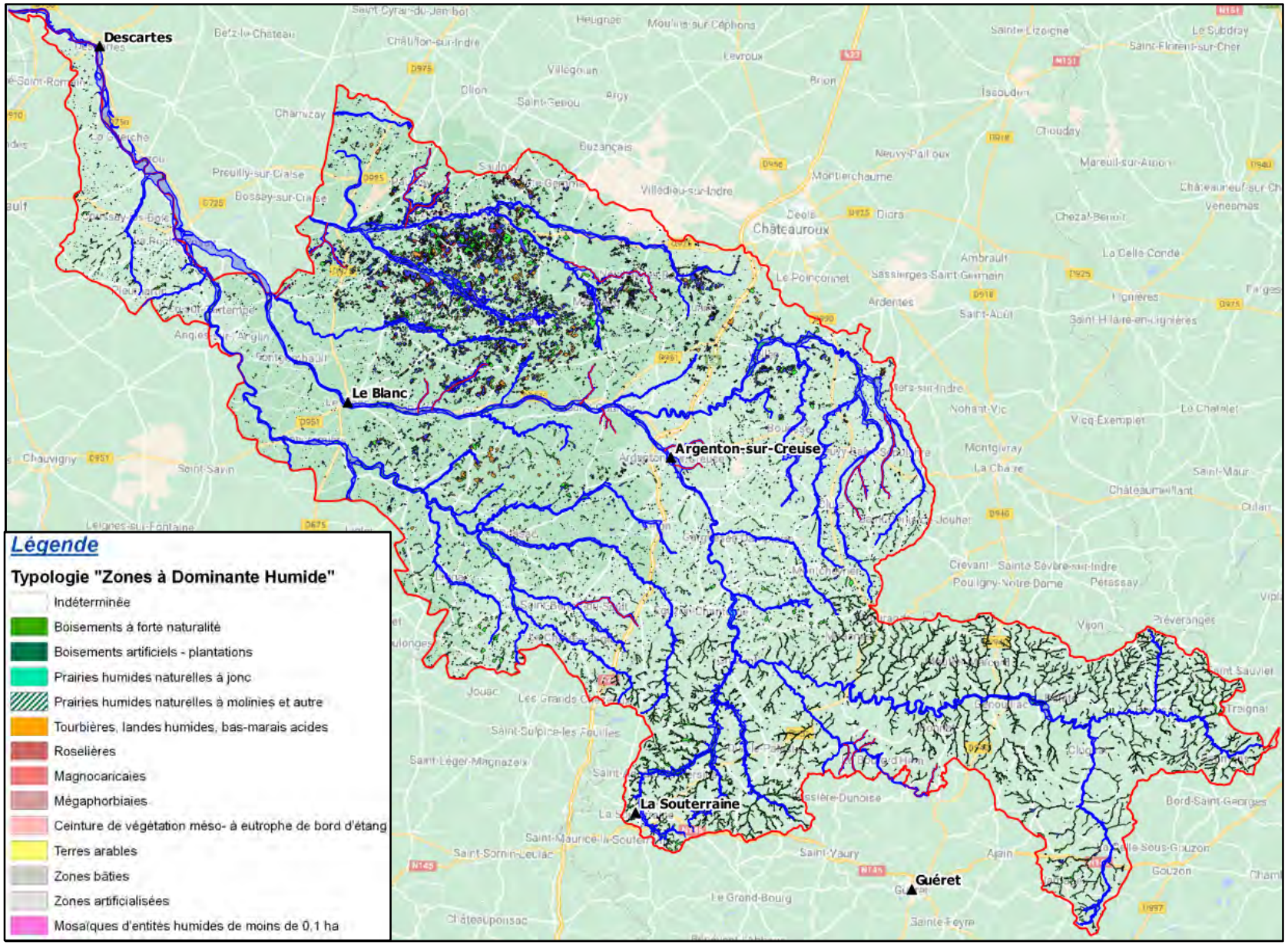

FIGURE 13 : CARTE DES ZEC ET DES ZONES A DOMINANTE HUMIDE DU TERRITOIRE D'ETUDE

6 - IDENTIFICATION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE (ZEC) PAR SOUS-BASSIN VERSANT

6.1 - Sous-bassin versant de la Petite Creuse

Pour rappel, le territoire d'étude s'étend sur 4 605 km^2. A titre de comparaison, le sous-bassin versant de la Petite Creuse s'étend, dans le territoire d'étude, sur 830 km^2. Il représente donc environ 18 % de la superficie totale du territoire d'étude.

Sur le sous-bassin versant de la Petite Creuse, la superficie totale des zones d'expansion de crue identifiées est de 2 123 ha, soit environ 2,6 % de la superficie du sous-bassin versant dans le territoire d'étude.

6.1.1 - Occupation des sols

En zones d'expansion de crue sur le sous-bassin versant de la Petite Creuse (superficie totale de 2 123 ha), il est constaté la présence de :

- 1 % de territoires artificialisés (superficie totale de 18,5 ha) ;
- 66 % de territoires agricoles (superficie totale de 1 407 ha) ;
- 33 % de forêts et milieux semi-naturels (superficie totale de 697,5 ha).

6.1.2 - Zones à dominante humide

En zones d'expansion de crue sur le sous-bassin versant de la Petite Creuse (superficie totale de 2 123 ha), les zones à dominante humide représentent une superficie de 1 095 ha, soit un peu plus de la moitié de la superficie totale des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Petite Creuse.

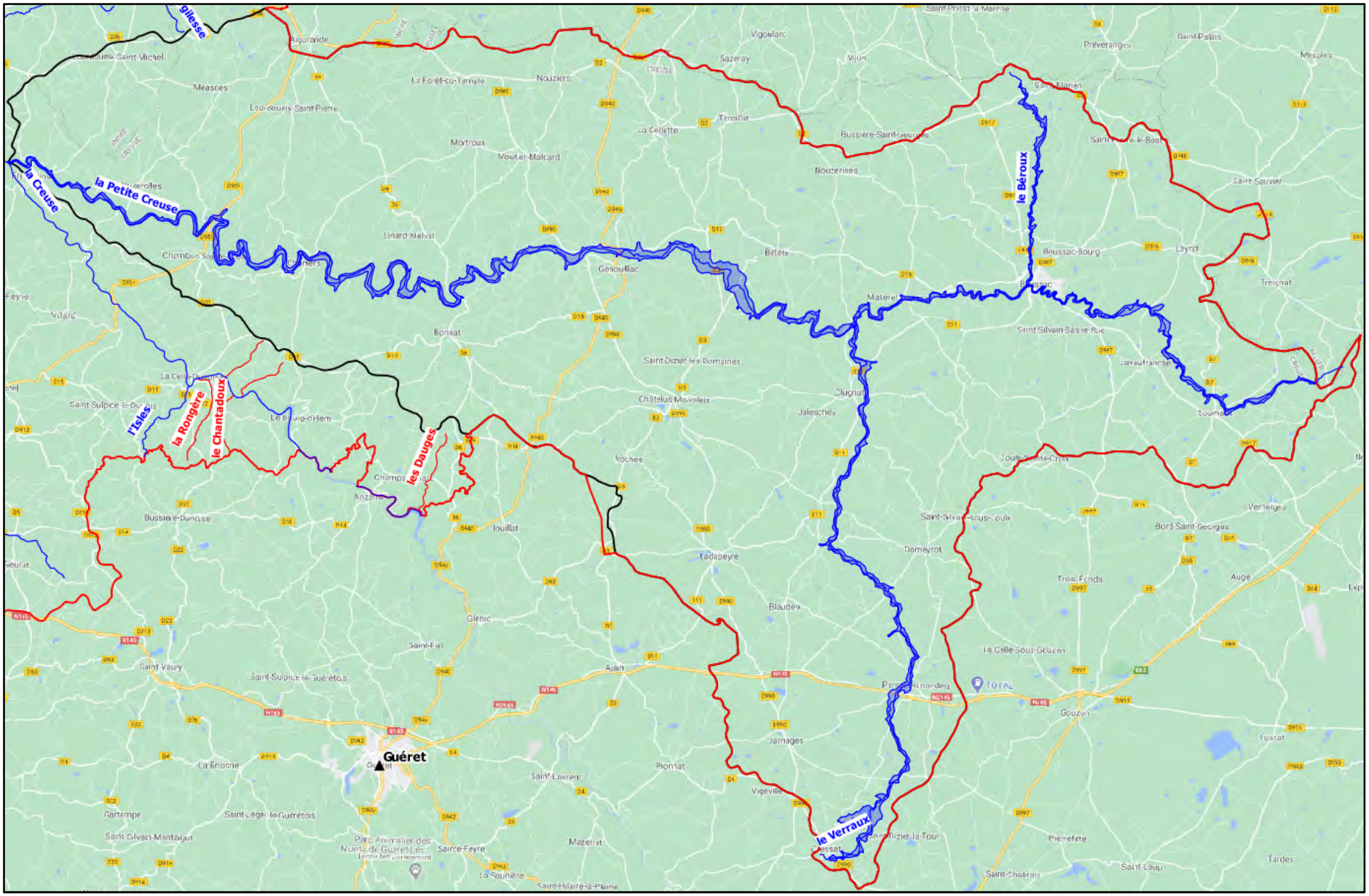

FIGURE 14 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA PETITE CREUSE

6.2 - Sous-bassin versant de la Creuse amont

Pour rappel, le territoire d'étude s'étend sur 4 605 km^2. A titre de comparaison, le sous-bassin versant de la Creuse amont s'étend, dans le territoire d'étude, sur 146 km^2. Il représente donc environ 3,2 % de la superficie totale du territoire d'étude.

Sur le sous-bassin versant de la Creuse amont, la superficie totale des zones d'expansion de crue identifiées est de 579 ha, soit environ 4 % de la superficie du sous-bassin versant dans le territoire d'étude.

6.2.1 - Occupation des sols

En zones d'expansion de crue sur le sous-bassin versant de la Creuse amont (superficie totale de 579 ha), il est constaté la présence de :

- 2 % de territoires artificialisés (superficie totale de 13 ha) ;
- 22 % de territoires agricoles (superficie totale de 127 ha) ;
- 49 % de forêts et milieux semi-naturels (superficie totale de 281 ha) ;
- 27 % de surfaces en eau (superficie totale de 158 ha).

6.2.2 - Zones à dominante humide

En zones d'expansion de crue sur le sous-bassin versant de la Creuse amont (superficie totale de 579 ha), les zones à dominante humide représentent une superficie de 347 ha, soit 60 % de la superficie totale des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Creuse amont.

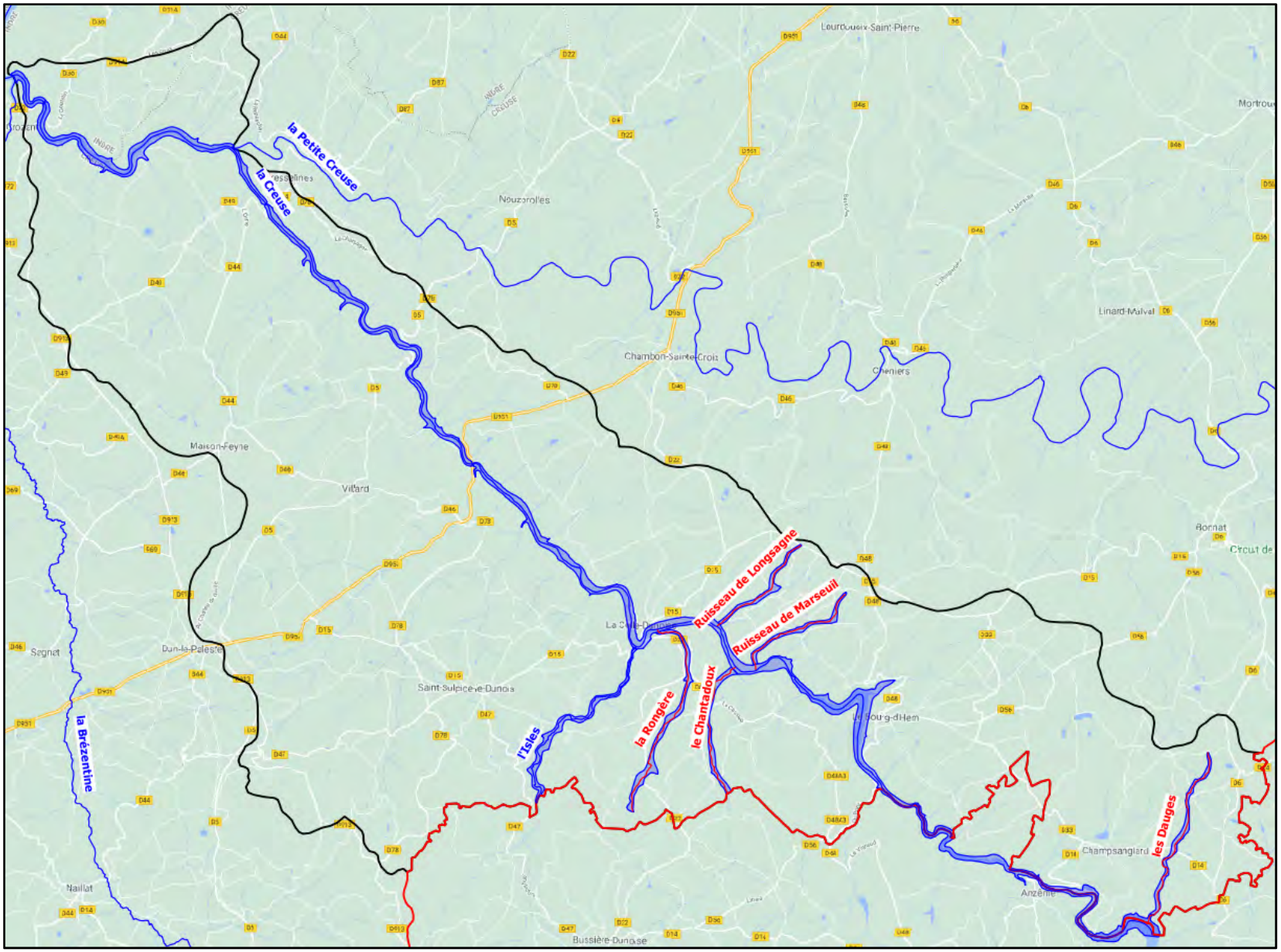

FIGURE 15 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA CREUSE AMONT

6.3 - Sous-bassin versant de la Sédelle

Pour rappel, le territoire d'étude s'étend sur 4 605 km^2. A titre de comparaison, le sous-bassin versant de la Sédelle s'étend, dans le territoire d'étude, sur 253 km^2. Il représente donc environ 5,5 % de la superficie totale du territoire d'étude.

Sur le sous-bassin versant de la Sédelle, la superficie totale des zones d'expansion de crue identifiées est de 1 853 ha, soit environ 7,3 % de la superficie du sous-bassin versant dans le territoire d'étude.

6.3.1 - Occupation des sols

En zones d'expansion de crue sur le sous-bassin versant de la Sédelle (superficie totale de 1 853 ha), il est constaté la présence de :

- 4 % de territoires artificialisés (superficie totale de 77 ha) ;
- 79 % de territoires agricoles (superficie totale de 1 465 ha) ;
- 13 % de forêts et milieux semi-naturels (superficie totale de 233 ha) ;
- 4 % de surfaces en eau (superficie totale de 78 ha).

6.3.2 - Zones à dominante humide

En zones d'expansion de crue sur le sous-bassin versant de la Sédelle (superficie totale de 1 853 ha), les zones à dominante humide représentent une superficie de 1 065 ha, soit plus de 57 % de la superficie totale des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Sédelle.

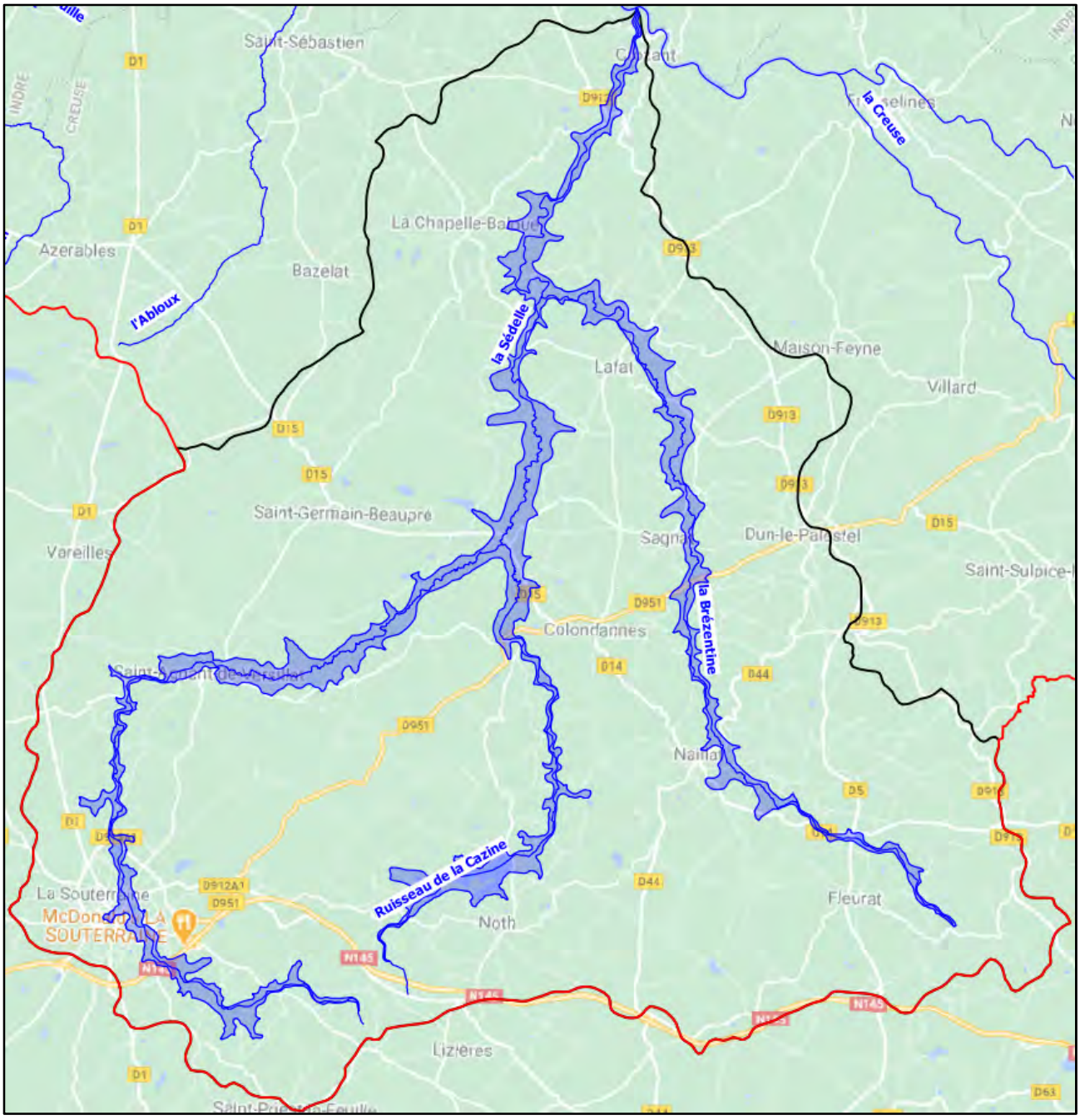

FIGURE 16 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA SEDELLE

6.4 - Sous-bassin versant de la Bouzanne

Pour rappel, le territoire d'étude s'étend sur 4 605 km^2. A titre de comparaison, le sous-bassin versant de la Bouzanne s'étend, dans le territoire d'étude, sur 530 km^2. Il représente donc environ 11,5 % de la superficie totale du territoire d'étude.

Sur le sous-bassin versant de la Bouzanne, la superficie totale des zones d'expansion de crue identifiées est de 3 758 ha, soit environ 7,1 % de la superficie du sous-bassin versant dans le territoire d'étude.

6.4.1 - Occupation des sols

En zones d'expansion de crue sur le sous-bassin versant de la Bouzanne (superficie totale de 3 758 ha), il est constaté la présence de :

- 1,2 % de territoires artificialisés (superficie totale de 44 ha) ;
- 90 % de territoires agricoles (superficie totale de 3 383 ha) ;
- 8,4 % de forêts et milieux semi-naturels (superficie totale de 316 ha) ;
- 0,4 % de surfaces en eau (superficie totale de 15 ha).

6.4.2 - Zones à dominante humide

En zones d'expansion de crue sur le sous-bassin versant de la Bouzanne (superficie totale de 3 758 ha), les zones à dominante humide représentent une superficie de 1 019 ha, soit un peu plus de 27 % de la superficie totale des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Bouzanne.

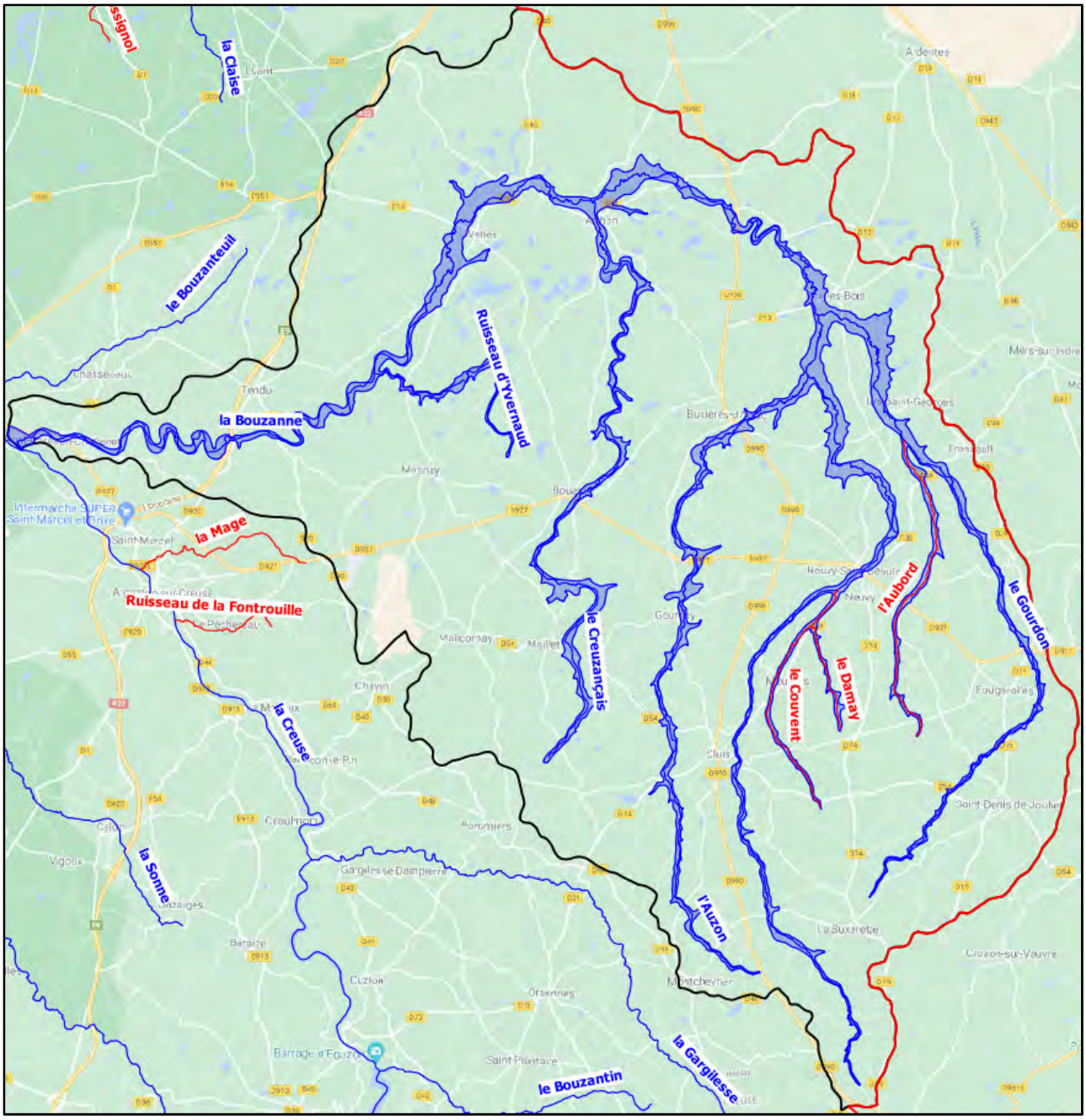

FIGURE 17 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA BOUZANNE

6.5 - Sous-bassin versant de la Claise

Pour rappel, le territoire d'étude s'étend sur 4 605 km^2. A titre de comparaison, le sous-bassin versant de la Claise s'étend, dans le territoire d'étude, sur 765 km^2. Il représente donc environ 16,6 % de la superficie totale du territoire d'étude.

Sur le sous-bassin versant de la Claise, la superficie totale des zones d'expansion de crue identifiées est de 4 446 ha, soit environ 5,8 % de la superficie du sous-bassin versant dans le territoire d'étude.

6.5.1 - Occupation des sols

En zones d'expansion de crue sur le sous-bassin versant de la Claise (superficie totale de 4 446 ha), il est constaté la présence de :

- 2,4 % de territoires artificialisés (superficie totale de 106 ha) ;
- 57,1 % de territoires agricoles (superficie totale de 2 539 ha) ;
- 22,3 % de forêts et milieux semi-naturels (superficie totale de 993 ha) ;
- 18,2 % de surfaces en eau (superficie totale de 808 ha).

6.5.2 - Zones à dominante humide

En zones d'expansion de crue sur le sous-bassin versant de la Claise (superficie totale de 4 446 ha), les zones à dominante humide représentent une superficie de 1 623 ha, soit près de 37 % de la superficie totale des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Claise.

FIGURE 18 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA CLAISE

6.6 - Sous-bassin versant de l'Aigronne

Pour rappel, le territoire d'étude s'étend sur 4 605 km^2. A titre de comparaison, le sous-bassin versant de l'Aigronne s'étend, dans le territoire d'étude, sur 36 km^2. Il représente donc environ 0,8 % de la superficie totale du territoire d'étude.

Sur le sous-bassin versant de l'Aigronne, la superficie totale des zones d'expansion de crue identifiées est de 136 ha, soit environ 3,8 % de la superficie du sous-bassin versant dans le territoire d'étude.

6.6.1 - Occupation des sols

En zones d'expansion de crue sur le sous-bassin versant de l'Aigronne (superficie totale de 136 ha), il est constaté la présence de :

- Aucun territoire artificialisé ;
- 73 % de territoires agricoles (superficie totale de 99 ha) ;
- 13 % de forêts et milieux semi-naturels (superficie totale de 18 ha) ;
- 14 % de surfaces en eau (superficie totale de 19 ha).

6.6.2 - Zones à dominante humide

En zones d'expansion de crue sur le sous-bassin versant de l'Aigronne (superficie totale de 136 ha), les zones à dominante humide représentent une superficie de 46 ha, soit près de 34 % de la superficie totale des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de l'Aigronne.

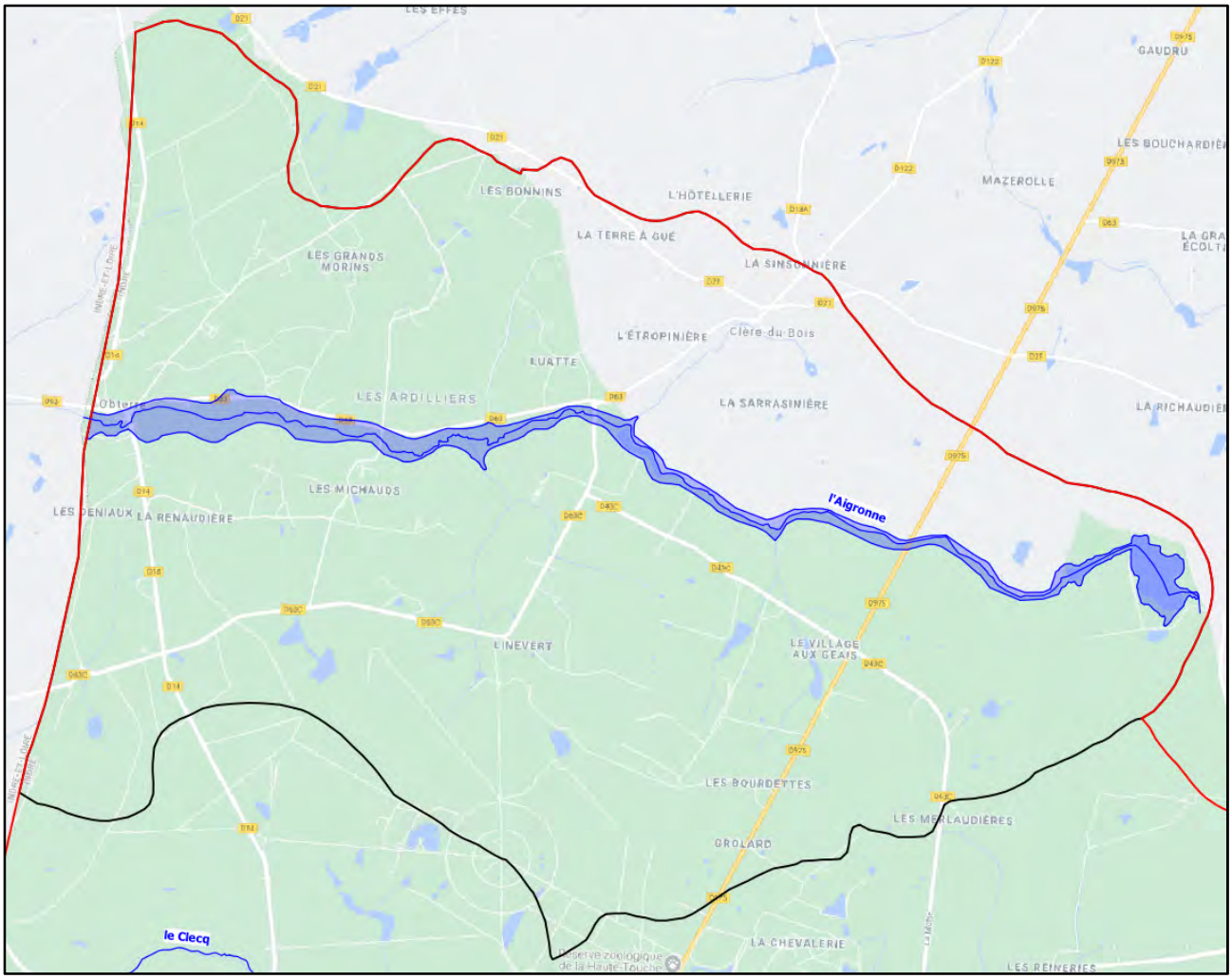

FIGURE 19 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DU SOUS-BASSIN VERSANT DE L'AIGRONNE

6.7 - Sous-bassin versant de l'Anglin

Pour rappel, le territoire d'étude s'étend sur 4 605 km^2. A titre de comparaison, le sous-bassin versant de l'Anglin s'étend, dans le territoire d'étude, sur 1 035 km^2. Il représente donc environ 22,5 % de la superficie totale du territoire d'étude.

Sur le sous-bassin versant de l'Anglin, la superficie totale des zones d'expansion de crue identifiées est de 4 392 ha, soit environ 4,2 % de la superficie du sous-bassin versant dans le territoire d'étude.

6.7.1 - Occupation des sols

En zones d'expansion de crue sur le sous-bassin versant de l'Anglin (superficie totale de 4 392 ha), il est constaté la présence de :

- 1 % de territoires artificialisés (superficie totale de 27 ha) ;
- 82 % de territoires agricoles (superficie totale de 3 623 ha) ;
- 17 % de forêts et milieux semi-naturels (superficie totale de 742 ha) ;
- Aucune surface en eau.

6.7.2 - Zones à dominante humide

En zones d'expansion de crue sur le sous-bassin versant de l'Anglin (superficie totale de 4 392 ha), les zones à dominante humide représentent une superficie de 1 675 ha, soit environ 38 % de la superficie totale des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de l'Anglin.

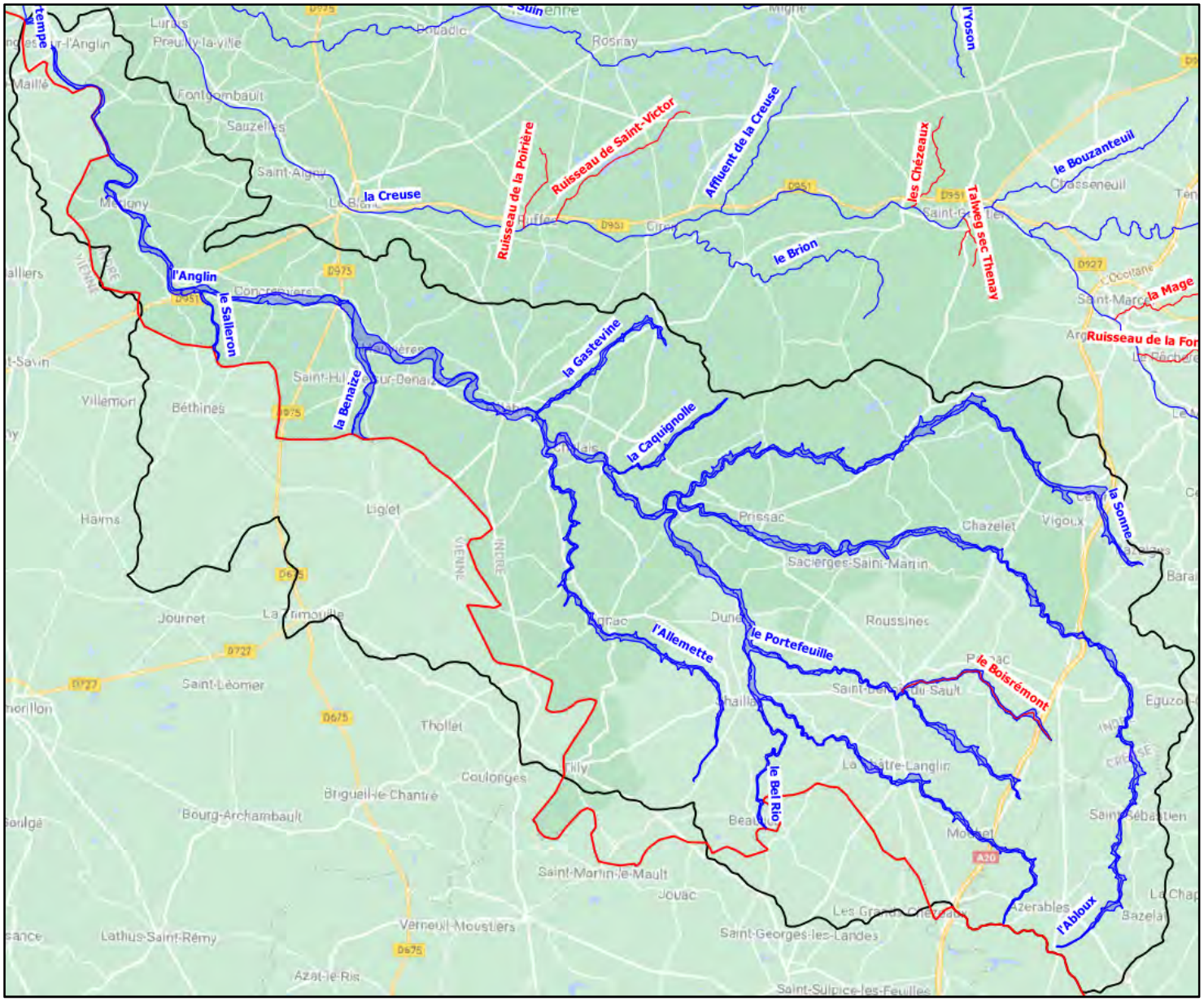

FIGURE 20 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DU SOUS-BASSIN VERSANT DE L'ANGLIN

6.8 - Sous-bassin versant de la Gartempe

Pour rappel, le territoire d'étude s'étend sur 4 605 km^2. A titre de comparaison, le sous-bassin versant de la Gartempe s'étend, dans le territoire d'étude, sur 65 km^2. Il représente donc environ 1,4 % de la superficie totale du territoire d'étude.

Sur le sous-bassin versant de la Gartempe, la superficie totale des zones d'expansion de crue identifiées est de 586 ha, soit environ 9 % de la superficie du sous-bassin versant dans le territoire d'étude.

6.8.1 - Occupation des sols

En zones d'expansion de crue sur le sous-bassin versant de la Gartempe (superficie totale de 586 ha), il est constaté la présence de :

- 1 % de territoires artificialisés (superficie totale de 5 ha) ;
- 92 % de territoires agricoles (superficie totale de 537 ha) ;
- 6 % de forêts et milieux semi-naturels (superficie totale de 37 ha) ;
- 1 % de surfaces en eau (superficie totale de 7 ha).

6.8.2 - Zones à dominante humide

En zones d'expansion de crue sur le sous-bassin versant de la Gartempe (superficie totale de 586 ha), les zones à dominante humide représentent une superficie de 171 ha, soit un peu plus de 29 % de la superficie totale des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Gartempe.

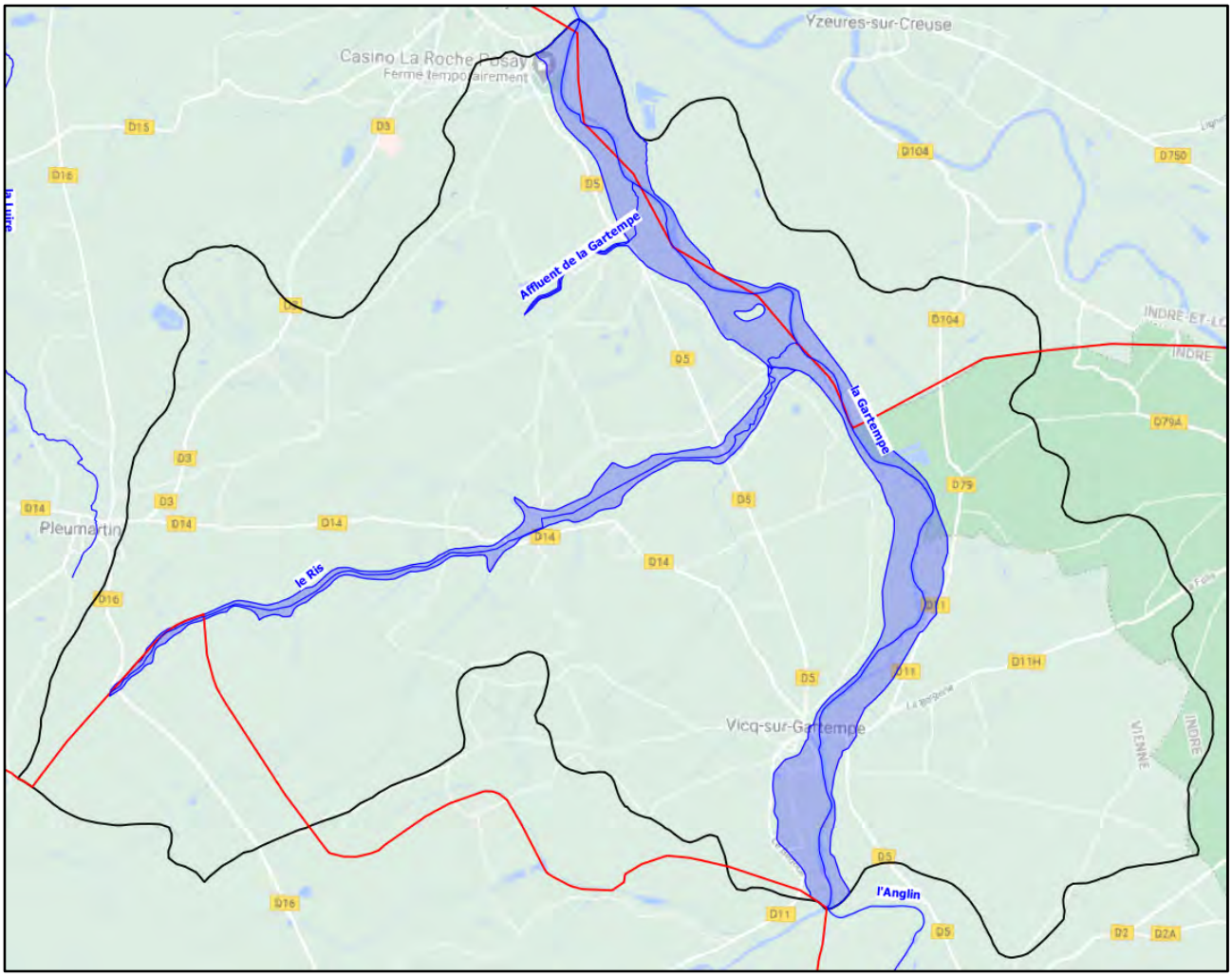

FIGURE 21 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA GARTEMPE

6.9 - Sous-bassin versant de la Creuse médiane

Pour rappel, le territoire d'étude s'étend sur 4 605 km^2. A titre de comparaison, le sous-bassin versant de la Creuse médiane (hors Bouzanne) s'étend, dans le territoire d'étude, sur 905 km^2. Il représente donc environ 19,7 % de la superficie totale du territoire d'étude.

Sur le sous-bassin versant de la Gartempe, la superficie totale des zones d'expansion de crue identifiées est de 4 668 ha, soit environ 5,2 % de la superficie du sous-bassin versant dans le territoire d'étude.

6.9.1 - Occupation des sols

En zones d'expansion de crue sur le sous-bassin versant de la Creuse médiane (superficie totale de 4 668 ha), il est constaté la présence de :

- 9 % de territoires artificialisés (superficie totale de 428 ha) ;
- 58 % de territoires agricoles (superficie totale de 2 692 ha) ;
- 17 % de forêts et milieux semi-naturels (superficie totale de 784 ha) ;
- 16 % de surfaces en eau (superficie totale de 764 ha).

6.9.2 - Zones à dominante humide

En zones d'expansion de crue sur le sous-bassin versant de la Creuse médiane (superficie totale de 4 668 ha), les zones à dominante humide représentent une superficie de 2 012 ha, soit un peu plus de 43 % de la superficie totale des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Creuse médiane.

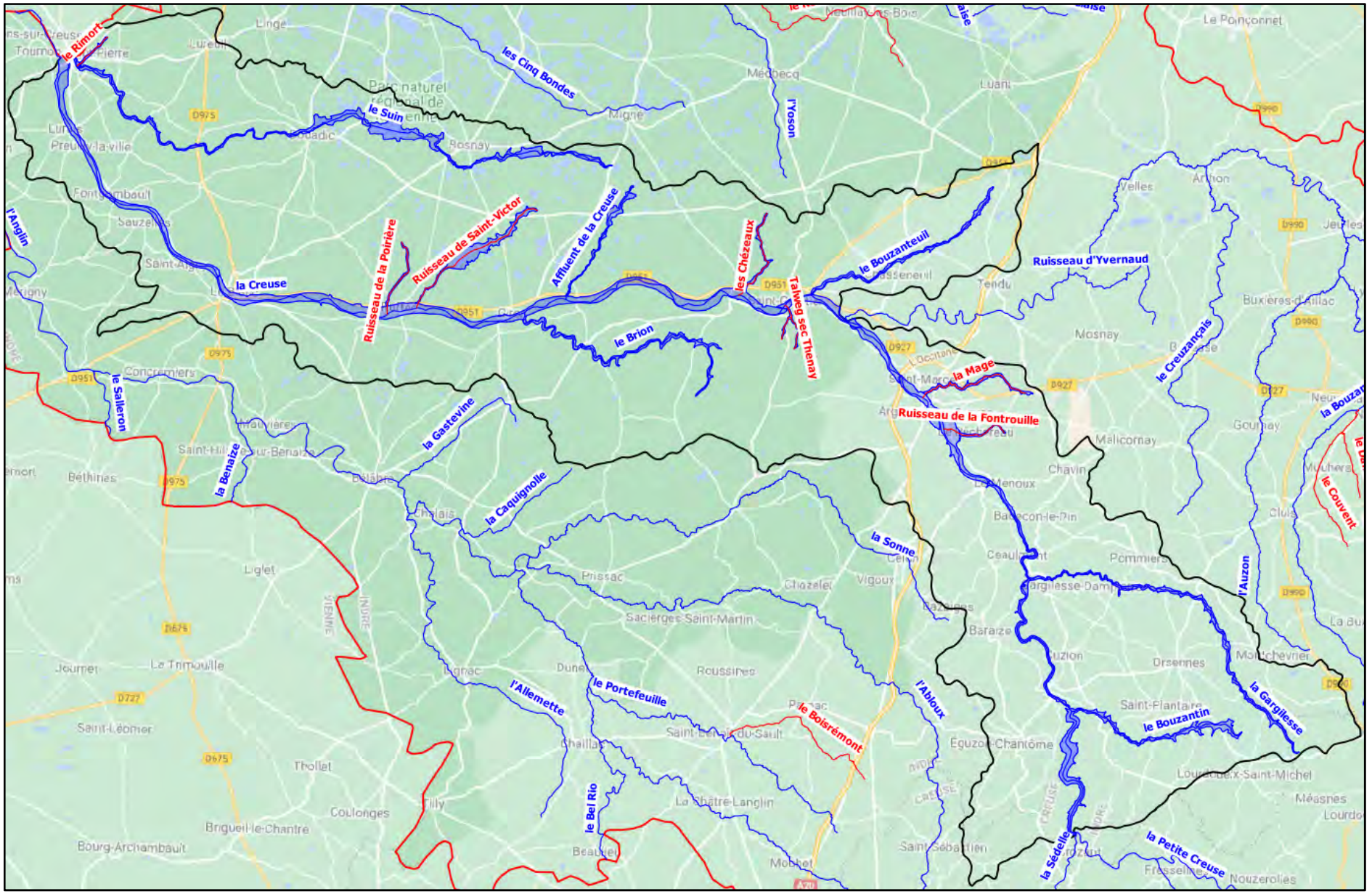

FIGURE 22 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA CREUSE MEDIANE

6.10 - Sous-bassin versant de la Creuse aval

Pour rappel, le territoire d'étude s'étend sur 4 605 km^2. A titre de comparaison, le sous-bassin versant de la Creuse aval (hors Gartempe) s'étend, dans le territoire d'étude, sur 209 km^2. Il représente donc environ 4,5 % de la superficie totale du territoire d'étude.

Sur le sous-bassin versant de la Gartempe, la superficie totale des zones d'expansion de crue identifiées est de 3 292 ha, soit environ 15,8 % de la superficie du sous-bassin versant dans le territoire d'étude.

6.10.1 - Occupation des sols

En zones d'expansion de crue sur le sous-bassin versant de la Creuse aval (superficie totale de 3 292 ha), il est constaté la présence de :

- 4 % de territoires artificialisés (superficie totale de 125 ha) ;
- 78 % de territoires agricoles (superficie totale de 2 561 ha) ;
- 1 % de forêts et milieux semi-naturels (superficie totale de 31 ha) ;
- 17 % de surfaces en eau (superficie totale de 575 ha).

6.10.2 - Zones à dominante humide

En zones d'expansion de crue sur le sous-bassin versant de la Creuse aval (superficie totale de 3 292 ha), les zones à dominante humide représentent une superficie de 303 ha, soit un peu plus de 9 % de la superficie totale des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Creuse aval.

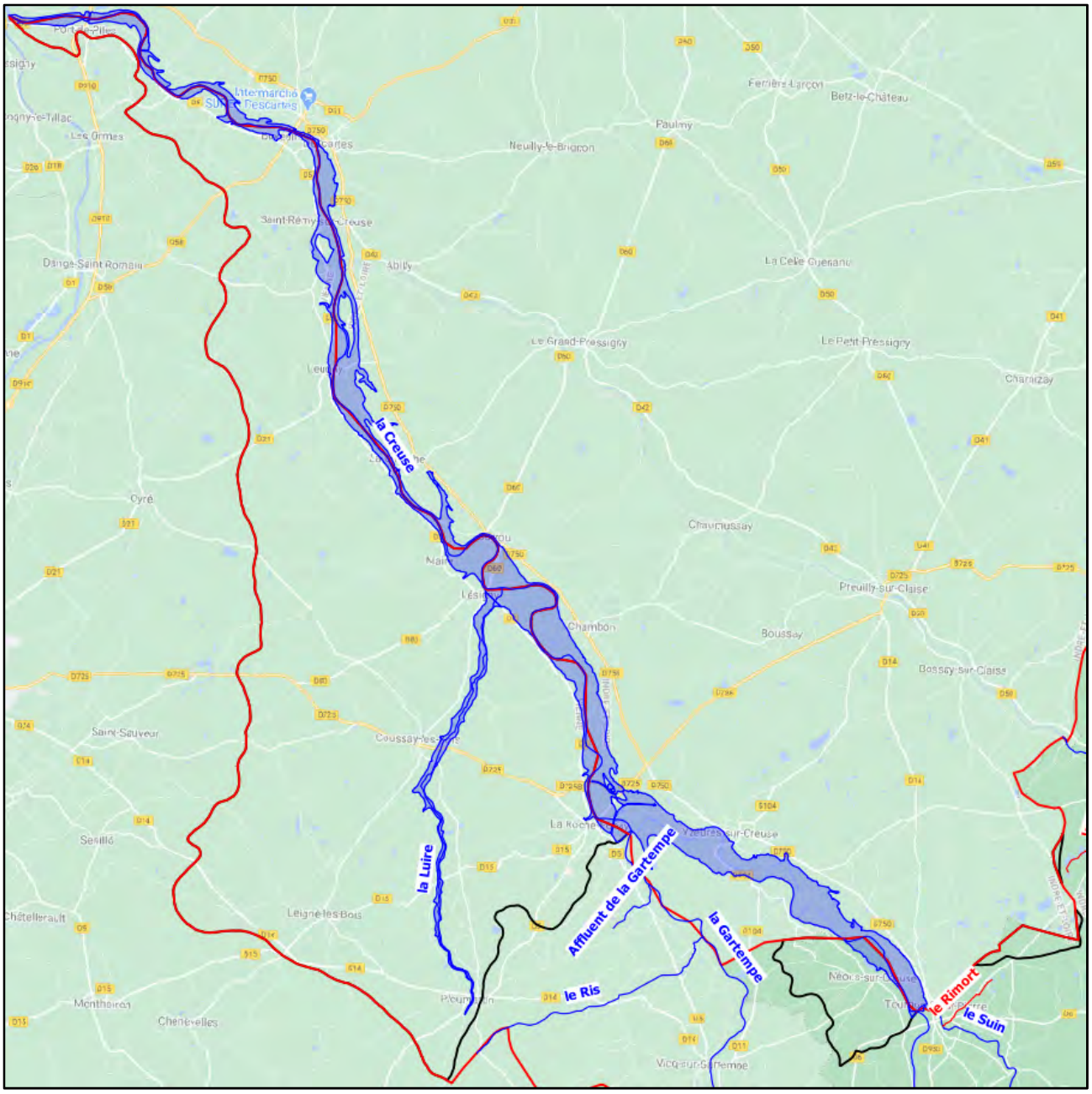

FIGURE 23 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA CREUSE AVAL

7 - IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ZONES A RISQUES OU SE CONCENTRENT LES ENJEUX

Les zones à risques où se concentrent les enjeux sont les zones potentiellement impactées par les crues sur lesquelles une attention particulière doit être portée pour protéger les personnes et les biens.

Ces zones à risques sont constituées des zones urbanisées ou des zones industrielles et commerciales localisées au sein des zones d'expansion de crue précédemment identifiées.

Ainsi, en croisant la carte d'occupation des sols avec les données concernant les enjeux humains et matériels issus de la BD TOPO®, on identifie les zones à risques sur le territoire d'étude.

Pour qu'une zone soit considérée comme « à risques », les deux critères de densité suivants doivent être remplis simultanément :

1. **Nombre total de bâtiments dans la ZEC ≥ 25**
2. **Nombre de bâtiments résidentiels dans la ZEC ≥ 10**

Ces zones à risques où se concentrent les enjeux sont détaillées ci-après par sous-bassin versant.

7.1 - Identification des zones à risques où se concentrent les enjeux

7.1.1 - Sous-bassin versant de la Petite Creuse

On identifie deux zones à risques sur le sous-bassin versant de la Petite Creuse :

1. Le secteur de Boussac, situé à la confluence du Béroux et de la Petite Creuse, constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de la Petite Creuse et du Béroux.
   Sur le secteur de Boussac, 47 bâtiments (superficie totale de 3 725 m^2), dont 22 bâtiments résidentiels (superficie totale de 2 070 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

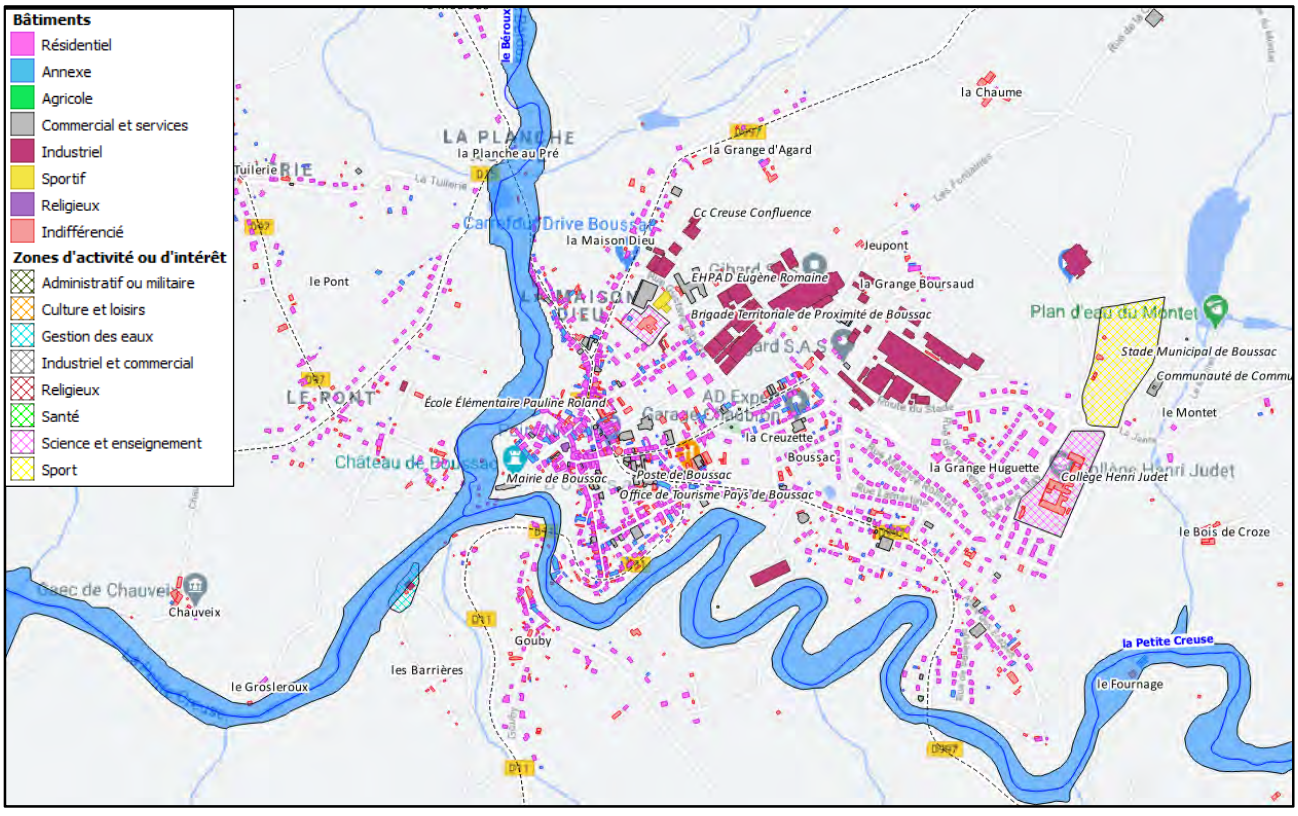

FIGURE 24 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DU BEROUX ET DE LA PETITE CREUSE AU NIVEAU DE BOUSSAC

2. Le bourg de Parsac-Rimondeix constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité du Verraux.
   Sur le secteur de Parsac-Rimondeix, 54 bâtiments (superficie totale de 4 740 m^2), dont 21 bâtiments résidentiels (superficie totale de 2 815 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

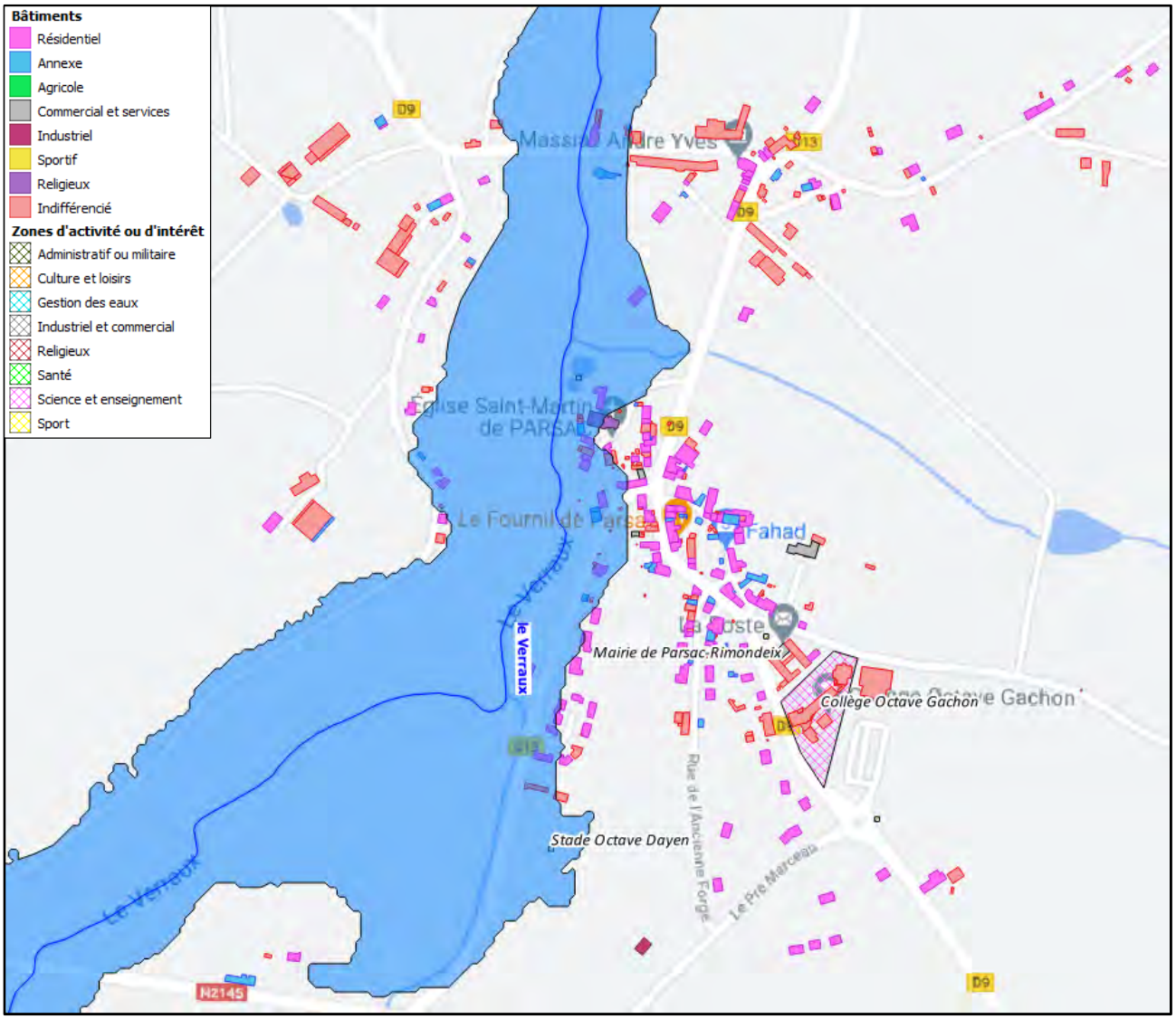

FIGURE 25 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DU VERRAUX AU NIVEAU DE PARSAC-RIMONDEIX

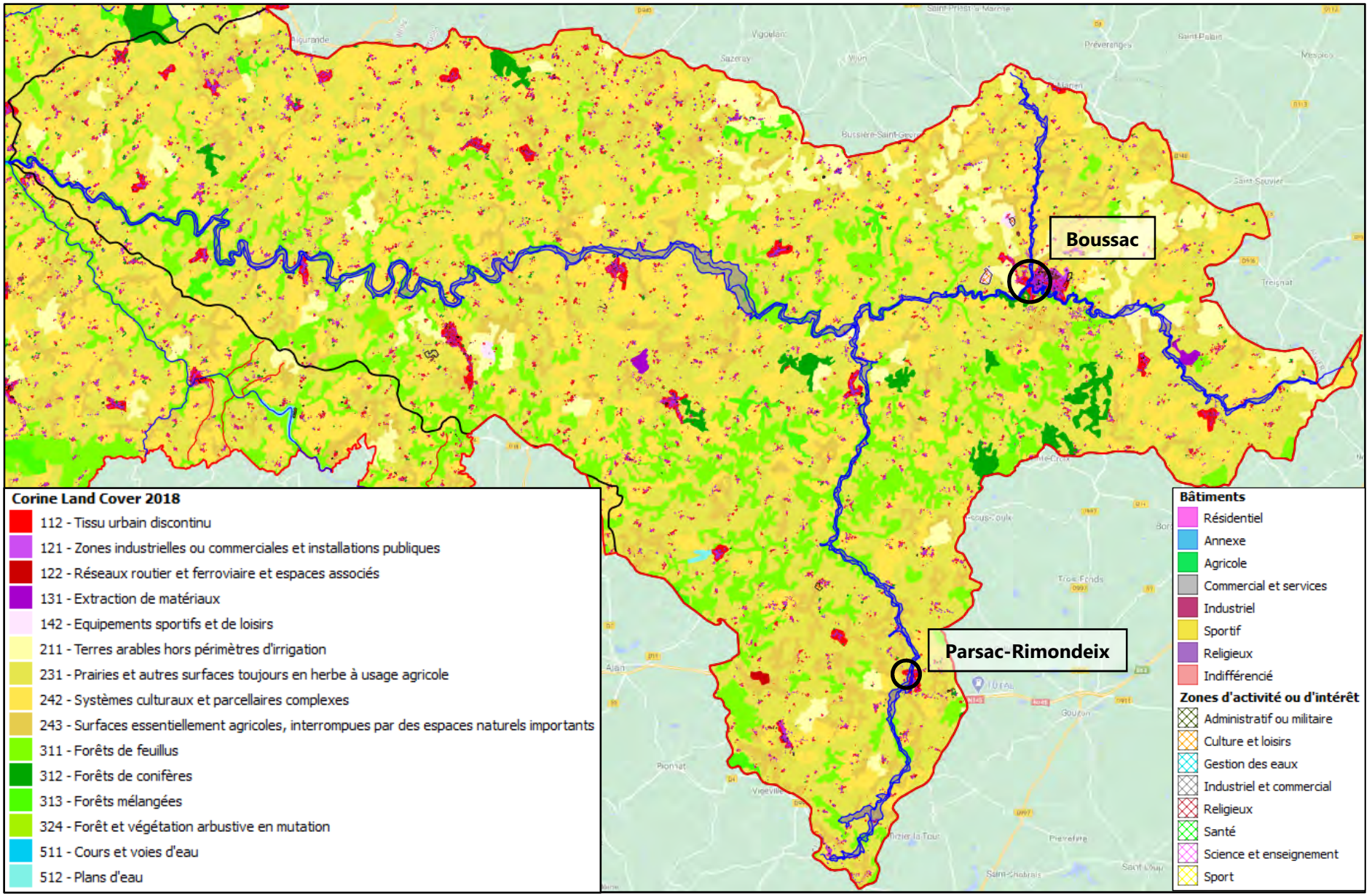

FIGURE 26 : CARTE DE L'OCCUPATION DES SOLS ET DES ENJEUX HUMAINS ET MATERIELS SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE LA PETITE CREUSE

7.1.2 - Sous-bassin versant de la Creuse amont

On identifie une zone à risques sur le sous-bassin versant de la Creuse amont :

1. Le secteur de La Celle-Dunoise, situé à la confluence de la Creuse et des ruisseaux de l'Isles et de la Rongère, constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de la Creuse.
   Sur le secteur de La Celle-Dunoise, 89 bâtiments (superficie totale de 5 130 m^2), dont 28 bâtiments résidentiels (superficie totale de 2 510 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

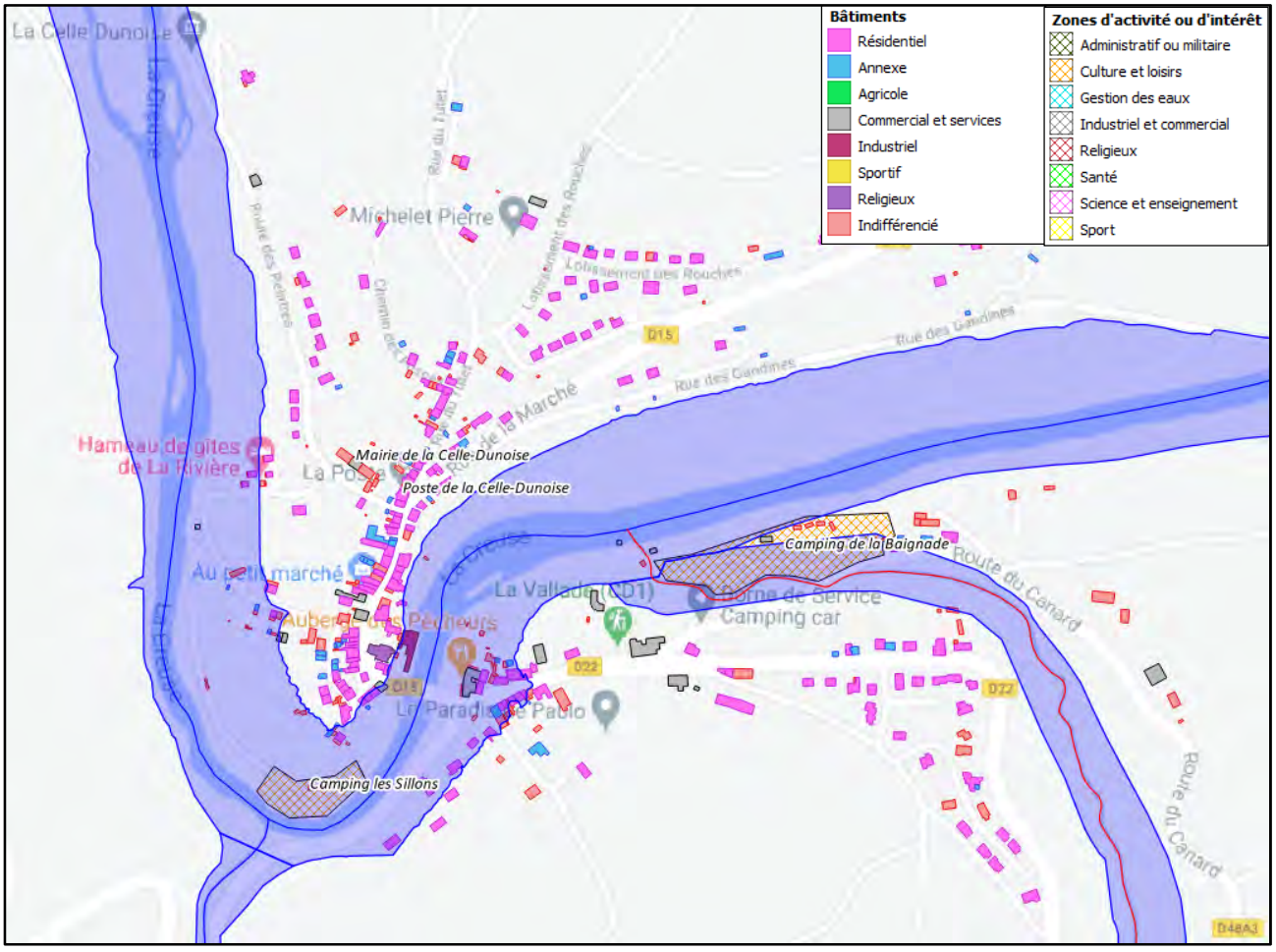

FIGURE 27 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA CREUSE ET DE SES AFFLUENTS AU NIVEAU DE LA CELLE-DUNOISE

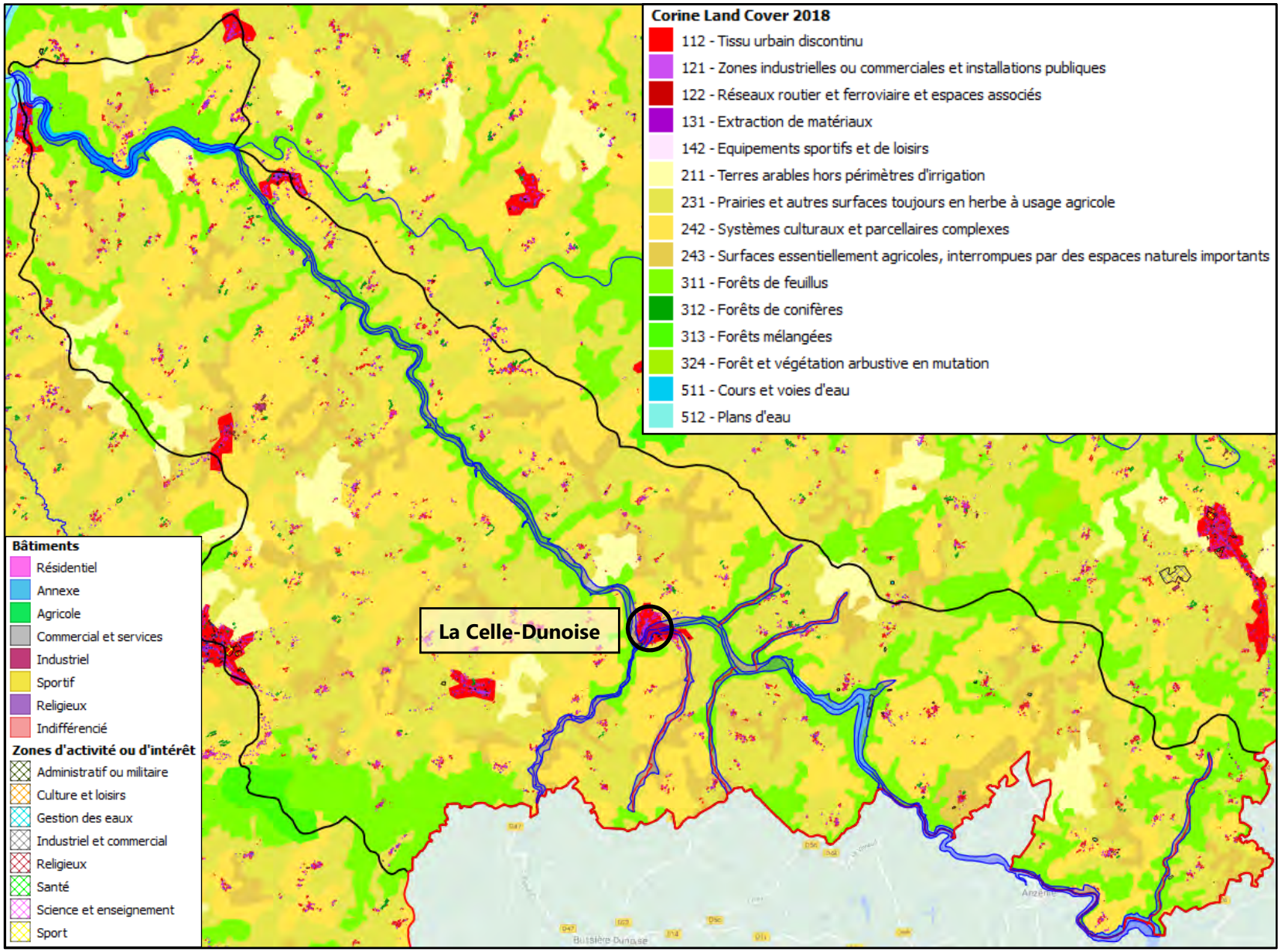

FIGURE 28 : CARTE DE L'OCCUPATION DES SOLS ET DES ENJEUX HUMAINS ET MATERIELS SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE LA CREUSE AMONT

7.1.3 - Sous-bassin versant de la Sédelle

On identifie trois zones à risques sur le sous-bassin versant de la Sédelle :

1. Le secteur de La Souterraine constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de la Sédelle.
   Sur le secteur de La Souterraine, 328 bâtiments (superficie totale de 55 875 m^2), dont 98 bâtiments résidentiels (superficie totale de 14 125 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

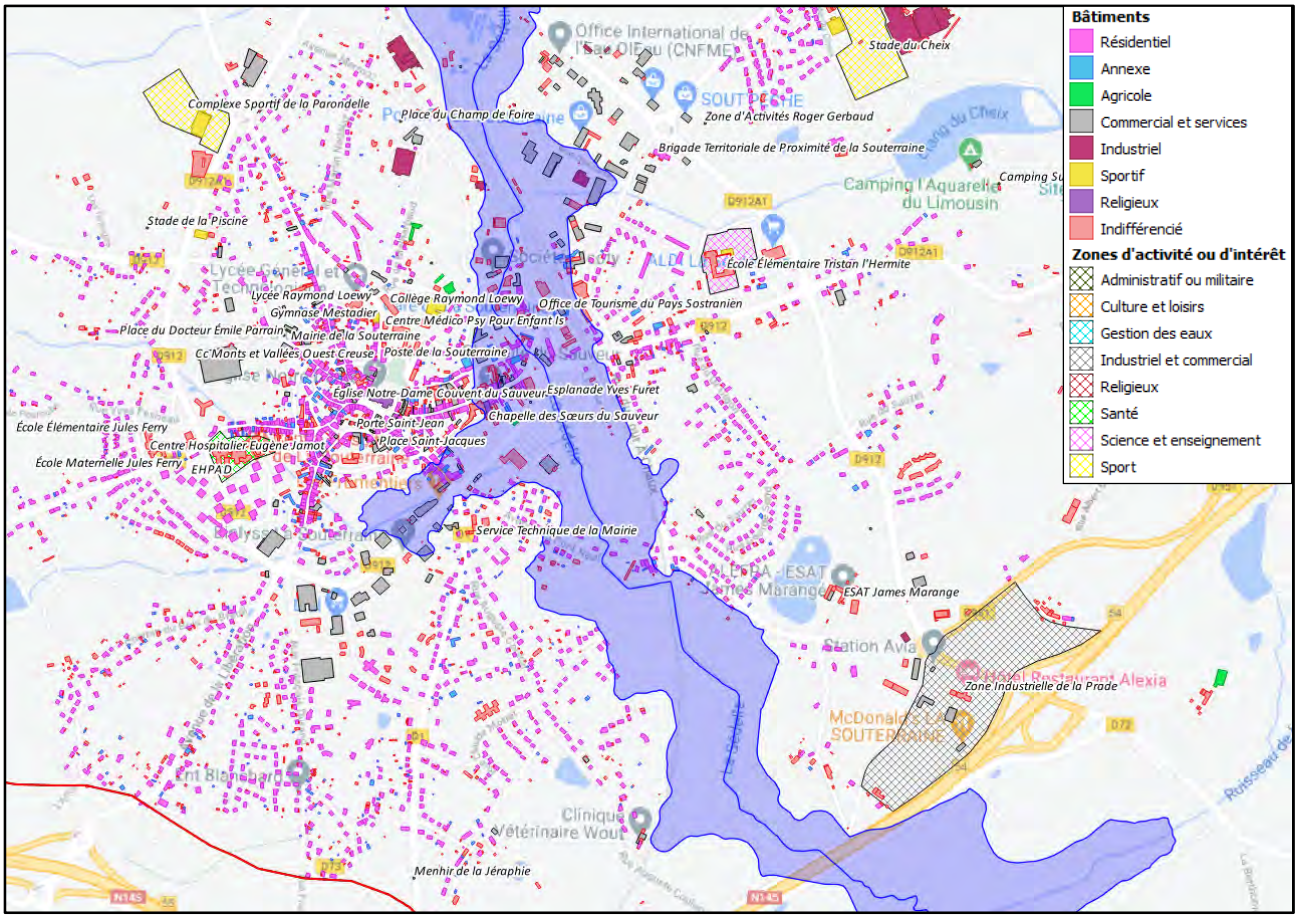

FIGURE 29 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA SEDELLE AU NIVEAU DE LA SOUTERRAINE

2. Le secteur de Saint-Agnant-de-Versillat constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de la Sédelle.
   Sur le secteur de Saint-Agnant-de-Versillat, 81 bâtiments (superficie totale de 7 670 m^2), dont 27 bâtiments résidentiels (superficie totale de 4 120 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

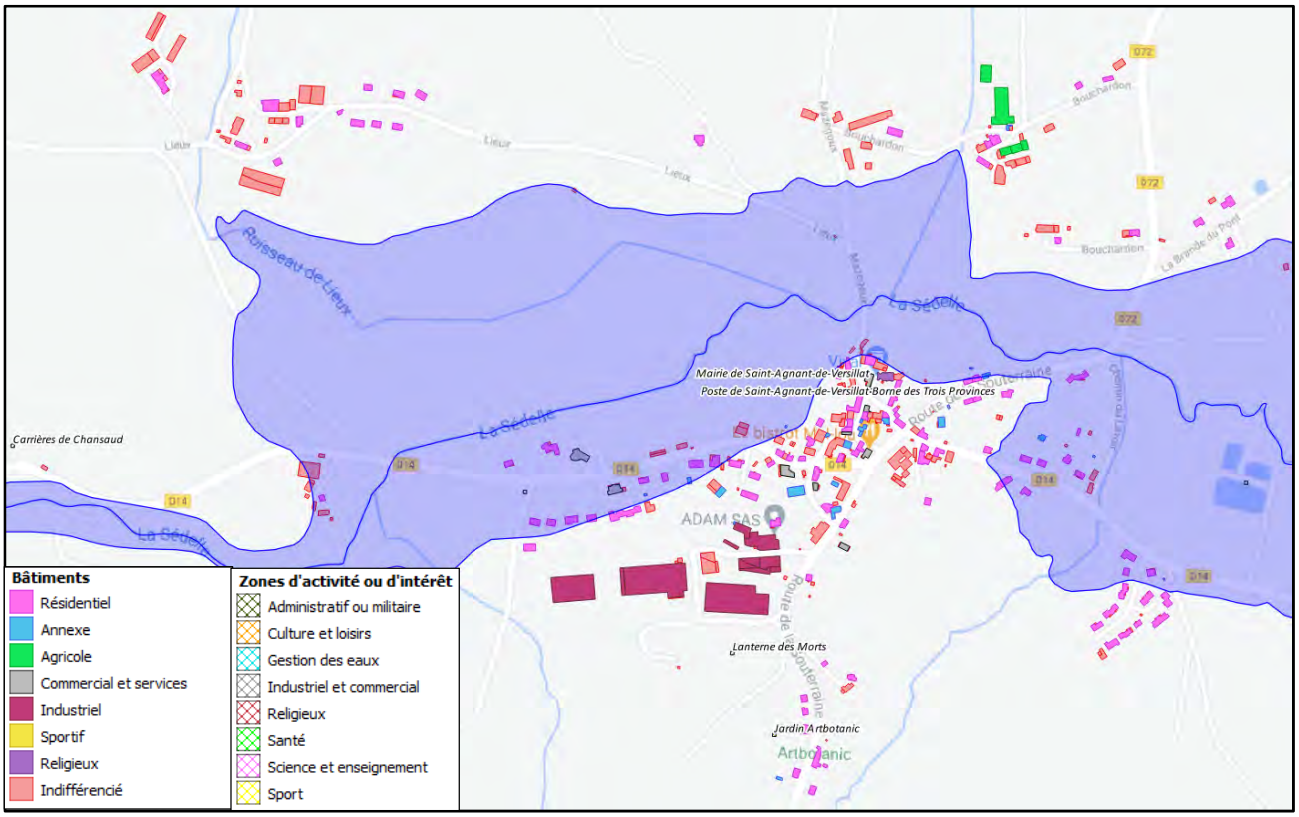

FIGURE 30 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA SEDELLE AU NIVEAU DE SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT

3. Le secteur de Saint-Léger-Bridereix constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de la Cazine.
   Sur le secteur de Saint-Léger-Bridereix, 73 bâtiments (superficie totale de 10 090 m^2), dont 27 bâtiments résidentiels (superficie totale de 3 330 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

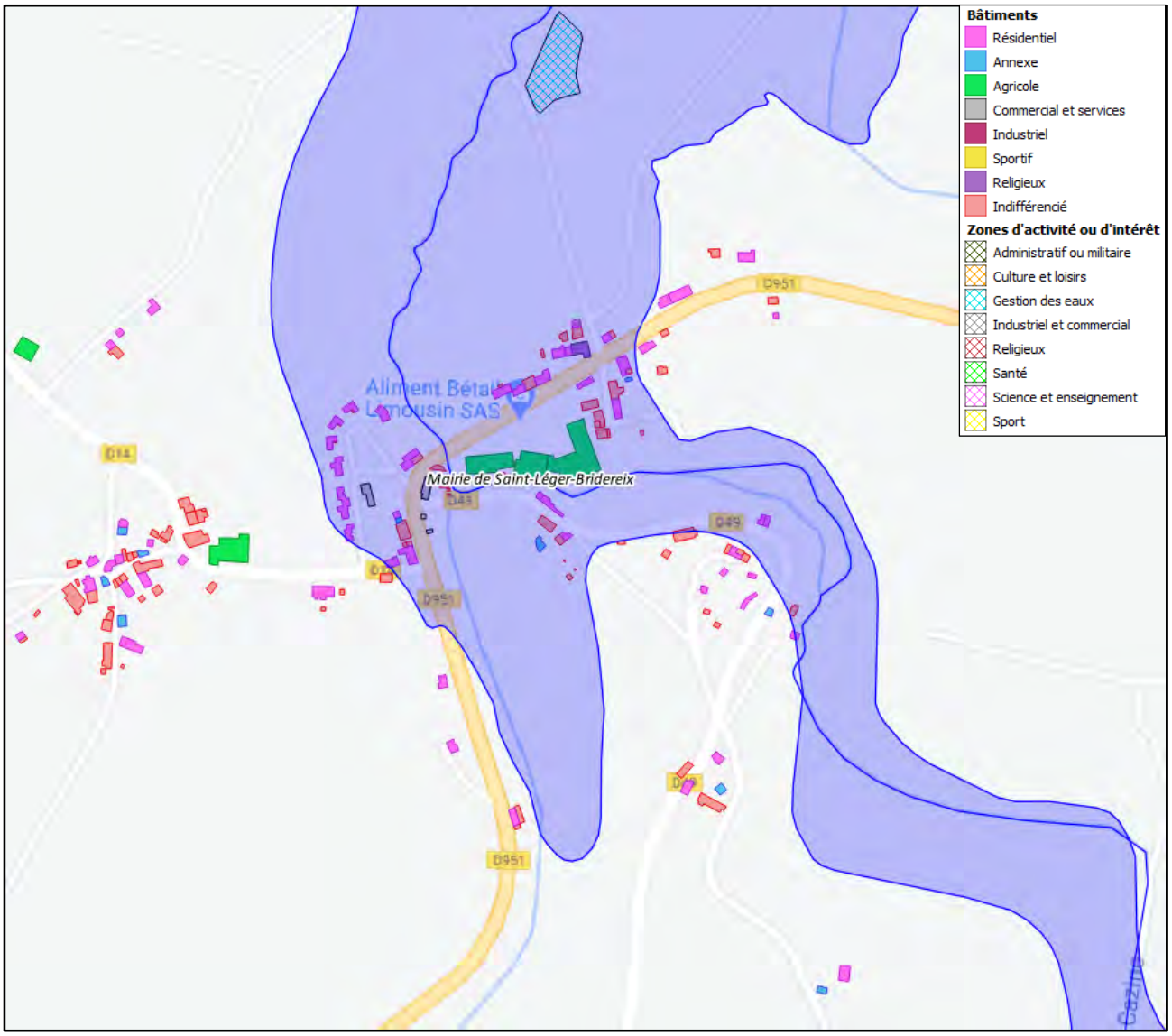

FIGURE 31 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA CAZINE AU NIVEAU DE SAINT-LEGER-BRIDEREIX

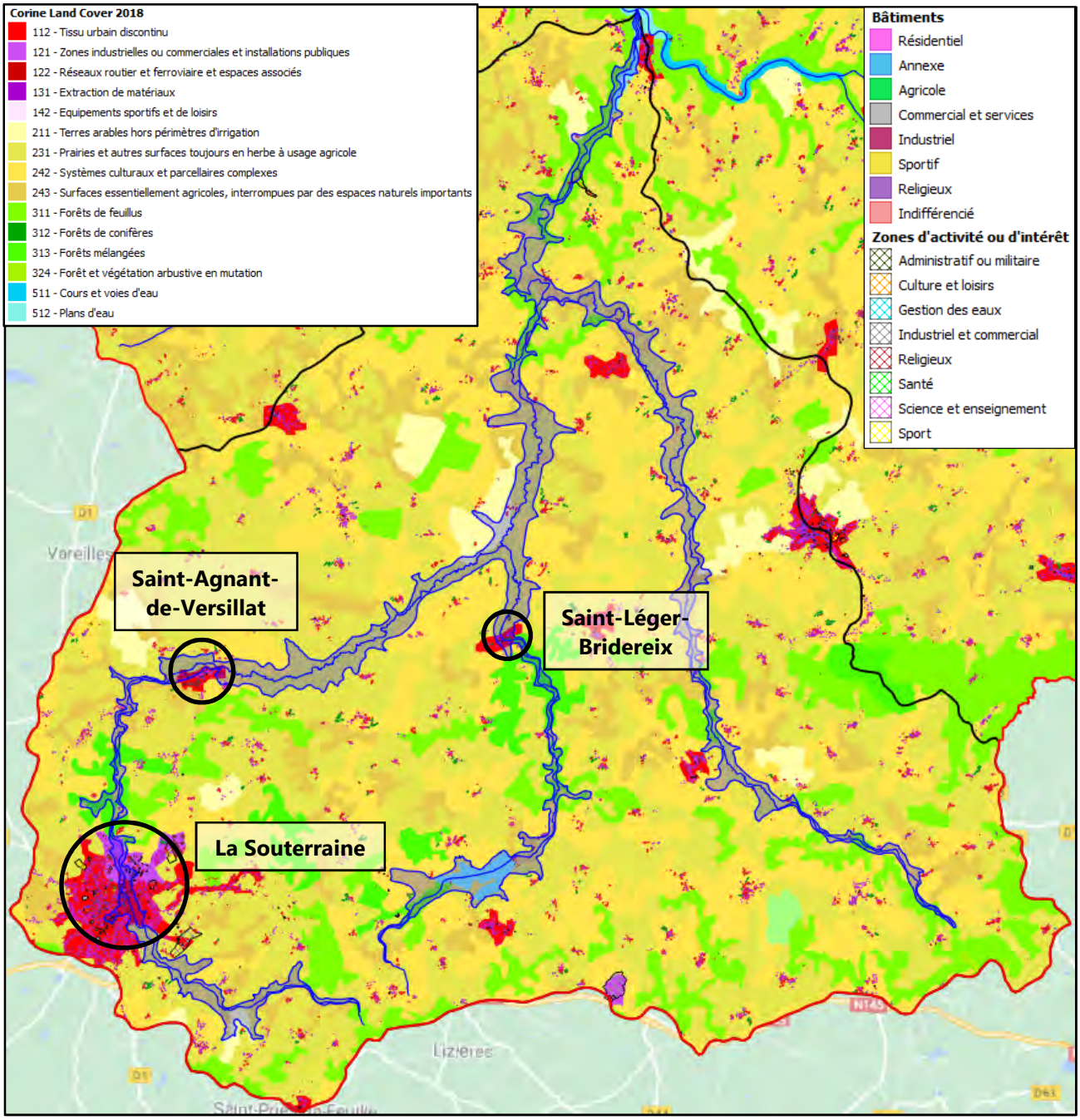

FIGURE 32 : CARTE DE L'OCCUPATION DES SOLS ET DES ENJEUX HUMAINS ET MATERIELS SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE LA SEDELLE

7.1.4 - Sous-bassin versant de la Bouzanne

On identifie trois zones à risques sur le sous-bassin versant de la Bouzanne :

1. Le secteur de Neuvy-Saint-Sépulchre constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de la Bouzanne.
   Sur le secteur de Neuvy-Saint-Sépulchre, 286 bâtiments (superficie totale de 26 2400 m^2), dont 106 bâtiments résidentiels (superficie totale de 11 280 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

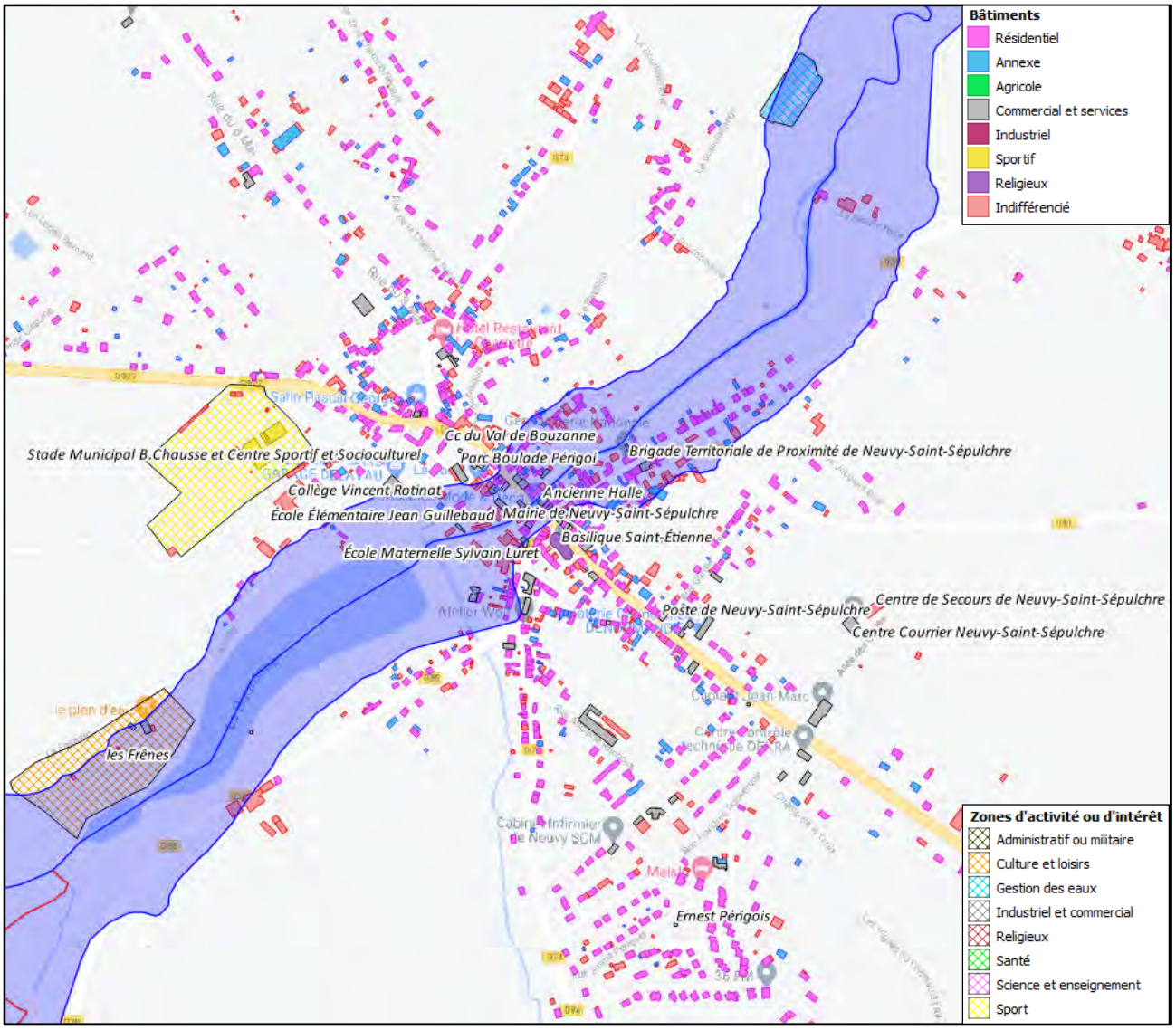

FIGURE 33 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA BOUZANNE AU NIVEAU DE LA NEUVY-SAINT-SEPULCHRE

2. Le secteur d'Arthon, situé à la confluence de la Bouzanne et du Creuzançais, constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de la Bouzanne.
   Sur le secteur d'Arthon, 64 bâtiments (superficie totale de 11 950 m^2), dont 24 bâtiments résidentiels (superficie totale de 2 980 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

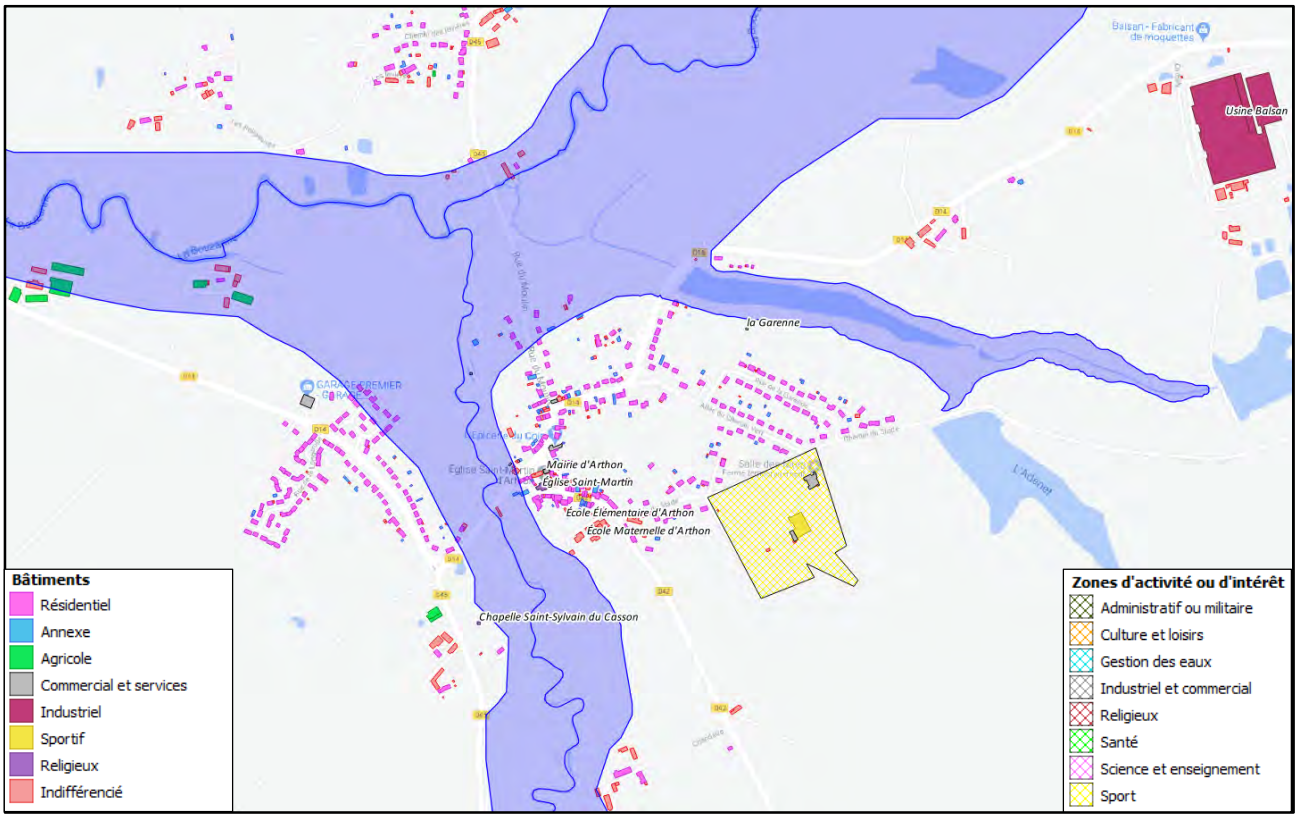

FIGURE 34 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA BOUZANNE AU NIVEAU D'ARTHON

3. Le secteur du Pont-Chrétien-Chabenet constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de la Bouzanne.
   Sur le secteur du Pont-Chrétien-Chabenet, 212 bâtiments (superficie totale de 14 625 m^2), dont 74 bâtiments résidentiels (superficie totale de 6 840 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

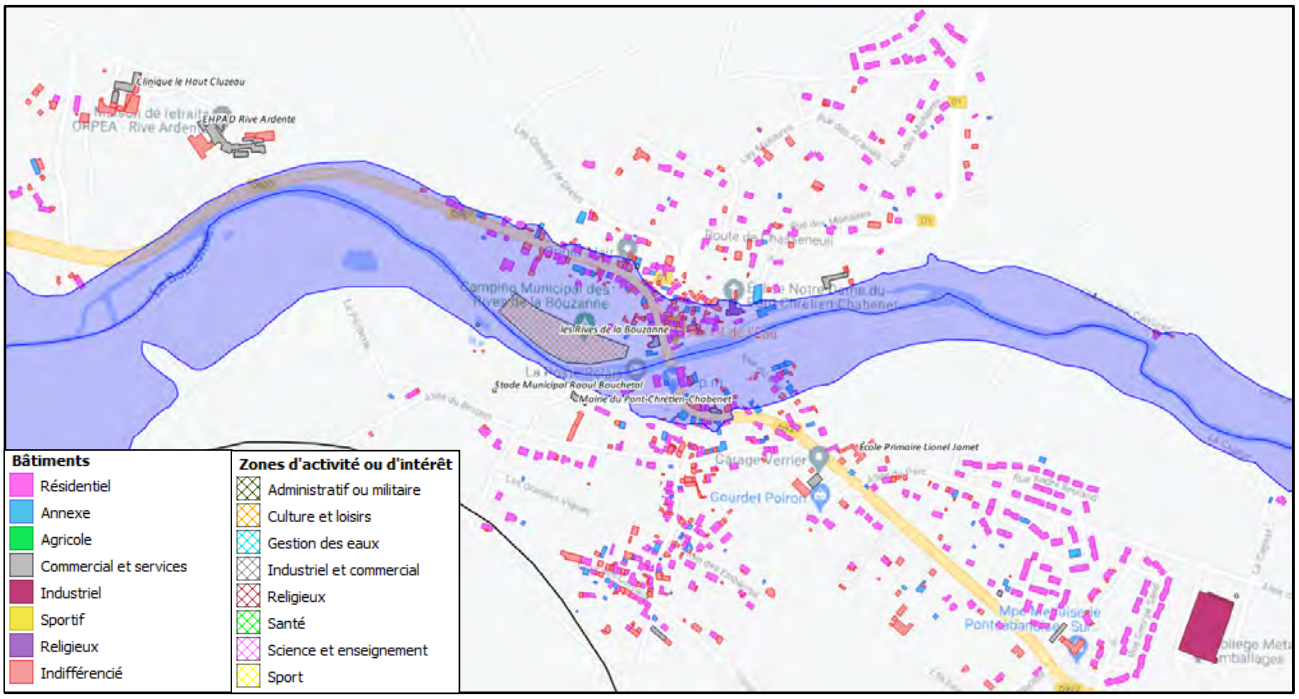

FIGURE 35 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA BOUZANNE AU NIVEAU DU PONT-CHRETIEN-CHABENET

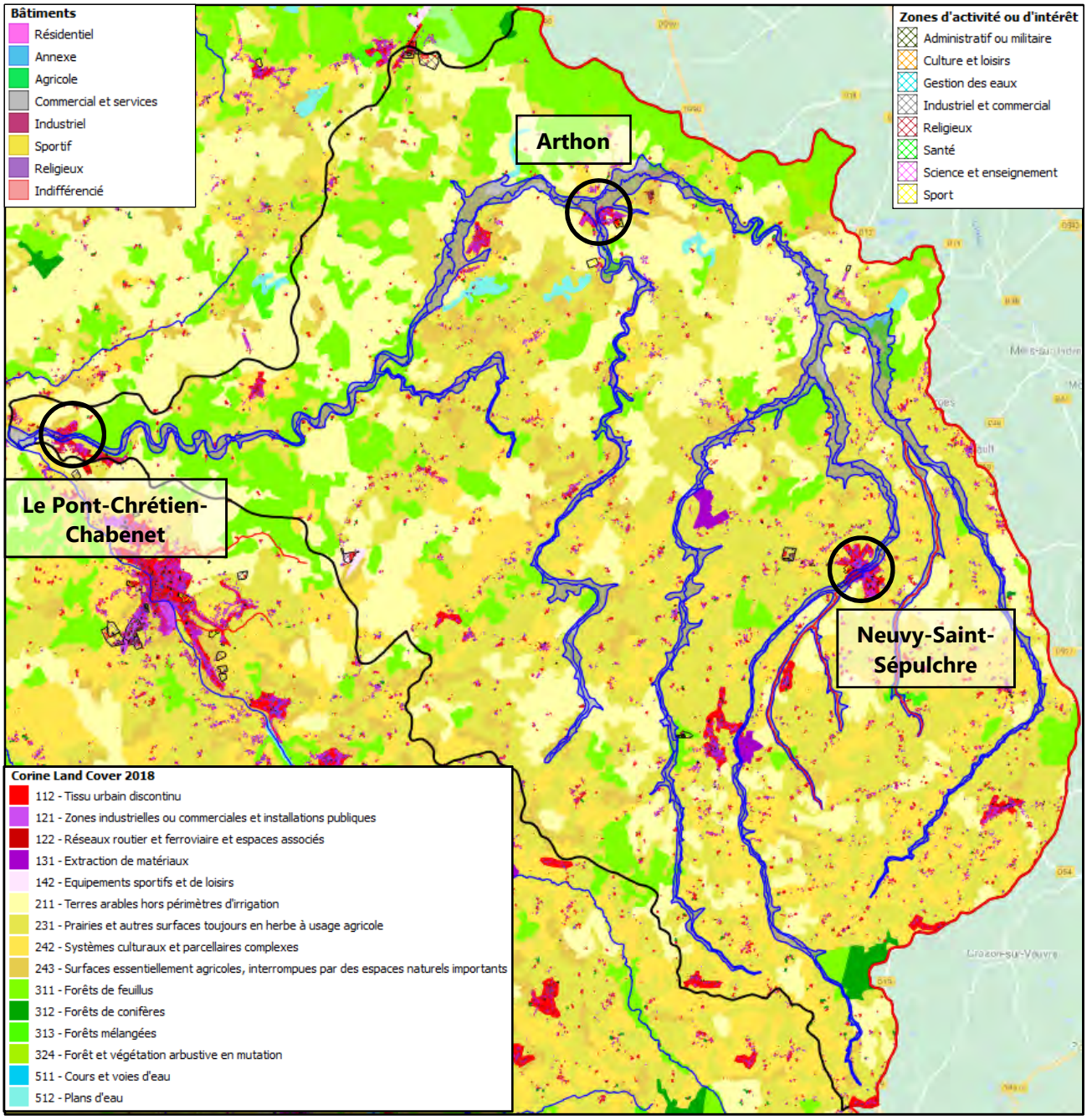

FIGURE 36 : CARTE DE L'OCCUPATION DES SOLS ET DES ENJEUX HUMAINS ET MATERIELS SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE LA BOUZANNE

7.1.5 - Sous-bassin versant de la Claise

On identifie dix zones à risques sur le sous-bassin versant de la Claise :

1. Le secteur de Claise constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de la Claise.
   Sur le secteur de Claise, 104 bâtiments (superficie totale de 9 780 m^2), dont 34 bâtiments résidentiels (superficie totale de 4 000 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

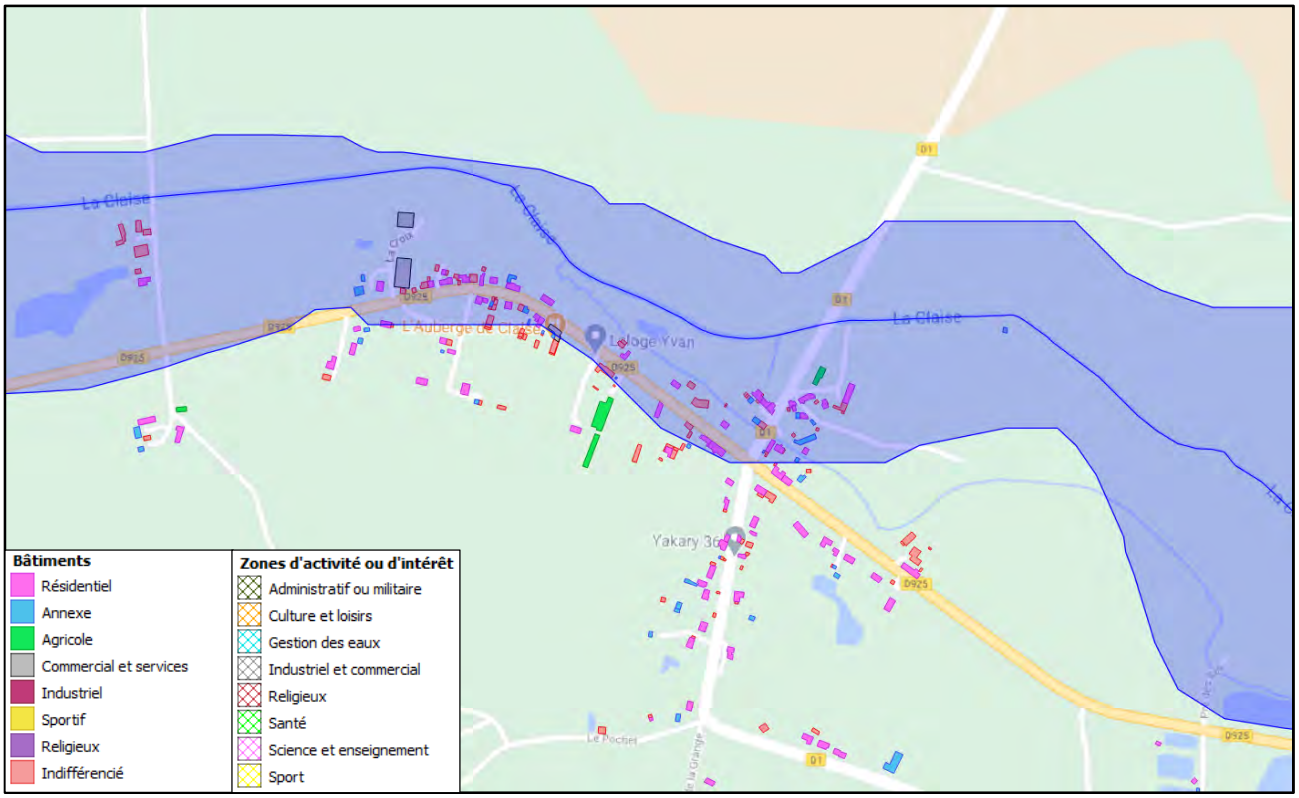

FIGURE 37 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA CLAISE AU NIVEAU DE CLAISE

2. Le secteur de Vendœuvres constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de la Claise.
   Sur le secteur de Vendœuvres, 61 bâtiments (superficie totale de 4 995 m^2), dont 21 bâtiments résidentiels (superficie totale de 2 870 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

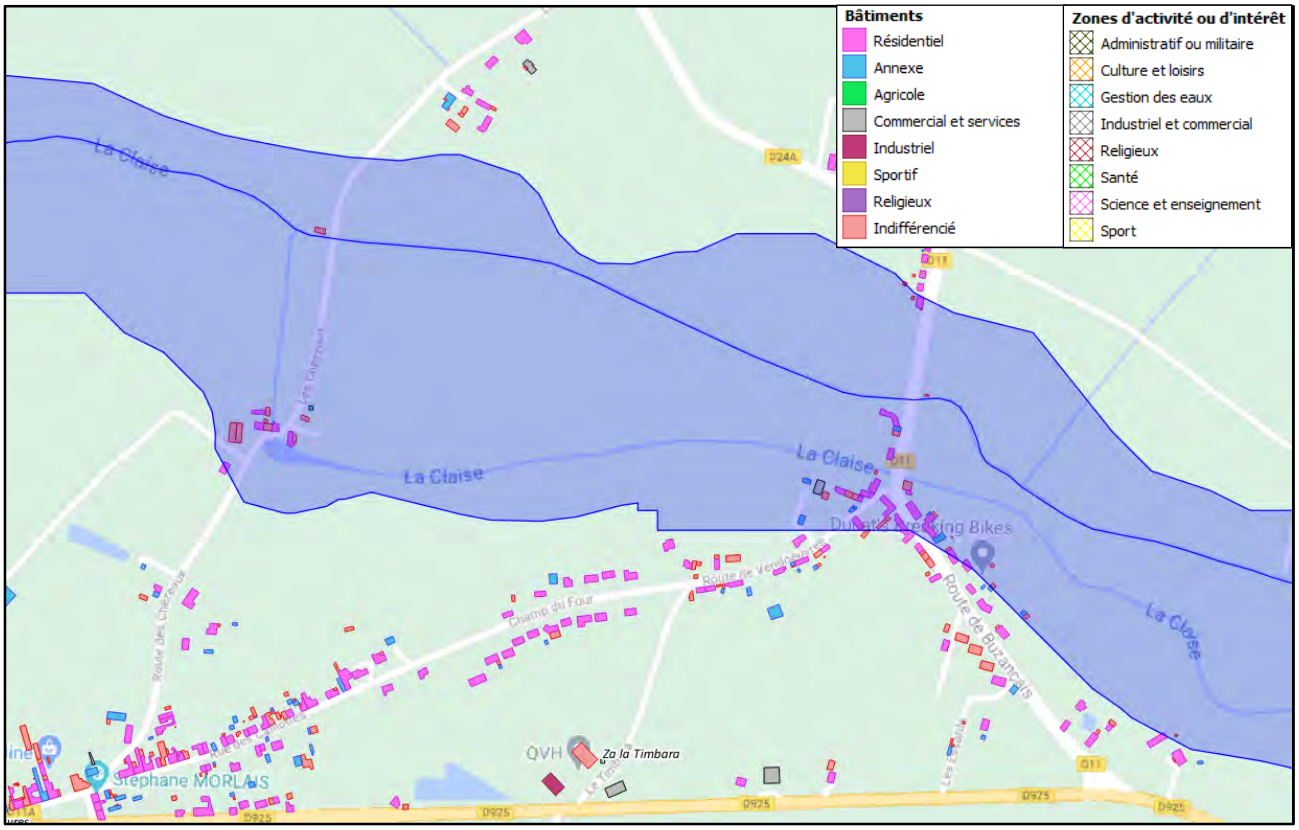

FIGURE 38 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA CLAISE AU NIVEAU DE VENDOEUVRES

3. Le secteur de Subtray, situé à la confluence de la Claise et de l'Yoson, constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de ces deux cours d'eau.
   Sur le secteur de Subtray, 91 bâtiments (superficie totale de 7 390 m^2), dont 30 bâtiments résidentiels (superficie totale de 4 100 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

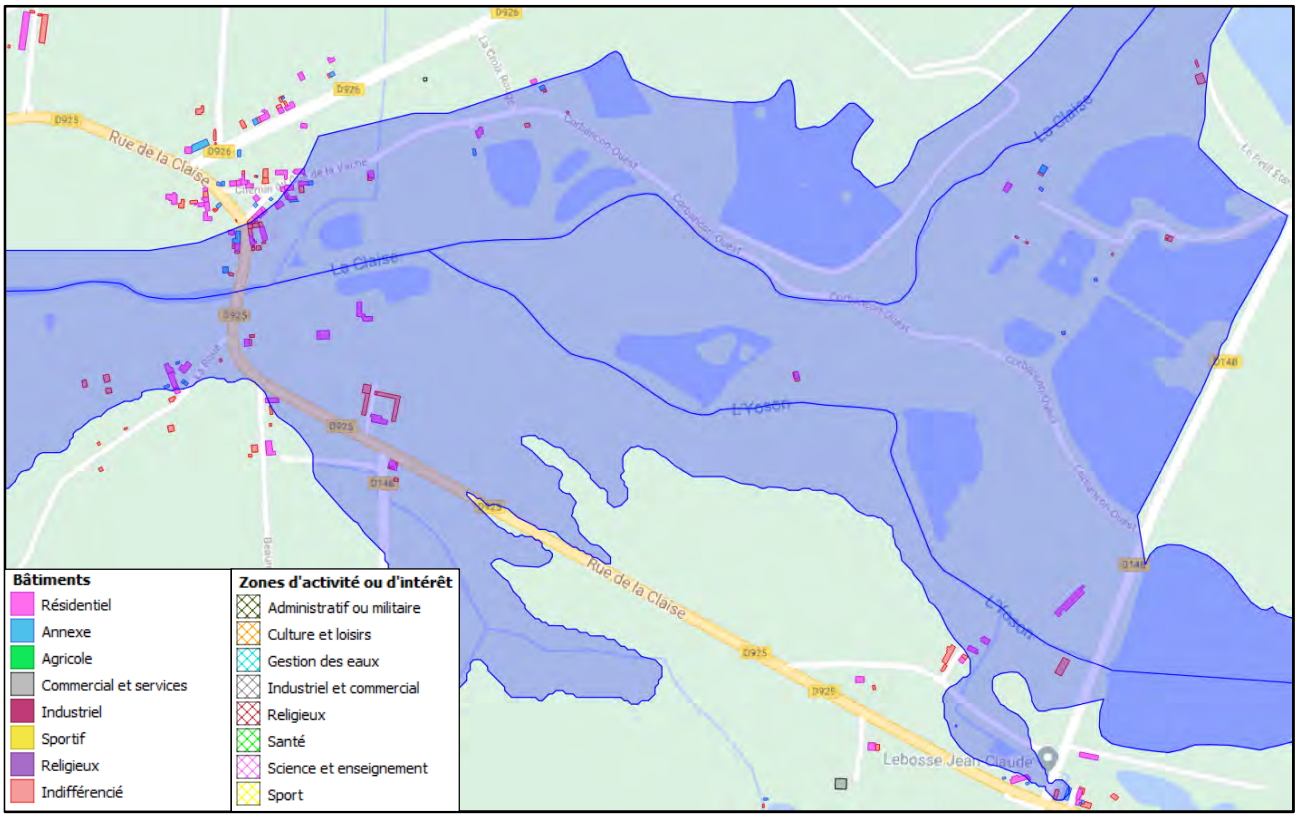

FIGURE 39 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA CLAISE ET DE L'YOSON AU NIVEAU DE SUBTRAY

4. Le secteur de Mézières-en-Brenne constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de la Claise.
   Sur le secteur de Mézières-en-Brenne, 351 bâtiments (superficie totale de 26 640 m^2), dont 97 bâtiments résidentiels (superficie totale de 11 350 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

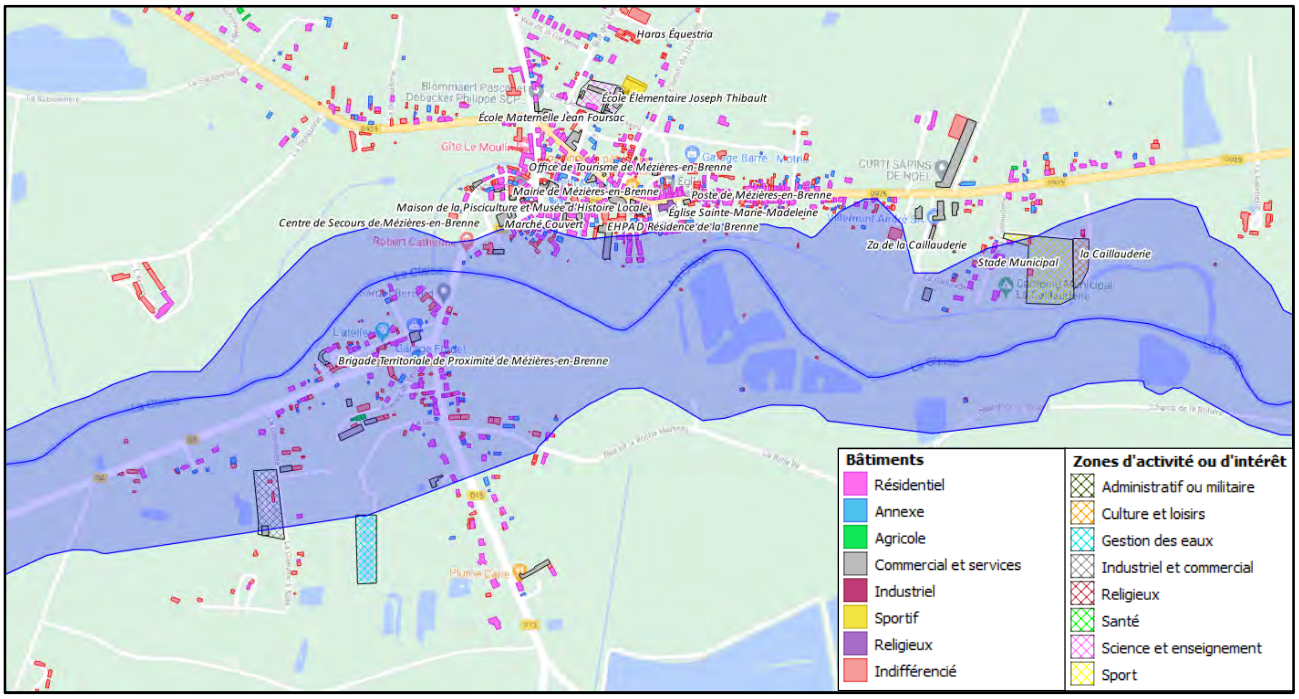

FIGURE 40 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA CLAISE AU NIVEAU DE MEZIERES-EN-BRENNE

5. Le secteur de Saint-Michel-en-Brenne constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de la Claise.
   Sur le secteur de Saint-Michel-en-Brenne, 170 bâtiments (superficie totale de 12 740 m^2), dont 46 bâtiments résidentiels (superficie totale de 4 945 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

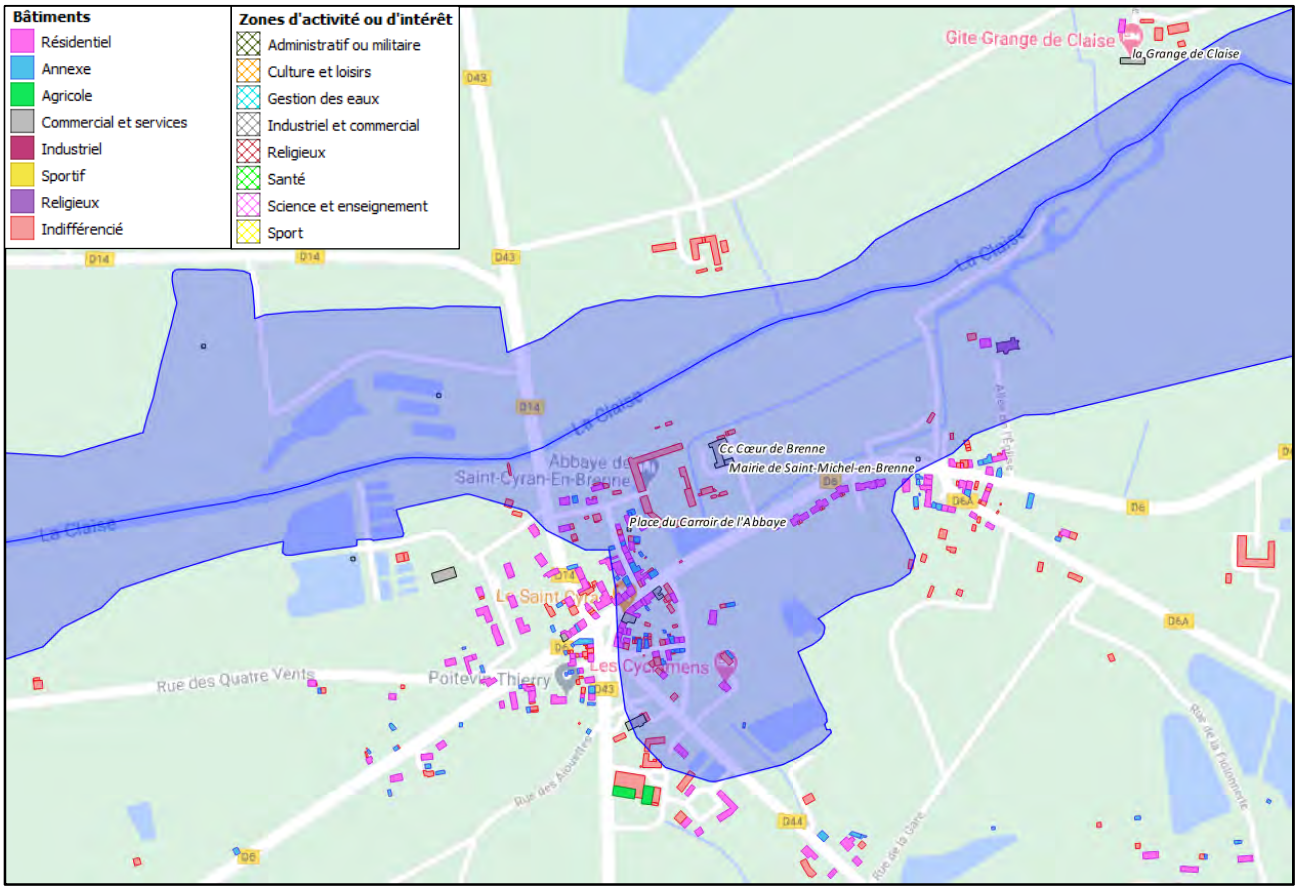

FIGURE 41 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA CLAISE AU NIVEAU DE SAINT-MICHEL-EN-BRENNE

6. Le secteur de Martizay constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de la Claise.
   Sur le secteur de Martizay, 351 bâtiments (superficie totale de 26 640 m^2), dont 97 bâtiments résidentiels (superficie totale de 11 350 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

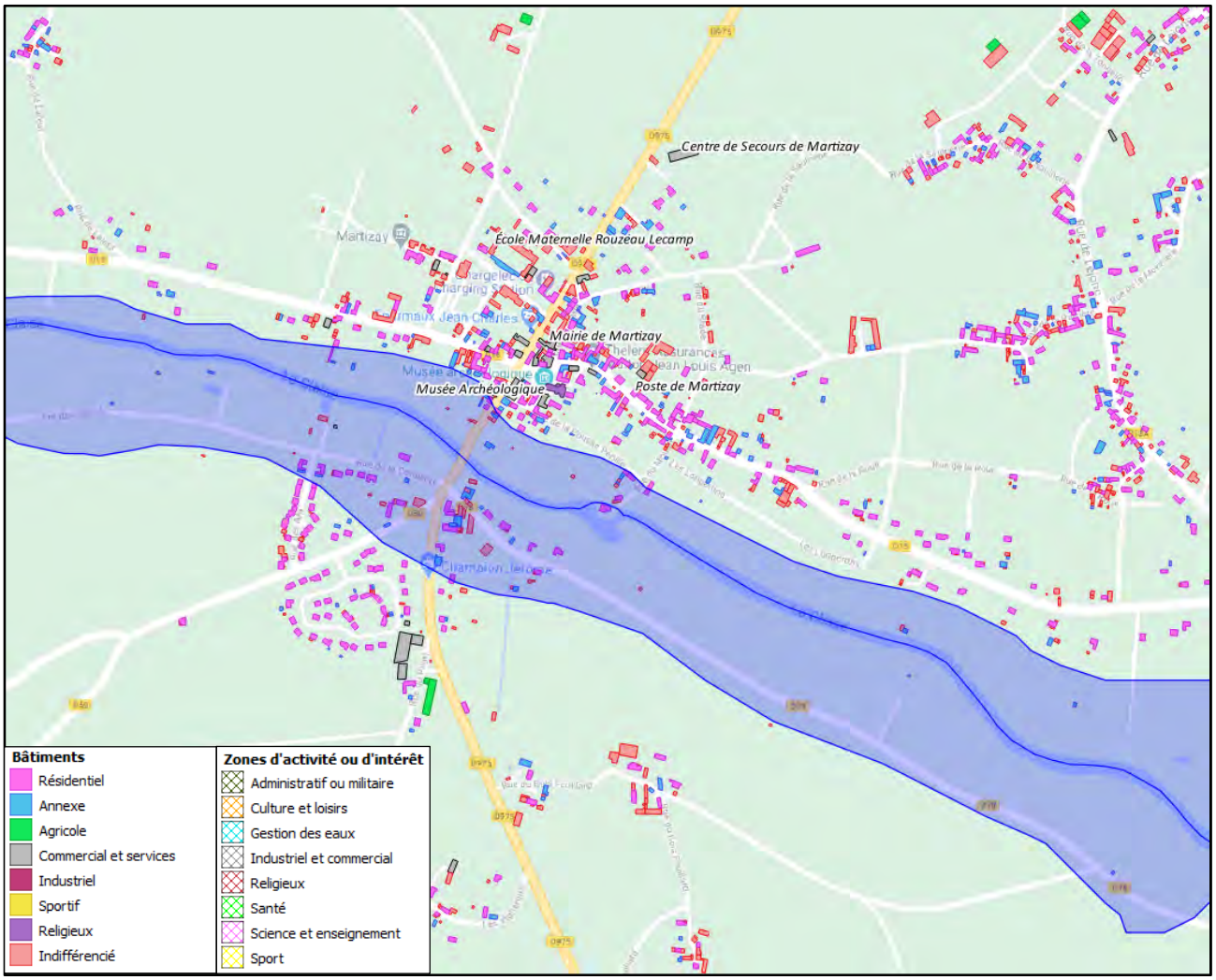

FIGURE 42 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA CLAISE AU NIVEAU DE MARTIZAY

7. Le secteur du lieu-dit Chambon constitue une zone à risques du fait de la présence d'un site industriel d'importance à proximité du Chambon.
   En effet, sur le secteur du lieu-dit Chambon, 4 bâtiments de l'entreprise Catoire (superficie totale de 4 955 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

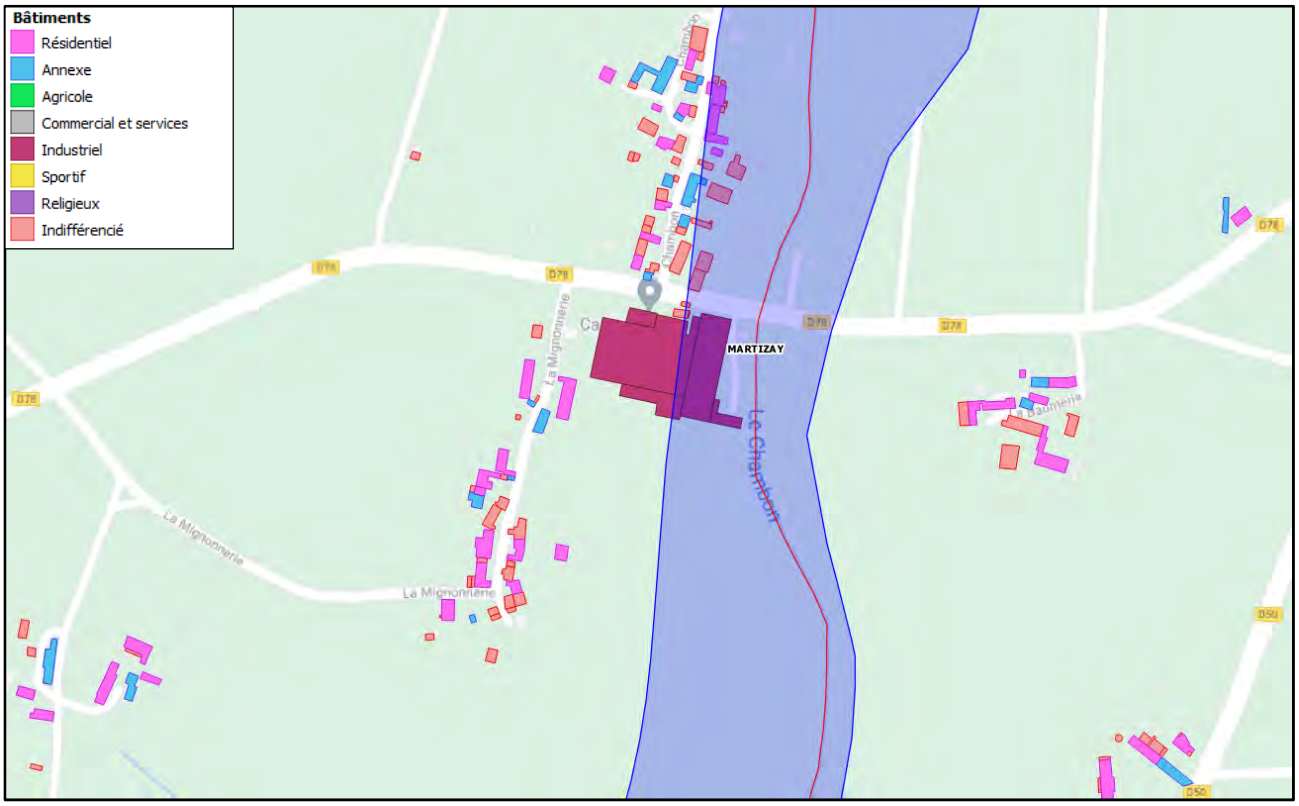

FIGURE 43 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DU CHAMBON AU NIVEAU DU LIEU-DIT CHAMBON

8. Le secteur de Méobecq constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de l'Yoson.
   Sur le secteur de Méobecq, 198 bâtiments (superficie totale de 16 120 m²), dont 60 bâtiments résidentiels (superficie totale de 6 215 m²) se trouvent en zones d'expansion de crue.

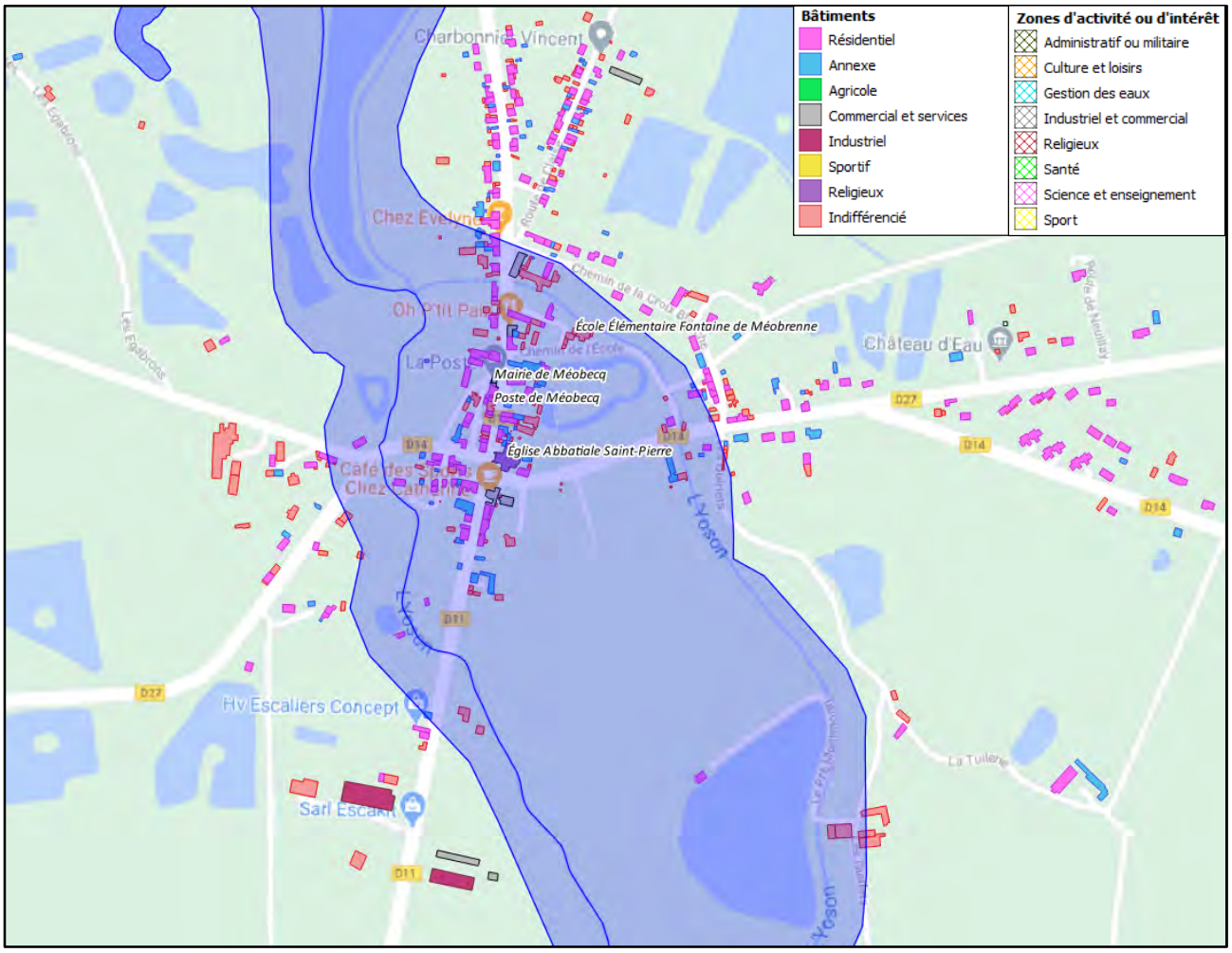

FIGURE 44 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE L'YOSON AU NIVEAU DE MEOBECQ

9. Le secteur de Paulnay constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité du Fonteneau.
   Sur le secteur de Paulnay, 181 bâtiments (superficie totale de 14 550 m^2), dont 54 bâtiments résidentiels (superficie totale de 6 710 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

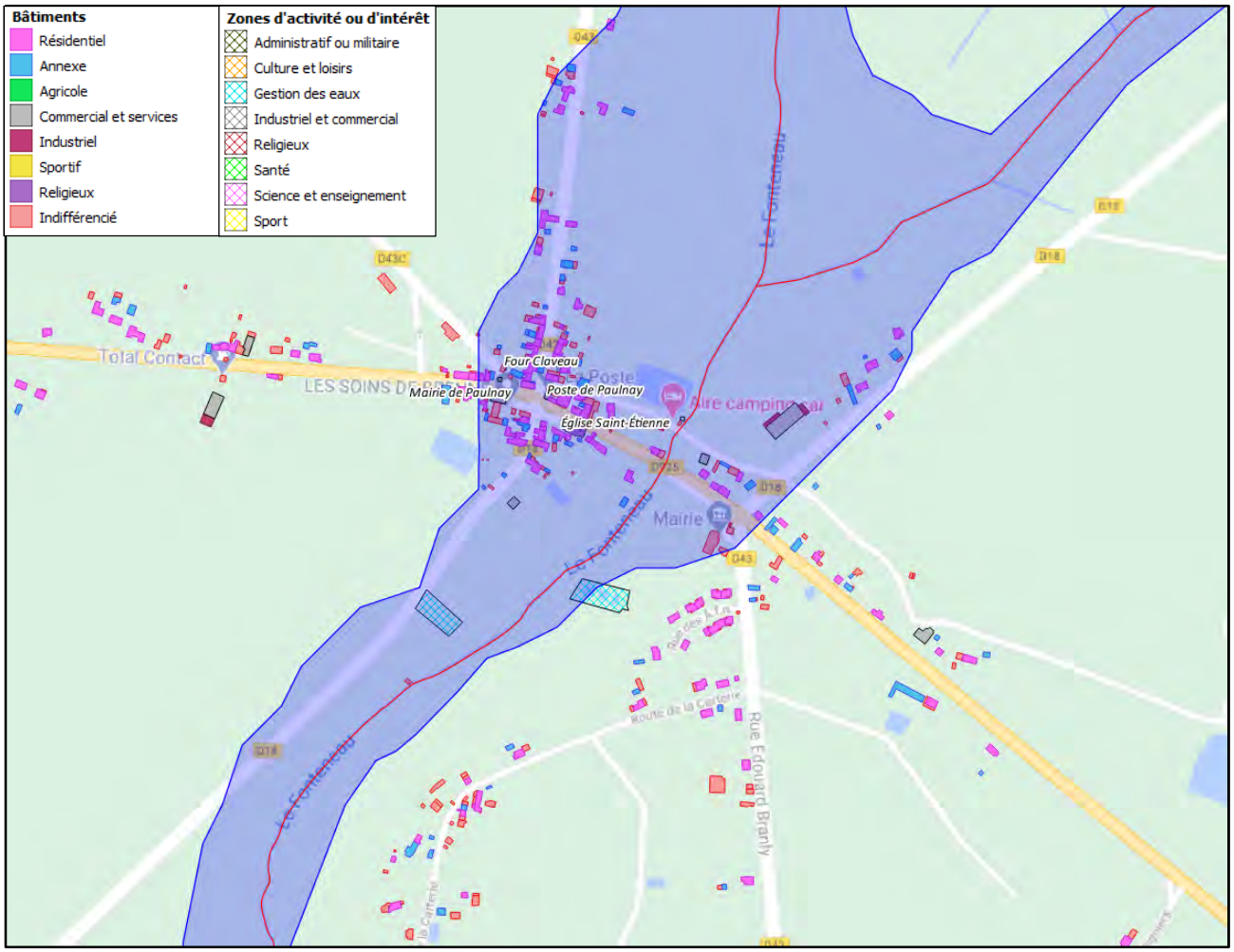

FIGURE 45 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DU FONTENEAU AU NIVEAU DE PAULNAY

10. Le secteur d'Azay-le-Ferron constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité du Clecq.
    Sur le secteur d'Azay-le-Ferron, 141 bâtiments (superficie totale de 11 355 m^2), dont 56 bâtiments résidentiels (superficie totale de 7 150 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

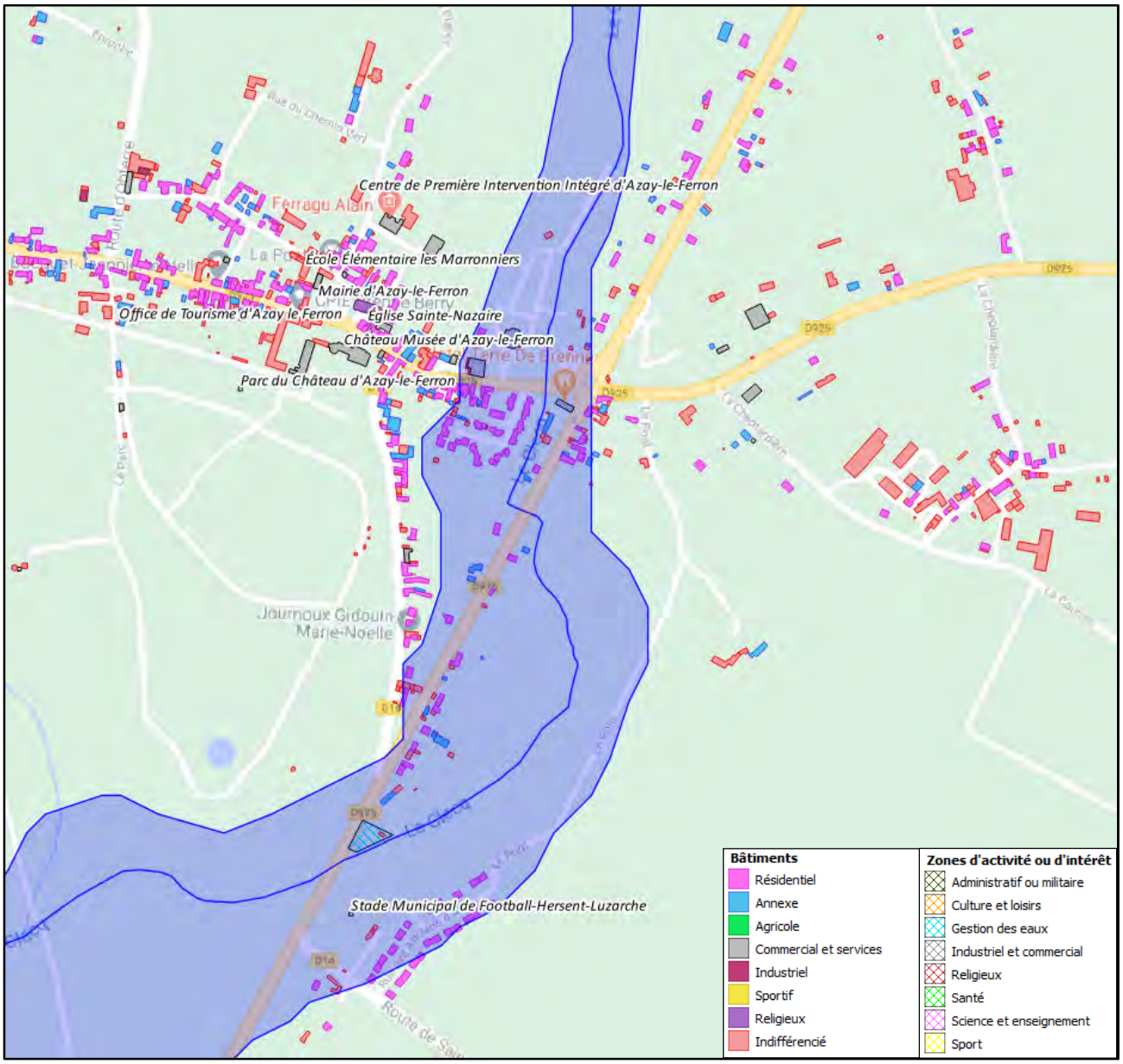

FIGURE 46 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DU CLECQ AU NIVEAU D'AZAY-LE-FERRON

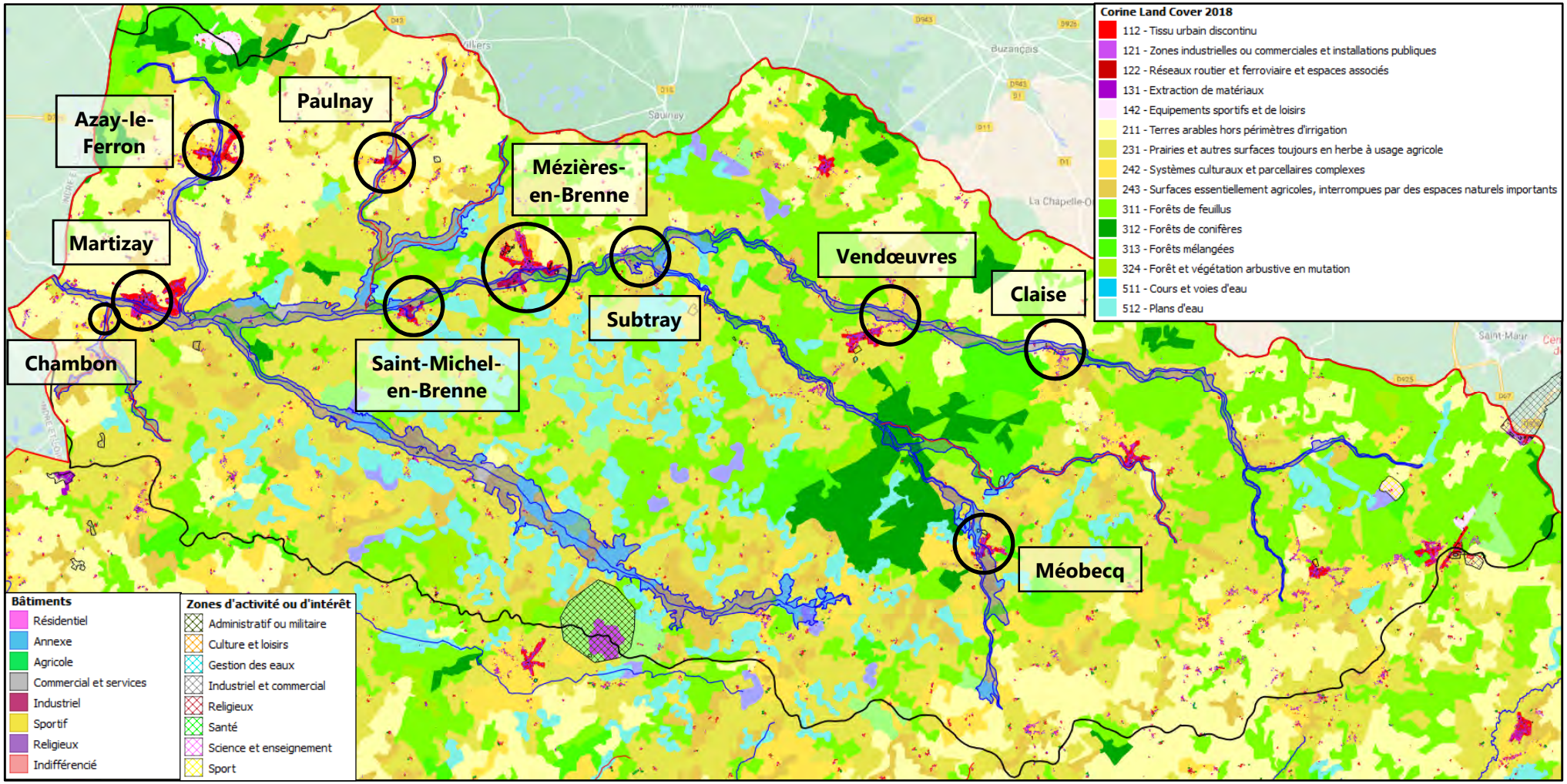

FIGURE 47 : CARTE DE L'OCCUPATION DES SOLS ET DES ENJEUX HUMAINS ET MATERIELS SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE LA CLAISE

7.1.6 - Sous-bassin versant de l'Aigronne

On identifie une zone à risques sur le sous-bassin versant de l'Aigronne :

1. Le secteur d'Obterre constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de la l'Aigronne.
   Sur le secteur d'Obterre, 70 bâtiments (superficie totale de 6 185 m^2), dont 18 bâtiments résidentiels (superficie totale de 2 340 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

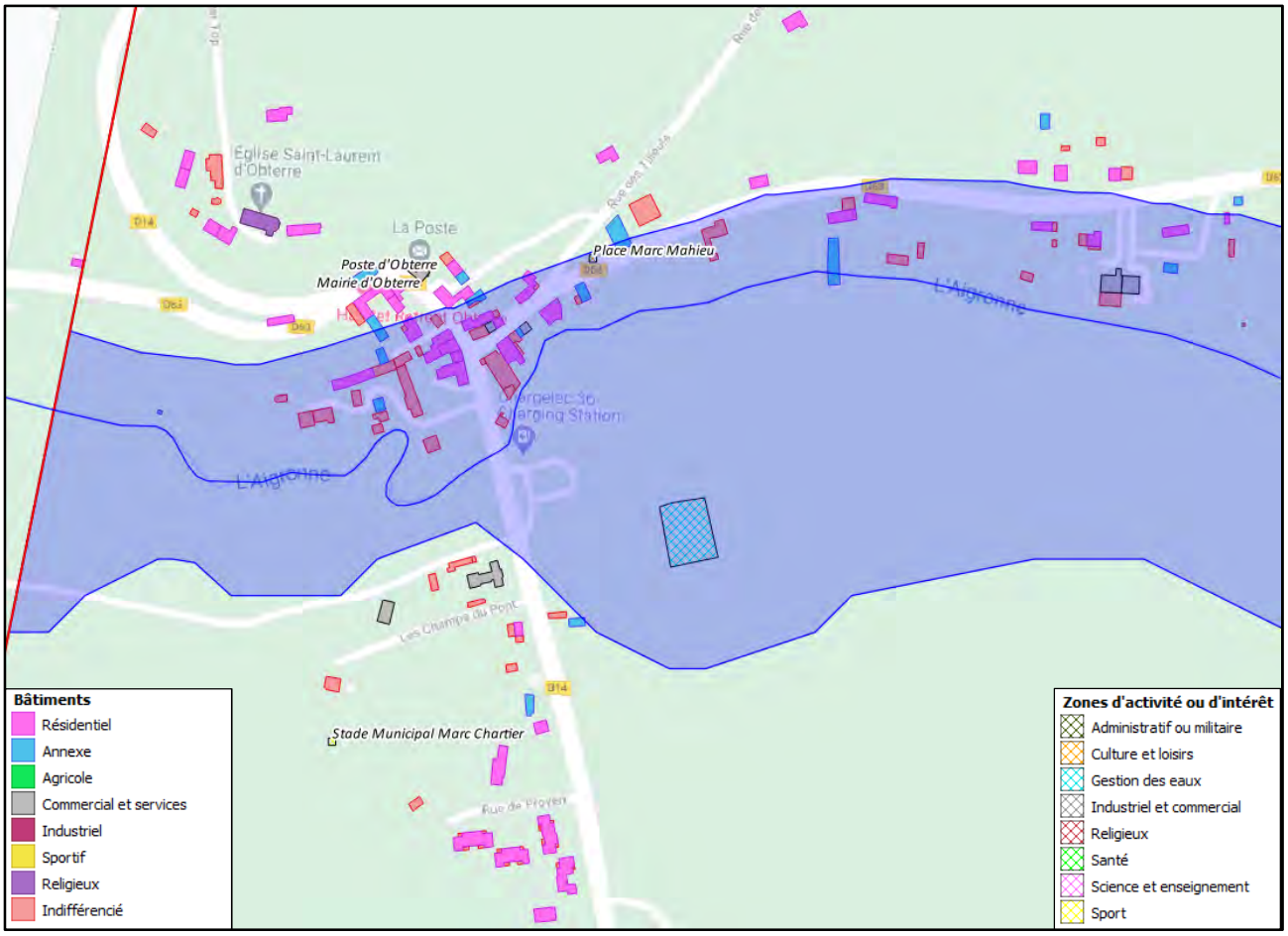

FIGURE 48 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE L'AIGRONNE AU NIVEAU D'OBTERRE

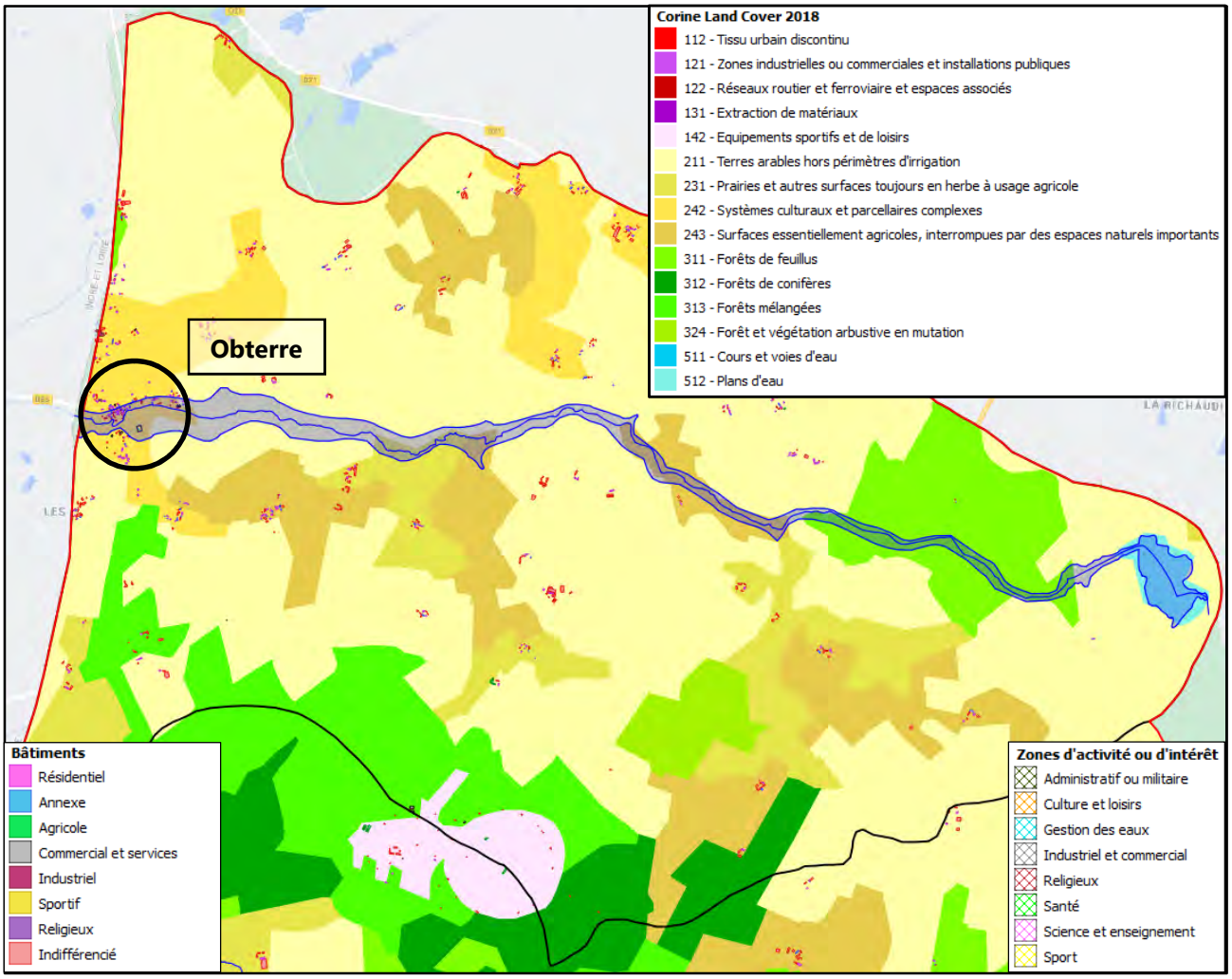

FIGURE 49 : CARTE DE L'OCCUPATION DES SOLS ET DES ENJEUX HUMAINS ET MATERIELS SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE L'AIGRONNE

7.1.7 - Sous-bassin versant de l'Anglin

On identifie cinq zones à risques sur le sous-bassin versant de l'Anglin :

1. Le secteur de Bélâbre constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de l'Anglin.
   Sur le secteur de Bélâbre, 201 bâtiments (superficie totale de 13 795 m^2), dont 87 bâtiments résidentiels (superficie totale de 8 695 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

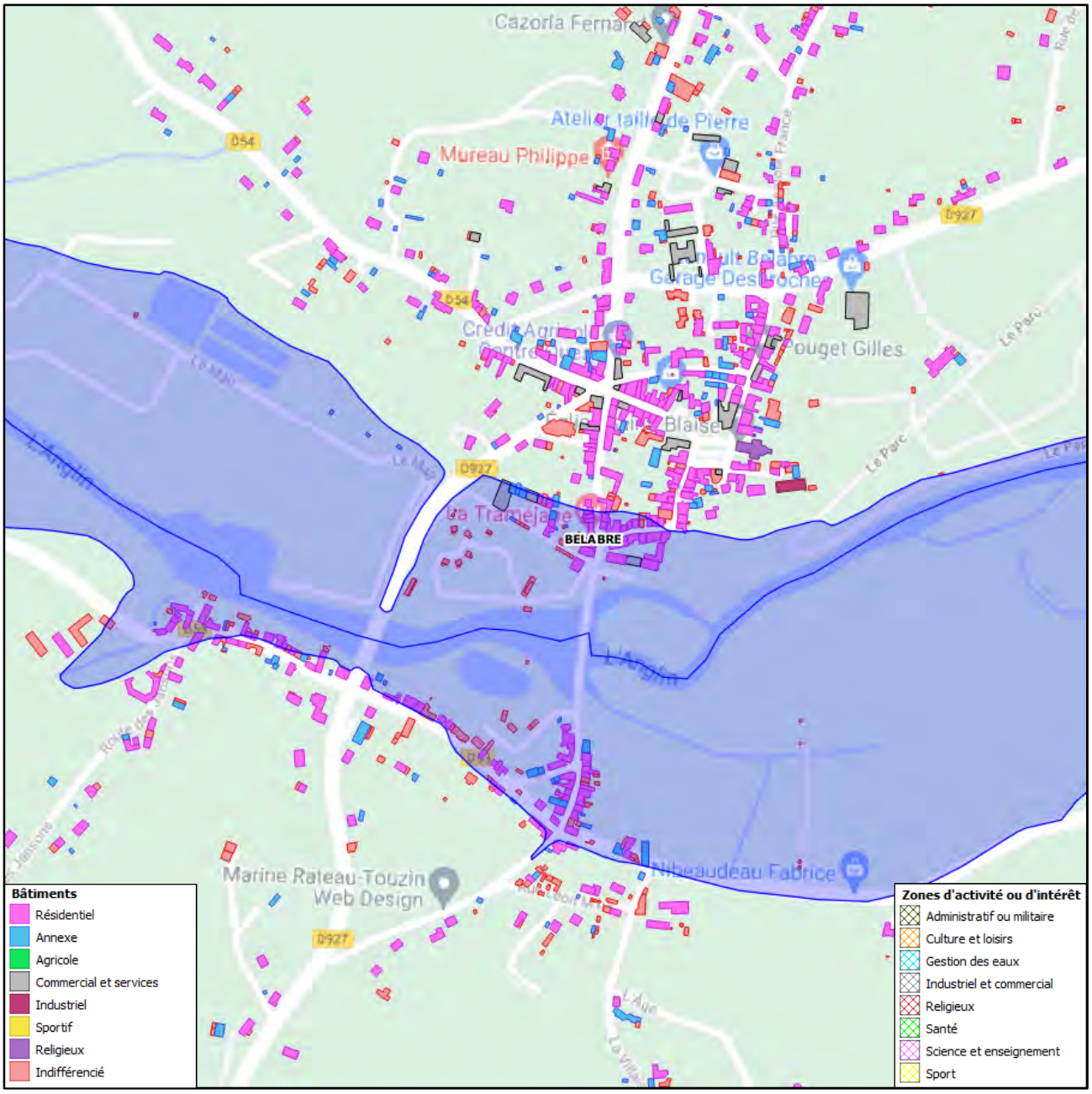

FIGURE 50 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE L'ANGLIN AU NIVEAU DE BELABRE

2. Le secteur de Mauvières constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de l'Anglin.
   Sur le secteur de Mauvières, 105 bâtiments (superficie totale de 7 755 m^2), dont 23 bâtiments résidentiels (superficie totale de 2 155 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

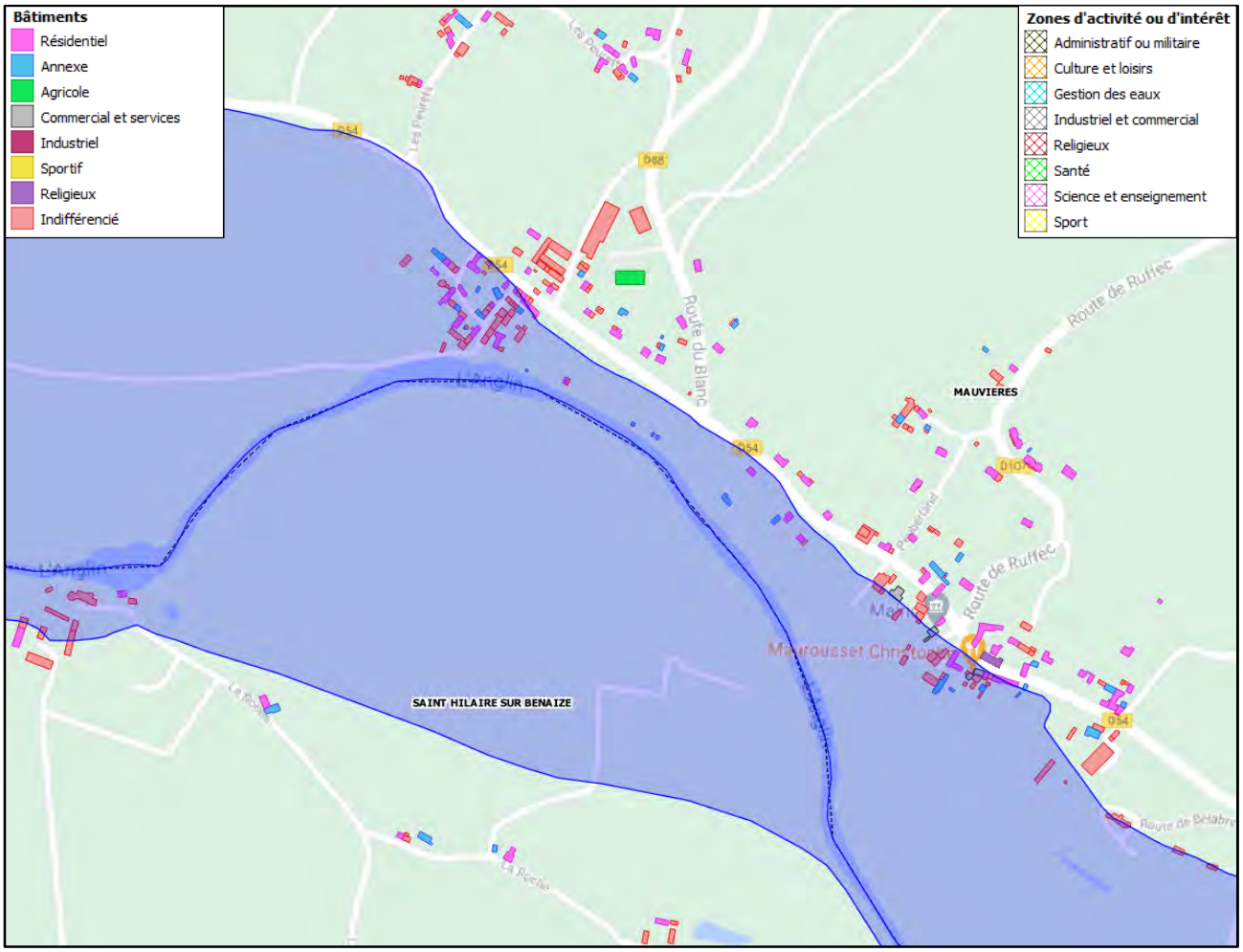

FIGURE 51 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE L'ANGLIN AU NIVEAU DE MAUVIERES

3. Le secteur d'Angles-sur-l'Anglin constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de l'Anglin.
   Sur le secteur d'Angles-sur-l'Anglin, 20 bâtiments (superficie totale de 1 725 m^2), dont 13 bâtiments résidentiels (superficie totale de 1 290 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

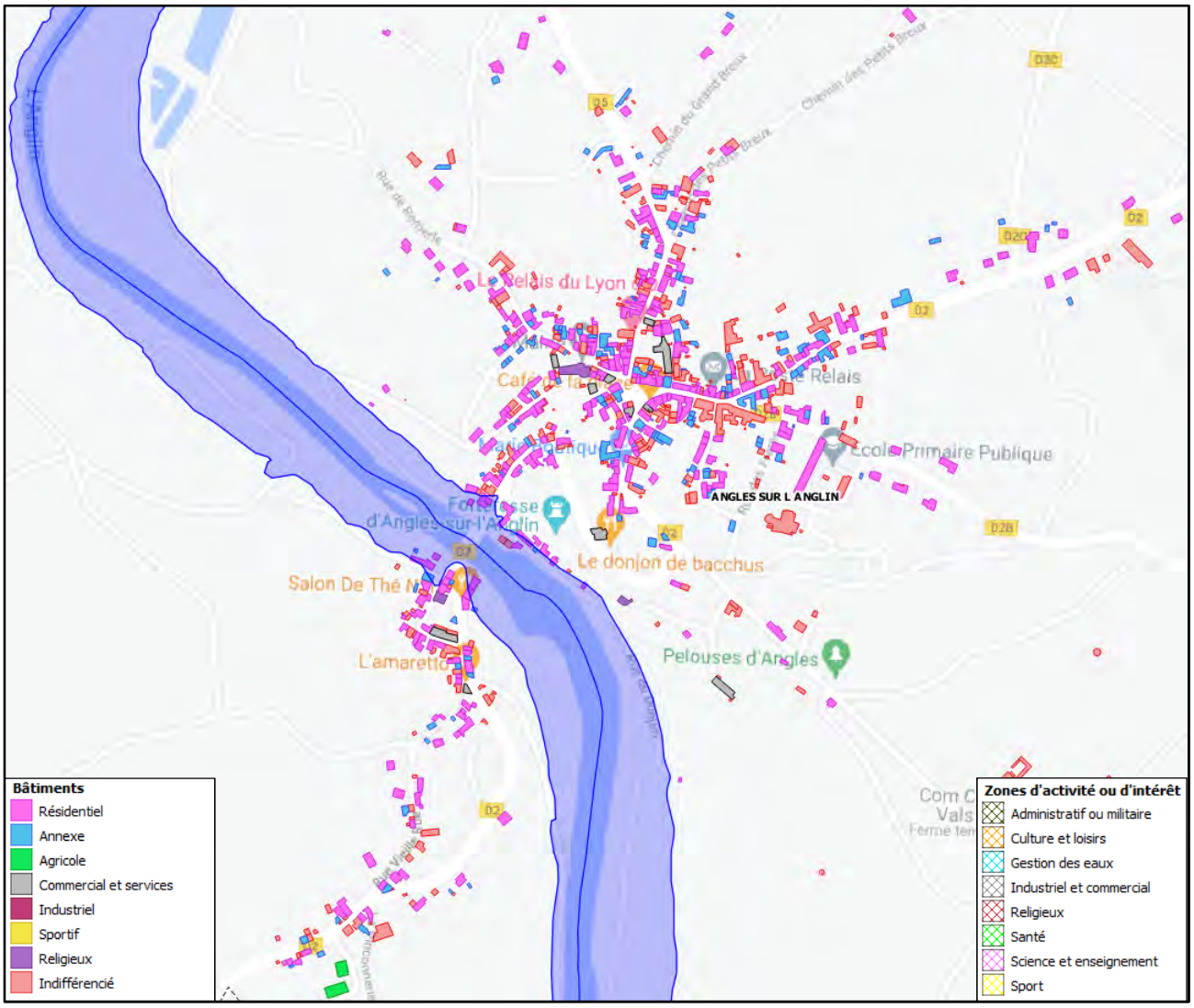

FIGURE 52 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE L'ANGLIN AU NIVEAU D'ANGLES-SUR-L'ANGLIN

4. Le secteur de Saint-Benoît-du-Sault, situé à la confluence du Portefeuille et du Boisrémont, constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de ces deux cours d'eau. Sur le secteur de Saint-Benoît-du-Sault, 44 bâtiments (superficie totale de 4 685 m^2), dont 17 bâtiments résidentiels (superficie totale de 1 570 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

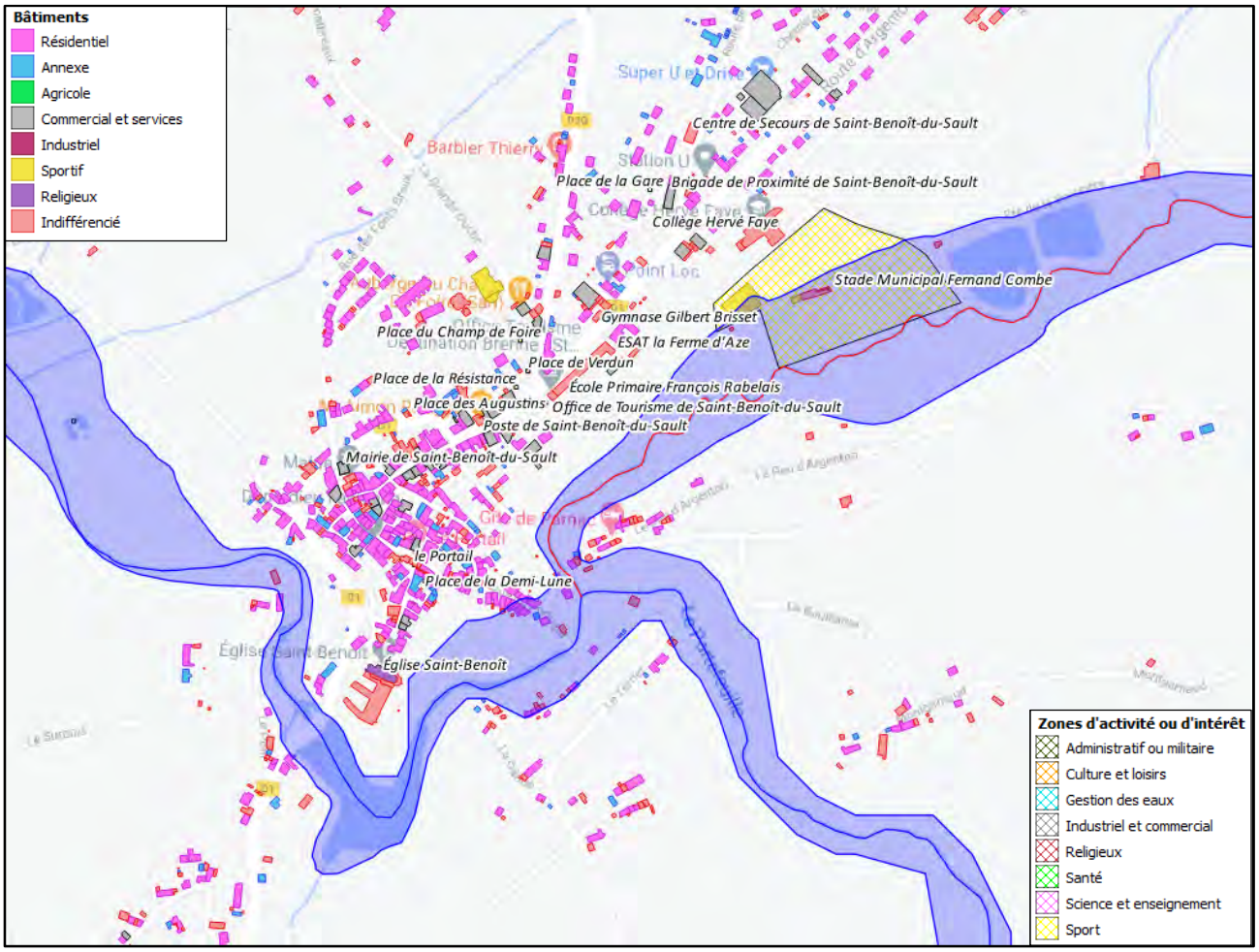

FIGURE 53 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DU PORTEFEUILLE ET DU BOISREMONT AU NIVEAU DE SAINT-BENOIT-DU-SAULT

5. Le secteur de Luzeret constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de la Sonne.
   Sur le secteur de Luzeret, 80 bâtiments (superficie totale de 5 985 m^2), dont 28 bâtiments résidentiels (superficie totale de 2 845 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

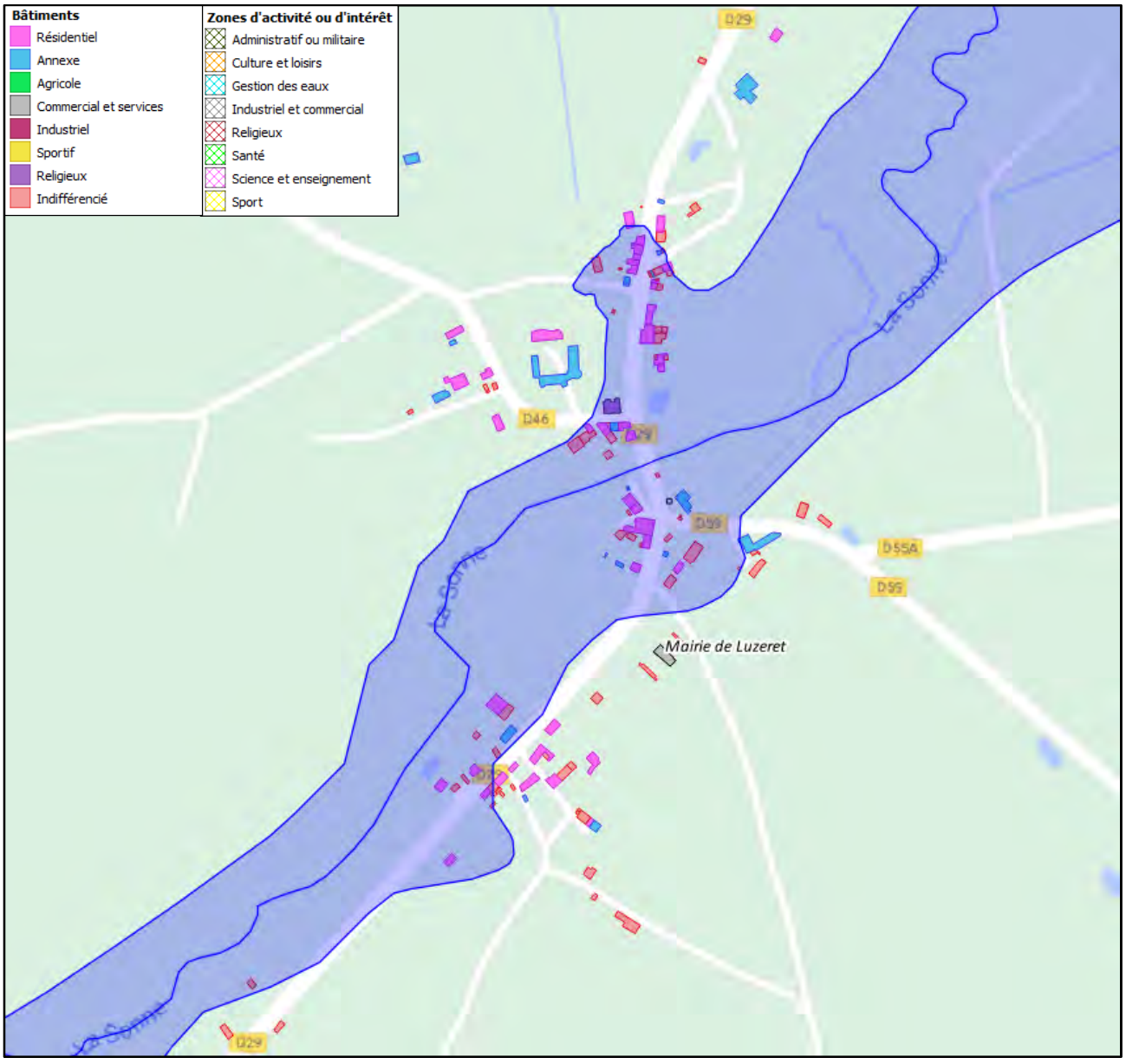

FIGURE 54 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA SONNE AU NIVEAU DE LUZERET

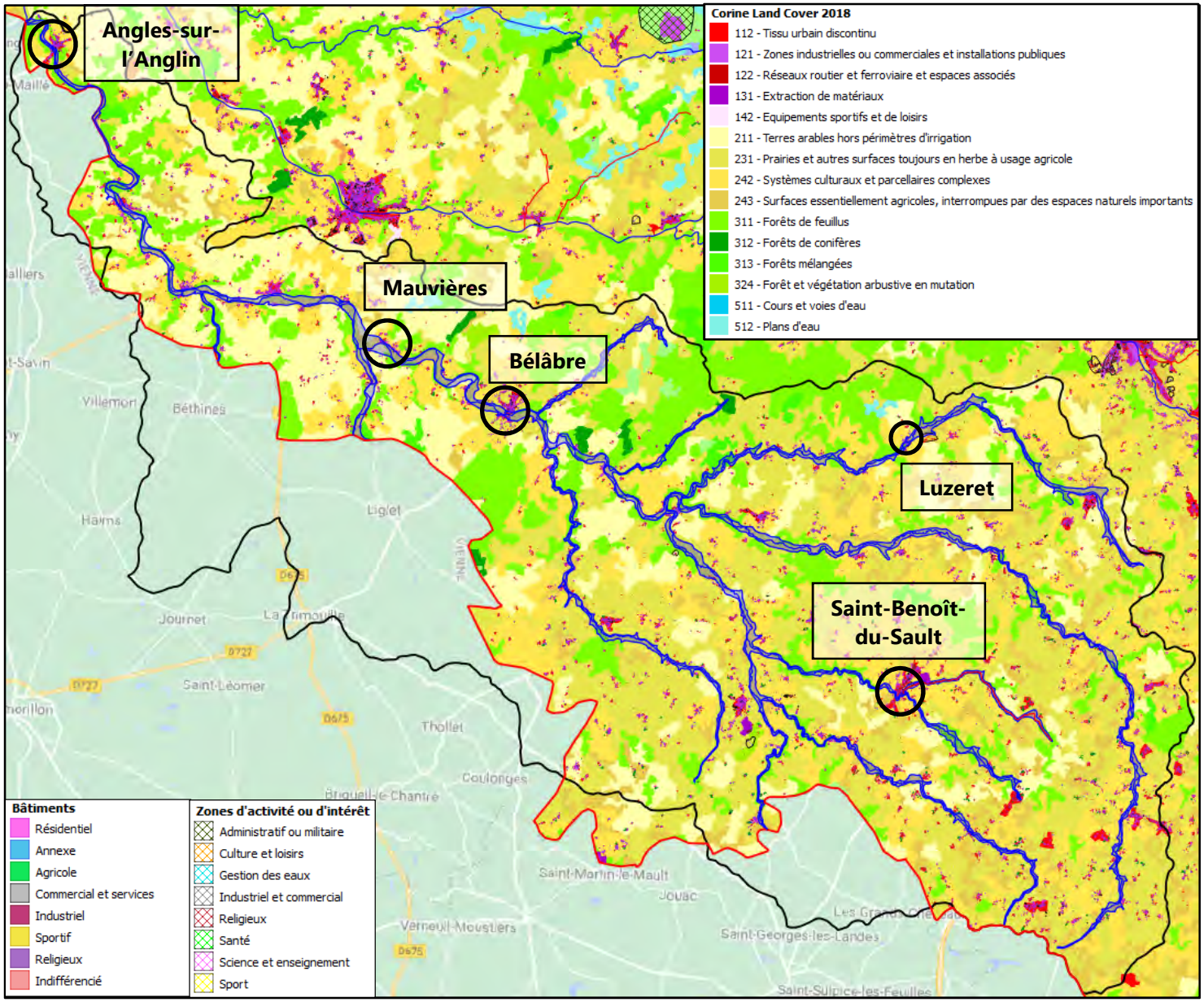

FIGURE 55 : CARTE DE L'OCCUPATION DES SOLS ET DES ENJEUX HUMAINS ET MATERIELS SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE L'ANGLIN

7.1.8 - Sous-bassin versant de la Gartempe

On identifie une zone à risques sur le sous-bassin versant de la Gartempe :

1. Le secteur de Vicq-sur-Gartempe constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de la la Gartempe.
   Sur le secteur de Vicq-sur-Gartempe, 41 bâtiments (superficie totale de 2 585 m^2), dont 19 bâtiments résidentiels (superficie totale de 1 500 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

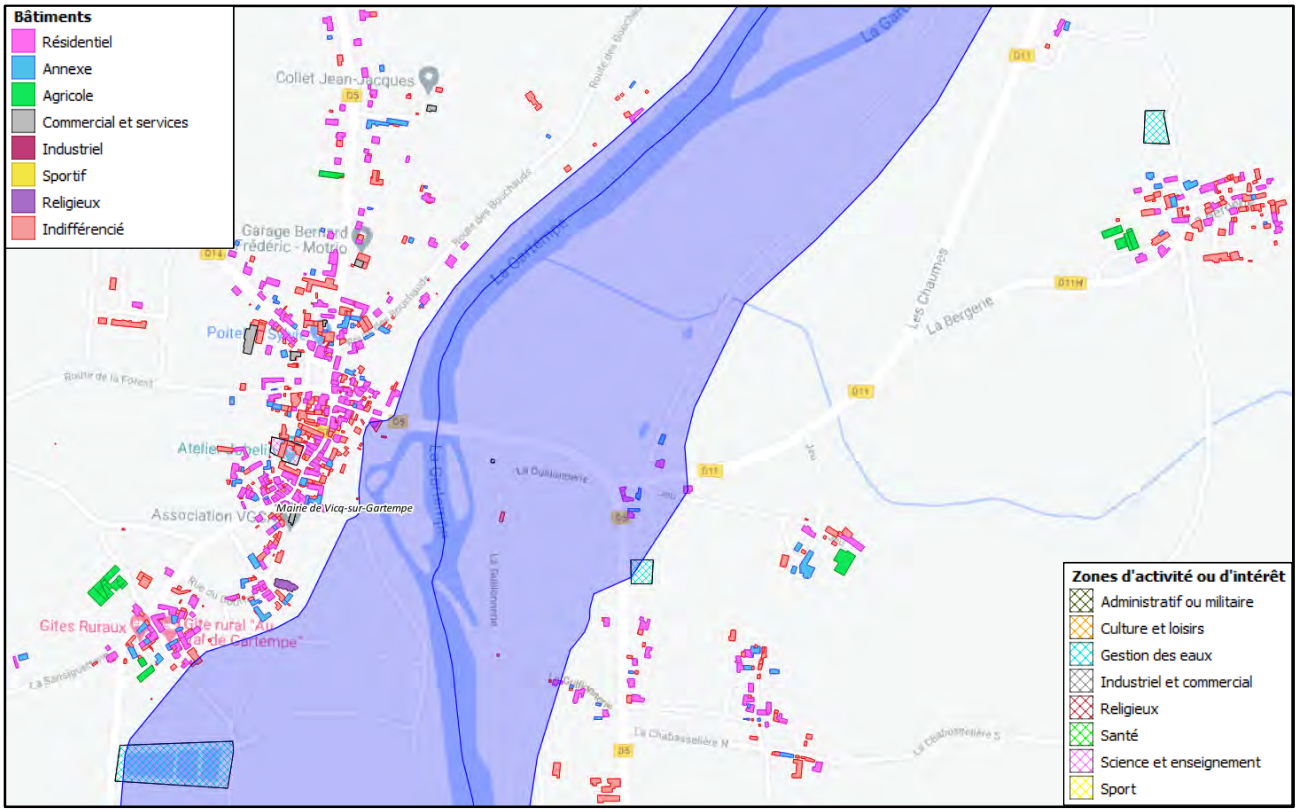

FIGURE 56 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA GARTEMPE AU NIVEAU DE VICQ-SUR-GARTEMPE

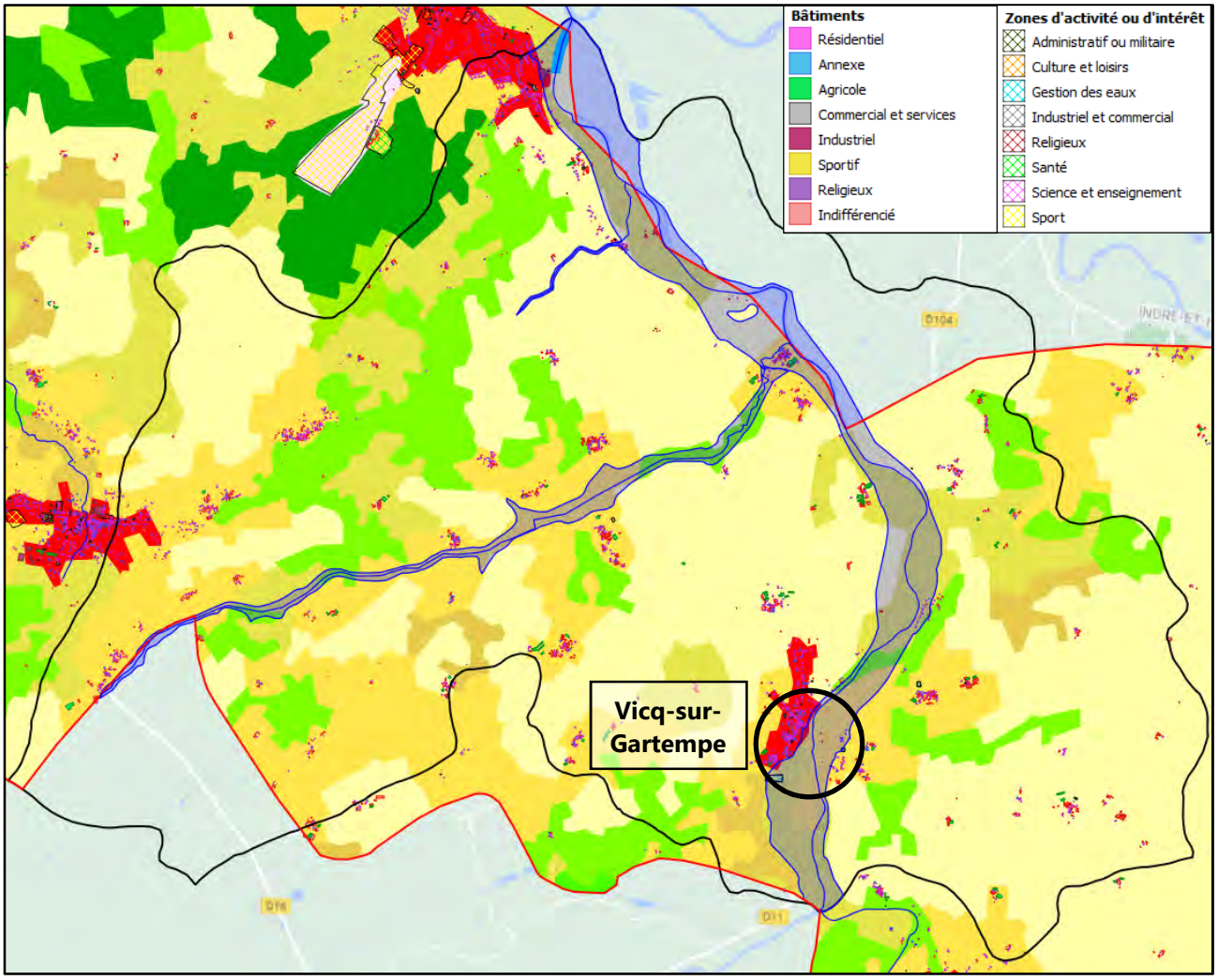

FIGURE 57 : CARTE DE L'OCCUPATION DES SOLS ET DES ENJEUX HUMAINS ET MATERIELS SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE LA GARTEMPE

7.1.9 - Sous-bassin versant de la Creuse médiane

On identifie huit zones à risques sur le sous-bassin versant de la Creuse médiane :

1. Le secteur du Menoux constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de la Creuse.
   Sur le secteur du Menoux, 86 bâtiments (superficie totale de 7 650 m^2), dont 34 bâtiments résidentiels (superficie totale de 3 470 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

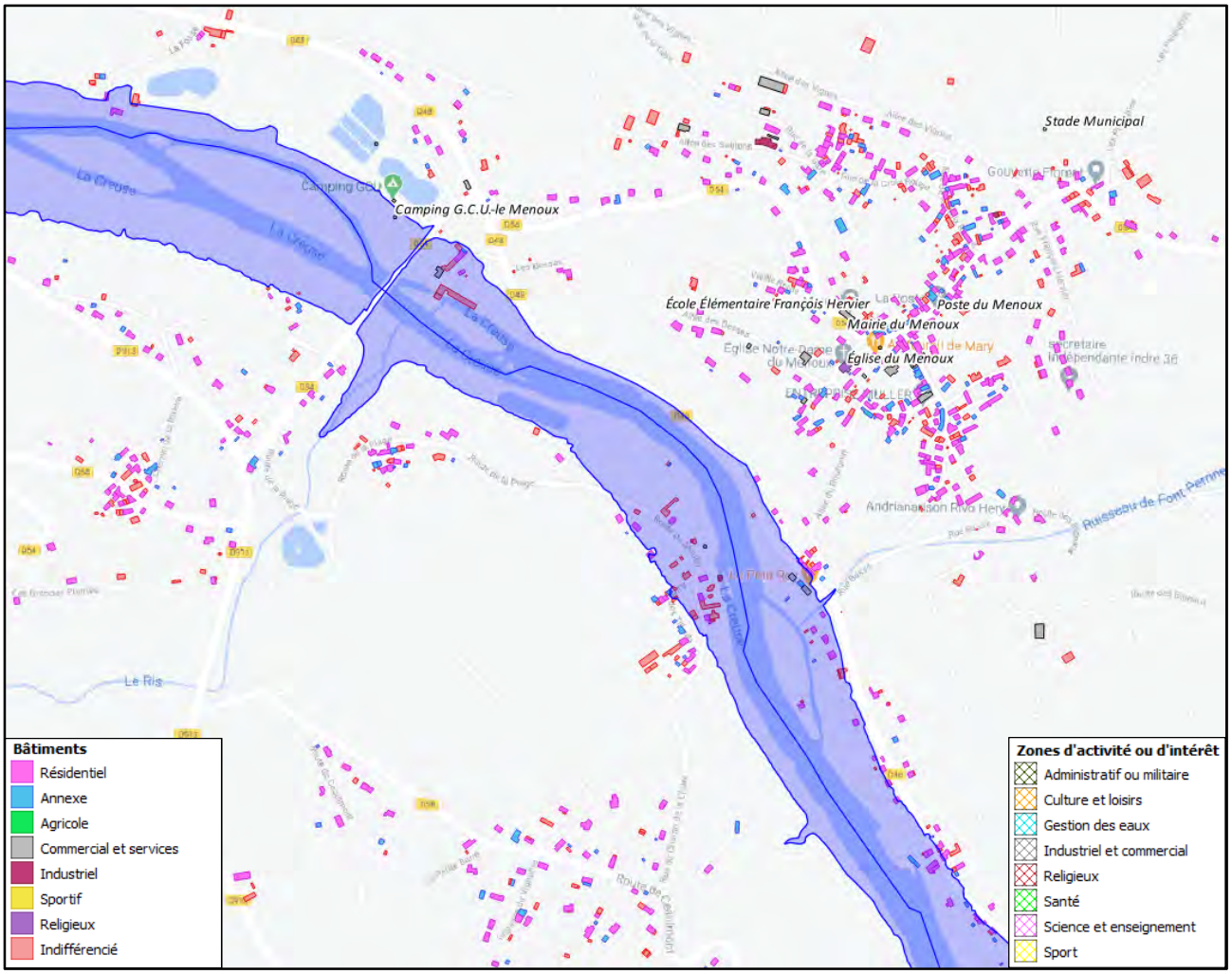

FIGURE 58 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA CREUSE AU NIVEAU DU MENOUX

2. Le secteur de d'Argenton-sur-Creuse constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de la Creuse.
   Sur le secteur d'Argenton-sur-Creuse, 2 624 bâtiments (superficie totale de 258 700 m^2), dont 1 155 bâtiments résidentiels (superficie totale de 127 370 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

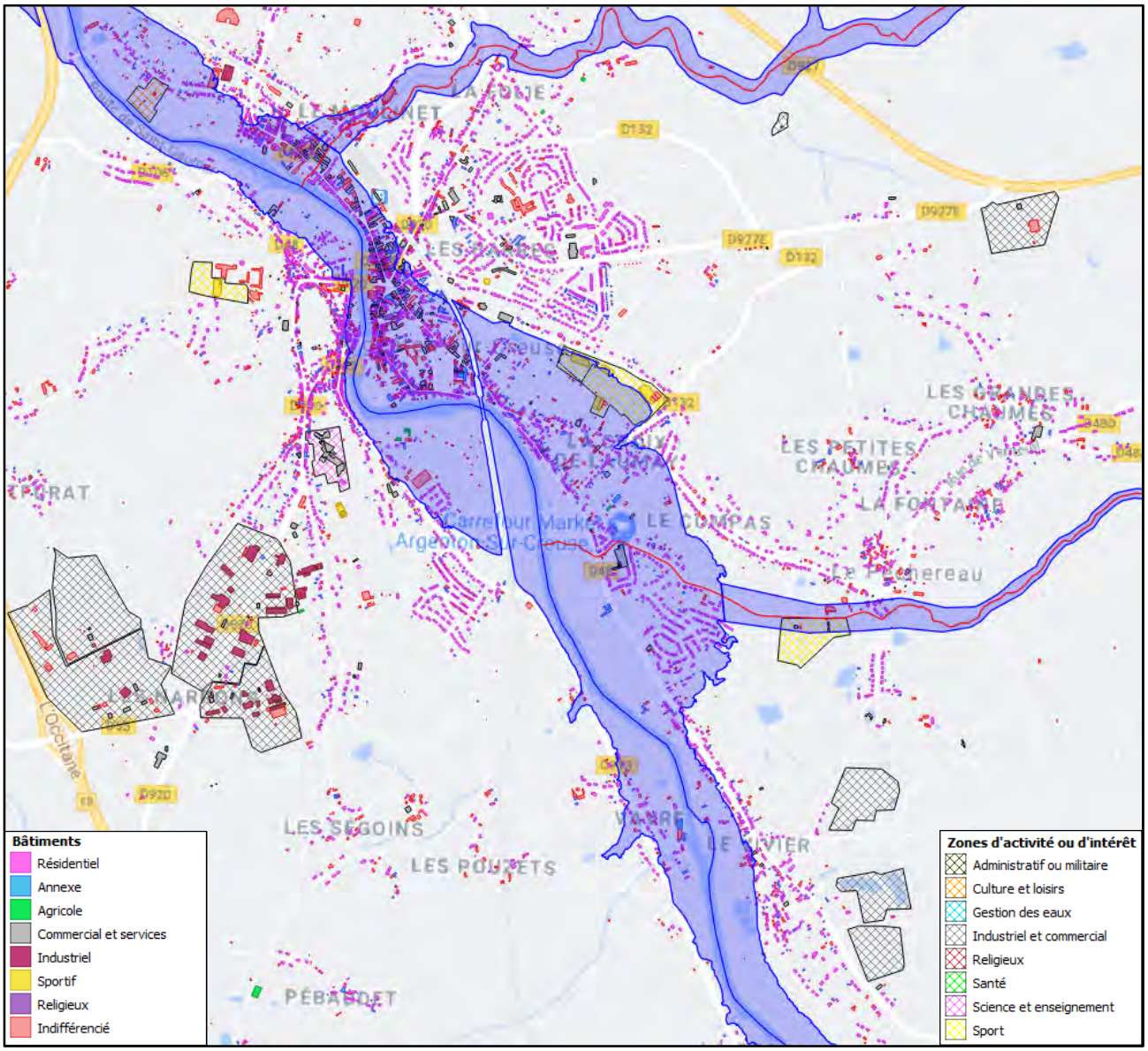

FIGURE 59 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA CREUSE AU NIVEAU D'ARGENTON-SUR-CREUSE

3. Le secteur de Saint-Gaultier et Thenay constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de la Creuse.
   Sur le secteur de Saint-Gaultier et Thenay, 262 bâtiments (superficie totale de 22 340 m^2), dont 125 bâtiments résidentiels (superficie totale de 12 630 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

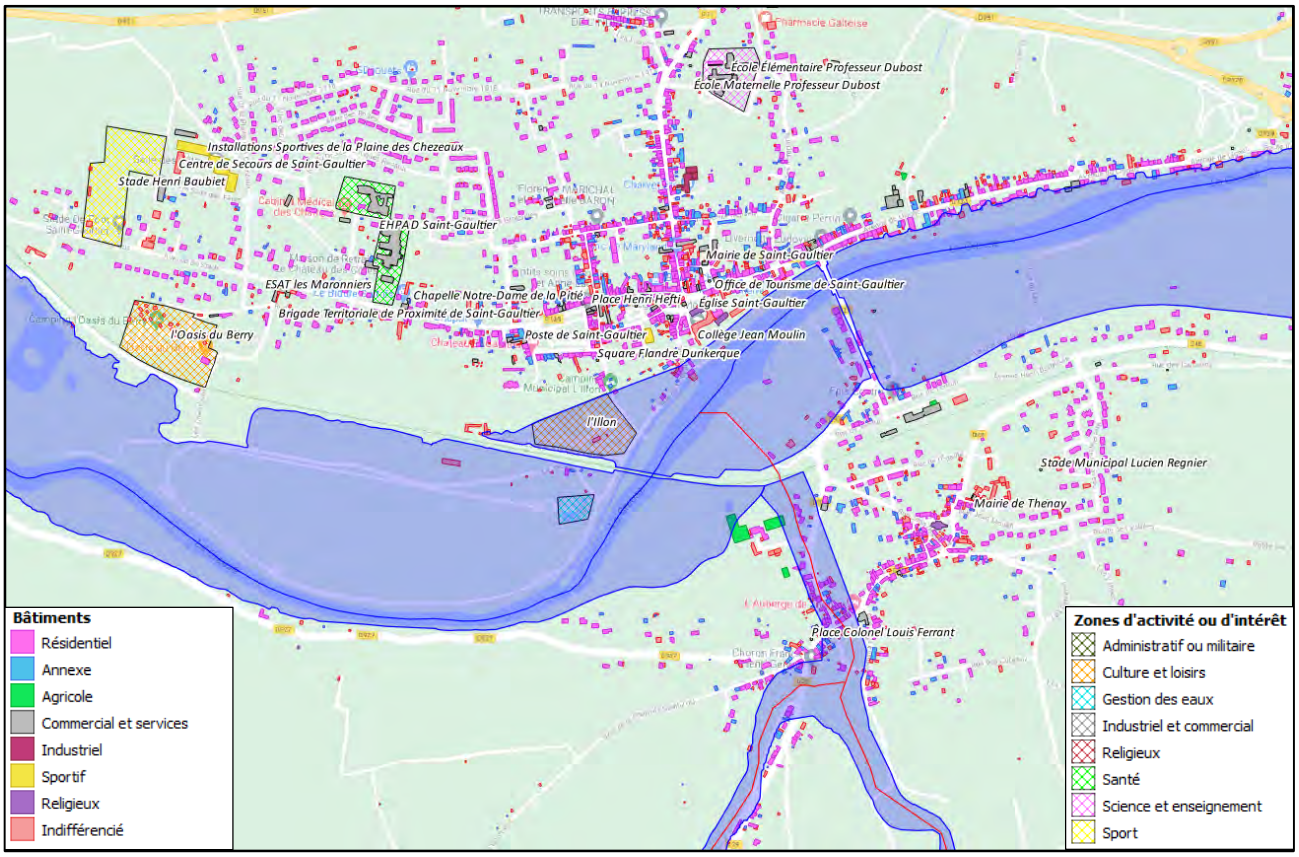

FIGURE 60 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA CREUSE AU NIVEAU DE SAINT-GAULTIER ET DE THENAY

4. Le secteur du lieu-dit Scoury constitue une zone à risques du fait de la présence d'un site industriel d'importance à proximité de la Creuse.
   En effet, sur le secteur du lieu-dit Scoury, 17 bâtiments de la Stéarinerie Dubois (superficie totale de 5 740 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

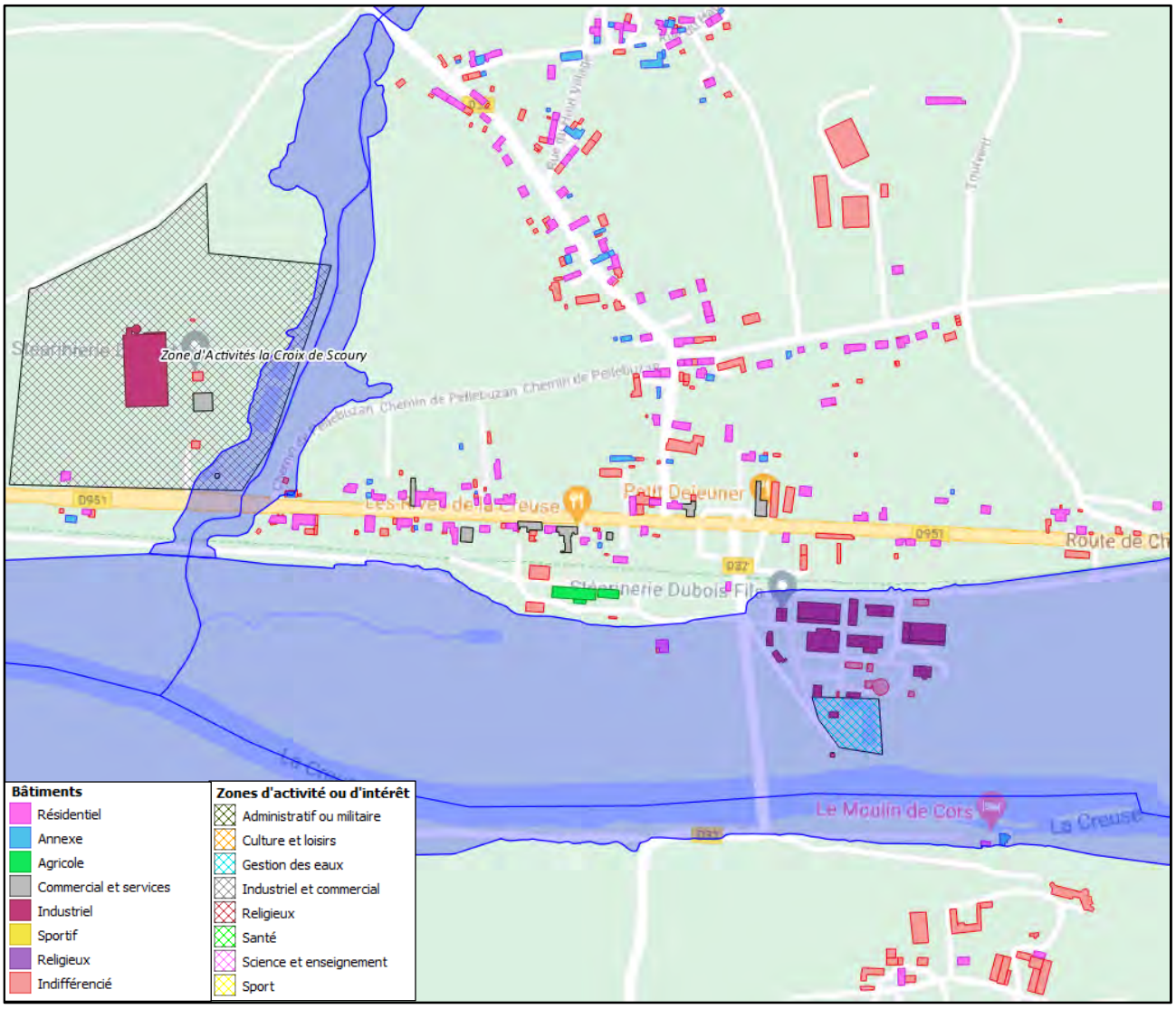

FIGURE 61 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA CREUSE AU NIVEAU DU LIEU-DIT SCOURY

5. Le secteur de Ruffec constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de la Creuse.
   Sur le secteur de Ruffec, 269 bâtiments (superficie totale de 21 225 m^2), dont 87 bâtiments résidentiels (superficie totale de 9 165 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

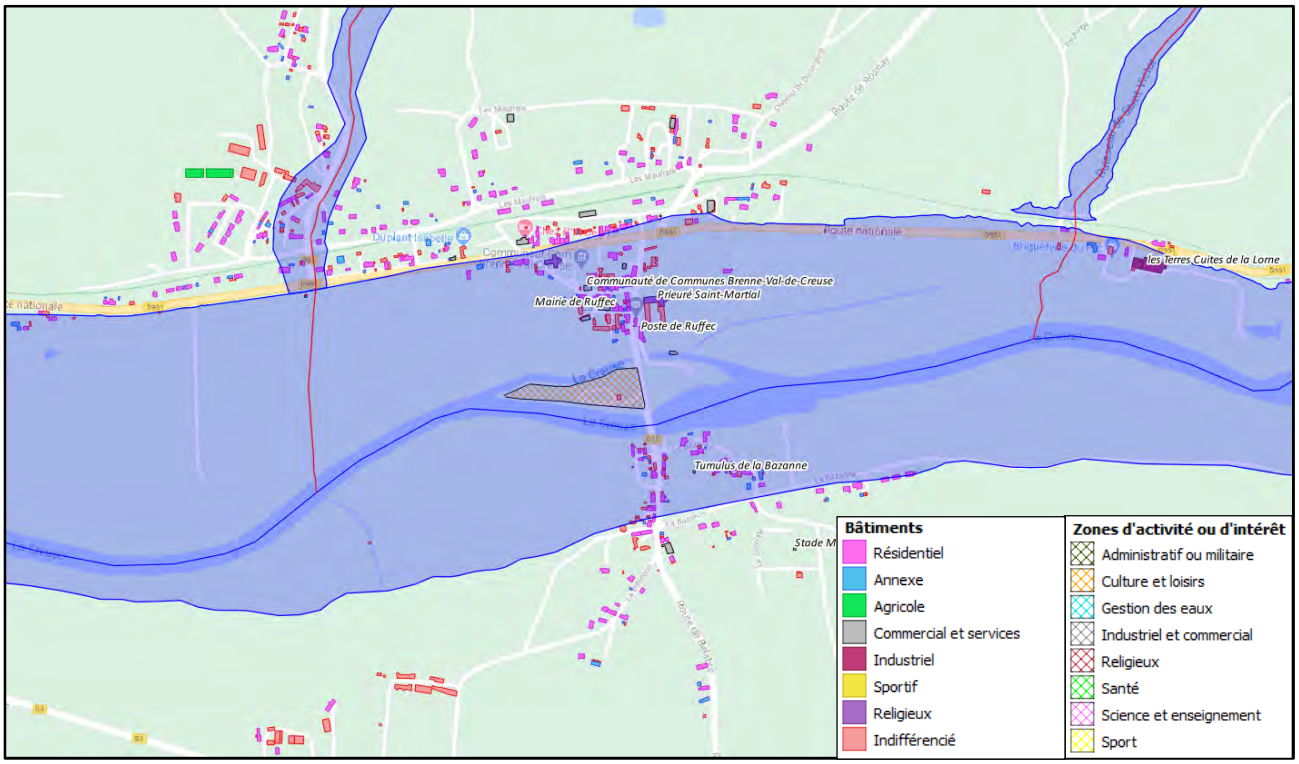

FIGURE 62 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA CREUSE AU NIVEAU DE RUFFEC

6. Le secteur du Blanc constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de la Creuse.
   Sur le secteur du Blanc, 1 245 bâtiments (superficie totale de 123 005 m^2), dont 489 bâtiments résidentiels (superficie totale de 53 600 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

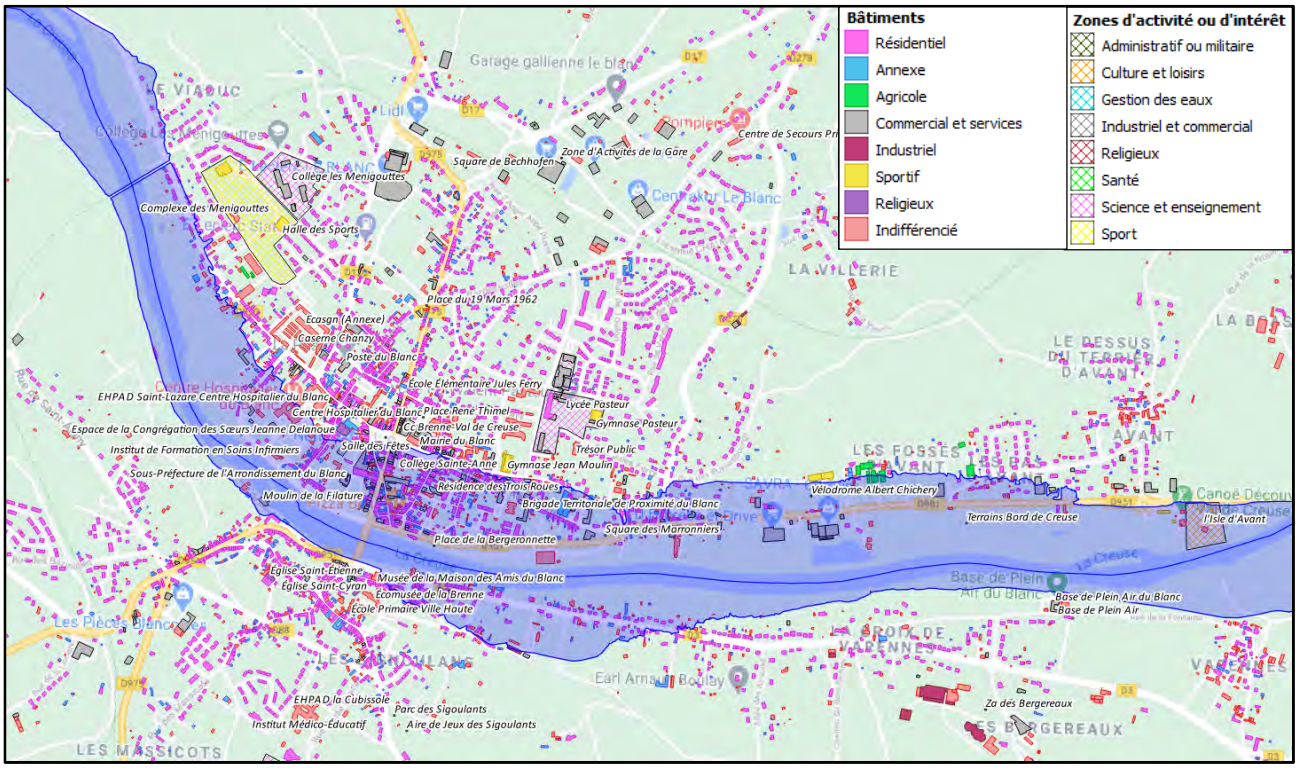

FIGURE 63 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA CREUSE AU NIVEAU DU BLANC

7. Le secteur de Bénavent constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de la Creuse.
   Sur le secteur de Bénavent, 80 bâtiments (superficie totale de 5 420 m^2), dont 18 bâtiments résidentiels (superficie totale de 1 805 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

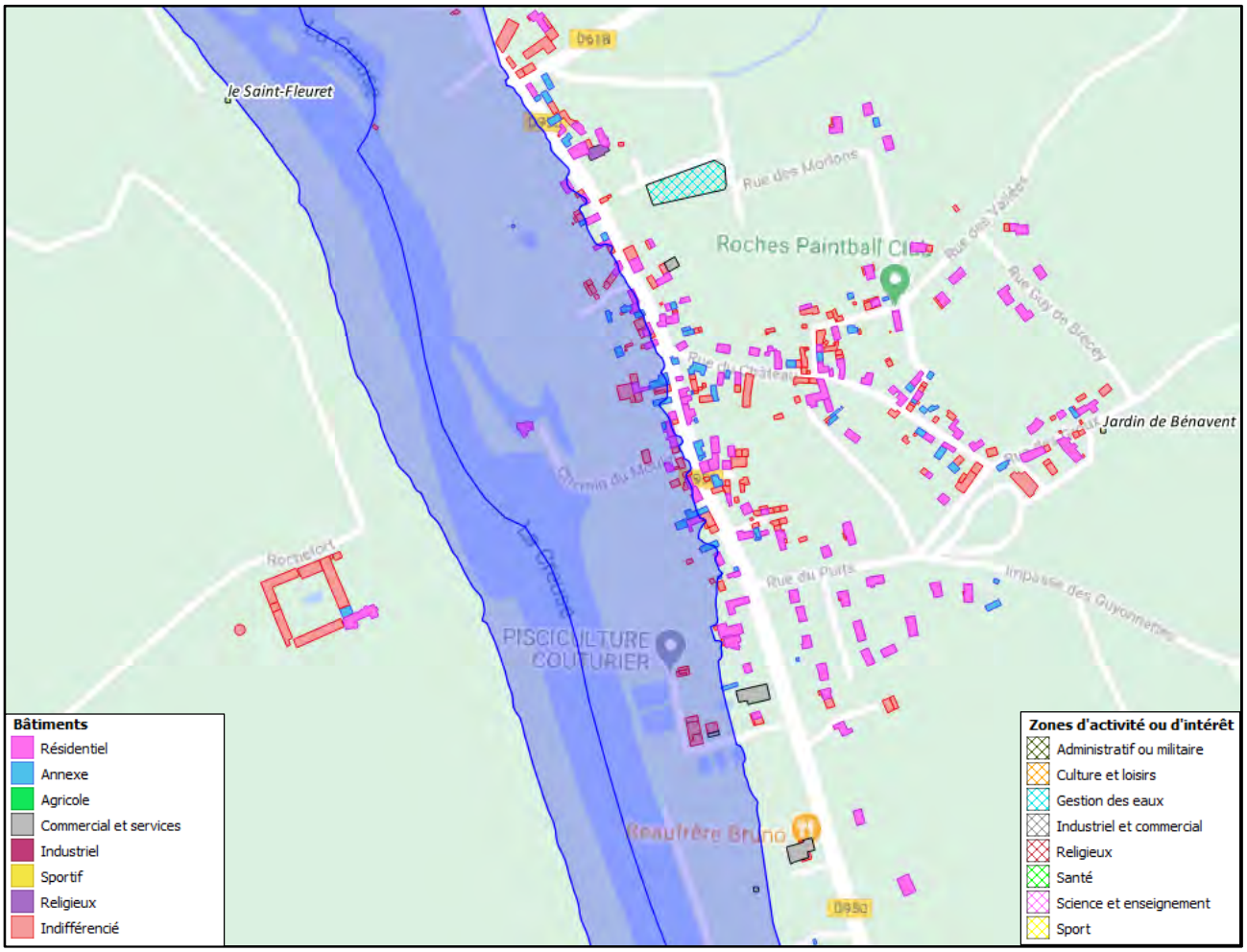

FIGURE 64 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA CREUSE AU NIVEAU DE BENAVENT

8. Le secteur de Tournon-Saint-Martin, situé à la confluence de la Creuse et du Suin, constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de ces deux cours d'eau.
   Sur le secteur de Tournon-Saint-Martin, 282 bâtiments (superficie totale de 24 130 m^2), dont 69 bâtiments résidentiels (superficie totale de 8 275 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

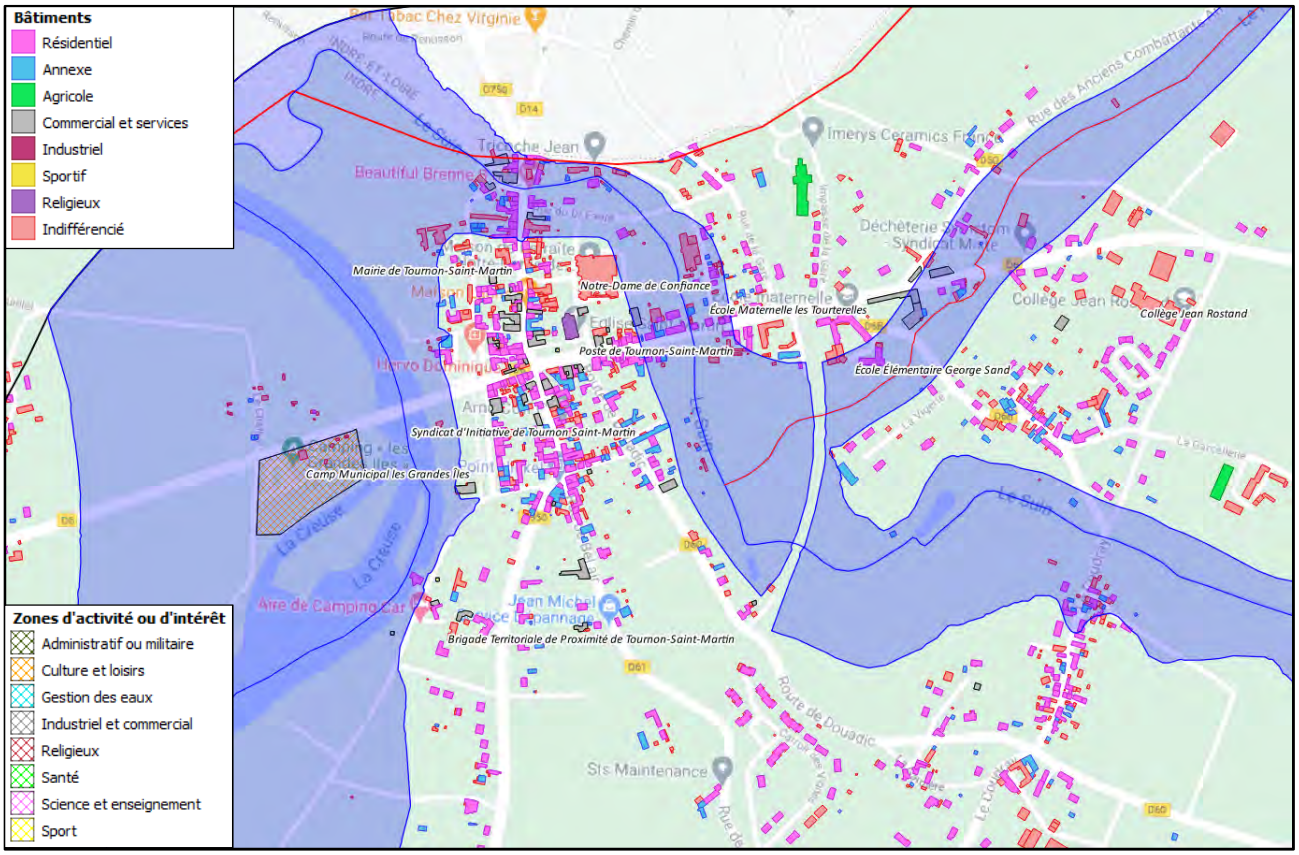

FIGURE 65 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA CREUSE ET DU SUIN AU NIVEAU DE TOURNON-SAINT-MARTIN

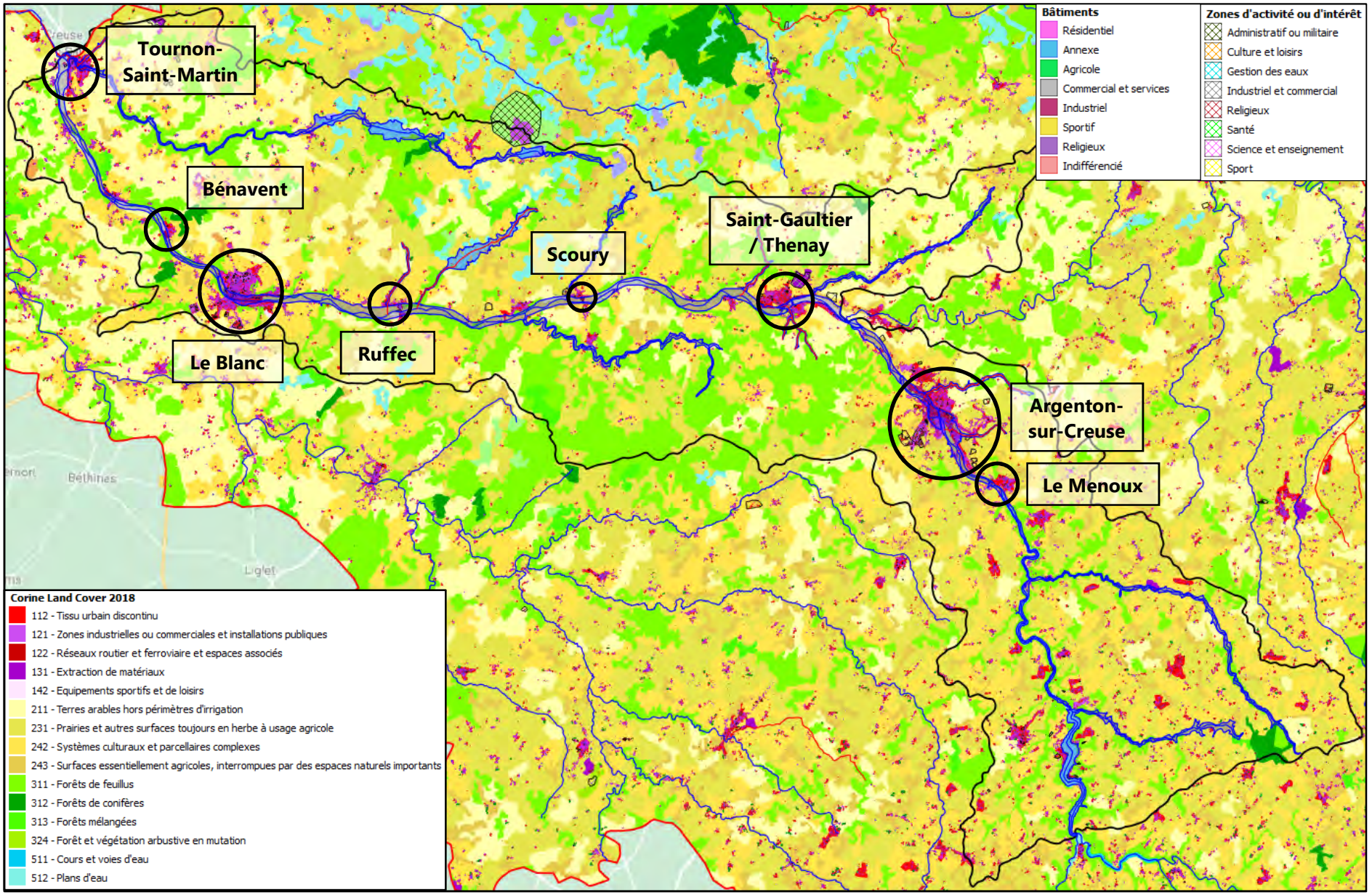

FIGURE 66 : CARTE DE L'OCCUPATION DES SOLS ET DES ENJEUX HUMAINS ET MATERIELS SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE LA CREUSE MEDIANE

7.1.10 - Sous-bassin versant de la Creuse aval

On identifie six zones à risques sur le sous-bassin versant de la Creuse aval :

1. Le secteur de la Roche-Posay, situé à la confluence de la Creuse et de la Gartempe, constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de ces deux cours d'eau.
   Sur le secteur de la Roche-Posay, 147 bâtiments (superficie totale de 16 555 m^2), dont 56 bâtiments résidentiels (superficie totale de 5 710 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

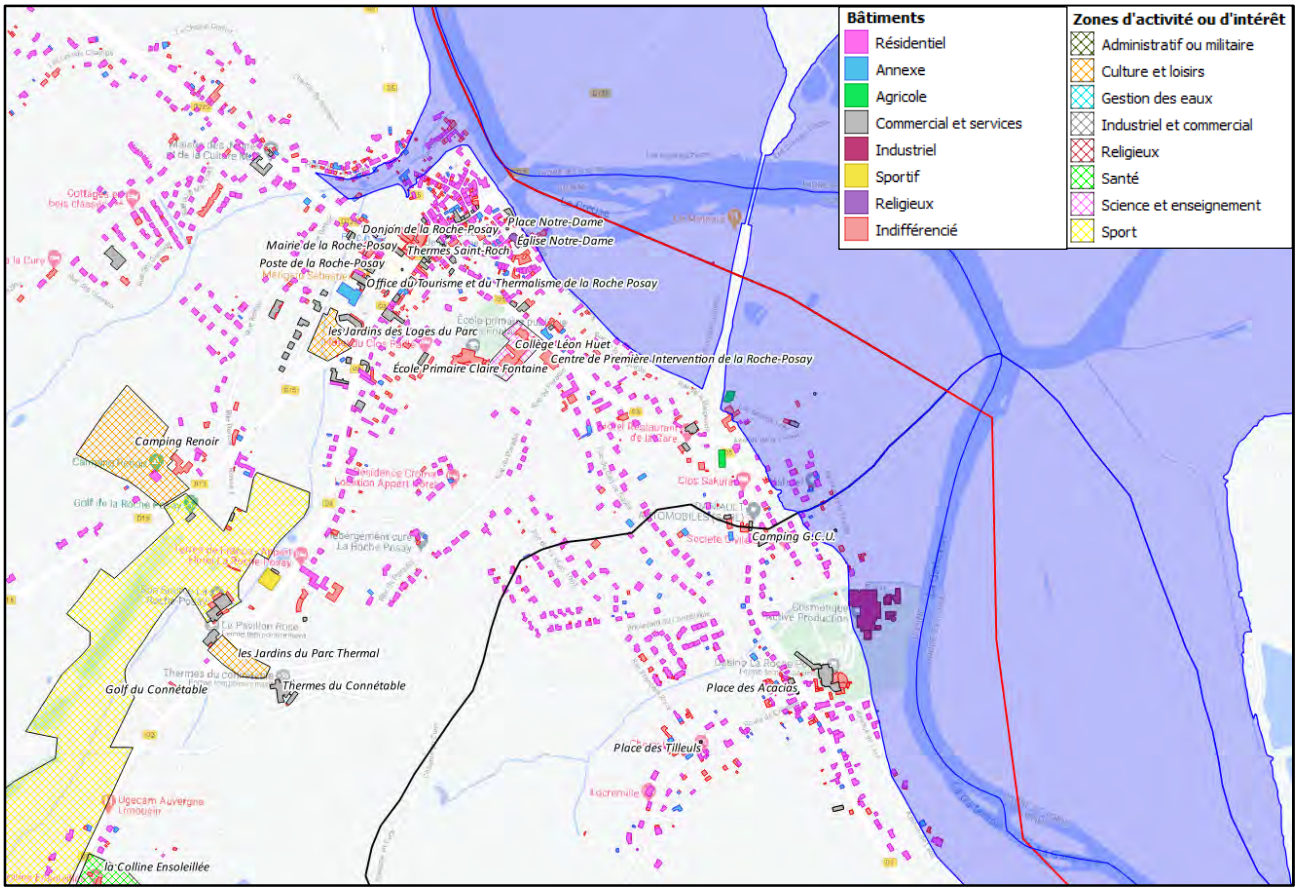

FIGURE 67 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA CREUSE ET DE LA GARTEMPE AU NIVEAU DE LA ROCHE-POSAY

2. Le secteur de Lésigny, situé à la confluence de la Creuse et de la Luire, constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de ces deux cours d'eau.
   Sur le secteur de Lésigny, 204 bâtiments (superficie totale de 19 385 m^2), dont 72 bâtiments résidentiels (superficie totale de 7 910 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

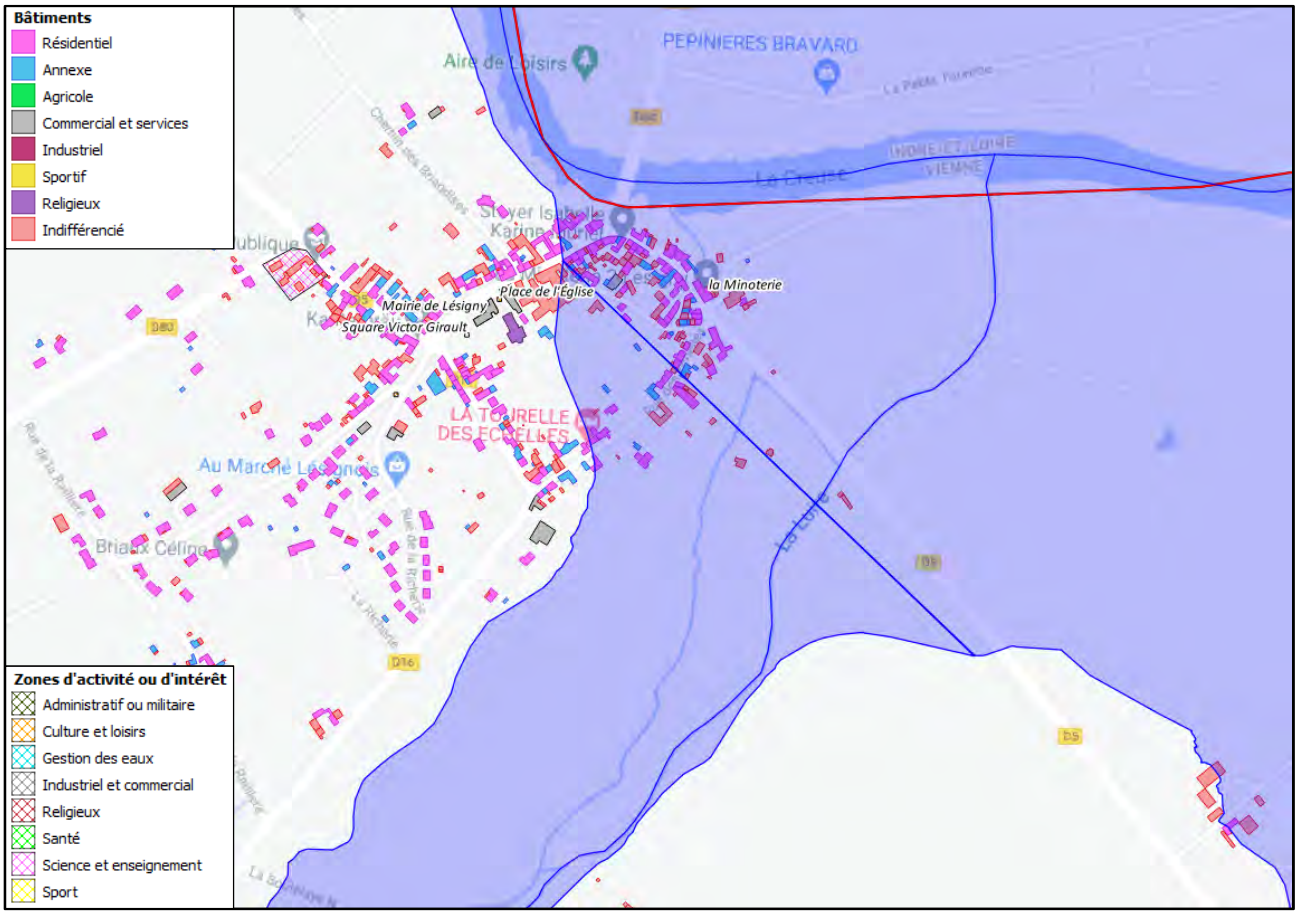

FIGURE 68 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA CREUSE ET DE LA LUIRE AU NIVEAU DE LESIGNY

3. Le secteur de Leugny constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de la Creuse.
   Sur le secteur de Leugny, 155 bâtiments (superficie totale de 17 085 m^2), dont 58 bâtiments résidentiels (superficie totale de 6 655 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

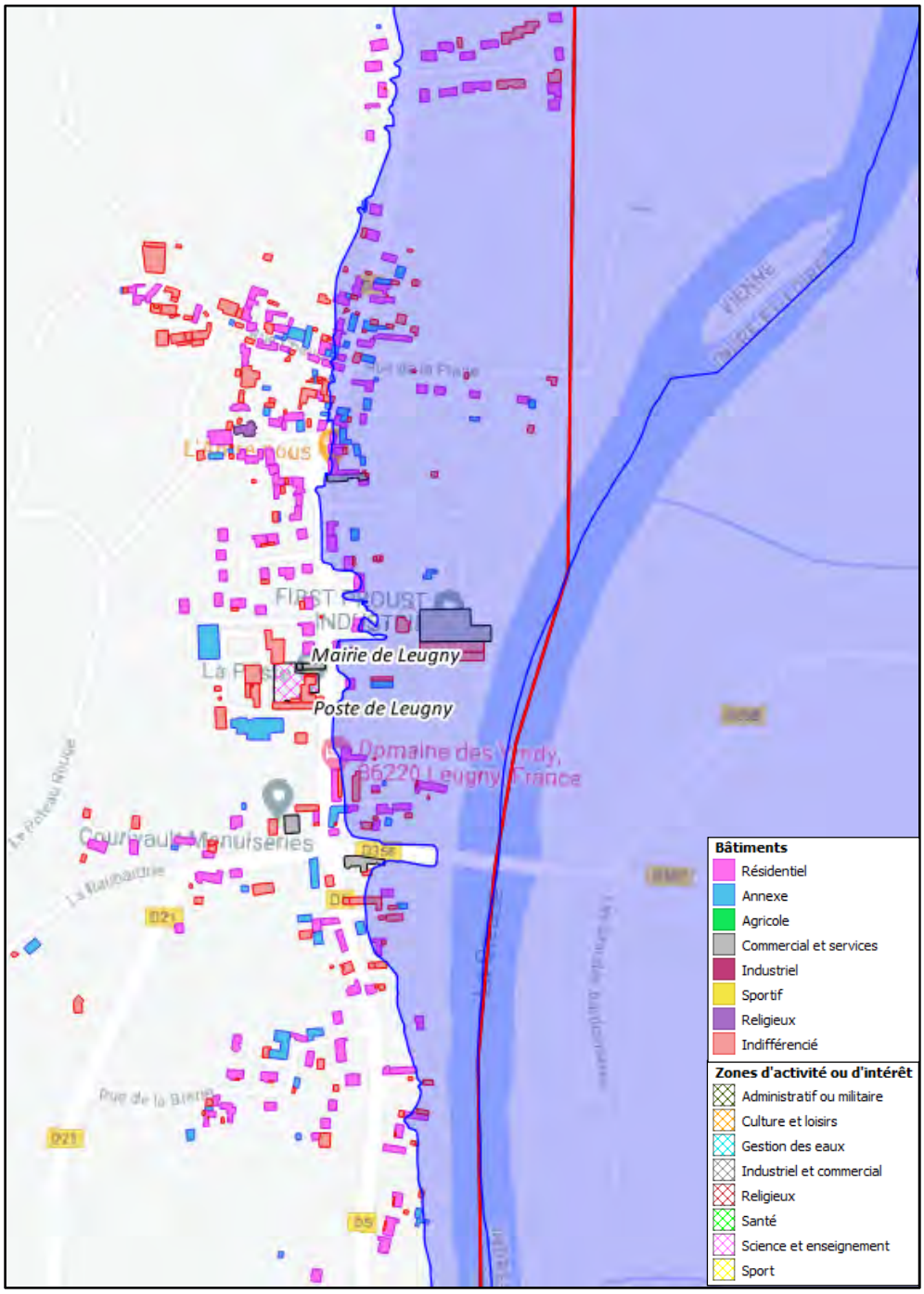

FIGURE 69 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA CREUSE AU NIVEAU DE LEUGNY

4. Le secteur de Saint-Rémy-sur-Creuse constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de la Creuse.
   Sur le secteur de Saint-Rémy-sur-Creuse, 233 bâtiments (superficie totale de 21 130 m^2), dont 77 bâtiments résidentiels (superficie totale de 9 480 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

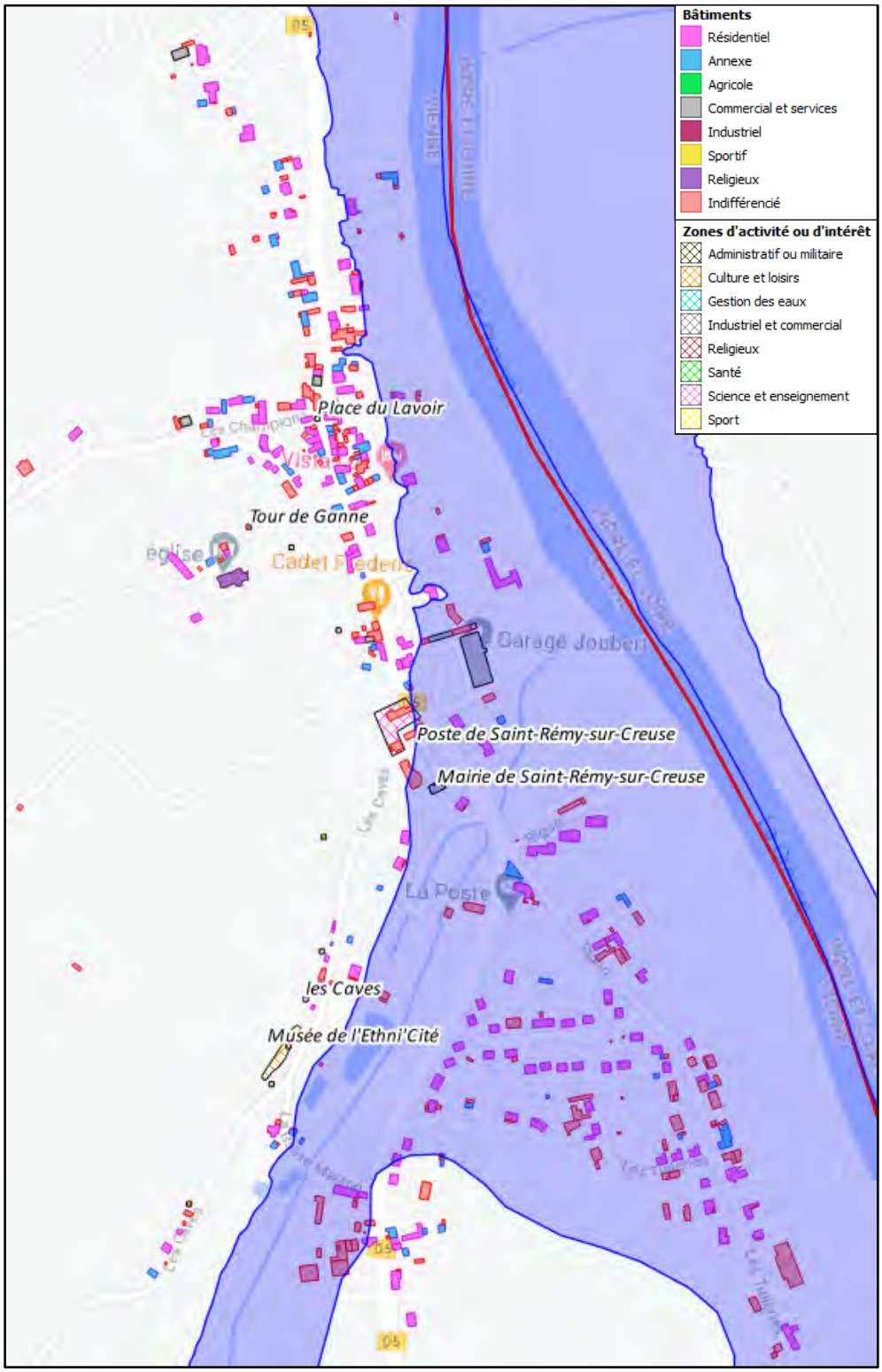

FIGURE 70 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA CREUSE AU NIVEAU DE SAINT-REMY-SUR-CREUSE

5. Le secteur de Buxeuil constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de la Creuse.
   Sur le secteur de Buxeuil, 325 bâtiments (superficie totale de 24 315 m^2), dont 121 bâtiments résidentiels (superficie totale de 13 225 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

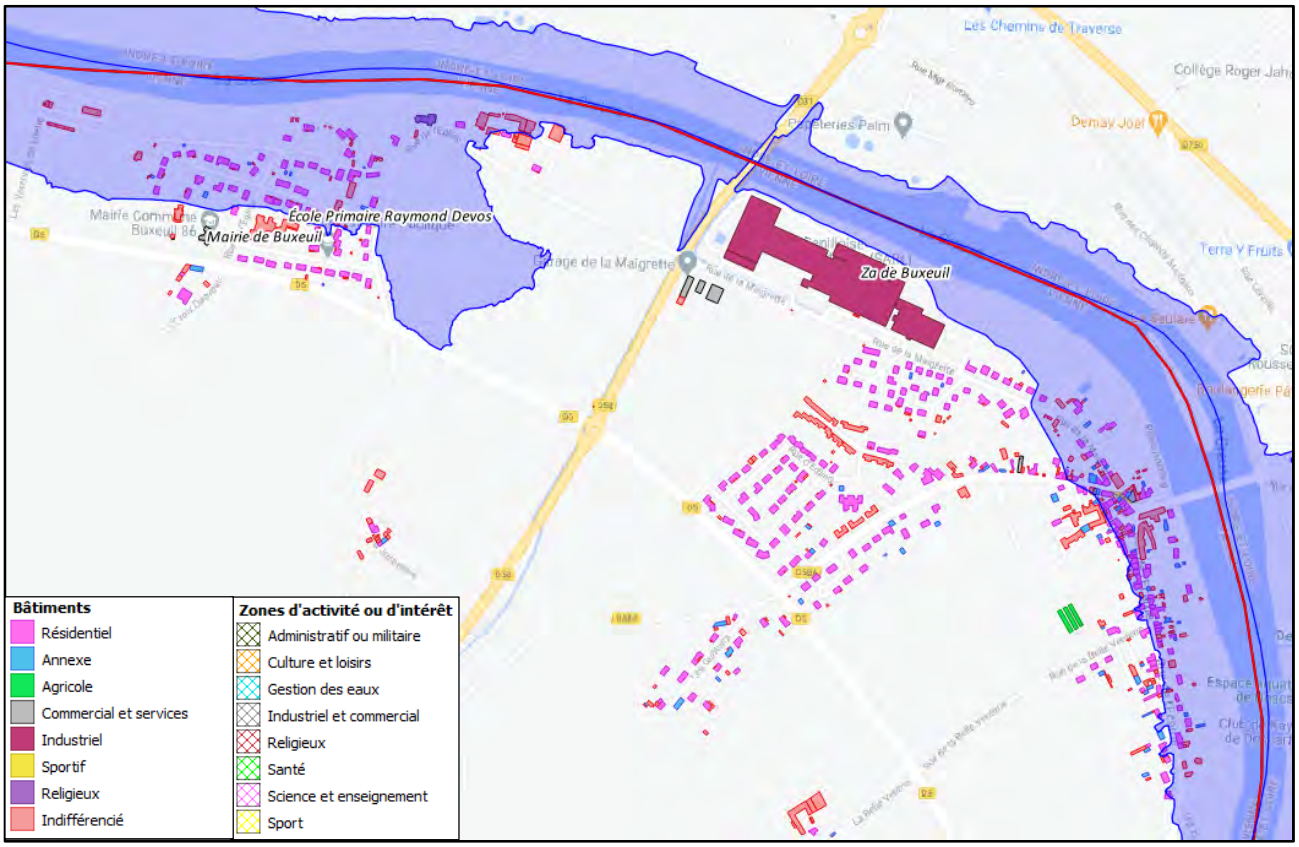

FIGURE 71 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA CREUSE AU NIVEAU DE BUXEUIL

6. Le secteur de Port-de-Piles constitue une zone à risques du fait de la densité d'habitations présentes à proximité de la Creuse.
   Sur le secteur de Port-de-Piles, 41 bâtiments (superficie totale de 2 585 m^2), dont 19 bâtiments résidentiels (superficie totale de 1 500 m^2) se trouvent en zones d'expansion de crue.

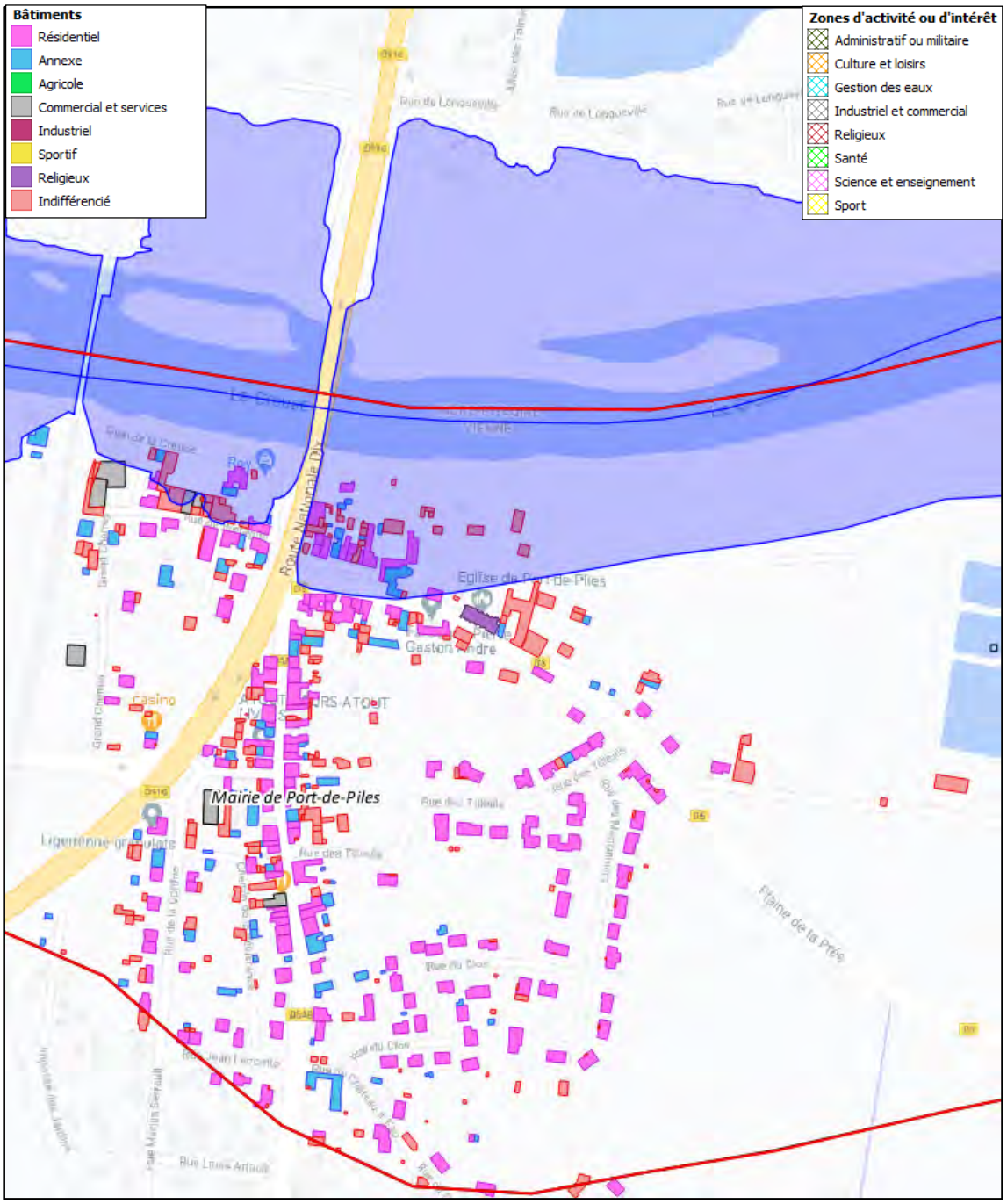

FIGURE 72 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE DE LA CREUSE AU NIVEAU DE PORT-DE-PILES

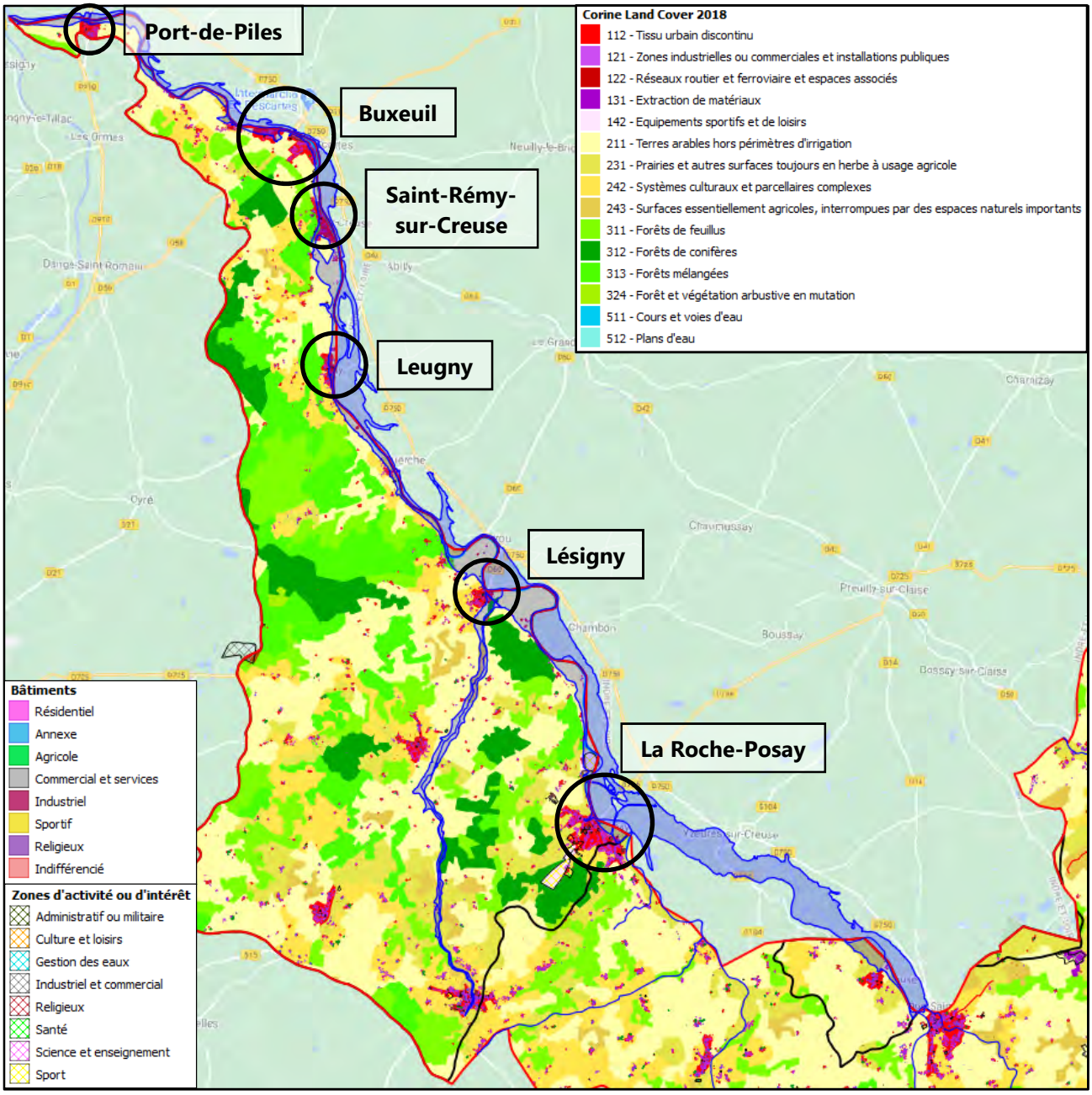

FIGURE 73 : CARTE DE L'OCCUPATION DES SOLS ET DES ENJEUX HUMAINS ET MATERIELS SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE LA CREUSE AVAL

7.2 - Hiérarchisation des zones à risques où se concentrent les enjeux

Les zones à risques où se concentrent les enjeux sont hiérarchisées sur la base de la superficie totale de bâtiments dans les zones d'expansion de crue :

Classement	Sous-bassin versant	Secteur	Nombre de bâtiments	Surface totale de bâtiments (m^2)
1	Creuse médiane	Argenton-sur-Creuse	2 624	258 700
2	Creuse médiane	Le Blanc	1 245	123 005
3	Sédelle	La Souterraine	328	55 875
4	Claise	Mézières-en-Brenne	351	26 640
5	Bouzanne	Neuvy-Saint-Sépulchre	286	26 240
6	Creuse aval	Buxeuil	325	24 315
7	Creuse médiane	Tournon-Saint-Martin	282	24 130
8	Creuse médiane	Saint-Gaultier / Thenay	262	22 340
9	Creuse médiane	Ruffec	269	21 225
10	Creuse aval	Saint-Rémy-sur-Creuse	233	21 130
11	Creuse aval	Lésigny	204	19 385
12	Creuse aval	Leugny	155	17 085
13	Creuse aval	La Roche-Posay	147	16 555
14	Claise	Méobecq	198	16 120
15	Bouzanne	Le Pont-Chrétien-Chabenet	212	14 625
16	Claise	Paulnay	181	14 550
17	Anglin	Bélâbre	201	13 795
18	Claise	Saint-Michel-en-Brenne	170	12 740
19	Bouzanne	Arthon	64	11 950
20	Claise	Azay-le-Ferron	141	11 355
21	Sédelle	Saint-Léger-Bridereix	73	10 090
22	Claise	Claise	104	9 780
23	Anglin	Mauvières	105	7 755
24	Claise	Martizay	101	7 745
25	Sédelle	Saint-Agnant-de-Versillat	81	7 670
26	Creuse médiane	Le Menoux	86	7 650
27	Claise	Subtray	91	7 390
28	Creuse médiane	Scoury	28	6 915
29	Claise	Chambon	24	6 240
30	Aigronne	Obterre	70	6 185
31	Anglin	Luzeret	80	5 985
32	Creuse médiane	Bénavent	80	5 420
33	Creuse amont	La Celle-Dunoise	89	5 130
34	Creuse aval	Port-de-Piles	66	5 080
35	Claise	Vendoeuvres	61	4 995
36	Petite Creuse	Parsac-Rimondeix	54	4 740
37	Anglin	Saint-Benoît-du-Sault	44	4 685
38	Petite Creuse	Boussac	47	3 725
39	Gartempe	Vicq-sur-Gartempe	41	2 585
40	Anglin	Angles-sur-l'Anglin	20	1 725

7.3 - Bilan sur les zones à risques où se concentrent les enjeux

Sur le territoire d'étude, on dénombre au total 40 zones à risques où se concentrent les enjeux.

Les deux zones à risques les plus importantes (nombre de bâtiments supérieur à 1 000 et surface totale de bâtiments supérieure à 100 000 m^2) sont situées sur la Creuse : il s'agit des secteurs d'Argenton-sur-Creuse et du Blanc.

8 - HIERARCHISATION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE (ZEC)

La méthode proposée pour identifier et hiérarchiser les zones d'expansion de crue prioritaires est rappelée ci-après.

Cette méthode permet un classement sur la base de critères objectifs qui sont connus sur l'ensemble du territoire d'étude de manière homogène et qui sont issus de sources de données fiables.

8.1 - Identification des zones d'expansion de crue prioritaires

L'objectif est ici d'identifier les principales zones d'expansion de crue prioritaires du territoire d'étude.

Pour ce faire, à partir des zones d'expansion de crue identifiées précédemment, on délimite les zones d'expansion de crue prioritaires, qui doivent respecter les deux conditions cumulatives suivantes :

- **Zones d'expansion de crue d'un seul tenant de superficie supérieure ou égale à 5 hectares ;**
- **Zones d'expansion de crue ne contenant peu ou pas d'enjeux (bâtiments et infrastructures de transports).**

Ces conditions permettent d'identifier 175 zones d'expansion de crue prioritaires sur le territoire d'étude.

Elles représentent au total une superficie de près de 5 586 ha, correspondant à environ 22 % de la superficie de l'ensemble des zones d'expansion de crue du territoire d'étude (25 834 ha).

Les zones d'expansion de crue prioritaires sont présentées ci-après pour chacun des sous-bassins versants principaux.

8.1.1 - Sous-bassin versant de la Petite Creuse

28 zones d'expansion de crue prioritaires sont identifiées sur le sous-bassin versant de la Petite Creuse.

Elles représentent au total une superficie de près de 440 ha, correspondant à environ 21 % de la superficie de l'ensemble des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Petite Creuse (2 124 ha).

Les 28 zones d'expansion de crue prioritaires sont localisées et numérotées (de l'amont vers l'aval du sous-bassin versant) sur la carte ci-après :

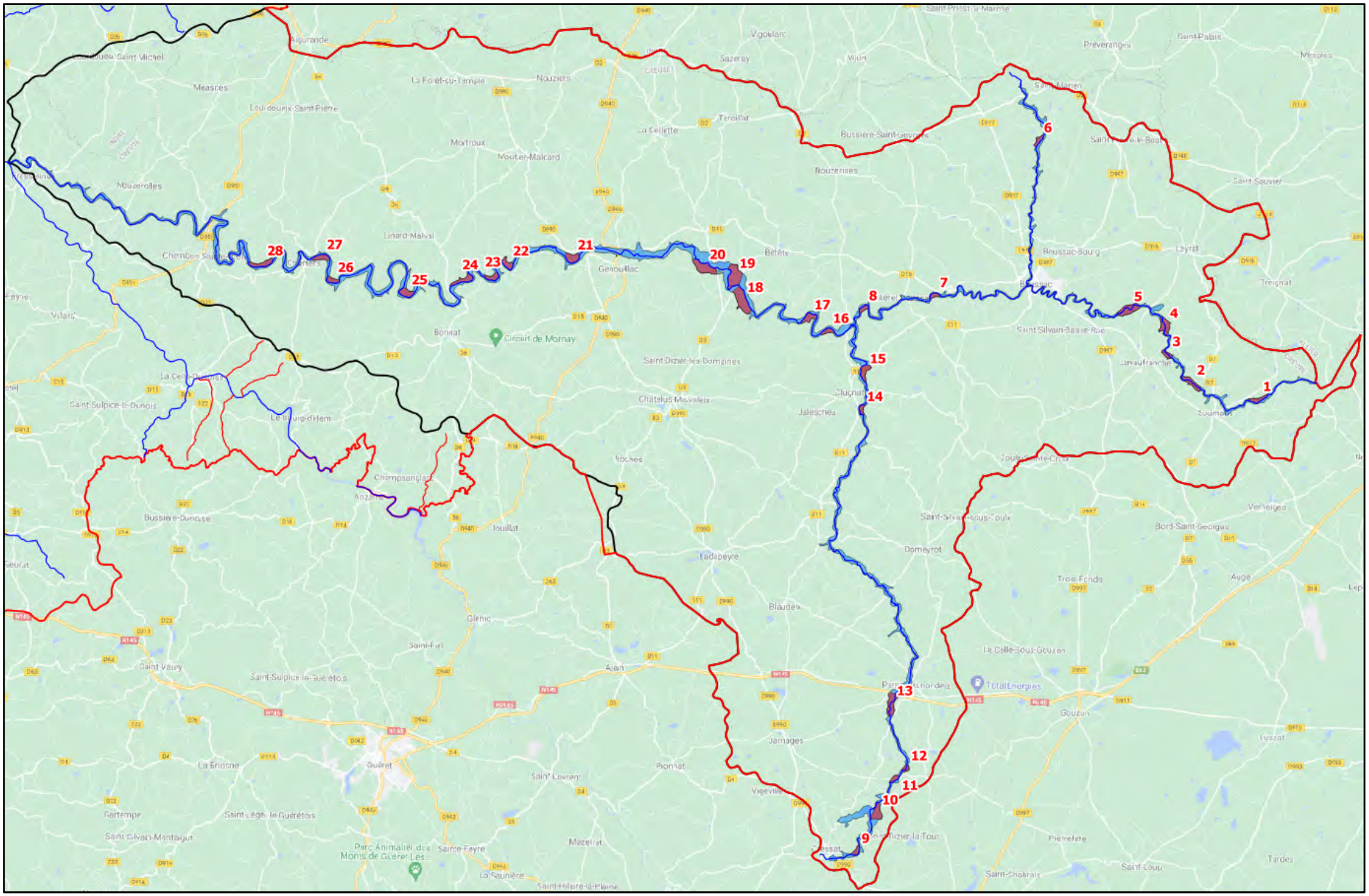

FIGURE 74 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE PRIORITAIRES SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE LA PETITE CREUSE

8.1.2 - Sous-bassin versant de la Sédelle

22 zones d'expansion de crue prioritaires sont identifiées sur le sous-bassin versant de la Sédelle.

Elles représentent au total une superficie de 638 ha, correspondant à plus de 34 % de la superficie de l'ensemble des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Sédelle (1 853 ha).

Les 22 zones d'expansion de crue prioritaires sont localisées et numérotées (de l'amont vers l'aval du sous-bassin versant) sur la carte ci-après :

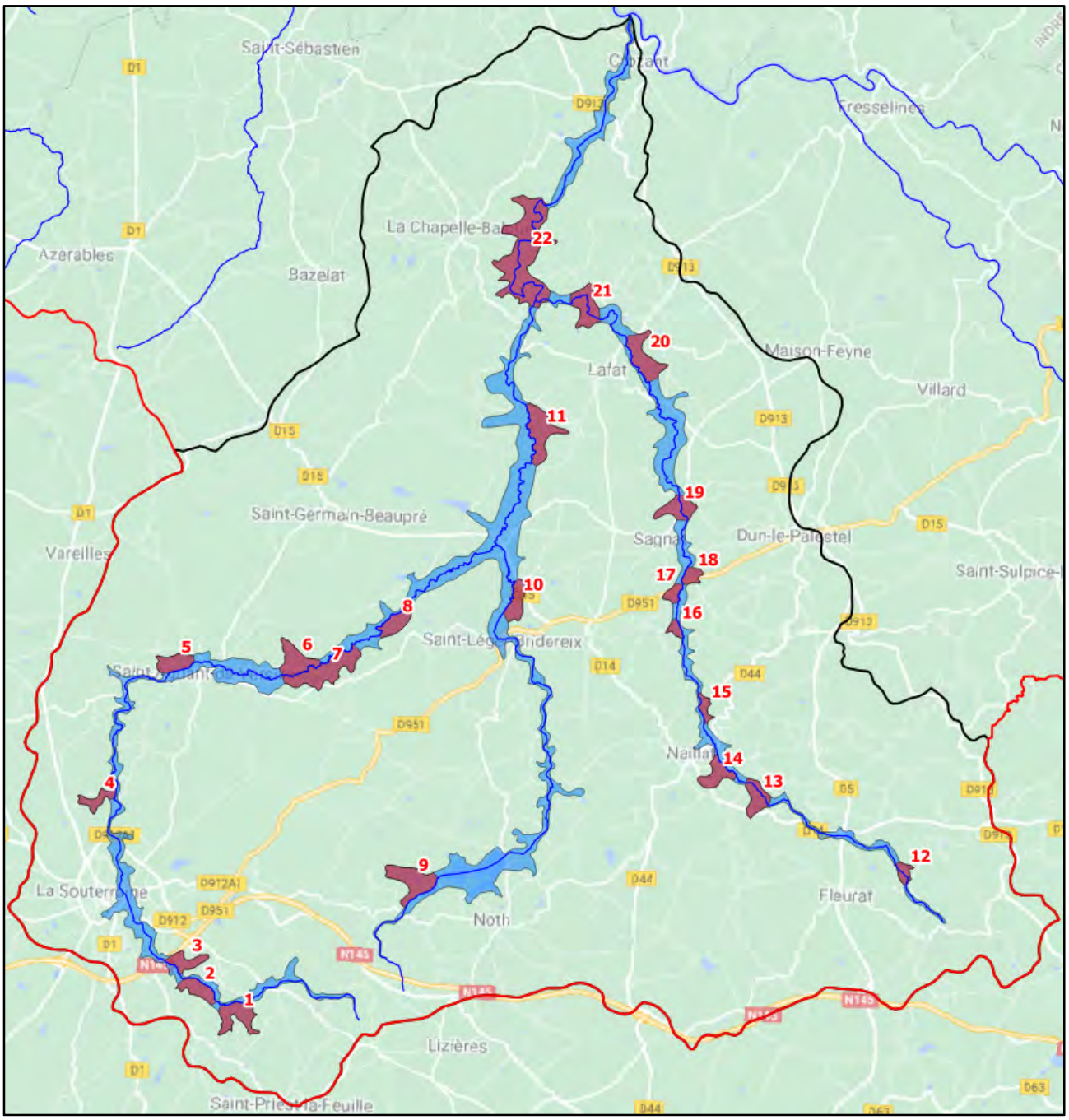

FIGURE 75 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE PRIORITAIRES SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE LA SEDELLE

8.1.3 - Sous-bassin versant de la Bouzanne

32 zones d'expansion de crue prioritaires sont identifiées sur le sous-bassin versant de la Bouzanne.

Elles représentent au total une superficie d'environ 1 075 ha, correspondant à près de 29 % de la superficie de l'ensemble des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Bouzanne (3 758 ha).

Les 32 zones d'expansion de crue prioritaires sont localisées et numérotées (de l'amont vers l'aval du sous-bassin versant) sur la carte ci-après :

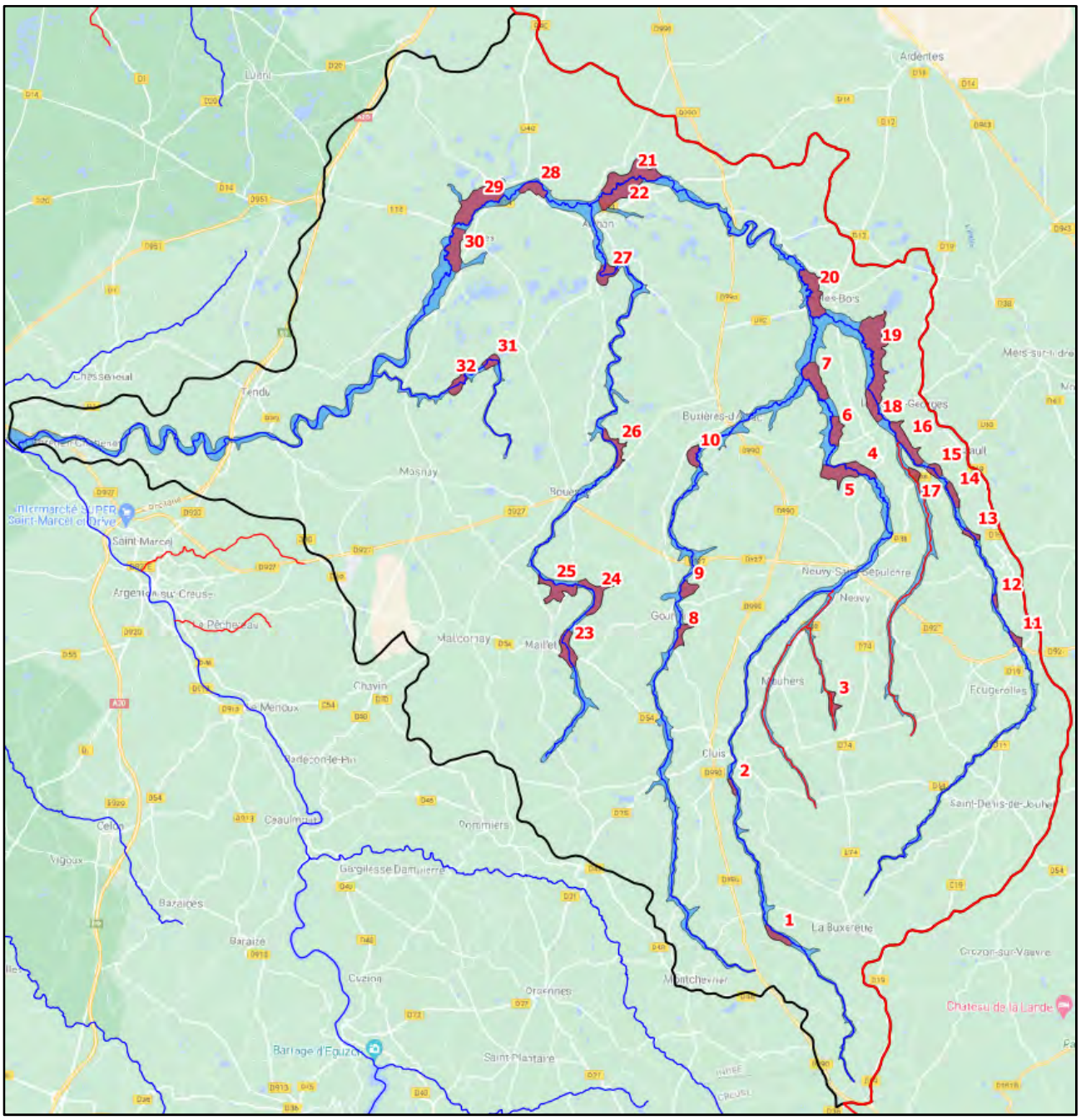

FIGURE 76 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE PRIORITAIRES SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE LA BOUZANNE

8.1.4 - Sous-bassin versant de la Claise

14 zones d'expansion de crue prioritaires sont identifiées sur le sous-bassin versant de la Claise.

Elles représentent au total une superficie de près de 674 ha, correspondant à environ 15 % de la superficie de l'ensemble des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Claise (4 446 ha).

Les 14 zones d'expansion de crue prioritaires sont localisées et numérotées (de l'amont vers l'aval du sous-bassin versant) sur la carte ci-après :

FIGURE 77 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE PRIORITAIRES SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE LA CLAISE

8.1.5 - Sous-bassin versant de l'Aigronne

2 zones d'expansion de crue prioritaires sont identifiées sur le sous-bassin versant de l'Aigronne.

Elles représentent au total une superficie de près de 23 ha, correspondant à environ 17 % de la superficie de l'ensemble des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de l'Aigronne (136 ha).

Les 2 zones d'expansion de crue prioritaires sont localisées et numérotées (de l'amont vers l'aval du sous-bassin versant) sur la carte ci-après :

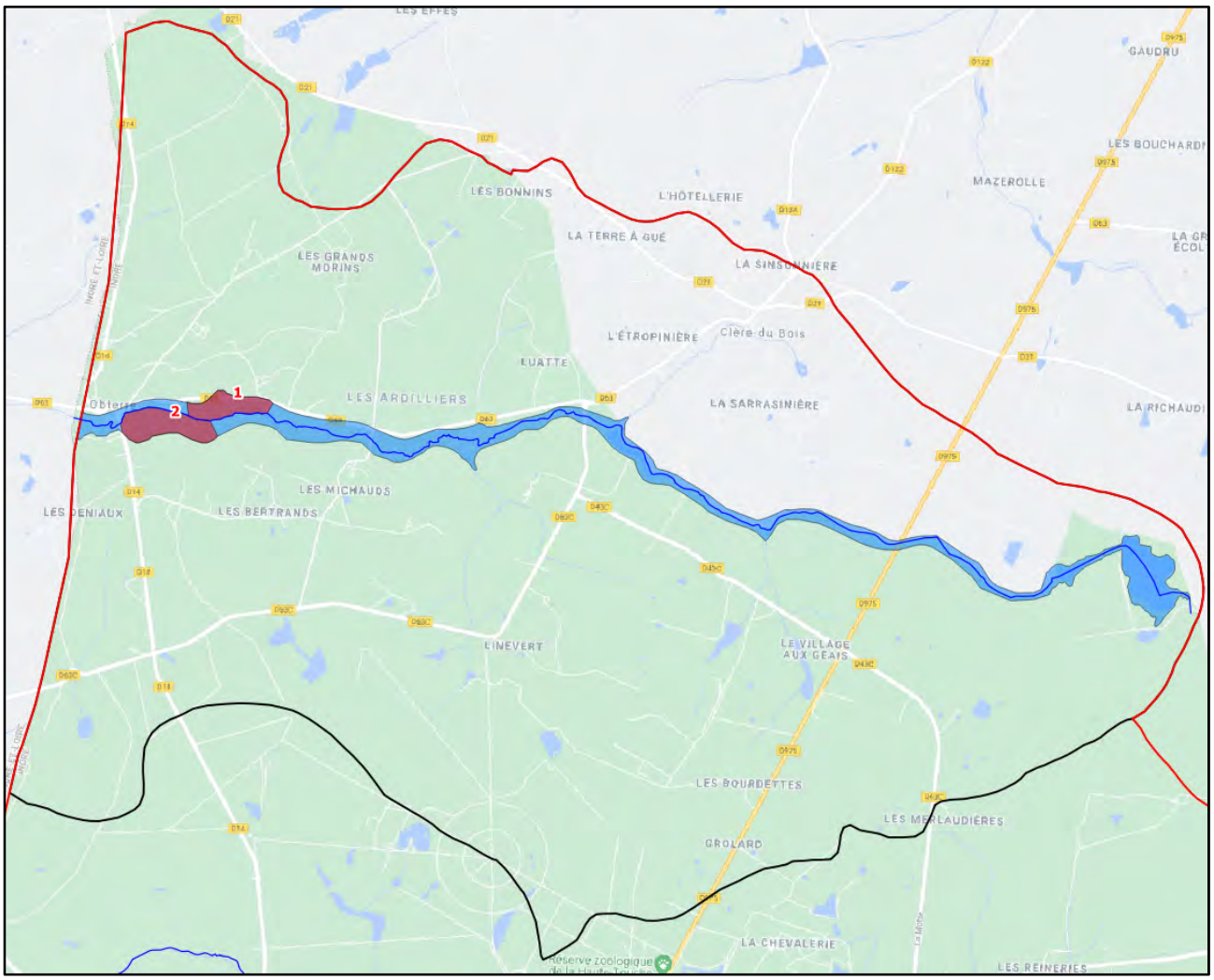

FIGURE 78 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE PRIORITAIRES SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE L'AIGRONNE

8.1.6 - Sous-bassin versant de l'Anglin

49 zones d'expansion de crue prioritaires sont identifiées sur le sous-bassin versant de l'Anglin.

Elles représentent au total une superficie de près de 1 307 ha, correspondant à près de 30 % de la superficie de l'ensemble des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de l'Anglin (4 392 ha).

Les 49 zones d'expansion de crue prioritaires sont localisées et numérotées (de l'amont vers l'aval du sous-bassin versant) sur la carte ci-après :

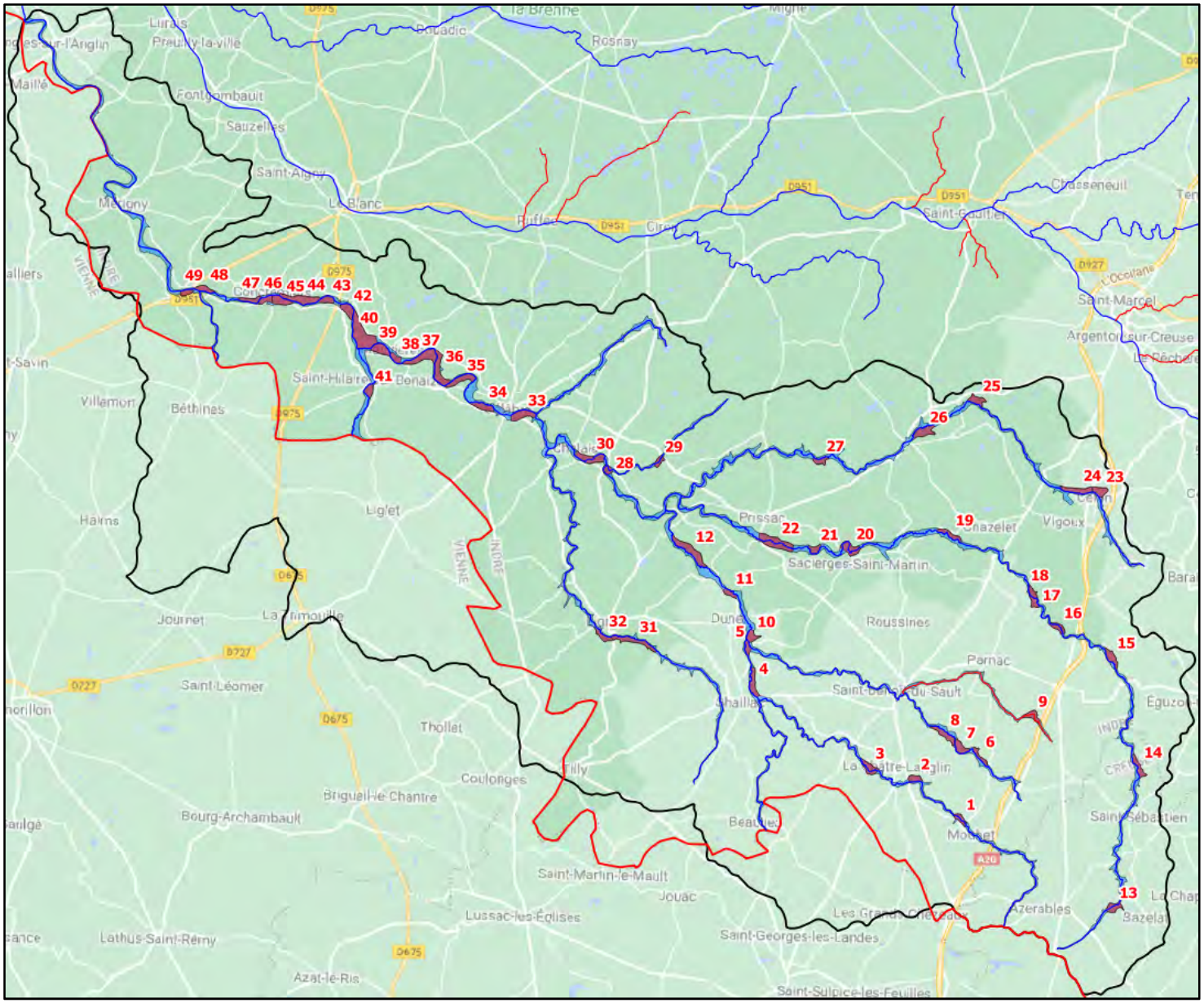

FIGURE 79 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE PRIORITAIRES SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE L'ANGLIN

8.1.7 - Sous-bassin versant de la Gartempe

4 zones d'expansion de crue prioritaires sont identifiées sur le sous-bassin versant de la Gartempe.

Elles représentent au total une superficie de près de 216 ha, correspondant à près de 37 % de la superficie de l'ensemble des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Gartempe (586 ha).

Les 4 zones d'expansion de crue prioritaires sont localisées et numérotées (de l'amont vers l'aval du sous-bassin versant) sur la carte ci-après :

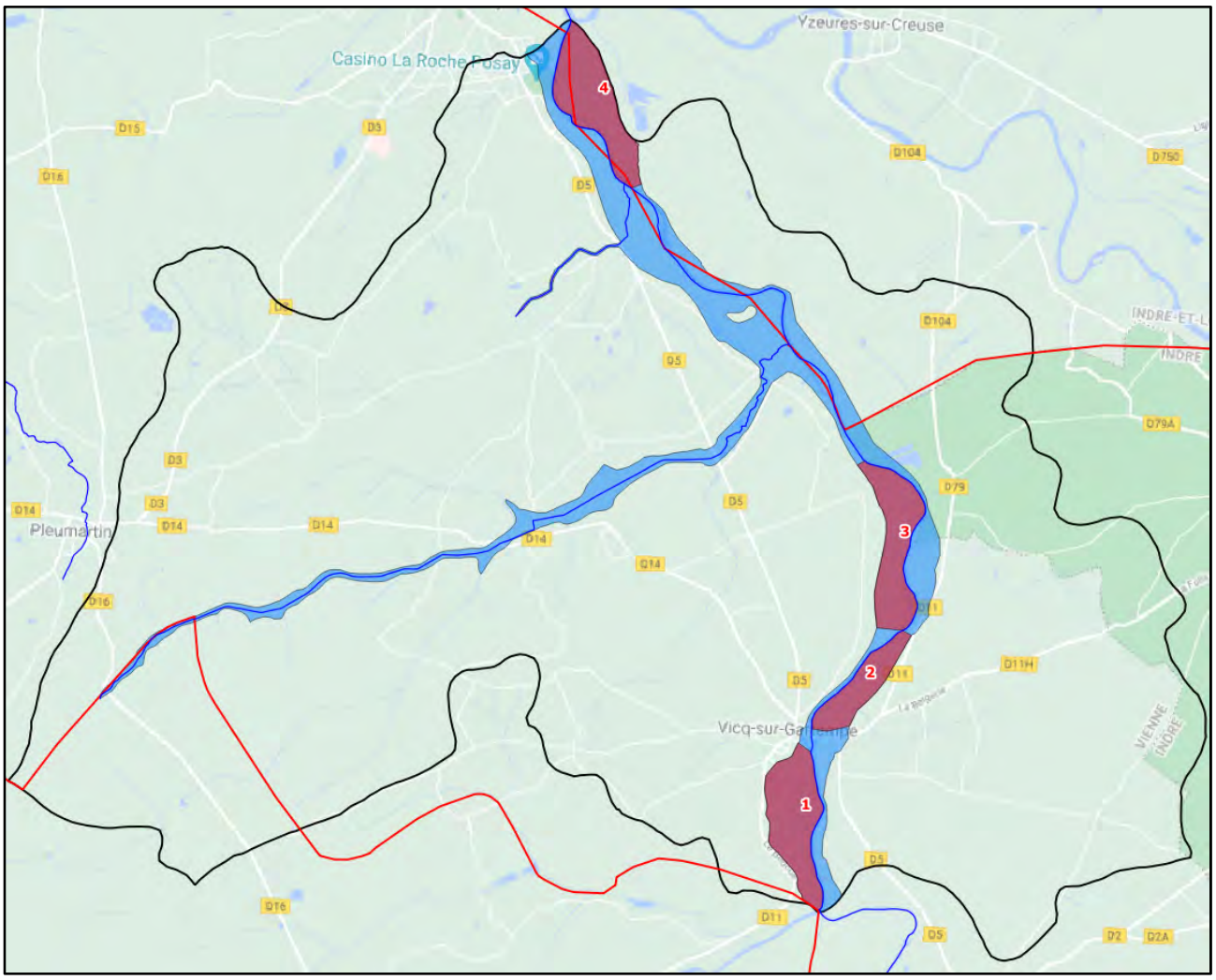

FIGURE 80 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE PRIORITAIRES SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE LA GARTEMPE

8.1.8 - Sous-bassin versant de la Creuse

24 zones d'expansion de crue prioritaires sont identifiées sur le sous-bassin versant de la Creuse.

Elles représentent au total une superficie d'environ 1 314 ha, correspondant à près de 15 % de la superficie de l'ensemble des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Creuse (8 539 ha).

Les 24 zones d'expansion de crue prioritaires sont localisées et numérotées (de l'amont vers l'aval du sous-bassin versant) sur la carte ci-après :

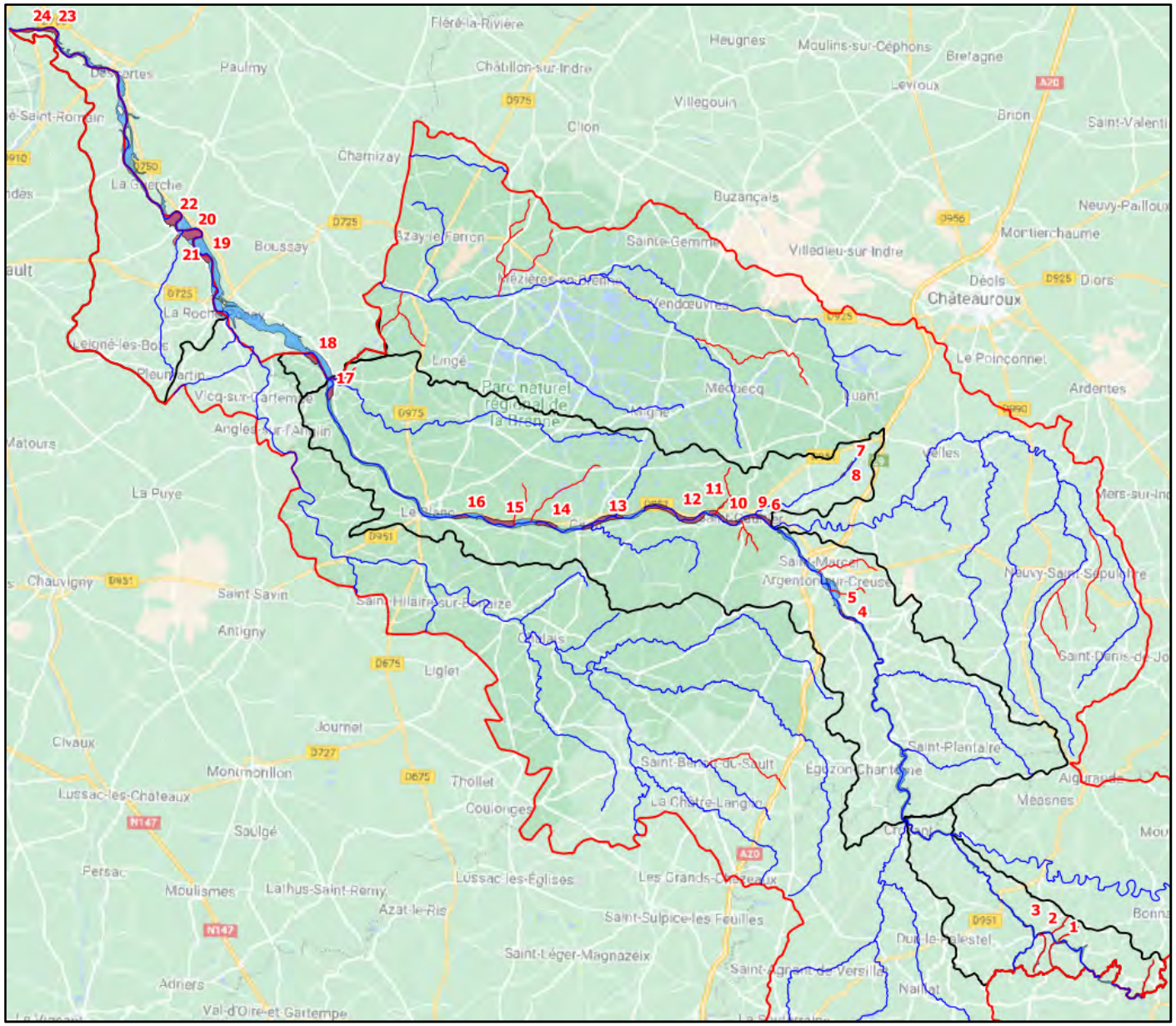

FIGURE 81 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE PRIORITAIRES SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE LA CREUSE

8.2 - Paramètres de classement des zones d'expansion de crue prioritaires

La hiérarchisation des zones d'expansion de crue prioritaires est réalisée à l'aide d'une grille d'analyse constituée de différents paramètres et appliquée aux zones d'expansion de crue prioritaires précédemment identifiées.

On recense 4 catégories principales de paramètres permettant de « classer » les zones d'expansion de crue prioritaires.

Pour chaque catégorie, on peut évaluer des sous-paramètres permettant de caractériser avec plus ou moins de précision la ZEC.

On identifie à ce stade 10 paramètres permettant le classement des zones d'expansion de crue prioritaires :

Catégorie principale de paramètres	Code du paramètre	Nom du paramètre
Paramètres caractéristiques de la ZEC	PC1	Superficie de la ZEC
	PC2	Volume de stockage estimé dans la ZEC
Paramètres relatifs à la sécurité des personnes et des biens dans la ZEC	PSBP1	Nombre de bâtiments dans la ZEC
	PSBP2	Superficie de bâtiments dans la ZEC
	PSBP3	Nombre d'habitants dans la ZEC
	PSBP4	Occupation des sols (surfaces imperméabilisées) dans la ZEC
	PSBP5	Infrastructures de transport dans la ZEC (voie ferrée, autoroute, route nationale, route départementale)
	PSBP6	Autres enjeux matériels dans la ZEC (ERP, ICPE, STEU, monument historique, …)
Paramètre relatif à la sécurité des personnes et des biens à l'aval de la ZEC	PA1	Localisation des zones à enjeux vis-à-vis de la ZEC (distance de la zone à enjeu la plus proche à l'aval)
Paramètre relatif aux zones humides dans la ZEC	PZH1	Superficie de zones humides dans la ZEC

Les données doivent être disponibles de manière homogènes sur l'ensemble du territoire d'étude.

On privilégie le croisement des données d'informations géographiques les plus fiables.

8.3 - Méthode de classement des zones d'expansion de crue prioritaires

8.3.1 - Paramètres caractéristiques de la zone d'expansion de crue

La notation des paramètres considérés est réalisée comme suit :

Code du paramètre	Nom du paramètre	Principe de notation
PC1	Superficie de la ZEC	Une ZEC de superficie nulle obtiendrait la note de 0/20 tandis que la ZEC de plus grande superficie obtient la note de 20/20
PC2	Volume de stockage estimé dans la ZEC	Une ZEC de volume de stockage nul obtiendrait la note de 0/20 tandis que la ZEC de plus grand volume de stockage estimé obtient la note de 20/20

N.B. : Les notes intermédiaires sont obtenues par interpolation linéaire. Les notes sont arrondies au dixième.

8.3.2 - Paramètres relatifs à la sécurité des personnes et des biens dans la zone d'expansion de crue

La notation des paramètres considérés est réalisée comme suit :

Code du paramètre	Nom du paramètre	Principe de notation
PSBP1	Nombre de bâtiments dans la ZEC	Les ZEC ne comprenant aucun bâtiment obtiennent la note de 20/20 tandis que les ZEC comprenant le plus grand nombre de bâtiments obtiennent la note de 0/20
PSBP2	Superficie de bâtiments dans la ZEC	Les ZEC dont la superficie de bâtiment est nulle obtiennent la note de 20/20 tandis que les ZEC dont la superficie de bâtiment est la plus élevée obtiennent la note de 0/20
PSBP3	Nombre d'habitants dans la ZEC	Les ZEC ne comprenant aucun habitant obtiennent la note de 20/20 tandis que les ZEC comprenant le plus grand nombre d'habitants obtiennent la note de 0/20
PSBP4	Occupation des sols dans la ZEC (surfaces imperméabilisées)	Les ZEC dont le pourcentage de surface imperméabilisée est nul obtiennent la note de 20/20 tandis que les ZEC dont le pourcentage de surface imperméabilisée est le plus élevé obtiennent la note de 0/20
PSBP5	Infrastructures de transport dans la ZEC (voie ferrée, autoroute, route nationale, route départementale)	Les ZEC dont le linéaire d'infrastructures de transport impacté est nul obtiennent la note de 20/20 tandis que les ZEC dont le linéaire d'infrastructures de transport impacté est le plus élevé obtiennent la note de 0/20
PSBP6	Autres enjeux matériels dans la ZEC (ERP, ICPE, STEU, monument historique, ...)	Les ZEC ne comprenant aucun autre enjeu matériel obtiennent la note de 20/20 tandis que les ZEC comprenant un ou plusieurs autres enjeux matériels obtiennent la note de 0/20

N.B. : Les notes intermédiaires sont obtenues par interpolation linéaire. Les notes sont arrondies au dixième.

8.3.3 - Paramètre relatif à la sécurité des personnes et des biens à l'aval de la zone d'expansion de crue

La notation du paramètre considéré est réalisée comme suit :

Code du paramètre	Nom du paramètre	Principe de notation
PA1	Localisation des zones à enjeux vis-à-vis de la ZEC	Les ZEC dont la zone à enjeu à l'aval est la plus proche obtiennent la note de 20/20 tandis que les ZEC dont la zone à enjeu à l'aval est la plus éloignée obtiennent la note de 0/20 Les ZEC sans zone à enjeu à l'aval obtiennent la note de 0/20

N.B. : Les notes intermédiaires sont obtenues par interpolation linéaire. Les notes sont arrondies au dixième.

8.3.4 - Paramètre relatif aux zones humides dans la zone d'expansion de crue

La notation du paramètre considéré est réalisée comme suit :

Code du paramètre	Nom du paramètre	Principe de notation
PZH1	Superficie de zones humides dans la ZEC	Les ZEC dont le pourcentage de zone humide est nul obtiennent la note de 0/20 tandis que les ZEC dont le pourcentage de zone humide est maximal (100 %) obtiennent la note de 20/20

N.B. : Les notes intermédiaires sont obtenues par interpolation linéaire. Les notes sont arrondies au dixième.

8.4 - Classement des zones d'expansion de crue prioritaires

Pour obtenir le classement des zones d'expansion de crue prioritaires, la note finale est calculée comme la moyenne des notes des 4 catégories principales de paramètres.

8.4.1 - Sous-bassin versant de la Petite Creuse

N°	Note relative aux caractéristiques de la ZEC	Note relative à la sécurité des biens et des personnes dans la ZEC	Note relative à la sécurité des biens et des personnes à l'aval de la ZEC	Note relative aux zones humides dans la ZEC	Note moyenne	Rang
1	3.6	20	18.5	7.6	12.4	17
2	6.5	20	0	17.4	11	22
3	3.1	20	19.8	12.1	13.8	10
4	8.4	20	18.5	11.8	14.7	5
5	11.8	20	9.1	1.5	10.6	23
6	2.6	20	0	11.6	8.6	27
7	2.9	20	13.8	15.5	13	11
8	3.2	20	13.4	15.3	13	12
9	2.5	20	13	3.2	9.7	26
10	6.6	20	18.7	4.9	12.5	16
11	2.3	16.7	0	4	5.7	28
12	2	20	13.8	11.5	11.8	20
13	9.2	20	19.5	8.4	14.3	8
14	2.8	20	17.2	6.1	11.5	21
15	6.9	20	19.5	5.5	13	13
16	4.2	20	19.4	8.2	12.9	14
17	6.8	20	11.9	9.6	12.1	19
18	20	20	20	2	15.5	4
19	20	20	18.9	5.8	16.1	3
20	15.6	20	3.5	17.9	14.3	9
21	8.7	20	11.5	17	14.3	7
22	6.1	20	19	6	12.8	15
23	5.8	20	0	16.4	10.6	24
24	8.1	20	16.8	13.3	14.6	6
25	8	20	19.7	17.9	16.4	1
26	4.9	20	0	15.6	10.1	25
27	6.8	20	18.4	4.2	12.3	18
28	8.8	20	20	16.7	16.4	2

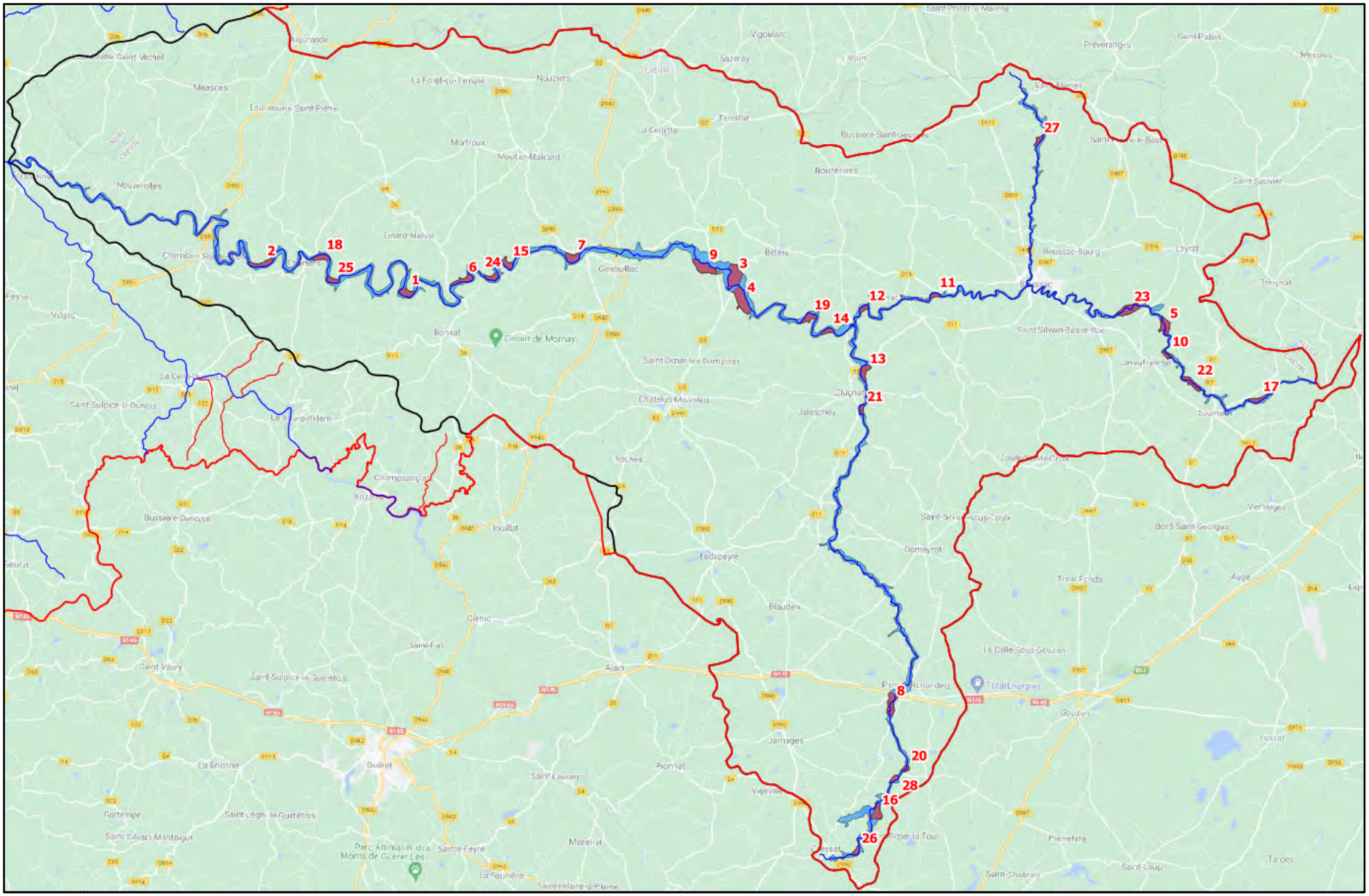

FIGURE 82 : HIERARCHISATION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE PRIORITAIRES SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE LA PETITE CREUSE

8.4.2 - Sous-bassin versant de la Sédelle

N°	Note relative aux caractéristiques de la ZEC	Note relative à la sécurité des biens et des personnes dans la ZEC	Note relative à la sécurité des biens et des personnes à l'aval de la ZEC	Note relative aux zones humides dans la ZEC	Note moyenne	Rang
1	3.4	20	15.3	11	12.4	11
2	2.3	20	18.2	8.1	12.1	13
3	2	20	20	11.1	13.3	5
4	1.8	20	19.8	17.5	14.7	1
5	2.6	16.2	18.4	17.9	13.8	4
6	3.9	20	0	14.3	9.5	22
7	7	20	3.6	13.5	11	17
8	2.9	20	9	13.9	11.4	16
9	4.3	20	16.1	8.1	12.1	12
10	2.9	17.7	13.7	6.8	10.3	20
11	6.1	19.7	15.4	11.5	13.1	7
12	1.1	19.6	18	9.5	12	14
13	2.8	20	11.7	18.2	13.2	6
14	2.7	16.7	14.5	8.9	10.7	18
15	1.1	20	18.4	8.3	11.9	15
16	0.8	20	17.7	16.9	13.9	3
17	1.1	17.2	19.3	13.3	12.7	8
18	1.3	13.3	16.5	7.9	9.7	21
19	3.2	16.7	17.1	4.6	10.4	19
20	4.7	20	20	5.5	12.6	10
21	4.4	19.7	16.7	9.5	12.6	9
22	20	6.7	18.6	11.8	14.2	2

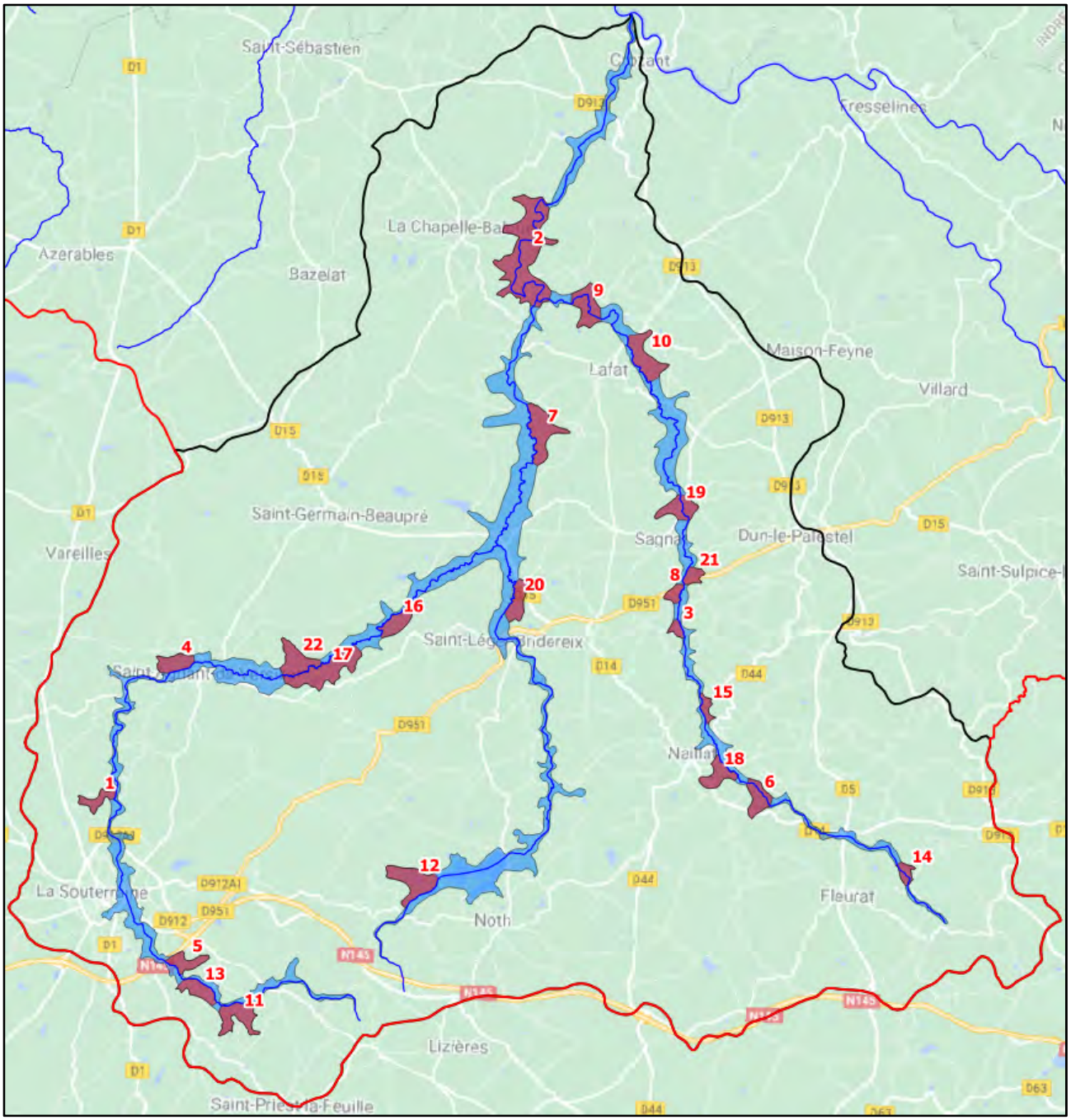

FIGURE 83 : HIERARCHISATION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE PRIORITAIRES SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE LA SEDELLE

8.4.3 - Sous-bassin versant de la Bouzanne

N°	Note relative aux caractéristiques de la ZEC	Note relative à la sécurité des biens et des personnes dans la ZEC	Note relative à la sécurité des biens et des personnes à l'aval de la ZEC	Note relative aux zones humides dans la ZEC	Note moyenne	Rang
1	2.4	20.0	17.8	5.5	11.4	10
2	0.9	19.1	20	3.2	10.8	13
3	1.8	20.0	9.6	4.6	9.0	24
4	3.3	18.8	10.9	2.9	9.0	25
5	6.5	20.0	13.7	3.2	10.9	12
6	4.5	18.0	9.4	4	8.9	26
7	7.9	20.0	7.8	0.9	9.1	21
8	2.5	20.0	16.1	0	9.6	18
9	2.7	20.0	16.1	1	9.9	16
10	2.6	20.0	11.8	0.7	8.8	27
11	1.3	16.1	17.2	1.8	9.1	22
12	0.8	16.7	16.2	15.9	12.4	7
13	1.5	20.0	6.6	5.2	8.3	28
14	2.3	20.0	15.5	0	9.5	19
15	2.2	20.0	19.8	0	10.5	15

16	6.6	20.0	18.8	0	11.3	11
17	1.2	20.0	10	0	7.8	31
18	4.1	20.0	0	9.1	8.3	29
19	20	19.0	16	1.4	14.1	3
20	10.7	17.6	17.3	10.1	13.9	4
21	11.8	20.0	18.1	9.2	14.8	2
22	9.7	16.7	19.7	3.8	12.5	6
23	4.6	16.7	9.6	5.4	9.0	23
24	4.5	20.0	18.8	6	12.3	8
25	5.4	14.9	5.9	0.7	6.7	32
26	3.4	20.0	16.6	7.1	11.8	9
27	4.1	15.8	15.4	7.3	10.7	14
28	4.4	13.3	11.8	8	9.4	20
29	15.3	20.0	19.6	11.7	16.6	1
30	9.5	16.7	18.8	7.4	13.1	5
31	1.9	20.0	10	1.3	8.3	30
32	2.7	15.4	17.3	3.8	9.8	17

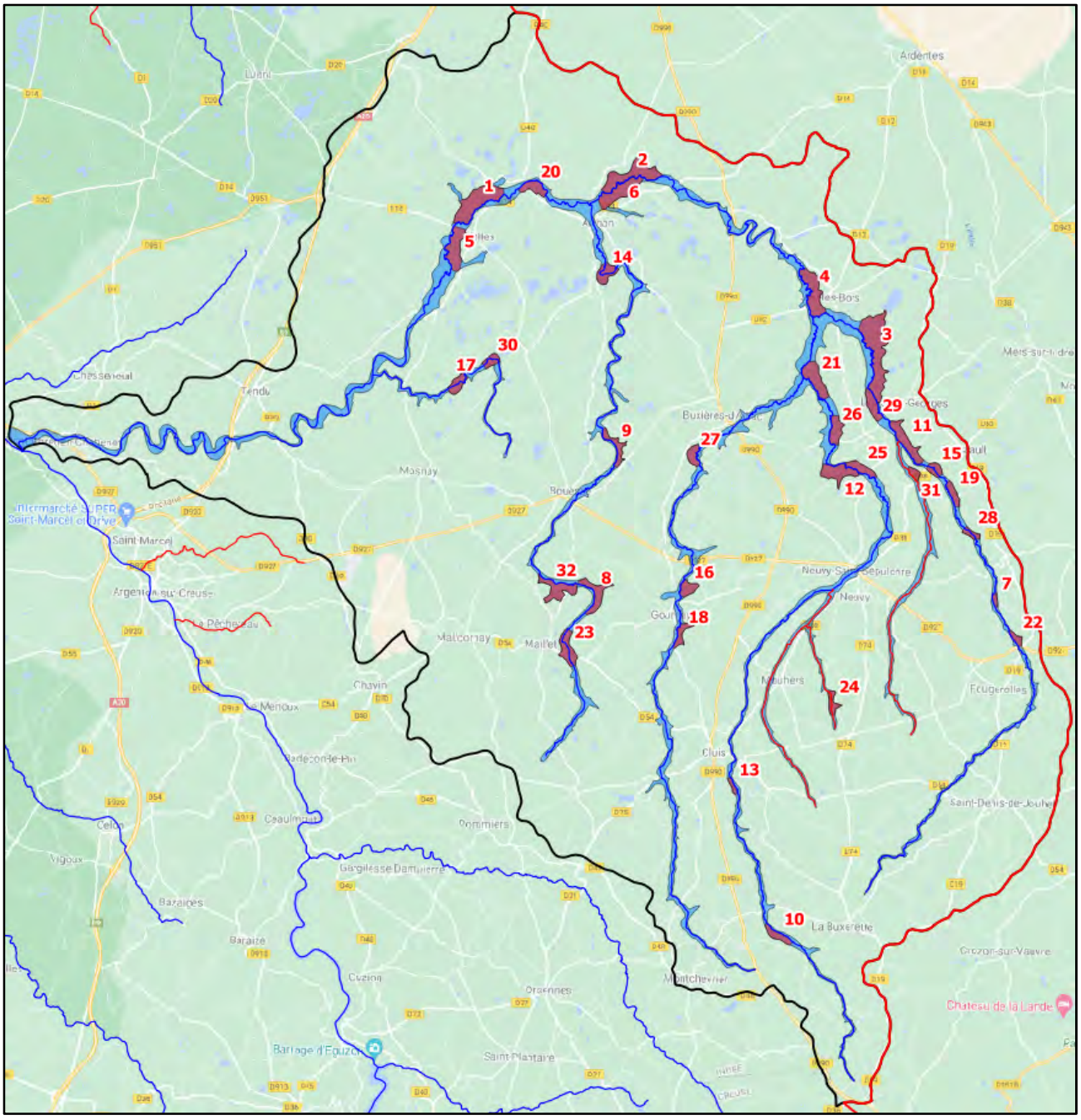

FIGURE 84 : HIERARCHISATION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE PRIORITAIRES SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE LA BOUZANNE

8.4.4 - Sous-bassin versant de la Claise

N°	Note relative aux caractéristiques de la ZEC	Note relative à la sécurité des biens et des personnes dans la ZEC	Note relative à la sécurité des biens et des personnes à l'aval de la ZEC	Note relative aux zones humides dans la ZEC	Note moyenne	Rang
1	2.7	20	18.4	3.2	11.1	9
2	3.1	20	19.5	2.8	11.3	7
3	2.4	20	11.2	6.3	10	11
4	4.7	20	5.7	5.6	9	13
5	6.7	17.7	20	3.5	12	6
6	8.7	20	16.4	3.9	12.3	5
7	3.4	20	19.5	14.9	14.5	1
8	10.8	16.7	15.3	0	10.7	10
9	1.9	20	14.7	0	9.1	12
10	3.1	16.7	20	4.8	11.1	8
11	20	10	18.5	4	13.1	3
12	6.7	20	20	3.9	12.7	4
13	6.7	19.3	0	4.4	7.6	14
14	13.1	20	16.4	5.5	13.8	2

FIGURE 85 : HIERARCHISATION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE PRIORITAIRES SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE LA CLAISE

8.4.5 - Sous-bassin versant de l'Aigronne

N°	Note relative aux caractéristiques de la ZEC	Note relative à la sécurité des biens et des personnes dans la ZEC	Note relative à la sécurité des biens et des personnes à l'aval de la ZEC	Note relative aux zones humides dans la ZEC	Note moyenne	Rang
1	13.4	16.7	20	6.1	14	2
2	20	10	20	6.8	14.2	1

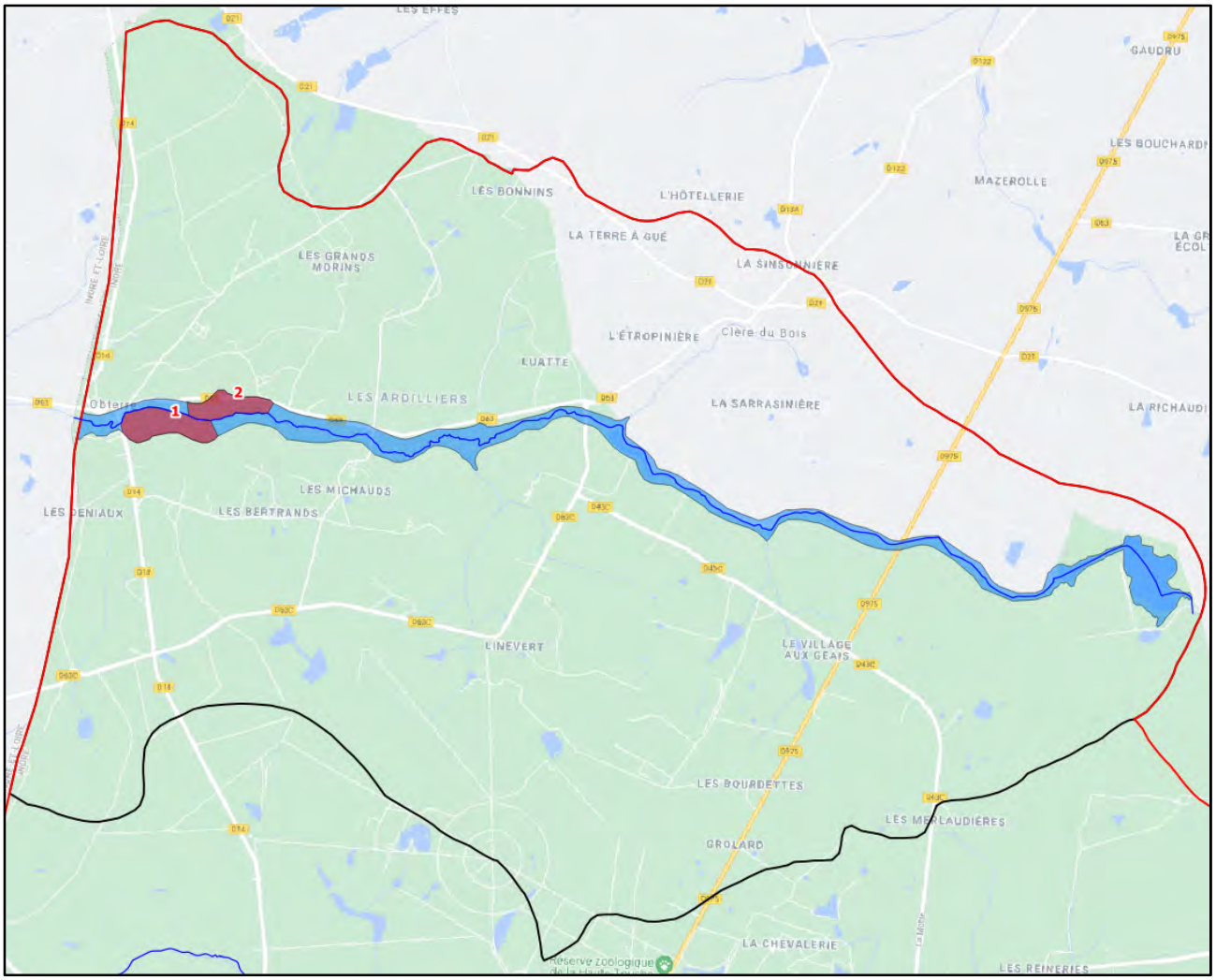

FIGURE 86 : HIERARCHISATION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE PRIORITAIRES SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE L'AIGRONNE

8.4.6 - Sous-bassin versant de l'Anglin

N°	Note relative aux caractéristiques de la ZEC	Note relative à la sécurité des biens et des personnes dans la ZEC	Note relative à la sécurité des biens et des personnes à l'aval de la ZEC	Note relative aux zones humides dans la ZEC	Note moyenne	Rang
1	2.3	15.8	19	12.6	12.4	20
2	2.4	18.4	19.8	2.7	10.8	36
3	4	20	15.4	4.3	10.9	34
4	5.1	20	19.6	14.1	14.7	5
5	2.3	20	14.9	3	10.1	42
6	2.1	20	0	7.1	7.3	49
7	3.5	20	6.1	1	7.6	48
8	4.2	17.8	12.2	4	9.5	44
9	2.9	20	7.2	7.7	9.4	45
10	3.4	20	17	6.7	11.8	25
11	2.4	20	19.9	15	14.3	7
12	10.3	20	18.9	15.2	16.1	1
13	3.1	20	19.5	6.1	12.2	22
14	3.4	20	16.5	13.1	13.3	10
15	4	20	14.4	2.2	10.1	40
16	3	20	15.7	8.1	11.7	26
17	2.2	20	16.8	2.7	10.4	38
18	2.3	20	18.9	0.1	10.3	39
19	3.7	20	20	0.6	11.1	29
20	5.9	15.9	20	3.2	11.3	27
21	2.7	20	10.8	17.1	12.7	18
22	11.2	14.6	20	3.9	12.4	19
23	3.2	20	20	1.8	11.2	28

24	4.3	18	16.7	1.4	10.1	41
25	3.5	20	17	2.1	10.6	37
26	5.4	15.8	18.5	12.2	13	14
27	2.6	20	14.9	6.3	11	33
28	2.8	17.8	20	10.1	12.7	17
29	1.8	20	9.1	1.1	8	47
30	7.6	20	20	10.3	14.5	6
31	5.5	14.5	20	9	12.3	21
32	2.7	20	20	9.5	13	12
33	6.9	9.8	19.9	11.5	12	23
34	5	19.1	17.4	9.7	12.8	16
35	6.6	20	17.2	17.7	15.4	2
36	9.3	20	19.4	12	15.2	3
37	10	17.9	19.8	7.6	13.8	9
38	3	18.8	19.9	14.1	14	8
39	6.1	20	20	6.1	13	11
40	20	20	18.1	0.8	14.7	4
41	3.4	20	20	0	10.9	35
42	5.5	20	19.5	2.8	12	24
43	3.8	20	12.7	15.4	13	13
44	10.1	19.1	18.8	3.6	12.9	15
45	5.9	14	20	0	10	43
46	3.3	16.7	16.5	0	9.1	46
47	3.8	19	19.9	1.6	11.1	31
48	3.7	20	20	0.4	11	32
49	2.7	20	20	1.6	11.1	30

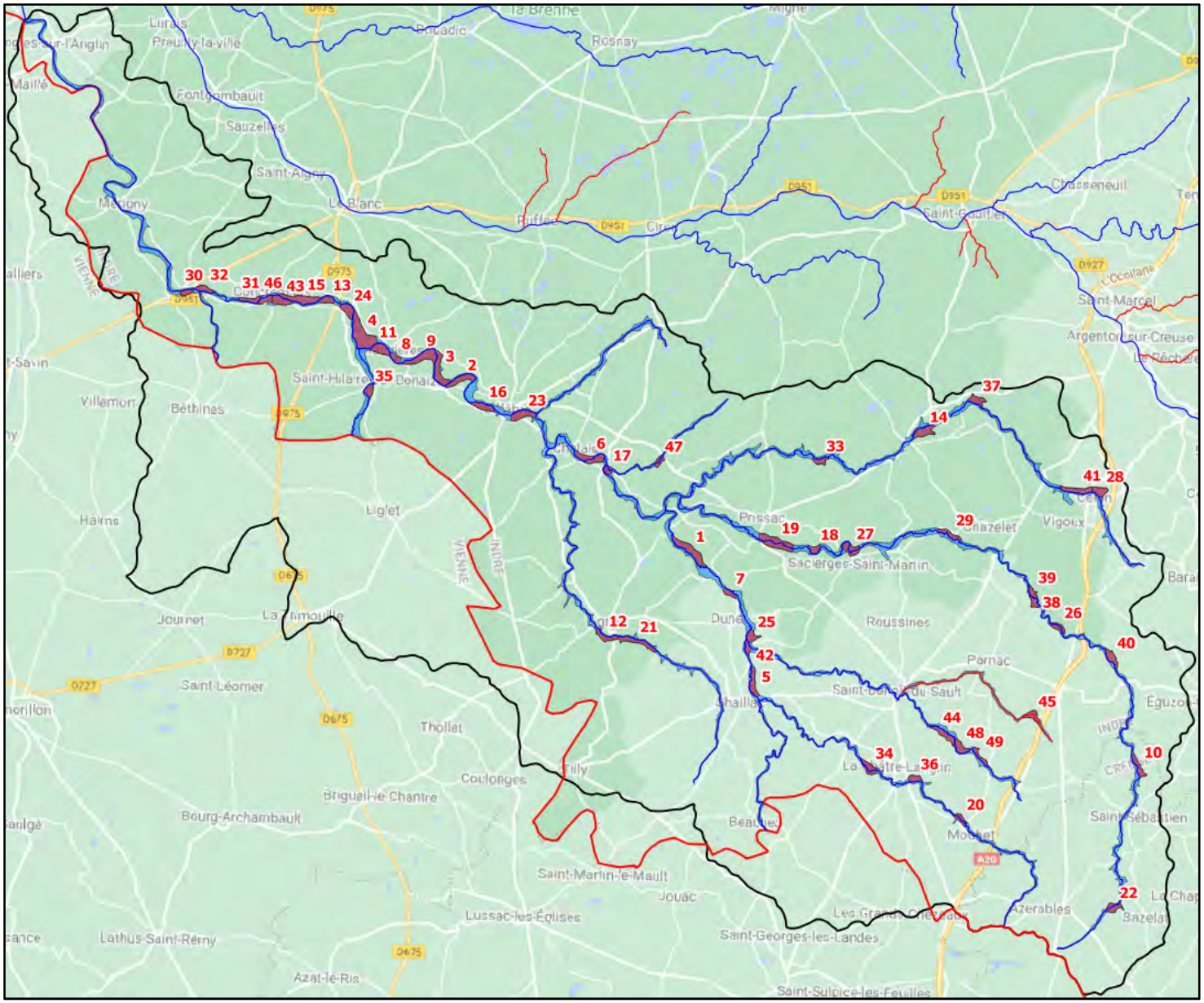

FIGURE 87 : HIERARCHISATION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE PRIORITAIRES SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE L'ANGLIN

8.4.7 - Sous-bassin versant de la Gartempe

N°	Note relative aux caractéristiques de la ZEC	Note relative à la sécurité des biens et des personnes dans la ZEC	Note relative à la sécurité des biens et des personnes à l'aval de la ZEC	Note relative aux zones humides dans la ZEC	Note moyenne	Rang
1	18.8	9.2	16.2	6.3	12.6	3
2	10.3	20	18.4	13.4	15.5	1
3	17.8	11.1	0	3.2	8	4
4	20	20	20	0	15	2

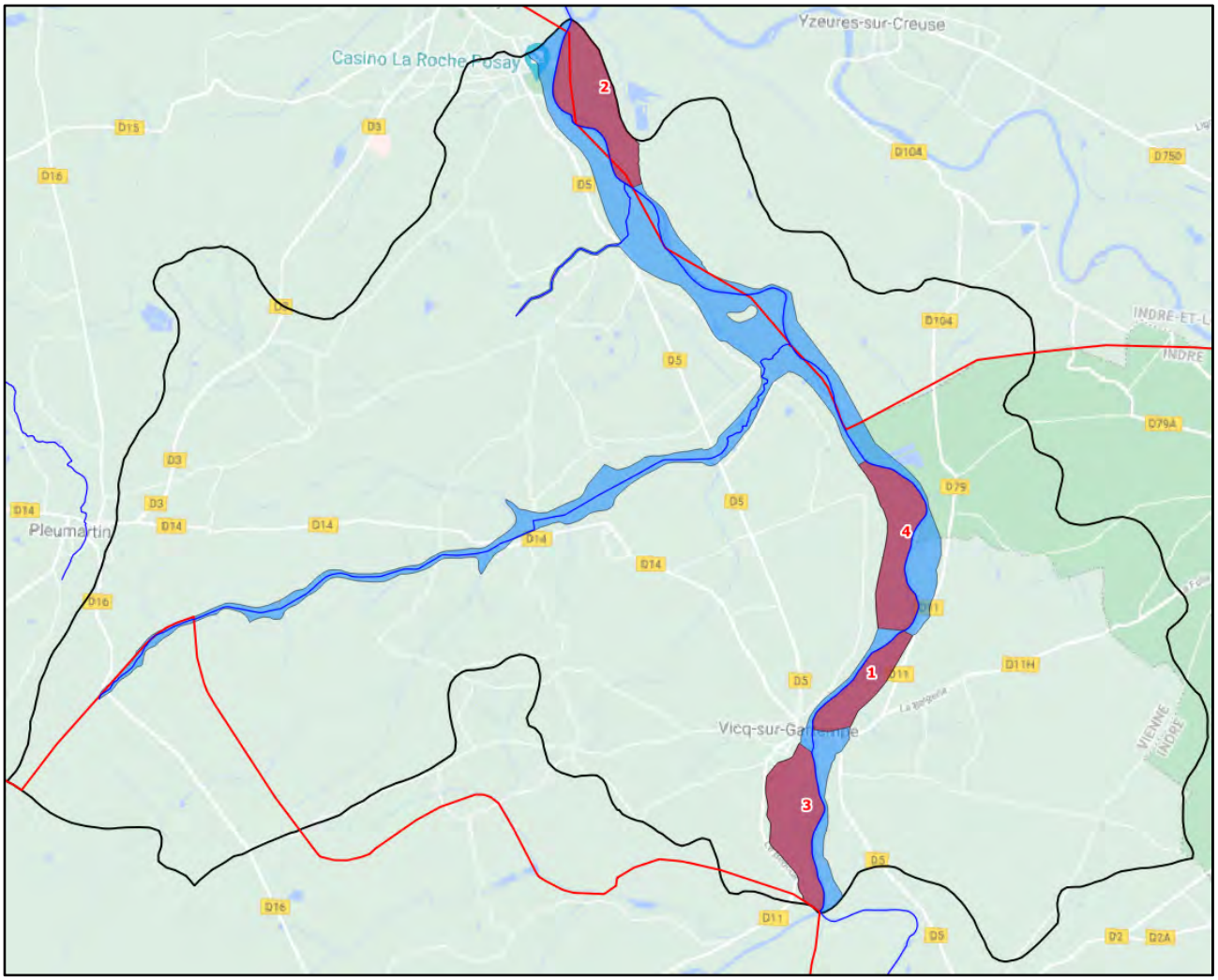

FIGURE 88 : HIERARCHISATION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE PRIORITAIRES SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE LA GARTEMPE

8.4.8 - Sous-bassin versant de la Creuse

N°	Note relative aux caractéristiques de la ZEC	Note relative à la sécurité des biens et des personnes dans la ZEC	Note relative à la sécurité des biens et des personnes à l'aval de la ZEC	Note relative aux zones humides dans la ZEC	Note moyenne	Rang
1	0.7	16.7	0	8.4	6.4	23
2	0.7	13.3	19.5	10.4	11	7
3	0.5	16.7	18.2	7.8	10.8	10
4	1.7	16.5	19.9	10.5	12.2	4
5	0.9	16.2	19.2	0	9	19
6	3.4	14.8	19.2	3.5	10.2	16
7	0.7	16.7	19.6	2.9	10	18
8	0.6	16.7	2.9	1.6	5.4	24
9	3	7.8	20	1.8	8.2	20
10	7.9	9.6	20	4.9	10.6	12
11	0.5	16.5	20	11.8	12.2	3
12	20	12	18.7	2.6	13.3	1
13	12.1	14.1	16.2	8.4	12.7	2
14	6.1	16.3	18.2	1.5	10.5	14
15	9.5	14.7	15.5	1.1	10.2	17
16	2.9	16.7	17.6	6.1	10.8	9
17	3.9	15.6	18.9	5.1	10.9	8
18	5.5	12.9	10.8	1	7.5	22
19	4.4	16.3	9.7	0.4	7.7	21
20	11.7	14.5	17.6	2.3	11.5	5
21	1.6	16.6	19.6	6.9	11.2	6
22	10.5	11.7	18.1	2.8	10.8	11
23	4.3	16.7	17	3.4	10.3	15
24	3.1	16.4	18.6	4.2	10.6	13

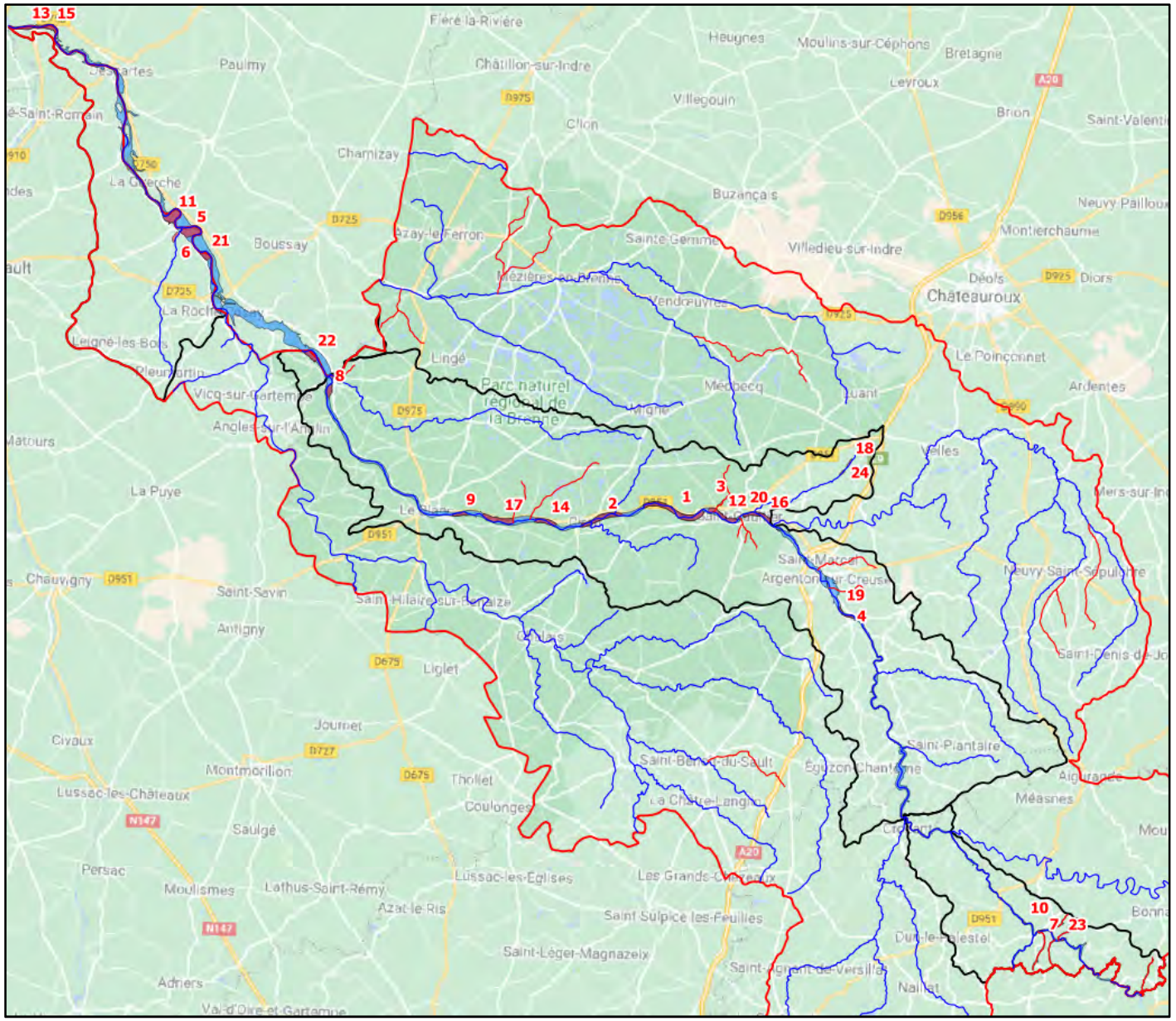

FIGURE 89 : HIERARCHISATION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE PRIORITAIRES SUR LE SOUS-BASSIN VERSANT DE LA CREUSE

8.5 - Impact cumulé des « petites » zones d'expansion de crue

Les 175 zones d'expansion de crue prioritaires identifiées précédemment représentent une superficie totale de près de 5 586 ha, correspondant à environ 22 % de la superficie de l'ensemble des zones d'expansion de crue du territoire d'étude (25 834 ha).

Les autres superficies inondées correspondent essentiellement à des zones à enjeux qui ne pourront pas faire l'objet de mobilisation de volume supplémentaire ou à des zones d'expansion de crue de faible étendue (superficie inférieure à 5 hectares) dont l'influence sur les crues est marginale.

Cependant, il semble opportun de s'intéresser à l'impact cumulé de ces zones d'expansion de crue de faible étendue.

Pour ce faire, les cours d'eau de chacun des sous-bassins versants du territoire d'étude sont découpés en tronçons représentatifs, sur lesquels sont estimés les volumes de stockage dans les zones d'expansion de crue.

8.5.1 - Sous-bassin versant de la Petite Creuse

Les 28 zones d'expansion de crue prioritaires identifiées précédemment représentent une superficie totale de près de 440 ha, correspondant à environ 21 % de la superficie de l'ensemble des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Petite Creuse (2 124 ha).

Les cours d'eau du sous-bassin versant de la Petite Creuse sont découpés en 8 tronçons représentatifs, sur lesquels sont estimés les volumes de stockage dans les zones d'expansion de crue

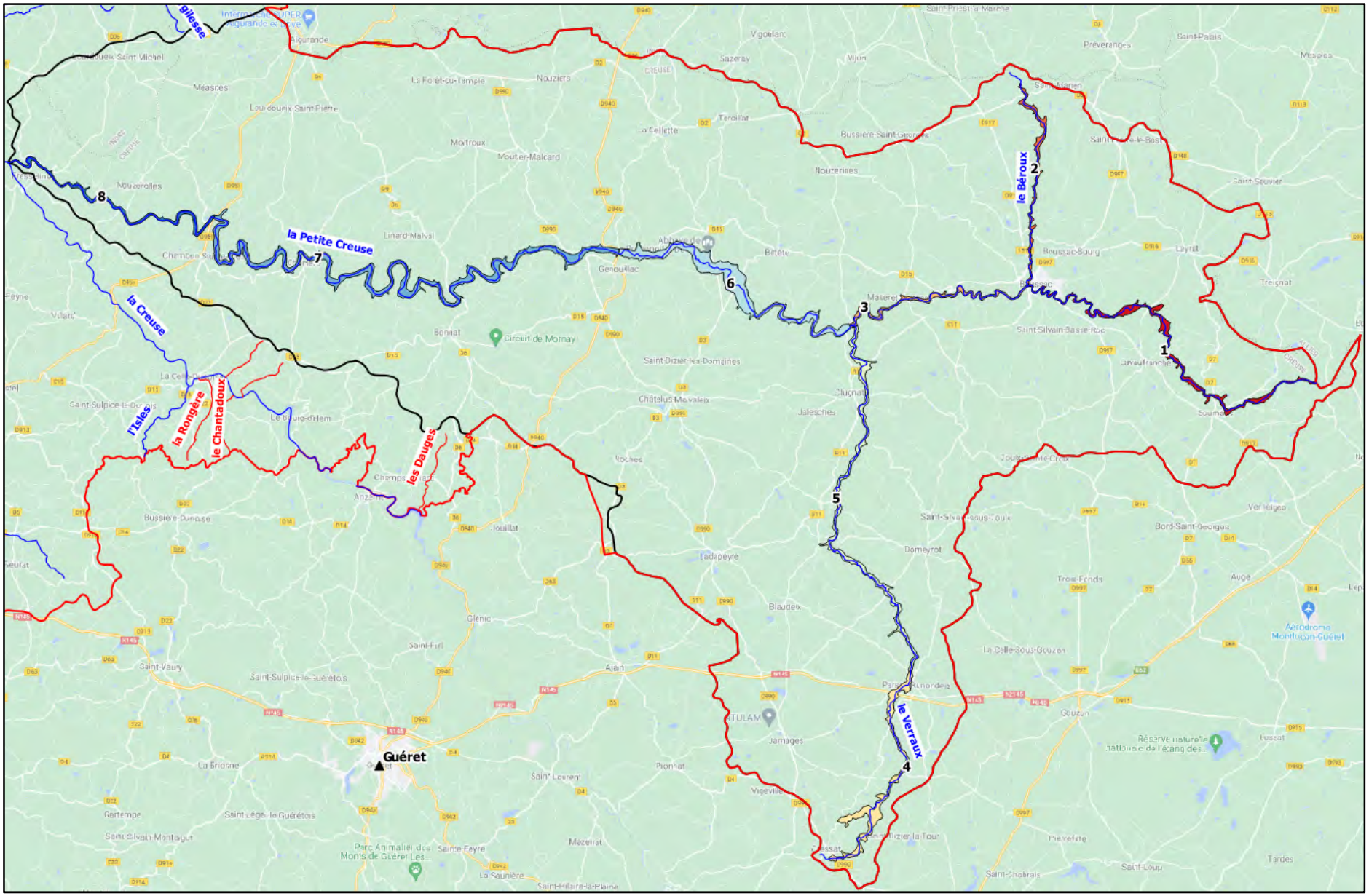

FIGURE 90 : TRONÇONS REPRESENTATIFS DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA PETITE CREUSE

Numéro	Tronçon	Volume de stockage estimé (m^3)
1	La Petite Creuse en amont du Béroux / de Boussac	3 776 930
2	Le Béroux	1 115 510
3	La Petite Creuse entre le Béroux et le Verraux	1 917 679
4	Le Verraux en amont de Parsac-Rimondeix	2 211 779
5	Le Verraux en aval de Parsac-Rimondeix	4 774 223
6	La Petite Creuse entre le Verraux et la RD940	8 944 212
7	La Petite Creuse entre la RD940 et la RD951	13 374 657
8	La Petite Creuse en aval de la RD951	3 111 410

8.5.2 - Sous-bassin versant de la Sédelle

Les 22 zones d'expansion de crue prioritaires identifiées précédemment représentent une superficie totale de près de 638 ha, correspondant à plus de 34 % de la superficie de l'ensemble des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Sédelle (1 853 ha).

Les cours d'eau du sous-bassin versant de la Sédelle sont découpé en 7 tronçons représentatifs, sur lesquels sont estimés les volumes de stockage dans les zones d'expansion de crue.

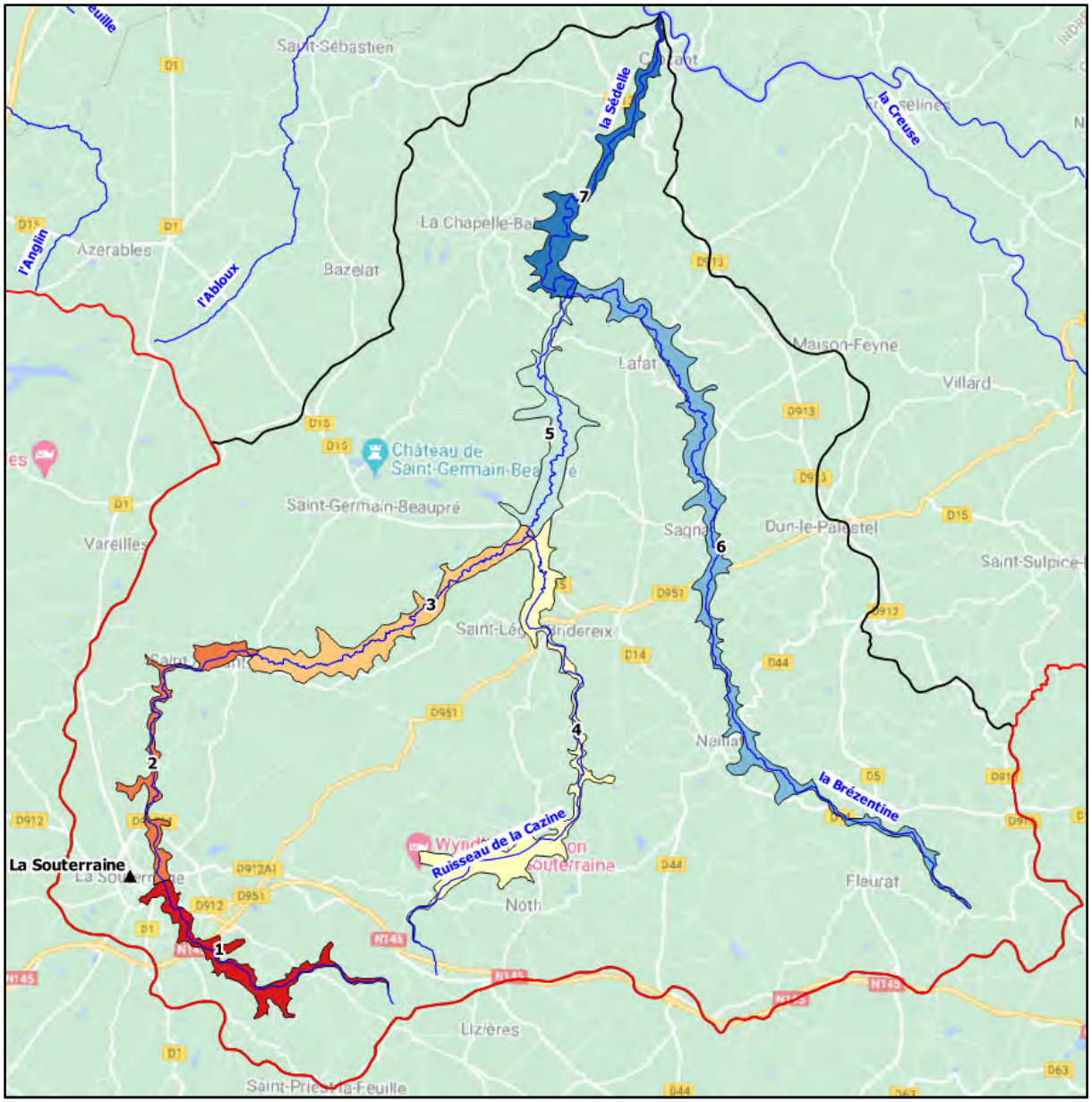

FIGURE 91 : TRONÇONS REPRESENTATIFS DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA SEDELLE

Numéro	Tronçon	Volume de stockage estimé (m^3)
1	La Sédelle en amont de La Souterraine	1 637 002
2	La Sédelle entre La Souterraine et Saint-Agnant-de-Versillat	1 658 535
3	La Sédelle entre Saint-Agnant-de-Versillat et la confluence avec la Cazine	3 732 168
4	Le ruisseau de la Cazine	3 762 162
5	La Sédelle entre la confluence avec la Cazine et la confluence avec la Brézentine	4 180 320
6	La Brézentine	6 702 599
7	La Sédelle en aval de la confluence avec la Brézentine	3 799 941

8.5.3 - Sous-bassin versant de la Bouzanne

Les 32 zones d'expansion de crue prioritaires identifiées précédemment représentent une superficie totale d'environ 1 075 ha, correspondant à près de 29 % de la superficie de l'ensemble des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Bouzanne (3 758 ha).

Les cours d'eau du sous-bassin versant de la Bouzanne sont découpés en 10 tronçons représentatifs, sur lesquels sont estimés les volumes de stockage dans les zones d'expansion de crue.

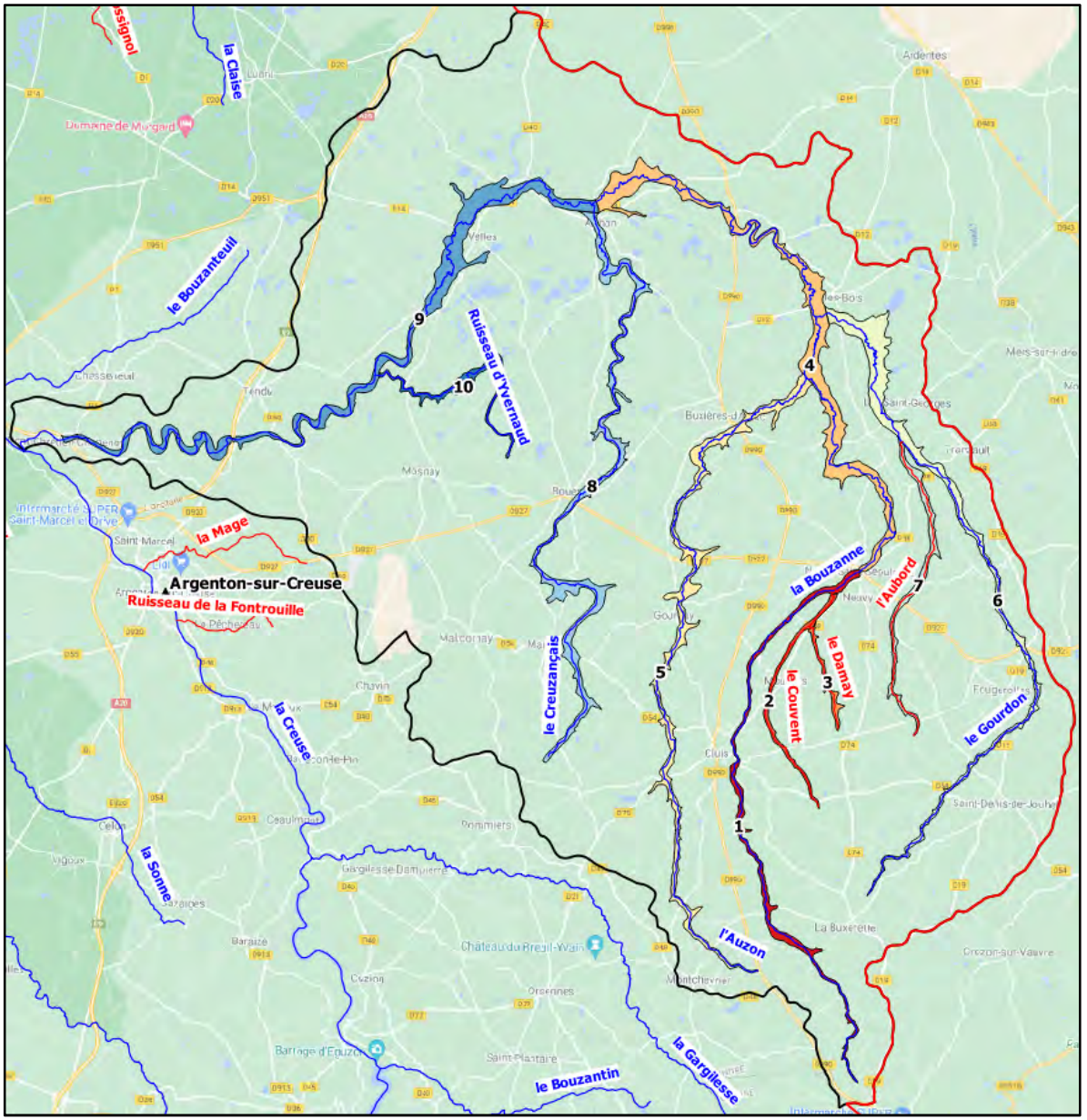

FIGURE 92 : TRONÇONS REPRESENTATIFS DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA BOUZANNE

Numéro	Tronçon	Volume de stockage estimé (m^3)
1	La Bouzanne en amont de Neuvy-Saint-Sépulchre	3 337 747
2	Le Couvent	796 746
3	Le Darnay	371 200
4	La Bouzanne entre Neuvy-Saint-Sépulchre et Arthon	13 231 952
5	L'Auzon	6 366 652
6	Le Gourdon	8 364 098
7	L'Aubord	1 539 843
8	Le Creuzançais	6 875 042
9	La Bouzanne entre Arthon et Le Pont-Chrétien-Chabenet	15 007 029
10	Le ruisseau d'Yvernaud	1 084 658

8.5.4 - Sous-bassin versant de la Claise

Les 14 zones d'expansion de crue prioritaires identifiées précédemment représentent une superficie totale de près de 674 ha, correspondant à environ 15 % de la superficie de l'ensemble des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Claise (4 446 ha).

Les cours d'eau du sous-bassin versant de la Claise sont découpés en 9 tronçons représentatifs, sur lesquels sont estimés les volumes de stockage dans les zones d'expansion de crue.

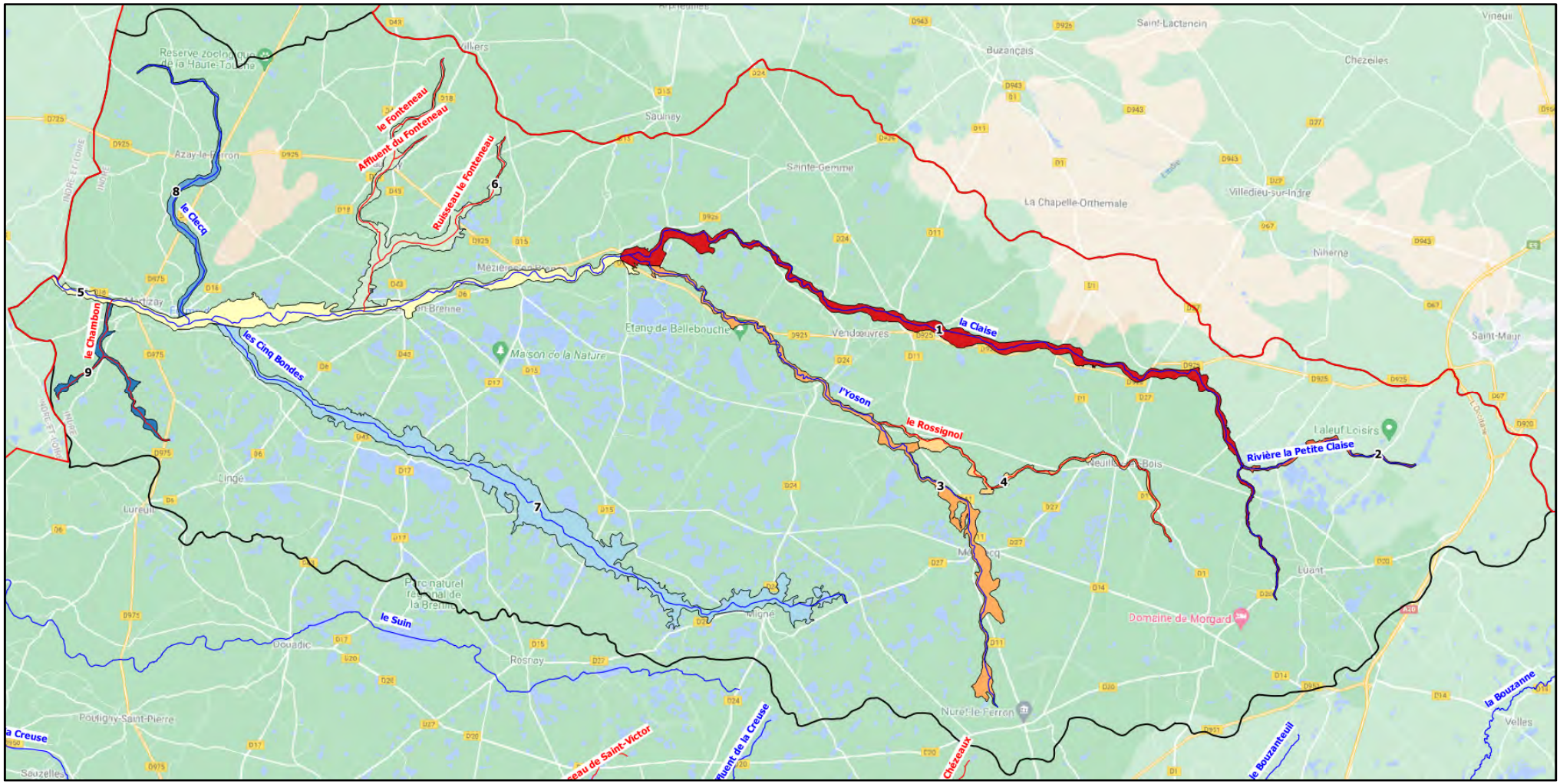

FIGURE 93 : TRONÇONS REPRESENTATIFS DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA CLAISE

Numéro	Tronçon	Volume de stockage estimé (m^3)
1	La Claise en amont de la confluence avec l'Yoson	13 179 927
2	La Petite Claise	856 607
3	L'Yoson	9 002 182
4	Le Rossignol	1 359 111
5	La Claise en aval de la confluence avec l'Yoson	16 453 117
6	Le Fonteneau	4 782 972
7	Les Cinq Bondes	22 704 086
8	Le Clecq	2 121 191
9	Le Chambon	1 274 980

8.5.5 - Sous-bassin versant de l'Aigronne

Les 2 zones d'expansion de crue prioritaires identifiées précédemment représentent une superficie totale de près de 23 ha, correspondant à environ 17 % de la superficie de l'ensemble des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de l'Anglin (136 ha).

Étant donné la faible superficie du sous-bassin versant étudié, l'Aigronne ne nécessite pas de découpage en tronçons représentatifs.

Le volume de stockage dans les zones d'expansion de crue de l'Aigronne est estimé à 1 396 776 m^3.

8.5.6 - Sous-bassin versant de l'Anglin

Les 49 zones d'expansion de crue prioritaires identifiées précédemment représentent une superficie totale de près de 1 307 ha, correspondant à environ 30 % de la superficie de l'ensemble des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de l'Anglin (4 392 ha).

Les cours d'eau du sous-bassin versant de l'Anglin sont découpés en 12 tronçons représentatifs, sur lesquels sont estimés les volumes de stockage dans les zones d'expansion de crue.

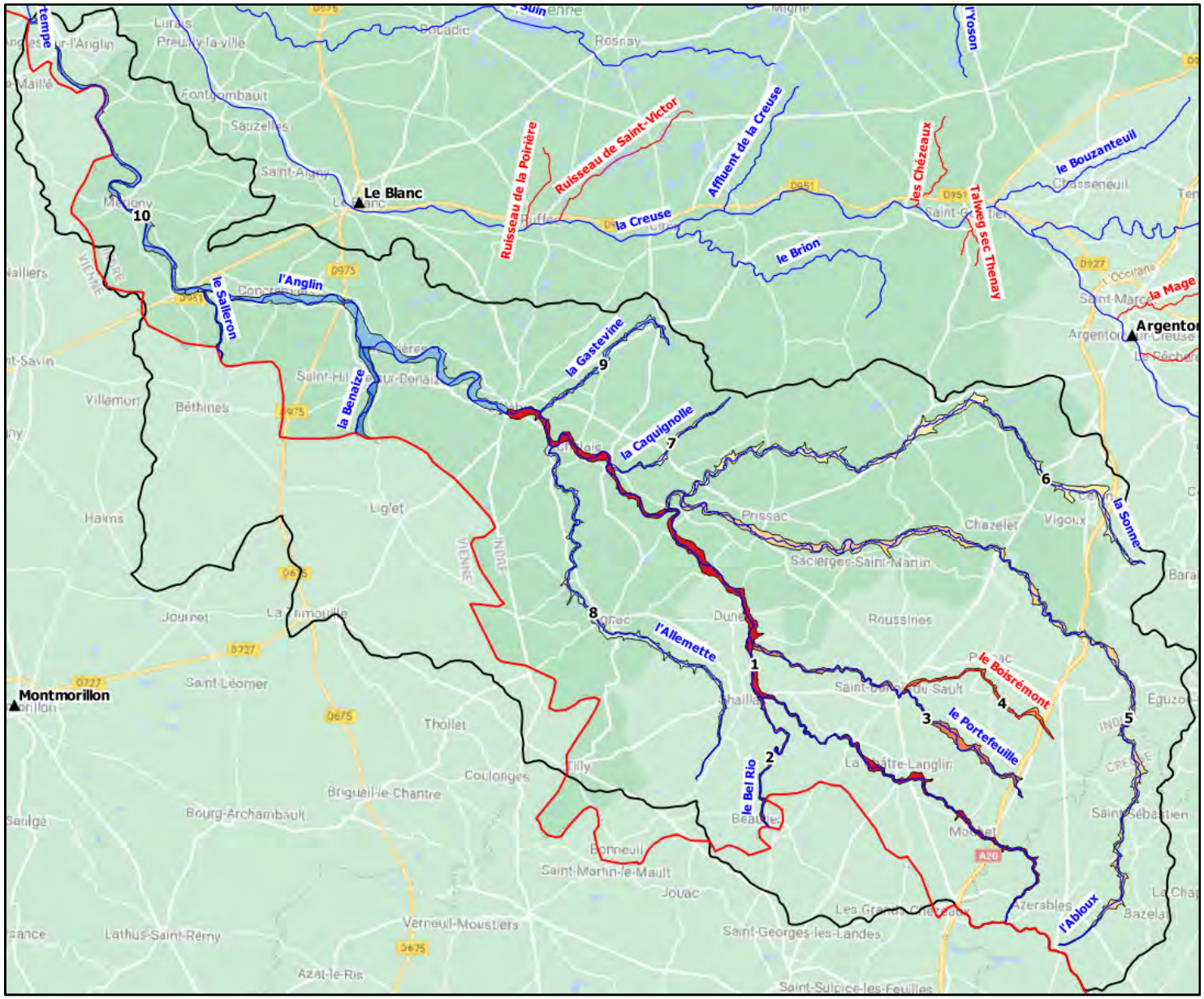

FIGURE 94 : TRONÇONS REPRESENTATIFS DU SOUS-BASSIN VERSANT DE L'ANGLIN

Numéro	Tronçon	Volume de stockage estimé (m^3)
1	L'Anglin en amont de Bélâbre	18 141 216
2	Le Bel Rio	959 241
3	Le Portefeuille	3 500 793
4	Le Boisrémont	1 051 748
5	L'Abloux	15 212 019
6	La Sonne	10 122 151
7	La Caquignolle	705 210
8	L'Allemette	5 150 933
9	La Gastevine	1 245 913
10	L'Anglin en aval de Bélâbre	24 379 753
11	La Benaize	2 512 515
12	Le Salleron	503 009

8.5.7 - Sous-bassin versant de la Gartempe

Les 4 zones d'expansion de crue prioritaires identifiées précédemment représentent une superficie totale de près de 216 ha, correspondant à près de 37 % de la superficie de l'ensemble des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Gartempe (586 ha).

Les cours d'eau du sous-bassin versant de la Gartempe sont découpés en 3 tronçons représentatifs, sur lesquels sont estimés les volumes de stockage dans les zones d'expansion de crue.

FIGURE 95 : TRONÇONS REPRESENTATIFS DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA GARTEMPE

Numéro	Tronçon	Volume de stockage estimé (m^3)
1	La Gartempe	14 578 353
2	Le Ris	1 006 564
3	Affluent de la Gartempe en rive gauche	38 274

8.5.8 - Sous-bassin versant de la Creuse amont

Les 3 zones d'expansion de crue prioritaires identifiées précédemment représentent une superficie totale d'environ 23 ha, correspondant à environ 4 % de la superficie de l'ensemble des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Creuse amont (579 ha).

Les cours d'eau du sous-bassin versant de la Creuse amont sont découpés en 8 tronçons représentatifs, sur lesquels sont estimés les volumes de stockage dans les zones d'expansion de crue.

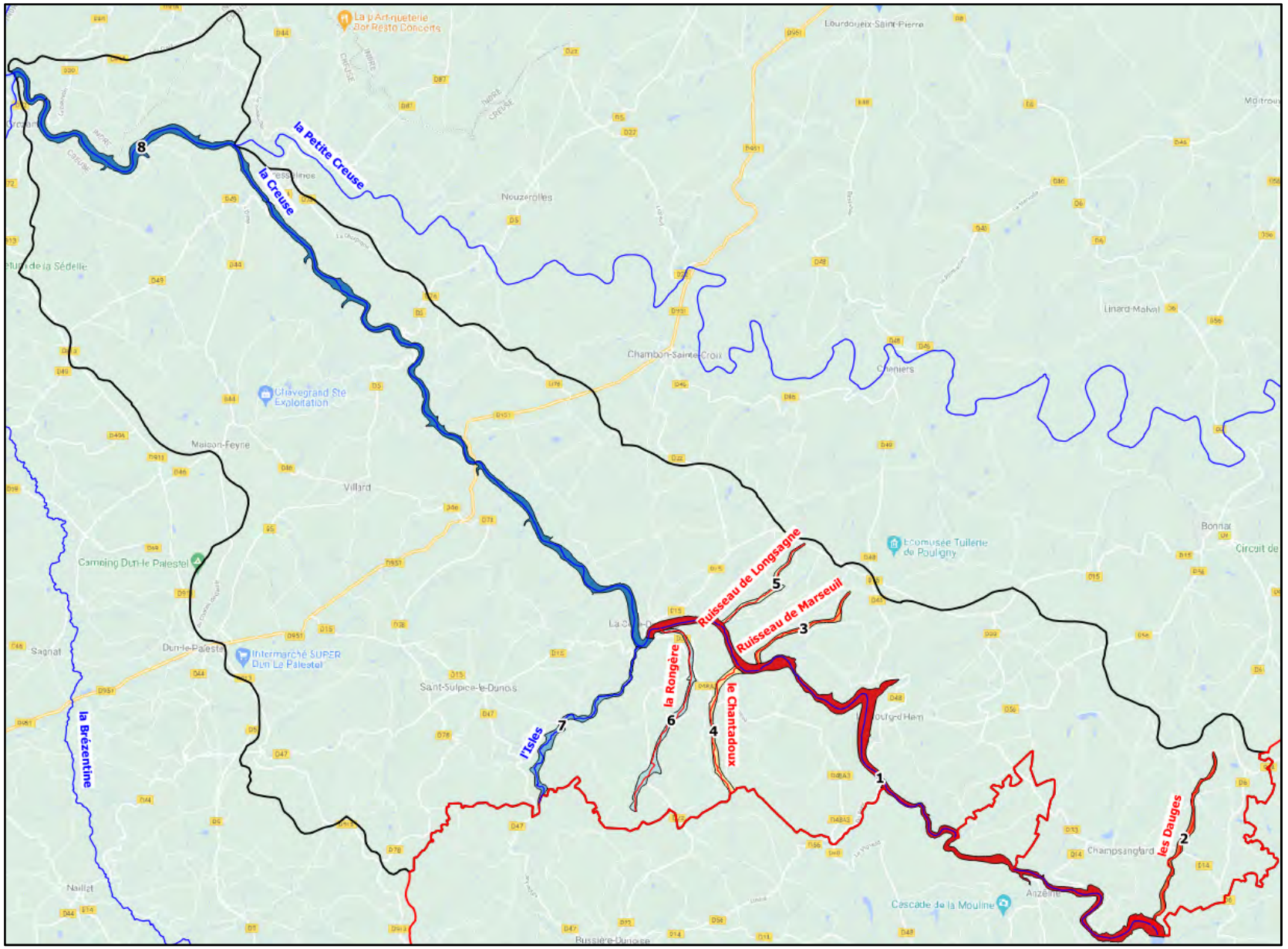

FIGURE 96 : TRONÇONS REPRESENTATIFS DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA CREUSE AMONT

Numéro	Tronçon	Volume de stockage estimé (m^3)
1	La Creuse en amont de La Celle-Dunoise	3 037 859
2	Les Dauges	192 392
3	Le ruisseau de Marseuil	123 582
4	Le Chantadoux	181 905
5	Le ruisseau de Longsagne	121 837
6	La Rongère	273 532
7	L'Isles	324 893
8	La Creuse en aval de La Celle-Dunoise	3 979 812

8.5.9 - Sous-bassin versant de la Creuse médiane

Les 14 zones d'expansion de crue prioritaires identifiées précédemment représentent une superficie totale d'environ 847 ha, correspondant à environ 18 % de la superficie de l'ensemble des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Creuse médiane (4 668 ha).

Les cours d'eau du sous-bassin versant de la Creuse médiane sont découpés en 16 tronçons représentatifs, sur lesquels sont estimés les volumes de stockage dans les zones d'expansion de crue.

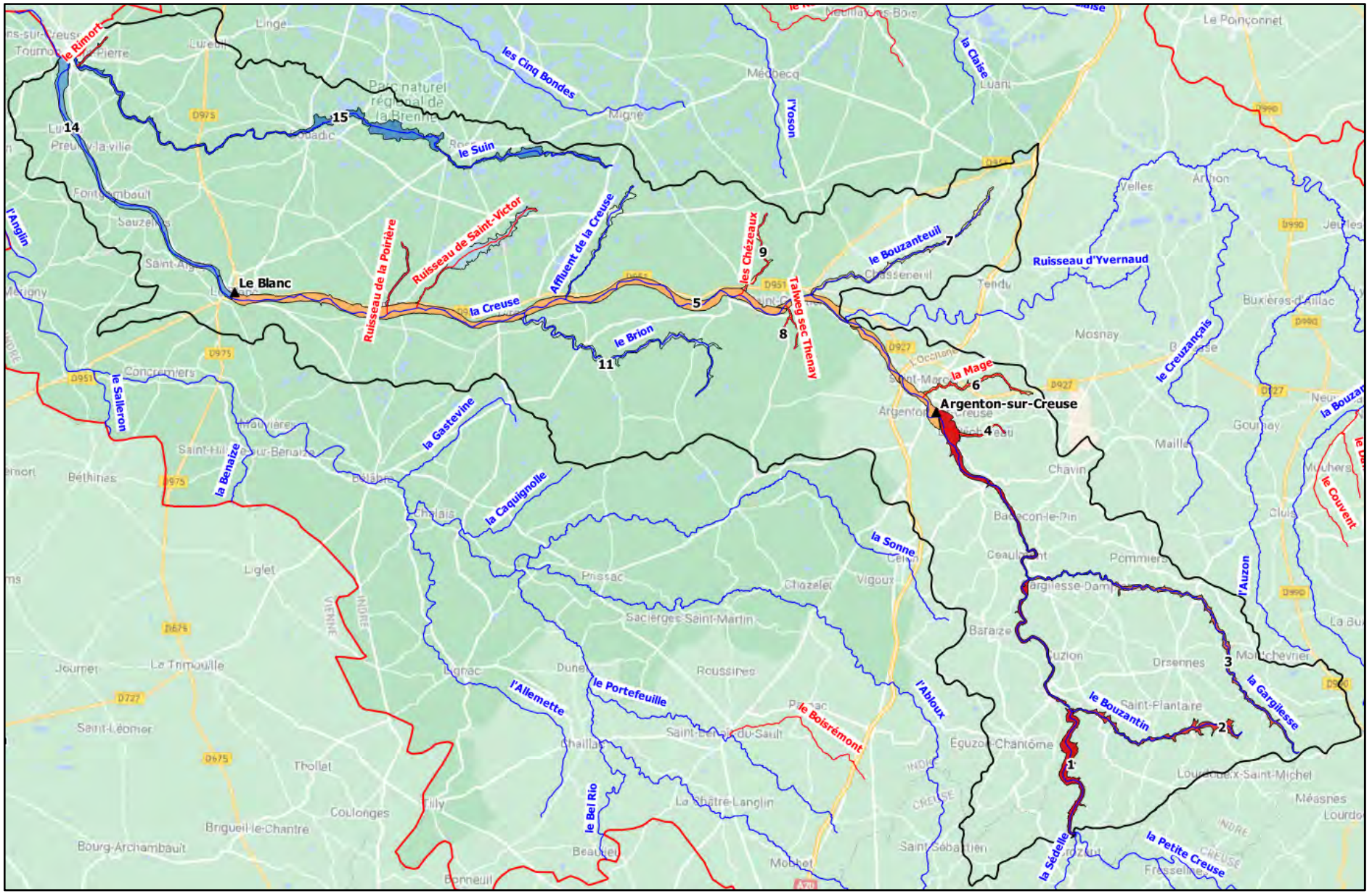

FIGURE 97 : TRONÇONS REPRESENTATIFS DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA CREUSE MEDIANE

Numéro	Tronçon	Volume de stockage estimé (m^3)
1	La Creuse en amont d'Argenton-sur-Creuse	11 466 136
2	Le Bouzantin	2 012 161
3	La Gargilesse	3 901 960
4	Le ruisseau de la Fontrouille	178 617
5	La Creuse entre Argenton-sur-Creuse et Le Blanc	28 217 060
6	La Mage	670 199
7	Le Bouzanteuil	1 749 901
8	Talweg sec Thenay	240 937
9	Les Chézeaux	421 433
10	Affluent de la Creuse	826 328
11	Le Brion	3 455 735
12	Le ruisseau de Saint-Victor	2 393 873
13	Le ruisseau de la Poirière	238 272
14	La Creuse en aval du Blanc	8 848 668
15	Le Suin	10 879 652
16	Le Rimort	141 039

8.5.10 - Sous-bassin versant de la Creuse aval

Les 7 zones d'expansion de crue prioritaires identifiées précédemment représentent une superficie totale d'environ 443 ha, correspondant à plus de 13 % de la superficie de l'ensemble des zones d'expansion de crue du sous-bassin versant de la Creuse aval (3 292 ha).

Les cours d'eau du sous-bassin versant de la Creuse aval sont découpés en 4 tronçons représentatifs, sur lesquels sont estimés les volumes de stockage dans les zones d'expansion de crue.

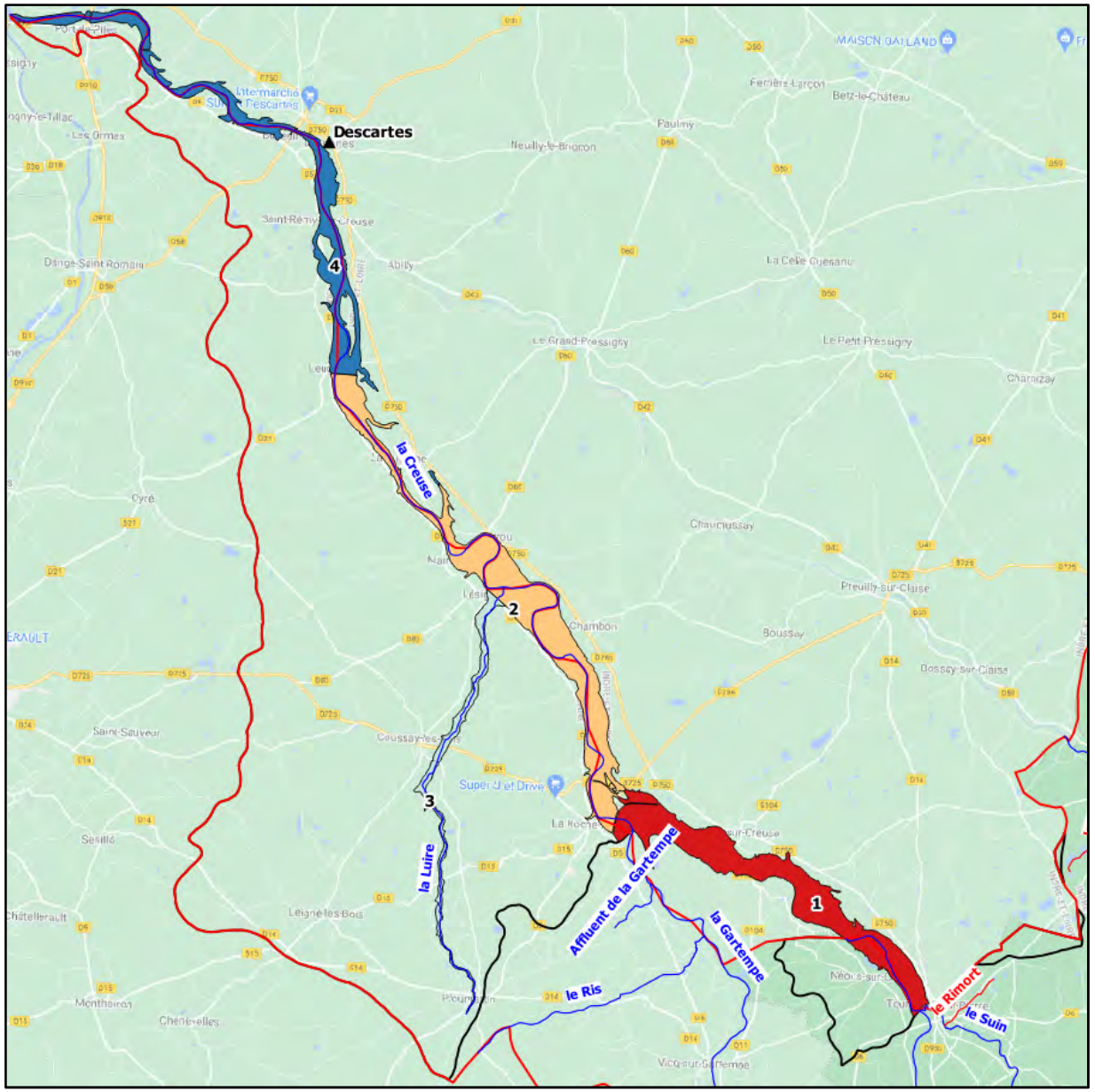

FIGURE 98 : TRONÇONS REPRESENTATIFS DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA CREUSE AVAL

Numéro	Tronçon	Volume de stockage estimé (m^3)
1	La Creuse en amont de La Roche-Posay	21 266 368
2	La Creuse entre La Roche-Posay et Leugny	27 337 622
3	La Luire	3 741 854
4	La Creuse en aval de Leugny	17 572 536

Egis Eau – Agence de Limoges

1 avenue d'Ester

87069 Limoges Cedex

www.egis-group.com